



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

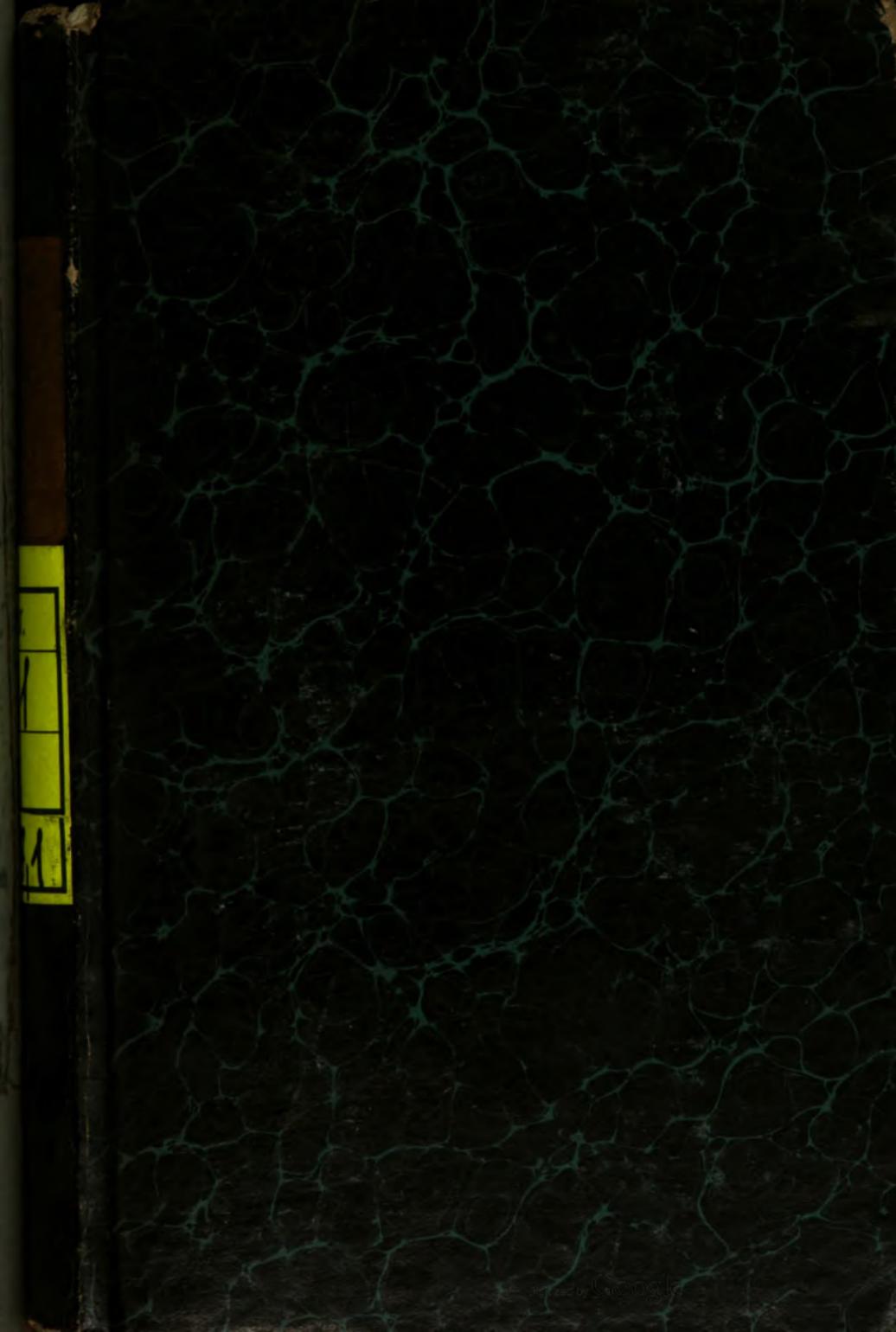
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



pur. 511 ^s — Mercure
-1787,1



Digitized by Google

<36603943000013

<36603943000013

Bayer. Staatsbibliothek

MERCURE

DE FRANCE.

(N^o. 4.)

SAMEDI 27 JANVIER 1787.

JANVIER a 31 jours & la Lune 29. Du 1 au 31 les jours croissent de 31' 55" le matin, & de 32' 16" le soir.

Jours du mois.	Noms des Saints.	Phases de la Lune.	Temps moyen au Midi vrai.
1 Lund.	La Circoncision.		oh. 4' 8"
2 Mars.	S. Basile, Ev.	☉ P. L.	0 4 36
3 Merc.	Ste- Geneviève, Vierge.	le 3 à 11	0 5 3
4 Jeudi.	S. Rigobert, Evêque.	h. 56 m.	0 5 31
5 Vend.	S. Siméon Stylite.	du soir.	0 5 57
6 Sam.	L'ÉPIPLANIE.		0 6 24
7 1. D.	d'après les Rois. S. Theau.		0 6 40
8 Lund.	S. Lucien, Martyr.		0 7 15
9 Mars.	S. Pierre, Evêque.		0 7 40
10 Merc.	S. Paul, prem. Hermite.	☾ D. Q.	0 8 4
11 Jeudi.	S. Hygin, Pape.	le 11 à 7	0 8 28
12 Vend.	S. Arède, Martyr.	h. 1 m.	0 8 51
13 Sam.	Le Baptême de N. S.	du matin.	0 9 14
14 2. D.	S. Hilaire, Evêque.		0 9 36
15 Lund.	S. Maur, Abbé.		0 9 57
16 Mars.	S. Guillaume, Ev.		0 10 18
17 Merc.	S. Antoine, Abbé.		0 10 38
18 Jeudi.	La Chaire S. Pierre à R.	● N. L.	0 10 57
19 Vend.	S. Sulpice, Evêque.	le 19 à 10	0 11 16
20 Sam.	S. Sébastien, Mart.	h. 56 m.	0 11 34
21 3. D.	Ste- Agnès, V. & M.	du mat.	0 11 51
22 Lund.	S. Vincent, Mart.		0 12 7
23 Mars.	S. Idefonce, Evêque.		0 12 22
24 Merc.	S. Babylas, Ev. & M.		0 12 37
25 Jeudi.	La conversion de S. Paul.	☽ P. Q.	0 12 51
26 Vend.	Ste- Paule, Veuve.	le 26 à 5	0 13 4
27 Sam.	S. Julien, Evêque.	h. 21 m.	0 13 16
28 4. D.	S. Charlemaigne.	du soir.	0 13 27
29 Lund.	S. François de Sales.	●	0 13 37
30 Mars.	Ste- Bathilde, Reine.		0 13 47
31 Merc.	Ste- Marcellite.		0 13 56

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE.

LIVRES NATIONAUX.

Almanach américain, asiatique & africain, ou Etat physique, ecclésiastique & militaire de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique, pour l'année 1787 : rel. 3 liv.

A Paris, chez Lefroy, L. rue S. Jacques.

Petite Bibliothèque des Théâtres; Numéro 11 : in-18

On souscrit à Paris, au Bureau, rue des Moulins, Butte S. Roch, Numéro 11 : chez Belin, L. rue S. Jacques; & chez Brunet, L. place du théâtre italien.

Le Censeur universel anglois, dédié & présenté à MADAME; Numéro 79 : in-8°.

On souscrit à Paris, chez Lagrange, Lib. rue S. Honoré, en face du Lycée; c'est chez lui qu'il faut envoyer, franc de port, les avis, livres & estampes qu'on veut faire annoncer, ainsi que l'argent.

On souscrit aussi chez D. Senne, Lib. au Palais royal; Royez, Lib. quai des Augustins; Belin, Lib. rue S. Jacques; & chez les Directeurs des postes.

Collection des meilleurs ou vrages françois, composés par des femmes; par Mlle de Késalio; 2 vol. in-8°.

A Paris, chez l'Auteur, rue de Grammont; & chez Lagrange, Lib. rue S. Honoré, en face du Lycée.

Costumes des grands théâtres de Paris; Numéro 28 : in-8°.

A Paris, chez Mirigot, Le jeune, L. quai des Augustins.

Eloge du Roi de Prusse; par M. Laueau; in-8°.

A Paris, chez Cloufier, Imp. Lib. rue de Sorbonne.

Encyclopédie; vingt-unième

livraison; finance, tome III, première partie; jurisprudence, tome VI, seconde partie, & le tome V des planches.

A Paris, chez Panckoucke, L. rue des Poitevins.

Etat militaire, pour l'année 1787 : in-12. br. à liv. 5 sols, rel. 3 l. 5 s.

A Paris, chez Onfroy, Lib. quai des Augustins.

Le Faune françois, ou Traité historique des animaux de la France; par M. Buc'hoz; seconde livraison du tome II : 4 liv. 10 s.

A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, Numéro 109.

Modes françoises & angloises, seconde année; Numéro 6 : in-8°.

A Paris, chez Buiffon, Lib. rue des Poitevins, Numéro 13.

Réponse de M. Maupin à M. le C... D... in-8° de 2 pag.

A Paris, chez Gobreau, Lib. quai des Augustins.

CARTES.

Carte d'Allemagne; par Chamchard.

A Paris, chez Dézauche, Géographe, rue des Noyers.

Nouvelle Uranographie, ou Méthode très-facile pour apprendre à connoître les constellations par les configurations des principales étoiles en elles; grande carte sur très-grand papier, accompagnée de la description & de l'usage de ladite Uranographie, format in-4°. dédiée à S. A. S. Mgr le Duc de Chartres; par M. Ruelle, à l'Observatoire royal de Paris.

Le prix de la carte, avec l'introduction, est de 9 l.

A Paris, chez Dézauche, Géographe du Roi, & Buache, rue

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI,
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

C O N T E N A N T

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes Célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 6 JANVIER 1787.



A P A R I S,

**Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou ;
rue des Poitevins, N^o. 17.**

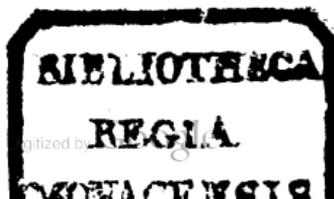
Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E

Du mois de Décembre 1786.

P		sonne raisonnable & sensi-	
PIÈCES FUGITIVES.		ble	
<i>A Madame...</i>	3	<i>Nouveaux Synonymes Fran-</i>	67
<i>Le Moqueur moqué, Anec-</i>	4	<i>çois,</i>	100
<i>dote,</i>	4	<i>Pensées Philosophiques sur la</i>	117
<i>Misanthropie, traduite du</i>	ib.	<i>Nature,</i>	117
<i>Grec de Ménandre,</i>	6	<i>Elémens d'Histoire Naturelle</i>	118
<i>Acrostiches,</i>	6	<i>& de Chimie,</i>	118
<i>Vers à Mme Belli...</i>	49	<i>Tableau des Révolutions de la</i>	152
<i>Impromptu à Mlle Denison,</i>	50	<i>Littérature ancienne & mo-</i>	170
<i>Chançon,</i>	ib.	<i>derne,</i>	170
<i>Morceau sur les Serres chau-</i>	97	<i>Théâtre Moral,</i>	202
<i>des,</i>	97	<i>Histoire de Provence,</i>	211
<i>M. d'A*** à Mme d'Hic-</i>	145	<i>Discours de M. le Comte de la</i>	216
<i>que,</i>	145	<i>Tourailles,</i>	216
<i>Romançe,</i>	147	<i>Cécile, fille d'Achmet III,</i>	219
<i>Réponse à la question,</i>	148	<i>Empereur des Turcs,</i>	219
<i>Eptre à M. Balze,</i>	193	<i>Tableau du travail fait par</i>	219
<i>A Mlle Warefcot,</i>	199	<i>les Rédacteurs & Coopéra-</i>	219
<i>Charades, Enigmes & Logo-</i>	200	<i>teurs du Mercure,</i>	219
<i>gryphes, 7, 62, 98, 150,</i>	200	<i>Variétés, 34, 38, 70, 120</i>	219
		S P E C T A C L E S.	
NOUVELLES LITTÉR.		<i>Concert Spirituel,</i>	179
<i>Satyres, par M. Cle***,</i>	9	<i>Acad. Royale de Musiq.</i>	39,
<i>Traité sur les propriétés & les</i>	26	72, 125, 186	
<i>effets du Café,</i>	26	<i>Comédie Italienne,</i>	83, 134,
<i>Voyages dans les Alpes,</i>	54	181	
<i>Les Loifirs d'une jeune Per</i>	54	<i>Annonces & Notices,</i>	44, 91,
		138, 186, 232	

A Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT,
au delà Harpe, près S. Côme,



MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 6 JANVIER 1787.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*A un de mes Amis , qui a fait de
mauvais Vers.*

ARTISAN de mauvaises dimes,
Je verrai toujours dans tes vers
Des fadeurs que tu crois sublimes,
Ta raison tournée à l'envers,
Le sens coupé dans la césure,
Un bon vers, mais sans compagnon,
Des chevilles pour la mesure,
Un style du plus mauvais ton,
Chaque vers offrant un emblème,
La rime arrivant au galop,
La raison s'échappant de même.
Pardonne si j'en ai dit trop;

AD

M E R C U R E

Mais, crois-moi, prenons sans scrupule
 Tous les deux ce qui nous convient,
 Toi, ta grammaire & ta fêrûle, *
 Moi, le fûceau qui m'appartient.

(Par Mme B. à Nevers.)

L E L O I R , Fable.

U N Loir faisoit fa résidence
 Dans un grenier abandonné,
 Où l'animal infortuné
 Dépériffoit par l'abstinence ;
 Mais en dépôt l'oh y mit du froment,
 Et le reclus se vit dans l'abondance ;
 Alors Souris & Rats vinrent joyeusement
 Prendre part à son opulence
 Et le féliciter sur sa magnificence.
 En peu de temps le voilà frais, dispos,
 Se pavant & faisant le gros dos,
 Comme ces parvenus sortis de la poussière.
 Cependant un beau jour on enleva le grain
 Et notre Rat le lendemain
 Se retrouva dans la misère.
 On n'a plus d'amis en ce cas :
 Chacun se retire à grands pas ;

* Il est Maître ès-Arts.

DE FRANCE.

Et voilà ce que fit la troupe mercenaire.

De tous nos vils écornifleurs

C'est aussi l'usage ordinaire :

Perdez votre or, plus de flatteurs.

(*Par M. Adhémar, Comte de Marsane.*)

CHANSON

*Chantée à Mme DE VALLÉESSEURS,
par Mlle DE VALLÉESSEURS.*

Sur l'Air : *Je suis Lindor.*

TOUCHANT à peine au printemps de mon âge,
Merveille n'est si j'ai quelque beauté ;
J'ai les couleurs & la légèreté,
Non les défauts du papillon volage.

LORSQUE ma voix a brillé sur la scène,
Il faut me voir dans un bal voltiger ;
Là, cent rivaux brûlent de m'engager,
Tous dans leurs mains voudroient tenir la mienne.

MAMAN instruit mon enfance ingénue,
C'est dans ses bras que sont nés mes talens ;
Quand je parois, je me fais mille amans ;
Je n'en ai plus, hélas ! dès qu'on l'a vue.

(*Par M. de ****, Officier au Régiment
de l'Iste de France.*)

A iij

M E R C U R E

Sur la Mort de M. BEAUJON.

BEAUJON, par un trait seul, est assez honoré:
Il étoit opulent; le pauvre l'a pleuré.

(*Par M. D.. T...*)

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Théâtre*; celui
de l'Énigme est *Clef*; celui du Logogryphe
est *Serrure*, où l'on trouve *ferre, rue, ré,*
rusé.

C H A R A D E.

QUICONQUE est bas flatteur, est toujours mon
premier;

L'innocence sans fard habite mon dernier,
Et chaque grande ville a toujours mon entier.

(*Par M. le Chevalier de Meude-Monpas.*)



É N I G M E.

JE suis léger au féminin ,
 Je suis léger au masculin ;
 Mais léger d'une autre manière.
 Femmele , on m'admire & je plais
 Quand on voit en moi de beaux traits ;
 Quand je suis d'un beau caractère ,
 Sur-tout d'un caractère égal ;
 Quand je suis droite & bien réglée ,
 Nette , propre , point barbouillée ;
 Ma moindre tache est un grand mal :
 J'ai mon rang , ma place & mes titres ;
 J'entre souvent dans les Chapitres.
 J'ai de l'esprit & du savoir ,
 Au moins je devrois en avoir :
 J'ai bien des feurs ; mais leur fortune
 Et leur mérite est différent ;
 Une quelquefois en vaut cent ,
 Ou mille n'en valent pas une.
 (Par M. L. F. , Avocat au Parl. de Lorraine.)

L O G O G R Y P H E

DE sept pieds mon tout se compose ,
 Et je nourris grand & petit.

A iv

Hélas ! je suis fragile , & si l'on ne m'emplit ,

Je ne vauz rien ou peu de chose.

On trouve dans mon examen

Cet élément conquis par Charles & Pilâtre ,

Et celui qui naguère aux exploits de Suffren

A servi de théâtre.

On y rencontre aussi ce doux nom si commun ,

Si rarement au cœur , si souvent à la bouche ,

Que l'on prodigue à l'importun

Autant qu'à l'objet qui nous touche ;

De la coquette un titre redouté ;

Un don divin , mais sujet à dispute ,

Don refusé par Descarte à la brute ,

Et par l'erreur à l'homme contesté ;

Un poisson délicat ; un animal immonde ;

L'aliment du vicillard ; la raison du guerrier ;

Le gagne-pain du batelier ;

Un mélange fangeux de la terre & de l'onde ;

Du Poète François l'écueil trop dangereux ,

Et l'ornement altier du Prélat fastueux.

Mais c'est en dire assez pour que l'on me devine ,

Sinon , va me chercher , Lecteur , dans ta cuisine.

(Par M. le V...)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

IDÉES sur les secours à donner aux pauvres Malades dans les grandes Villes. A Philadelphie, & se trouve à Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cluni.

DEPUIS quelque temps, dans toutes les parties de l'Europe, les bons Citoyens, les Écrivains politiques, les Physiciens & les Administrateurs ont plus particulièrement porté leur attention & leurs soins sur le régime des Hôpitaux. De nouvelles vues, proposées & discutées, ont déjà amené d'heureuses réformes, & en préparent de plus grandes. C'est un des progrès de notre siècle qu'il est juste de reconnoître & de louer dans toutes les occasions. Le petit Ouvrage que j'annonce en offre une bien naturelle. C'est un des meilleurs qu'on ait encore publiés sur cet intéressant sujet.

On ne voit pas que les nations anciennes ni les nations étrangères à l'Europe aient connu l'établissement des Hôpitaux. Il paroît que, chez elles, la constitution sociale & la bienfaisance particulière rendoient inutiles ces hospices ouverts par la miséricorde pu-

blique. Ce qui paroît certain au moins, c'est que leurs établissemens, qui avoient le même objet, n'avoient rien de pareil dans le plan & l'exécution. Cette institution appartenoit à une religion qui a particulièrement adopté les pauvres, qui présente sans cesse leurs besoins à la conscience des riches, & dans ses menaces & dans ses récompenses.

Depuis qu'on a beaucoup examiné ces établissemens, on les a vus sous des aspects bien divers. Nous en sommes peut-être trop près pour bien recevoir les impressions qu'ils doivent laisser. Transportons-les un moment loin de nous; donnons-les à juger à ces peuples qui ne les connoissent pas; nous appercevrons mieux les véritables idées qu'on en doit prendre.

Je suppose qu'un Concitoyen de ces peuples, qui auroit long-temps séjourné parmi nous, & ce qui est moins commun & moins facile, qui y auroit bien observé, revenu dans son pays, & choisissant dans les objets qui ont attiré son attention, ceux qui tiennent au bonheur de l'humanité, & qui annoncent le plus les progrès de la civilisation, parla ainsi: « L'Europe doit à sa religion une vertu » publique qu'on ne voit point ailleurs. Dans » toutes ses contrées, & depuis des siècles, » elle a élevé des asyles pour les pauvres, les » enfans abandonnés & les infirmes. Par- » tout le voyageur est frappé de quelque édi- » fice consacré par cette touchante inscrip- » tion. Cette religion porte la piété pour les

» malheureux , jusqu'à former des ames pour
» la sainte fonction de les soulager. Ainsi, il
» n'y a rien de servile dans un soin qui ré-
» pugne si fort à notre foiblesse ; des recom-
» penses célestes en font un sublime dévoue-
» ment. Ce sont les femmes qu'elle y a ap-
» pelées , comme pour signaler davantage sa
» puissance , en triomphant de cette aver-
» sion plus vive que la nature leur a donnée
» pour l'aspect des souffrances & de la mort ,
» & comme pour faire un plus doux présent
» aux misères humaines , en les confiant à
» une sensibilité plus délicate. Dans plusieurs
» villes, la bienfaisance est quelquefois obli-
» gée de resserrer ses secours ; mais dans
» d'autres, elle les étend en proportion du
» nombre des infortunés. La plus célèbre des
» Capitales offre dans ce genre un spectacle
» tel qu'il faut l'avoir vu pour s'en former
» une idée. Elle a un hôpital qui est comme
» une ville de refuge pour toutes les infir-
» mités. Vous y voyez quelquefois jusqu'à cinq
» mille malades. On ne demande ni de quelle
» religion , ni de quel pays , ni de quel état
» vous êtes , si vous faites le bien ou le mal ,
» si on vous doit récompense ou punition.
» Vous êtes pauvre & souffrant ; vous avez
» besoin d'un asyle & des secours d'un art
» salutaire. Entrez , prenez place parmi tant
» de malheureux. Venez reposer vos dou-
» leurs dans le sein d'une charité inspirée
» par Dieu même, & attendre avec résigna-
» tion ce que la Nature vous réserve. »

A vj

J'entends du milieu de ce peuple s'élever des cris de bénédiction, & des transports d'admiration s'y mêler. " O humanité ! ô patriotisme, qui ne pouvant empêcher l'indigence, en retranchent au moins les plus extrêmes malheurs, qui ne permettent pas à des hommes, à des citoyens de rester privés des premiers besoins & des derniers secours de la vie, pourquoi n'êtes vous pas la loi, la religion de tous les peuples ! vous, qui nous gouvernez, soyez touchés d'un si noble, d'un si saint exemple. Nous sommes aussi exposés à toutes les détresses de la pauvreté ; mais nous n'avons de ressource que dans la pitié toujours lente & foible de ceux qui nous entourent ; autant elle est douce, quand elle vient à nous, autant elle est cruelle, quand il faut l'implorer. Sauvez-nous de ce dernier malheur, de cette profonde humiliation. Accordez-nous aussi une maison commune, qui soit celle de tous ceux qui n'ont pas un asyle, ni pour vivre, ni pour mourir. "

Telle seroit la première impression de ce peuple sur des institutions que nous regardons avec indifférence, & dont nous parlons souvent avec murmure.

Mais ces causes de nos murmures, un étranger, quoique de loin, pourroit les appercevoir avec un peu de réflexion. Supposons un Philosophe parmi ce peuple, ne pourra-t'il pas se lever & dire : " O mes concitoyens, quelle vaine illusion touche vos cœurs !

» quelle admiration inconsiderée vous en-
 » traîne! êtes vous las de vos vertus qui vous
 » rendent inutiles ces établissemens? Puis-
 » que notre patrie n'en a pas encore élevés,
 » c'est sans doute que les malheureux n'ont
 » encore été délaissés ni de leurs paréns, ni
 » de leurs amis, ni de leurs voisins, de tous
 » ceux à qui les sentimens de la Nature &
 » les rapports de la société impositoient de les
 » soulager. Voulez-vous ne plus rien faire,
 » ne plus rien sentir pour eux? Livrez-les à
 » la pitié publique; elle sera votre excuse,
 » & elle succombera sous le fardeau que vous
 » lui laisserez. J'ai peu de confiance dans
 » cette vaste charité, qui n'embrasse toutes
 » les misères que pour ne s'attacher à au-
 » cune, qui les rassemble, comme si elles
 » ne pouvoient s'adoucir qu'en présence les
 » unes des autres. Un grand hôpital ne m'an-
 » nonce que des riches sans compassion, des
 » malheureux sans ressource, & un gouver-
 » nement qui leur laisse tous leurs maux,
 » content de les défendre de la mort. Mais
 » ne nous trompe pas par de fausses appa-
 » rences, toi qui nous vante des usages
 » étrangers. Ce n'est pas assez de nous annon-
 » cer ces lieux de miséricorde; dis-nous ce
 » qui s'y passe; voyons comment une bien-
 » faisance si étendue remplit ses promesses. »
 » Homme juste & sage » répondroit le
 Voyageur, « tu prévois ce que je dois t'ap-
 » prendre. Ces institutions ont un but grand
 » & sacré; mais elles n'attestent que leur

„ impuissance à le remplir. Elles ne sont
 „ bonnes que dans les lieux où la charité pri-
 „ vée pourroit les rendre inutiles, où peu de
 „ malades sont réduits à la charité publique,
 „ où celle-ci peut réparer les maux de l'ex-
 „ trême pauvreté, & remplacer un peu les
 „ soins des affections domestiques. Ailleurs,
 „ les abus s'étendent à proportion de la mul-
 „ tiplicité des secours qu'il faut donner.
 „ Pourrai-je vous dire ce que j'ai vu, ce que
 „ j'ai senti dans le plus considérable & le plus
 „ tristement célèbre de ces établissemens ?
 „ Pourrai-je contrister vos cœurs, souiller
 „ vos imaginations d'un spectacle qui sou-
 „ lève toute la sensibilité ? En parcourant
 „ cet édifice, qui, au sein d'une immense
 „ capitale, contient quatre mille malades
 „ qu'ils infectent, & dont ils sont infectés,
 „ en voyant la pitié qui les reçoit, réduite à
 „ devenir barbare dans le traitement qu'elle
 „ leur accorde, les entasser jusqu'à quatre
 „ dans un même lit, ne les soigner qu'avec
 „ cet ordre nécessaire dans une vaste admi-
 „ nistration, & sans cette compassion, qui
 „ s'arrête & se proportionne à chaque be-
 „ soin, à chaque douleur, j'ai cru être amené
 „ en ce lieu pour recevoir, dans un seul ser-
 „ timent, l'impression de tous les maux que
 „ la Nature, dans ses rigueurs, que la société
 „ dans ses désordres, peuvent accumuler sur
 „ l'humanité. Aussi les misérables, pour qui
 „ seuls peut exister un pareil établissement,
 „ en ont une frayeur telle que les loix au-

„ roient pu en faire une peine très-répri-
 „ mante. Ils en redoutent l'air, les secours;
 „ ils n'y viennent que lorsqu'ils ont perdu,
 „ avec tous les moyens de vivre, le courage
 „ de mourir. Tout ce que ce séjour a de ré-
 „ voltant en fait même une humiliation;
 „ quiconque y échappe à la mort, n'en
 „ sort qu'avec la crainte du mépris; & ce-
 „ pendant le peuple de cette capitale est si
 „ profondément dénué de ressources, que
 „ son affluence dans ce séjour est la princi-
 „ pale cause des dangers, des afflictions qu'il
 „ y rencontre. Dieux, protecteurs de mon
 „ pays, Dieux qui vous laissez toucher aux mi-
 „ sères humaines, rendez-nous toujours assez
 „ miséricordieux, pour retenir toujours nos
 „ pauvres & nos infirmes près de nos seours
 „ & de nos soins, & pour ne les reléguer ja-
 „ mais dans ces hospices meurtriers! ”

Ainsi, en honorant les principes sacrés qui
 ont présidé à ces établissemens, en bénissant
 les secours que l'humanité souffrante en a
 reçus, en les contemplant encore avec cette
 reconnoissance & cette consolation qu'ils ins-
 pirent à toute âme sensible, on sent avec
 amertume, on voit avec étonnement, qu'ils
 pallient les grands maux de la société plutôt
 qu'ils ne les corrigent, qu'ils ne réparent les
 plus grands désordres que pour en entretenir
 la source, qu'ils affoiblissent même les vertus
 qui les ont fait naître, & qui peuvent seules
 les faire atteindre à l'étendue de leurs objets.
 On n'a pas assez vu que les hôpitaux étoient

le plus insuffisant des remèdes à appliquer aux misères humaines, qu'ils accusent la société à mesure qu'ils se multiplient. Ce n'est pas assez d'ouvrir un azyle au pauvre dans ses maladies; il faut lui assurer des moyens de travailler sans s'excéder, d'amasser quelque chose au de-là de ses besoins journaliers, de ne pas être réduit à passer le temps de ses souffrances comme un être qui ne tient à rien dans le monde. Considérez aussi que la vertu publique est sans force, si elle n'entretient & ne dirige les vertus privées; qu'autant ce qui s'inspire dans les œuvres de la bienfaisance est abondant, autant ce qui s'y commande est borné. La nature a mis dans nos âmes des impressions, la société nous place dans des rapports, qui nous appellent au secours des misérables. Fiez-vous davantage à la compassion naturelle, à ces devoirs de convenance dont il nous est si aisé de contracter l'habitude; ou plutôt accroissez-en la force par le besoin d'y céder, par le cours de l'opinion, par des distinctions que vous y attacherez. Ne voyez-vous pas que lorsque vous élevez un hôpital, chacun se dégage des liens de parenté, d'amitié, de confraternité, de voisinage. On devient dur, parce qu'on paye, parce qu'on sent moins la voix tendre & impérieuse de la pitié, & qu'on croit n'avoir plus à répondre de rien, même à son propre cœur. Je ne fais si une partie de l'égoïsme qu'on remarque dans les grandes villes, ne vient pas de cette source. Ne pourroit-on

pas aussi soulager les infirmités humaines, sans enlever les malheureux à tout ce qu'ils aiment, à tout ce qui les console, sans les entasser ensemble, tandis que, pour leur santé & leur bonheur, il faudroit les dérober les uns aux autres? Ceux qui les soignent, seront-ils plus empressés, plus attentifs, lorsqu'ils seront obligés de retirer leur affection, ne pouvant la partager à tant d'objets; de ne faire que comme un devoir, ce qui demande toute la vigilance d'un tendre intérêt? Et combien de dépenses pour faire aller un grand établissement, qui sont perdues pour l'utilité de sa destination? Combien d'abus, de désordres s'y introduisent bientôt & s'y maintiennent long-temps? Et quelle difficulté de les détruire, quand ils ont leur excuse dans une administration nécessairement compliquée?

Telles sont les vues que développe, d'une manière aussi ingénieuse que touchante, l'Auteur de l'Ouvrage que j'annonce; &, ce qui est encore mieux, d'où il part pour proposer des remèdes simples & faciles à des maux trop réels. J'aurois peut-être dû n'employer que ses idées & ses paroles. Mais comment peut-on toucher à la cause des infortunés, sans y faire entendre sa foible voix? Un Écrivain n'a que ses pensées à offrir dans le soulagement des misères humaines; il croit acquitter sa dette, lorsqu'il en trace le tableau, & qu'il y répand les mouvemens & les vœux de son âme.

L'ouvrage, dont nous allons présenter les principales idées, a pour but de s'opposer au plan d'un nouvel Hôtel-Dieu, proposé par M. Poger. Veut-il donc priver les infirmes & les malades de tout secours? Au contraire, il veut leur en assurer de meilleurs & de plus nombreux. Son plan seroit qu'il n'y eût plus d'Hôtel-Dieu, au moins qu'il fût réduit à un grand hospice; que les revenus en fussent appliqués au soulagement des pauvres-malades, sous la direction de l'administration qui régit maintenant cet établissement; que, dans chaque Paroisse, il y eût une fondation de charité, telle que celle qui subsiste dans celle de Saint-Roch, destinée à pourvoir au soulagement des pauvres-malades qui ont un domicile; qu'il y eût des hospices, dans chaque Paroisse, pour les malades sans domicile; enfin qu'on autorisât les particuliers à établir des infirmeries à pension, séparées des hospices, où les Maîtres & les personnes charitables pourroient placer leurs domestiques ou des ouvriers qui les intéresseroient.

Ce n'est point du tout faire connoître un plan, dont toutes les vues sont fondées sur des observations aussi justes qu'utiles, & dont toutes les idées sont bien liées, que de s'arrêter à un simple énoncé. Il faut lire cet Ouvrage, qui, au mérite d'un grand intérêt, joint l'avantage d'être très-court. Ce seroit une sorte de crime pour la Nation & pour le siècle, que de pareils objets y fussent traités sans obtenir une grande attention, & qu'ils l'ayent

été avec une sagacité si heureuse, sans obtenir à l'Auteur une reconnoissance publique.

Plus ce Journal est répandu, plus il doit particulièrement s'arrêter sur des Ouvrages pareils.

Rien de plus juste & de plus fin en même-temps que les principes d'où part l'Auteur pour vouloir qu'on commence par ne pas faire sortir de leurs familles les malades qui en ont une.

» Il n'est pas dans la Nature de demander
» à autrui ce que l'on peut faire soi-même
» sans un trop grand effort.

» L'homme souffrant commence par sup-
» porter son mal, & par y apporter de lui-
» même, avec ses propres moyens, le sou-
» lagement qu'ils peuvent lui procurer.

» Quand les moyens de soulagement qui
» dépendent de lui sont insuffisans, il se
» plaint; il commence à implorer le secours
» de ses parens & de ses amis, & chacun
» d'eux l'assiste par la suite d'un penchant
» naturel que la compassion met du plus ou
» moins dans le cœur de tous les hommes.

» Cette assistance a cependant des bornes;
» elle est limitée par les moyens & par la
» volonté de ceux qui la donnent; elle ne
» peut s'étendre au delà du terme où les
» soins & la fatigue qu'ils prendroient leur
» sembleroient plus pénibles que la compas-
» sion qu'ils ressentent; ce terme s'élève
» très haut, quelquefois jusqu'au sacrifice de
» la vie chez les cœurs sensibles & vivement

» affectionnés; il a peu de portée chez les
 » indifférens; mais, si l'on pouvoit s'expri-
 » mer ainsi, il présente toujours une sorte
 » d'équation, en raison de laquelle l'assis-
 » tance est donnée tant qu'elle paroît à
 » l'homme qui s'y dévoue, un moindre far-
 » deau que celui de la compassion dont il est
 » ému.

» C'est ce qui fait que les secours de la
 » famille unie par l'amour & par l'amitié
 » sont toujours les premiers, les plus atten-
 » tifs, les plus énergiques, & ceux dont est
 » le plus véritablement soulagé l'être souf-
 » frant, qui dans l'assistance qu'il reçoit,
 » compte pour beaucoup la consolation qu'il
 » éprouve, & a besoin de trouver une jouis-
 » sance morale jointe à un service physique.

» Mais quelquefois, & trop souvent sans
 » doute, les efforts de la famille ne peuvent
 » suffire aux besoins urgens & multipliés de
 » l'individu qui souffre. Qu'arrive-t-il alors?
 » La famille à son tour invoque le secours de
 » ses voisins. Ceux-ci en donnent, qui de-
 » viennent utiles, qui suppléent un peu à
 » l'insuffisance des premiers, mais qui, offerts
 » avec moins de zèle, & suivis avec moins
 » d'intérêt, sont loin d'avoir, par leur nature,
 » la même efficacité.

» C'est bien pis quand, au-lieu de l'assis-
 » tance des voisins, il faut avoir recours à
 » celle du Village, ou de la Paroisse, ou de
 » la Municipalité, ou de la Province, ou de
 » l'État. Plus le secours vient de loin, moins

» il vaut, & plus il paroît lourd à ceux qui
» l'accordent.

» Cet inconvénient ayant sa source dans
» la constitution de l'homme & de la So-
» ciété, il est impossible d'y échapper, & il
» en résulte que, lorsqu'il s'agit de soulager
» l'infortune & la maladie, la Société elle-
» même, pour exercer une véritable cha-
» rité, doit s'employer le moins qu'il soit
» possible, & faire autant qu'il peut dépendre
» d'elle, usage des forces particulières des
» familles & des individus. »

Parmi les avantages de cette manière d'administrer les secours publics, l'Auteur en fait remarquer un principal, celui de faire concourir les soins de la famille à la guérison du malade, & les secours du malade au soulagement de la famille elle-même.

« Toutes les fois qu'on se rapproche de la
» Nature, les biens se cumulent. Lorsqu'on
» s'en éloigne, ils ne se font plus qu'aux
» dépens les uns des autres. Un Artisan, un
» Ouvrier, père de famille, tombent ma-
» lades; leur salaire, qui faisoit vivre leur
» ménage, est interrompu. Si on les transfère
» dans un Hôpital, ils quittent avec
» une double affliction leur femme & leurs
» enfans, dont ils regrettent les soins; leur
» femme & leurs enfans, qu'ils laissent sans
» pain & réduits à la mendicité.

» Si au contraire on ne les sépare point,
» le père soigné & consolé sera moins long-
» temps & moins dangereusement malade;

» & dans la dépense que la Charité devra
 » faire pour lui, il y en a une partie qui, sans
 » lui nuire & sans multiplier les frais, peut
 » tourner au profit de sa famille. Il faut bien
 » que quelqu'un mange la viande dont on
 » lui aura fait du bouillon, & en chauffant
 » sa tisanne il n'en coûte pas plus de chauffer
 » aussi ses enfans. La femme & les enfans
 » peuvent donc se trouver sauvés de la mi-
 » sère, si au-lieu d'envoyer le malade dépen-
 » ser trente sols par jour dans un Hôtel-
 » Dieu, on le laisse, aidé de leurs soins, en
 » consommer vingt au milieu de ceux qui
 » l'aiment, & qui lui sont chers. »

Cette forme étendrait les liens de l'amitié
 chez le peuple. Ceux même qui n'auroient
 » point de familles, se verroient souvent
 » assistés par un zèle véritable, ou préfé-
 » rable du moins à celui des infirmiers, si ce
 » zèle étoit assuré d'être soutenu & réchauffé
 » par un partage dans la petite pension jour-
 » nalière, & par le droit de consommer la
 » viande des bouillons : tout sentiment na-
 » turel peut être tourné à bien, & l'intérêt
 » même peut perfectionner les mœurs, s'il
 » est mis sur une bonne voie par une intel-
 » ligente charité. »

On ne peut se refuser aux raisons que dé-
 veloppe l'Auteur contre les grands hôpitaux,
 & aux avantages qui résultent de la multi-
 plicité des hospices. Il faut les voir dans l'Ou-
 vrage même. L'Auteur avoit ici un modèle

à citer , & il s'est plu à rendre un hommage que tous les cœurs partageront.

“ Il faut bénir la dame étrangère qui a
 „ profité du crédit dont elle jouissoit , & de
 „ la vénération dont elle jouira toujours ,
 „ pour nous donner l'exemple d'un hospice
 „ où les malades , soignés avec humanité ,
 „ meurent moins que dans aucun des autres
 „ hôpitaux de la capitale ; & il faut souhaiter
 „ qu'un zèle trop ardent ne conduise pas à
 „ multiplier les lits de cet hospice , de ma-
 „ nière à en former à son tour un grand
 „ hôpital. Ses succès tiennent principalement
 „ à ce que l'entreprise est bornée. ”

“ Moins ces maisons seront considérables,
 „ & plus il sera facile à des hommes d'une
 „ capacité ordinaire, & tels que ceux qu'on
 „ trouve à employer, d'y établir & d'y main-
 „ tenir le bon ordre, les bonnes mœurs ,
 „ l'économie & la probité de détail. ”

Dans le quatrième chapitre, l'Auteur établit le projet nouveau d'avoir des infirmeries à pension, qui seroient sous l'inspection des Curés & des Dames de la charité de chaque Paroisse. Il entre dans des détails qui appuient & confirment ses idées. Nous regrettons de ne pouvoir ni les abréger, ni en détacher quelque partie.

Le dernier chapitre est un résumé du plan de l'Auteur, où il l'établit sur de nouvelles preuves ou de nouvelles considérations.

On jugera de l'esprit général de cet Ouvrage par les dernières phrases :

« Comment sommes-nous arrivés à mettre
 » sur la voie de ce terme heureux, où, avec
 » la moindre dépense possible, on assistera
 » le plus grand nombre possible de pauvres-
 » malades, en soulageant autant qu'il sera
 » possible leur cœur affligé, & rendant plus
 » efficaces de toutes les manières, les soins
 » auxquels ils ont droit de prétendre? C'est
 » en tâchant de ne pas laisser perdre un des
 » sentimens, un des penchans, une des ver-
 » tus, une des passions, un des intérêts, &
 » même une des foiblesses que l'on pourroit
 » tourner à leur profit. Toute faculté de dé-
 » penser en argent est bornée; tout pouvoir
 » physique est limité. Il n'y a que l'esprit &
 » l'âme qui, plus rapprochés, si l'on peut
 » ainsi dire, de la divinité, tiennent d'elle
 » une activité, une puissance, une bienfai-
 » sance presqu'incommensurables. »

On ne sera pas surpris d'apprendre qu'on
 doit cet excellent Mémoire à un Écrivain
 qui s'est particulièrement voué aux études &
 aux travaux d'administration, qui joint un
 esprit supérieur à des connoissances im-
 menses, dont le zèle infatigable rend les ta-
 lens plus utiles, & qui, ayant mérité la con-
 fiance du Gouvernement, aura un jour la
 gloire d'avoir sensiblement contribué à éten-
 dre les lumières & à préparer beaucoup de
 biens, par un grand nombre d'écrits qui ont
 tous, comme celui-ci, des objets d'utilité
 publique.

(Cet Article est de M. de L. C.)

ZÉLIE

ZÉLIE dans le Désert, par Mme D***. A Londres, & se trouve à Paris, chez Belin, rue S. Jacques; Desenne, au Palais Royal, & Royez, quai des Augustins.

UNE femme jeune & belle est séparée d'un père & d'un amant qu'elle adore, par une tempête qui brise le vaisseau sur lequel ils s'étoient embarqués pour les Indes; elle est obligée de chercher un asyle dans les bois, & de passer plusieurs années dans un endroit inhabité de l'Isle de Sumatra. Tel est le fond du Roman que nous annonçons. Nous croirions diminuer beaucoup le plaisir de ceux qui s'empresseront de le lire, si nous leur parlions en détail des divers événemens qui le composent, & qui les intéresseront d'autant plus qu'ils seront moins prévus. Mais nous ne pouvons nous refuser à la satisfaction de dire que le plan de l'Ouvrage de Mme D. est bien conçu; les incidens y naissent nécessairement les uns des autres; & l'on s'aperçoit que les moindres sont prévus par l'Auteur dès le commencement de l'Ouvrage. Mme D. indique ce qui les produit, de manière cependant que l'illusion ne soit jamais détruite, & elle les a d'ailleurs si bien enchaînés, qu'en en supprimant un seul, on renverseroit tous les autres. Nous insistons sur ce mérite, parce qu'il est très-rare, & parce que nous ne voyons que trop de romans uniquement composés d'événemens si peu liés

N^o. I, 6 Janvier 1787.

B

les uns avec les autres, que l'on pourroit prendre au hasard telle partie que l'on voudroit pour le commencement ou la fin de l'Ouvrage.

Dans la chaîne des événemens qui composent le Roman de Zélie, il en est d'heureux; mais il en est aussi qui attristent l'ame & la déchirent; les situations les plus fortes y sont peintes avec énergie; mais comme aucun des personnages introduits par l'Auteur, n'est représenté avec un caractère odieux, ils ne font jamais verser des larmes amères; les sentimens qu'ils inspirent ne sont mêlés d'aucun mouvement d'indignation ou de haine, & il se répand sur le récit même des malheurs, une teinte de mélancolie tendre qui en adoucit la peinture au point d'y attacher un charme plus grand peut-être que celui que produit l'image du bonheur. En n'offrant ainsi que des caractères aimables, l'Auteur s'est interdit sans doute une grande source de variété; mais la beauté des situations & l'intérêt qu'inspirent les principaux personnages, le dispensent d'avoir recours sans cesse aux contrastes les plus frappans. D'ailleurs, en traçant ses divers caractères, Mme D. a attaché à chacun une nuance de bonté relative à l'état, au sexe, à l'âge, à l'éducation, à l'esprit de ses personnages; & comme elle a eu l'art plus grand encore de soutenir ces mêmes caractères jusqu'à la fin de son Roman, les diverses nuances qui les distinguent ne changent point dans le cours de l'Ouvrage, & ne

peuvent point par conséquent se rapprocher assez les unes des autres pour se confondre. Les sentimens qui animent les personnages se développent donc toujours de la manière la plus conforme à leurs différens caractères; & l'on doit compter bien peu de Romans où l'on ait représenté avec autant de vérité tous les degrés par lesquels un sentiment assez foible dans sa naissance, devient une passion impétueuse; l'on s'en appercevra sur-tout dans le caractère de Ninette, la jeune élève de Zélie.

Ces vertus paisibles, cette tendre bonté assignées aux divers personnages, ont influé sur le style de l'Auteur; il règne en effet dans la marche de ses idées, une sorte de douce tranquillité. Mme D. emploie rarement ces mouvemens impétueux qui ne conviennent de plus souvent qu'aux passions extrêmes; il semble que l'expression des sentimens qu'elle a voulu représenter, est toujours retenue par une aimable modération; on sent toujours une impression de calme, même en voyant la peinture des orages du cœur; mais si le Lecteur est frappé par des traits moins rapides, ils n'en pénètrent pas moins profondément; & l'on se trouve vivement ému, même long-temps après avoir cessé de lire le Roman.

La diction est d'ailleurs pure, élégante & facile. Mais ce qui caractérise particulièrement le Roman de Zélie, c'est l'espèce de forme dramatique que l'Auteur lui a très-

souvent donnée; Mme D. cesse de temps en temps d'employer le ton de la narration; elle offre tout d'un coup une peinture vive, transporte ses Lecteurs au lieu de la scène, les plonge dans l'illusion par la vérité des tableaux, & laisse parler ses personnages. Les pensées s'élèvent alors; l'expression s'anime; les sentimens de ses interlocuteurs se déploient dans toute leur force, & ils peignent eux-mêmes avec l'éloquence du cœur, leur situation heureuse ou infortunée. Malheureusement pour nos Lecteurs, les bornes de cet extrait ne nous permettent de citer que les morceaux suivans de l'intéressant Roman de Mme D.

« Tout l'équipage étoit encore dans la joie
 » que cause la découverte de la terre; nous
 » arrivions à la hauteur de Sumatra, sans
 » avoir éprouvé aucuns vents contraires. Il
 » s'éleva tout-à-coup un violent ouragan qui
 » emporta toutes nos voiles & nos mâts.
 » Qu'on se peigne, s'il est possible, (*dit Zélie*
 » *elle-même*) cet instant d'horreur, les cris
 » de tant de personnes épouvantées, le tu-
 » multe, le désespoir, la mort. Ce spectacle
 » affreux n'étoit éclairé que par la foudre qui
 » éclatoit sur nos têtes. Hélas! je reçus à
 » peine les derniers adieux de mon père, de
 » mon amant, de mon amie. J'étois évanouie
 » dans leurs bras, lorsqu'une vague terrible
 » brisa notre vaisseau sur la pointe d'un ro-
 » cher, & me sépara d'eux.

« J'ai souvent cherché, & toujours en

» vain, à me rappeler les circonstances de
 » cet affreux naufrage, où je fus portée pres-
 » que sans vie sur ce fatal rocher. Je m'y
 » trouvai comme sortant d'un songe. Je fixai
 » d'abord les objets sans les distinguer, mal-
 » gré la clarté du jour; mais peu-à-peu je
 » repris mes sens, & je vis toute l'horreur
 » de ma situation. Le péril que j'avois évité
 » me parut préférable à celui auquel je me
 » trouvois exposée. J'enviai le sort de mes
 » amis que la tempête avoit ensevelis sous
 » les eaux. Un instant après, je frémissais du
 » genre de mort que je les avois vus prêts à
 » subir. J'entendois retentir au fond de mon
 » cœur, la voix triste & plaintive de M. d'Er-
 » mancourt, qui souffroit plus de mes maux
 » que des siens. Je le voyois encore, tâchant
 » de me rassurer sur un danger qui lui pa-
 » roissoit inévitable, mais qu'il auroit voulu
 » me cacher jusqu'au dernier moment. Hélas!
 » je le voyois comme lui, ce fatal instant qui
 » devoit nous séparer; mais je ne prévoyois
 » pas que le destin me réservoir encore des
 » maux plus cruels, en me conservant une
 » vie insupportable, que l'abandon où je me
 » trouvois me portoit à abréger pour me
 » réunir à mes amis.

» Mes tristes réflexions m'arrachèrent les
 » plaintes les plus déchirantes sur ma desti-
 » née. Je reprochois au ciel ma déplorable
 » existence: je l'accusois d'injustice envers
 » mes amis, qui méritoient un meilleur sort.
 » J'étois dans le plus grand désespoir, quand

» j'entendis à peu de distance des cris plaintifs
 » qui portèrent l'épouvante dans mon ame.
 » Je me levai brusquement du lieu où j'étois
 » restée plusieurs heures sans pouvoir chan-
 » ger de situation ; tant j'étois accablée &
 » brisée par les secousses du vaisseau. L'idée
 » de ma conservation, ce sentiment si na-
 » turel qui nous entraîne machinalement,
 » fut la seule qui m'affecta en ce moment, &
 » qui me fit retrouver mes forces presque
 » anéanties. Je fus ensuite touchée de com-
 » passion pour l'être souffrant que j'avois
 » entendu. »

» Je descendis du rocher ; j'avançai dans le
 » bois d'un pas timide & chancelant, en por-
 » tant mes regards craintifs sur tous les ob-
 » jets qui m'environnoient ; mais le même
 » sentiment que j'avois éprouvé, la peur,
 » avoit fait fuir la personne affligée au pre-
 » mier bruit que j'avois fait, en marchant
 » dans le bois, pour aller à elle ; l'ayant cher-
 » chée pendant quelque temps, je pensai
 » que la voix & les plaintes que j'avois cru
 » entendre, n'étoient qu'un effet de mon
 » imagination troublée, qui me représentoit
 » par-tout des malheureux.

» J'étois persuadée de cette illusion, lors-
 » que j'aperçus dans l'épaisseur du bois, à
 » quelques pas de l'endroit où j'étois, des
 » arbrisseaux fort agités. J'entendis quelque
 » bruit. J'avançai en tremblant, & je crus
 » entrevoir, à travers les branches, une
 » personne de mon sexe. Cette vue me raf-

» fura. J'approchai en prononçant quelques
 » mots pour calmer la crainte de celle que
 » je voyois prête à m'échapper encore. Ah!
 » ne fuyez pas une malheureuse , dis - je ,
 » d'une voix douloureuse & suppliante. Qui
 » que vous soyez , j'implore votre protec-
 » tion..... Qu'entends - je , s'écria la pauvre
 » Lizadie , que je reconnus alors ? Quoi ! c'est
 » vous , me dit-elle en courant se jeter dans
 » mes bras ! c'est mon amie que je fuyois !
 » j'étois moi - même si étonnée , si saisie en
 » la serrant contre mon sein , que je ne pus
 » lui exprimer ma joie que par des soupirs
 » & des larmes. J'avois l'ame si troublée , si
 » agitée par cette heureuse rencontre qui
 » dans l'instant m'avoit donné des espérances
 » encore plus grandes , que je tombai pres-
 » que sans connoissance à ses pieds.

» Revenue à moi , je demandai mon
 » amant , mon père. Je voulois que mon
 » amie me les rendit l'un & l'autre. Eh !
 » pourquoi , lui disois-je , pourquoi ne se
 » feroient-ils pas sauvés du naufrage comme
 » nous ? Ils sont peut-être actuellement dans
 » quelqu'endroit de cette forêt , occupés à
 » gémir sur notre sort , comme nous sur le
 » leur. Allons , ma chère amie , courons à
 » leur secours. Ah ! si le ciel me les avoit
 » conservés ! ma vie entière ne suffiroit pas
 » pour lui en témoigner ma reconnoissance.
 » Mais nos recherches n'aboutirent à rien ;
 » nos plaintes , nos cris furent inutiles : la

» nature resta muette autour de nous. »

Dans le morceau suivant, la jeune Ninette exprime les sentimens que M. Sping le fils fait naître dans son cœur.

« Pourquoi cette obstination à vouloir me
 » faire dire que je l'aime? Que prétend-t'il?
 » Qu'espère-t'il d'un aveu qu'il ne devoit exi-
 » ger de moi, que du consentement de ses
 » parens, & en leur présence? Croit-il donc
 » qu'il suffit d'avoir ravi mon cœur pour me
 » faire oublier la vertu.... Ah! ne le croyez
 » pas: non, ce cœur qui vous a sans détour
 » avoué qu'il vous aime, ne consentira ja-
 » mais à sa honte.... Mais ne suis-je pas in-
 » juste dans mes soupçons? Quel sévère exa-
 » men! quelle ingratitude de ma part! quoi!
 » cet homme si honnête, si grand, si ver-
 » tueux, qui, depuis que je suis ici, ne s'est
 » pas démenti un seul instant, qui m'a donné
 » tant de marques du plus tendre attache-
 » ment, qui m'a sacrifié tous les goûts, ses
 » plaisirs, tout ce qui l'occupoit avant mon
 » arrivée; c'est lui que j'outrage: c'est au plus
 » charmant des hommes que je cherche des
 » torts! Ah! je rougis de mon injustice. Par-
 » donne, cher objet de ma tendresse, par-
 » donne une défiance que mon cœur désa-
 » voue! non, tu ne veux pas me perdre, tu
 » ne cherches pas à m'humilier..... Mais est-il
 » en ton pouvoir de réaliser tous les titres
 » flatteurs que tu m'as prodigués dans l'ivresse
 » de ton cœur? Tu m'as nommée ton amie,

» ta femme , ta compagne chérie. Ah ! puis-
 » je espérer de mériter jamais ces noms si
 » chers ? Quoi ! je serois l'épouse de cet hom-
 » me si recherché , si désiré par toutes les
 » femmes d'Achem ?... Tu me ferois tant de
 » sacrifices ! ah ! je devrois m'y opposer si
 » j'étois aussi désintéressée que toi : je de-
 » vrois m'éloigner. Je le devrois aussi pour
 » la satisfaction de tes parens : ils se repro-
 » cheront un jour de m'avoir si bien reçue....
 » Mais je n'aurai jamais ce barbare courage ;
 » les liens qui m'attachent à toi sont plus
 » forts que ma raison. Je ne connois plus ,
 » je déteste même cette grandeur d'ame hé-
 » roïque qu'un honneur chimérique inspire.
 » Je ne serai point grande ; mais je serai
 » honnête & vertueuse. Je ne fuirai pas..... »

Il est difficile de trouver des morceaux écrits avec plus de sensibilité & d'heureux abandon. L'on admirera certainement aussi avec quelle vérité l'Auteur peint le mélange des beautés de la nature sauvage , avec le charme de la nature cultivée , dans des sites pittoresques qu'elle a su si bien animer par les scènes qu'elle y a représentées.

Ceux qui auront lu le Roman de Zélie , le reliront sûrement plusieurs fois ; & nous croyons qu'il mérite d'autant plus d'être répandu , que l'on peut le laisser sans crainte entre les mains de la jeunesse la plus tendre ; elle n'y trouvera que des leçons agréables dans des exemples touchans ; & pendant que

l'expression de la vive sensibilité qui y règne ravira les jeunes cœurs, la peinture d'une solitude tranquille, l'union d'une famille heureuse dans un désert presque inaccessible, le contraste de sa situation paisible & fortunée avec les agitations des grandes sociétés, charmeront la raison de l'âge mûr; le vieillard s'attendrira sur l'image sacrée du respect & de l'amour filial; & ceux même à qui les douces émotions sont trop étrangères, seront retenus en le lisant par un attrait dont ils ne pourront se défendre. Les larmes délicieuses que ce Roman fera répandre, les agréables jouissances qu'il procurera, les consolations que lui devront plus d'une infortunée, seront sans doute pour Mme D. une récompense plus touchante & plus chère à son cœur, que les justes éloges que son Ouvrage obtiendra.

ALMANACH de la Samaritaine, avec ses prédictions pour l'année 1787. A MM. les Parisiens. Au Château de la Samaritaine; & se trouve à Paris, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, & chez les Marchands de Nouveautés, in - 16. Prix, 1 liv. broché, & 1 liv. 6 sols franc de port par la poste.

CETTE petite Brochure ne doit point être confondue avec la foule d'Almanachs dont

on est inondé au renouvellement de chaque année. Ce n'est point un Almanach véritable, puisqu'on n'y trouve aucune indication des jours, des mois, ni des révolutions du Soleil. Ce titre n'est que le prétexte d'une critique agréable & gaie que l'Auteur a tracée de nos mœurs en parodiant les prédictions de l'Almanach de Liège.

« Il y a si long-temps, dir la Samaritaine
 » aux Parisiens, que je suis en possession
 » d'avertir la Ville de la succession des
 » heures, & que je la réjouis par la variété
 » de mes sons, que mes droits dans cette
 » partie sont incontestables. Mais pour les
 » faire valoir plaiderai-je? ne plaiderai-je
 » pas? Je ne fais même à qui m'adresser.
 » Est-ce à la Cour? est-ce à la Ville? est-ce
 » au Personnage qu'on nomme mon *Gouverneur*,
 » quoique je sois d'un âge à n'être
 » plus en tutelle?

« Jadis à Nuremberg un vieux Militaire
 » tombé dans l'indigence, crut devoir écrire
 » à la Patrie pour la prier de venir à son
 » secours.... On lisoit sur l'enveloppe de sa
 » lettre en gros caractères : A LA PATRIE....
 » Tous les Facteurs couroient la Ville à
 » perte d'haleine, demandant par-tout inutilement
 » *Madame Patrie*, personne ne la
 » connoissoit, & les Administrateurs même
 » du pays se renvoyoient réciproquement la
 » lettre en disant : Nous ne sommes pas la
 » Patrie.... Je crains la même aventure....

Bvj

» D'ailleurs, j'ai tant vu de Plaideuses en
 » triste habit noir aller, venir, soupirer
 » sans pouvoir obtenir une audience, que
 » cela me décourage. Prendrai-je un Procu-
 » reur? Le remède seroit pire que le mal.
 » Bientôt forcée de vendre ma cruche, ma
 » fontaine, ma dorure pour satisfaire à sa
 » voracité, je me verrois au milieu du ruis-
 » seau avant qu'il eût seulement commencé
 » la procédure.

» Ne pouvant plus ni marquer les heures
 » ni les sonner, j'ai voulu faire un Alma-
 » nach.... Personne n'est plus en état que
 » moi de faire un pareil Ouvrage. Il y a si
 » long-temps que je me tiens à la belle
 » étoile, & que j'épie les années, les mois,
 » les jours, que j'en puis parler savamment.»

On voit, par ce que nous venons de citer,
 que l'Auteur écrit avec esprit. Il n'a pas tou-
 jours un goût sûr, ni un ton excellent; mais
 il est difficile d'allier constamment ces deux
 qualités avec le ton de la plaisanterie, & dans
 les Ouvrages de ce genre on ne doit pas y re-
 garder de si près.

Cet Almanach consiste en des réflexions
 sur chacun des mois, & des prédictions pour
 l'année 1787. On conçoit que les unes & les
 autres ne sont que de pures critiques. Nous
 en donnerons une idée qui fera connoître &
 juger l'Ouvrage. Voici ce qu'on y lit sur
Février :

• A peine commence-t-il à naître qu'il

» cabriole, qu'il chante, qu'il court les rues,
 » qu'il se travestit, & que la Police a toutes
 » les peines du monde à le contenir....

» Les gourmands aiment de préférence ce
 » mois, parce qu'il est le père des indigestions.
 » On voit jusqu'aux ayares, qui ne donnent rien dans le cours de l'année,
 » faire un effort extraordinaire au Carnaval,
 » comme si l'on ne pouvoit pas se dispenser
 » de célébrer Février....

» Ce fut pendant ce mois que Molière,
 » dînant chez l'Ambassadeur de Venise, &
 » voyant un Cagot qui mangeoit en esprit
 » de pénitence un plat de truffes nommées
 » en Italien *tartuffoli*, imagina que le nom
 » de tartuffe désigneroit parfaitement l'hypocrite
 » dont il nous a peint le caractère, &c.»

Prédictions pour le mois de Mai. « Des
 » inondations subites formeront des torrens,
 » ce qui rendra quelques chemins périlleux,
 » & ce qui rappellera le bon mot d'un
 » Cocher, qui dit à un Évêque en pareil
 » cas : *Priez Dieu, Monseigneur, car je vois*
 » *l'heure où nos deux Sièges vont être va-*
 » *cans.*

» Les *in-folio* continueront d'être au ra-
 » bais, & les *in-16* auront une vogue éton-
 » nante. On les transporte facilement; &
 » quelque chose de mieux, on les perd.....

» Une paysanne, brute comme les bêtes
 » même qu'elle aura soignées, arrivera dans
 » Paris, paroîtra toute tremblante au Palais

» Royal, pleurant sa mère, les vaches &
 » ses pommes de terre, & dans deux mois
 » de temps elle aura de l'esprit, des façons,
 » un équipage, un hôtel, & mille adora-
 » teurs qui l'appelleront Madame la Ba-
 » ronne, & qu'elle favorisera d'un sourire.
 » La meilleure banque dans Paris est un
 » joli minois. »

LES Entretiens du Palais Royal, 2 vol.
 petit in-12, prix, 3 liv., broché. A Paris;
 chez Buiffon, Libraire, hôtel de Mes-
 grigny, rue des Poitevins.

Le titre de cet Ouvrage donne l'idée de ce qu'il peut contenir. Ce sont des conversations aussi variées que l'Auteur a pu le faire, & rien n'a pu l'arrêter, que sa lassitude ou sa volonté. Son plan admettoit tout, s'étendoit & se resserrait à son gré. « L'Auteur dit lui-même: — Ceux qui font la matière de cette brochure, se ressentent d'un lieu où les promeneurs comme les babillards causent sans cesse des distractions. Rien de lié, rien d'approfondi; &, pour se mettre à la mode, rien qu'on ne puisse parcourir dans un clin-d'œil. » — Il ajoute: si je faisois un livre, (disoit Henri IV) il y auroit de quoi rire & de quoi réfléchir. Tel est le but que l'Auteur s'est proposé. Nous

allons extraire quelques traits, pour qu'on puisse juger de la manière de son talent & de sa gaieté. — Le Palais Royal est le ralliement de l'Europe, de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Asie. — L'indigence y est mère de l'industrie; on n'y met pas moins d'art à masquer la misère, qu'à se faire un visage à l'aide d'une toilette recherchée. L'élégance supplée parfaitement à la parure. La petite bourgeoise fait des révérences à la Duchesse; sa fille prend le costume de la Cour: c'est l'histoire du phosphore qui, formé d'une vile matière, a le plus grand éclat. — Je parlois encore, lorsqu'un élégant, dont les oreilles & les pieds offroient à la vue les boucles les plus extraordinaires, nous aborda. Il avoit un de ces chapeaux en forme de cloche, qui n'ont jamais bien coëffé personne; un de ces gilets où les poches touchent presque au menton. Il nous fit quelques calembourgs qui sont toujours pitoyables quand ils vont jusqu'à deux; il nous répéta quelques bons mots qu'il fête toujours avec Octave. Il disoit à chaque phrase: ma parole d'honneur; langage ordinaire à tous ceux qui n'en ont pas. Deux montres enrichies de brillans passaient successivement entre ses mains; une large bague flattoit son orgueil, lorsque son frère, honnête Procureur vint à passer. Alors mon homme disparut, pour éviter la honte de fraterniser d'une manière aussi bourgeoise.

Nous rimes beaucoup d'un agréable qti

avoit des talons rouges & point de souliers. Il étoit dans la mue, jusqu'à ce qu'une heureuse chance au jeu lui rende son plumage & son orgueil.

L'Auteur parcourt tous les ordres des citoyens, & saisit toujours leurs ridicules & leurs caractères; on doit convenir que cette satire est aimable & qu'elle ne peut offenser personne. Elle nous transmet en même temps toutes les bigarrures de notre siècle avec gaieté, vérité; & elle devient quelquefois sérieuse sans être méchante.

S P E C T A C L E S.

CONCERT SPIRITUEL.

LES Concerts de la veille & du jour de Noël ont offert plusieurs nouveautés intéressantes. M. Leroux a chanté pour la première fois une Scène Françoisise de M. l'Abbé Lesueur. On a trouvé sa voix agréable & sa manière assez bonne. M. Wachter a exécuté les deux jours un Concerto de Clarinette de sa composition. Le son qu'il tire de cet Instrument est d'une force & d'une beauté surprenantes. Il a une grande volubilité avec infiniment d'expression. On a sur-tout admiré l'art avec

lequel il nuance son jeu, & la manière dont il enfle & dégrade les sons. Il se livre quelquefois à des écarts de mauvais goût ; mais éclairé par des conseils sages, il n'est pas douteux qu'il ne s'en corrige, & qu'il n'acquiert bientôt le peu qui lui manque pour porter son Instrument à la perfection. L'Ouverture de M. Magnelli a paru manquer de style & d'harmonie. La Scène de M. Gauthier avec le premier de ces défauts a l'excès contraire du second. On y a trouvé peu de liaison dans les idées, ce qui vient du peu d'habitude d'écrire, avec une prétention extraordinaire aux effets d'harmonie. Il faut bien se mettre dans la tête que les moyens d'expression accumulés sans choix & sans ordre ne produisent pas l'expression. En étudiant les grands Maîtres, ceux qui les emploient le plus heureusement, on verra combien ils en sont sobres. L'Oratorio des fureurs de Saül par M. l'Abbé Lepreux a été fort applaudi, & a paru digne de la réputation de ce jeune Maître. Mlle Caroline Descarlins, habituée depuis long-temps (quoique très jeune encore) aux applaudissemens du Public, en a mérité de nouveaux dans un trio de Harpe de la composition de M. Ragué. Dire qu'elle étoit accompagnée par M. Gervais sur le Violon & par M. Duport sur le Violoncelle, c'est dire assez avec quelle supériorité elle l'a été. Le rondeau de ce trio a paru d'un chant aussi neuf qu'agréable. Le premier morceau est d'une exécution difficile ; mais cette difficulté

a disparu sous les doigts de Mlle Desca fins. M. Mestrino a joué aussi les deux jours un Concerto de Violon de sa composition. Dans le premier morceau, peut-être un peu trop long, & allongé encore par les points d'orgue, son jeu a paru foible, petit, & même manquant de justesse, ce qui n'étoit causé sans doute que par la crainte qu'il éprouvoit en débutant. Mais la manière dont il a joué ensuite l'*adagio* lui a ramené tous les suffrages, & il les a ravis dans le troisième morceau. Cet effet a sur-tout été sensible le second jour, où après avoir d'abord excité des murmures, la force de son talent a fini par arracher au Public des applaudissemens d'autant plus flatteurs, qu'il avoit eu à vaincre une prévention défavorable avant de les obtenir. La manière dont il dégrade les sons a déplu, parce que nous avons ici la louable habitude de condamner d'abord les choses auxquelles nous ne sommes pas accoutumés. Mais les Connoisseurs lui rendent plus de justice; ils trouvent sa manière neuve, pleine d'expression, de sensibilité; en un mot ils reconnoissent en lui le plus grand talent. — Le morceau ajouté par M. Rigel dans son charmant Oratorio de la sortie d'Égypte a été chanté parfaitement par Mme Chéron, & a fait le plus grand plaisir.



ANNONCES ET NOTICES.

P RÈCTS de Matière Médicinale, par M. Venel, Professeur en Médecine dans l'Université de Montpellier, &c., augmenté de Notes, Additions & Observations, par M. Carrère, Conseiller-Médecin ordinaire du Roi, Censeur Royal, de la Société Royale de Médecine, &c. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande. 1786, in-8°, 2 Vol.

Le nom de M. Venel est connu depuis longtemps dans le monde savant. Ce Médecin a occupé une place distinguée parmi les plus grands Chimistes de l'Europe; les Ouvrages dont il a enrichi le Public, nous font regretter ceux que nous devons attendre de lui si une mort prématurée ne l'eût enlevé à la République des Lettres. Celui que nous annonçons, qu'on a retrouvé après sa mort, & que sa modestie l'avoit empêché de publier, n'est point inférieur à ceux qui lui avoient mérité à juste titre la réputation dont il a joui.

Où y reconnoît un Savant rempli de son objet, parlant avec cette assurance que donne la certitude des connoissances acquises; le Professeur qui, sans s'astreindre à un ordre déterminé, saisit toutes les occasions d'instruire ses élèves sur les objets relatifs à celui qu'il traite dans l'ordre où ils se présentent à son imagination; des vues nouvelles & lumineuses sur la connoissance, la nature & l'usage des médicamens; un style haché, mais nerveux, plein de feu, qui indique un Auteur pénétré de l'importance & de la vérité de ses préceptes. On desire,

roit y trouver un ton moins tranchant, & un peu plus de ménagement pour les Ecrits, les opinions & les Auteurs qu'il combat; mais nous dirons avec l'Auteur de son Eloge, que *l'amour de la vérité & la noble assurance de l'avoir trouvée, lui faisoient prendre ce ton qu'on improuve, & qu'il n'avoit nul dessein de blesser personne.*

M. Carrère a fait à cet Ouvrage un grand nombre d'additions qui en font presque la moitié; elles sont de deux genres; les unes contiennent l'indication des Ouvrages les plus importans, qu'il est utile de consulter sur la nature & les propriétés de chaque médicament; cette méthode, qui n'avoit jamais été employée, devient très-utile en indiquant les sources dans lesquelles on peut puiser des connoissances plus étendues que celles qu'on trouve ordinairement dans les matières médicales. Les autres additions de M. Carrère sont relatives à un grand nombre de remèdes que M. Venel n'a point connus, ou dont il n'a point parlé. elles réunissent dans un même tableau un précis bien fait de toutes les connoissances & découvertes modernes publiées depuis vingt ans sur les propriétés des médicamens; elles supposent beaucoup d'érudition & de grandes recherches.

Le Cabinet des Fées, ou Collection choisie des Contes des Fées & autres Contes merveilleux ornés de Figures, dix-huitième & dernière Livraison; Tomes XXXV, XXXVI & XXXVII, contenant Minet Bleu & Louvette, par Mme Fagnan; Acajou & Zirphyle, par Duclos; Aglaé ou Nabotine, par Coypel; Contes des Fées, par Mme Leprince de Beaumont; le Prince désiré, par M. Selis; Contes choisis extraits de différens Recueils; Aventures merveilleuses de Don Silvio de Rosalva; Notice des Auteurs qui ont écrit dans le genre des

Contes des Fées; la liste complète des Ouvrages qui composent le Cabinet des Fées.

Cette Collection, qui est actuellement finie, contient trente-sept Volumes in-8°. avec figures, dont le prix est de 3 liv. 12 sols le Volume broché; elle est aussi en trente-sept Volumes in-12 avec les mêmes figures au prix de 2 liv. 8 sols le Volume broché, & en trente-sept Volumes in-12 sans figures au prix de 1 liv. 15 sols le Volume broché.

Les trois Editions qui se sont faites en même-tems, de cette Collection, prouvent le succès général qu'elle a obtenu, & nous dispensent de prévenir le Public en sa faveur.

On trouve ces-diverses Editions, ainsi que les Œuvres de le Sage, celles de l'Abbé Prevost, de Mme de la Fayette & de Mme de Tencin, à Paris, chez Cuchet, Libraire, rue & hôtel Serpente; & à Genève, chez Barde, Manger & Compagnie, Imprimeurs-Libraires.

LETTERS à M. Bailly sur l'Histoire primitive de la Grèce, par M. Rabaut de Saint Étienne, in-8°. A Paris, chez Debure l'aîné, Libraire, quai des Augustins, & au mois d'Avril 1787, rue Serpente, hôtel Ferrand, n°. 6.

Nous reviendrons sur cet Ouvrage, qui annonce beaucoup d'instruction, & dans lequel l'Auteur a eu le talent de jeter plus d'intérêt que le sujet ne sembloit le comporter.

ABRÉGÉ de l'Histoire Générale des Voyages, in-8°. Tomes XXII & XXIII. A Paris, chez Laporte, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers.

Ces deux nouveaux Volumes sont l'Abrégé du troisième Voyage de Cook. L'intéressante hardiesse

de ce célèbre Voyageur est aussi connue qu'admiration, & nous dispense de tout éloge. Nous nous contenterons de dire que dans l'Abrégé que nous annonçons, son troisième Voyage contient plus de détails que l'Abrégé des deux premiers, & les rapprochemens dont on a accompagné le récit des faits, seront utiles à ceux qui liront la grande Relation.

Les Étrennes de mon Cousin, ou l'Almanach pour rire, année 1787, in-12, par M. C. D A Falaise; & se trouve à Paris, chez Desenne, Libraire, au Palais Royal; Leroy, Libraire, rue S. Jacques, & chez les Marchands de Nouveautés.

C'est une espèce de Pot-Pourri en prose & en vers, le tout assez gai pour remplir son titre.

Portrait de Mgr. le Dauphin & de Madame, Fille du Roi, dédié à la Reine, peint par Louis-Élisabeth Lebrun, Peintre du Roi, gravé par Maurice Blot. Prix, 12 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue & près l'ancienne Comédie Française, n°. 39.

Ces deux Portraits groupés sont dignes du talent distingué du Peintre à qui nous les devons, & gravés avec un soin & un succès digne du Tableau.

Le même Artiste s'occupe actuellement du pendant du Verrou, qui aura pour titre : *La Promesse de Mariage.*

VOYAGE Sentimental, par M. Sterne, sous le nom d'Yorick, traduit de l'Anglois par M. Frénais, nouvelle Edition, augmentée des Lettres d'Yorick à Eliza, & d'Eliza à Yorick, 2 Parties in-16. Prix, 3 liv. brochées. A Paris, chez Buisson, Libraire, rue des Poitevins, hôtel de Mesgrigny.

Il seroit inutile de faire ici l'éloge de ce char-

tant Ouvrage si connu, & qui porte un si grand caractère de vérité & d'originalité.

*GALERIE historique, universelle, par M. de P***, septième livraison. Prix, 3 liv. 12 sols. A Paris, chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins; à Valenciennes, chez Giard, & chez les principaux Libraires du Royaume & de l'Europe.*

Ce cahier contient les portraits d'*Achille*, de *S. Le clerc*, de *Clovis I*, de *M. E. Lepide*, de *Poppée*, de *Raphaël Sanzio*, de *C. Tromp*, de *T. Wolfsev*.

Portrait de M. Target, Avocat, l'un des quarante de l'Académie Française; Prix, 3 liv.

Ce Portrait, dessiné d'après nature par M. Pujos, & gravé par Vinsac, se trouve à Paris, chez l'Auteur, rue de Gèvres, maison du Commissaire, est chez M. Pujos, place de l'Estrapade, la deuxième maison à côté du corps-de-garde.

Ces deux Portraits font honneur aux deux Artistes.

NUMÉROS 11 & 12 du Journal de Clavecin, par les meilleurs Maîtres. Prix, séparément 3 l. Abonnement pour douze Numéros 15 liv. — Numéros 45 à 52 du Journal de Harpe, par les meilleurs Maîtres. Séparément 12 sols. Abonnement 15 liv. — Numéros 2 à 10 du Journal Hebdomadaire pour Chant & Clavecin, arrangés par les meilleurs Auteurs. Prix, séparément 12 sols. Abonnement 15 liv., le tout franc de port. A Paris, chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, n°. 6.

Six Quatuors concertans pour deux Violons,

Alto & Basse, par M. P. Arnaud, Œuvre III. Prix, 9 liv. — *Ouverture, Marche, Gavotte, &c. de la Toison d'or* arrangés en Quatuor pour deux Violons, *Alto & Basse*, par M. Vogel, Auteur de l'Opéra. Prix, 3 liv. 12 sols. — *Les mêmes pour le Clavecin, Accompagnement de Violon*, par M. Neveu, Claveciniste de Mgr. Comte d'Artois, Recueil 9. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez M. Michaud, rue des Mauvais-Garçons, près celle de Buffry, Fauxbourg Saint Germain, chez l'Herboriste.

Le succès qu'a eu cette Musique au Théâtre doit en faire recevoir avec empressement les morceaux détachés. Ceux qui sont arrangés par l'Auteur même en ont un nouveau prix.

T A B L E.

<i>A UN de mes Amis,</i>	3	<i>les grandes Villes,</i>	9
<i>Le Loir, Fable,</i>	4	<i>Zélie dans le Désert,</i>	35
<i>Chanson,</i>	5	<i>Almanach de la Samaritaine,</i>	
<i>Sur la Mort de M. Beaujon,</i>	6		34
<i>Charade, Enigme & Logogryphe,</i>	ib.	<i>Les Entretiens du Palais Royal,</i>	38
<i>Idées sur les secours à donner aux pauvres Malades dans</i>		<i>Concert Spirituel,</i>	40
		<i>Annonces & Notices,</i>	43

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 6 Janvier 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 5 Janvier 1787. GUIDI.

T R A I T É
DES DROITS,
FONCTIONS, FRANCHISES, EXEMPT

Imprimerie de COURTIER, quai des Augustins,

approuvé, ce 8 janvier 1787. DE SAUVIGNY.
ordonnance, permis d'imprimer, ce 9 janvier 1787. DE CROSNÉ.

chaque volume in-4° est de 10 liv. en feuille,
broché, 11 liv 13 s. relié en basane, 12 liv 5 s.

Alto & Basse, par M. P. Arnaud, Œuvre III.

Prix, 9 liv. — Ouverture, Marche, Gavotte, &c.

... en Quatuor pour deux

(4)

... est terminé par les chapitres 79 & 80, qui
 conseil du Roi, & des commissions extraordinaires
 et des émanations. Après avoir remonté à l'origine de
 cette assemblée, on présente le tableau des différentes
 qu'elle a reçues jusqu'au temps actuel. On parle en-
 suite son autorité & des règles qui déterminent sa com-
 position à l'égard des tribunaux de tous les genres. Enfin,
 dans le détail de tout ce qui concerne les personnes
 du conseil est composé, & celles qui y exercent des
 fonctions plus ou moins importantes. Tels sont les ministres
 & secrétaires d'état, les conseillers d'état, les maîtres
 des requêtes, les inspecteurs généraux du domaine de la
 couronne, le contrôleur général des restes & des bons d'état
 de la couronne, les secrétaires des finances, les secrétaires-
 du conseil privé, les commis en chef au greffe du
 conseil, les greffiers garde-facs du conseil, les commis pour
 les minutes du conseil, les gardes & depositaires des
 minutes du conseil, les avocats au conseil, & les
 du conseil.

*Il est que l'ouvrage contiendra 15 à 16 volumes. S'il
 qu'il en contient davantage, ceux qui excéderont ce
 nombre seront livrés gratis à toute personne qui se fera faire
 un exemplaire avant la publication du troisième.*

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 20 JANVIER 1787.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

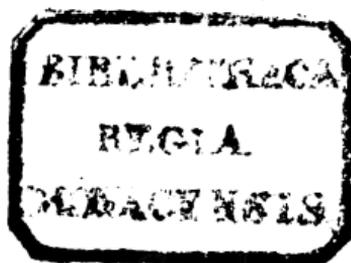
ÉPITRE à Madame D.. F....

QUAND j'osai librement parler
De nos modernes précieuses,
Vous voulûtes vous signaler
Pour ces folles capricieuses,
Vous qui deviez vous rappeler
Qu'avec des femmes ennuyeuses
Vous n'aviez rien à démêler.
Mais bientôt ma voix moins hardie
A chanté la palinodie,
Et vous, réparant tous vos torts,
Vous me payez par des accords
Pleins de grace & de mélodie.

N°. 3, 20 Janvier 1787. E

C'EST bien assez des agrémens
 Qui brillent en votre personne,
 Sans y joindre les vers charmans
 Dont votre aimable luth résonne.
 Croyez sur-tout qu'il en faut moins
 Pour tourner ma tête légère ;
 Et qu'au Pinde, comme à Cithère,
 Sans jamais vous donner des soins,
 Vous êtes bien tûre de plaire :
 Tous les amours m'en font témoins.
 Mais quand on loue avec franchise
 Vos attraits si piquans, si doux,
 La vérité vous scandalise ;
 Et pourtant sachez-le entre-nous,
 Personne à vouloir qu'on la dise,
 Ne peut gagner autant que vous.
 Vous voyez sa voix attendrie
 N'avoir plus de sévérité ;
 Son aimable simplicité
 Semble dès lors un peu fleurie ;
 Et respire la volupté ;
 Pour vous enfin, la vérité
 A tout l'air de la flatterie.

(Par M. de C.)



*COUPLETS envoyés dans un bal, pendant
la tenue des États, à Ville-Franche.*

Sur l'Air: *Réveillez-vous belle endormie.*

DANS une ville de Province
J'ai vu ce qu'on vit rarement,
Des Citoyens voués au Prince,
Travailler sans appointement.

J'AI vu des Evêques aimables;
De Brienne suivant les loix,
Nous paroître recommandables
Par leur vertu, non par leur croix.

J'AI vu des femmes très-jolies
Ignorer tout leur agrément,
Et dans l'époque des folies
Se comporter fort sagement.

J'AI vu des Officiers timides,
En présence de leurs amours,
Et sur des maximes rigides,
Mesurant leurs joyeux discours.

J'AI vu des Juges, sans caprice,
Distinguant le bien & le mal,

E ij

Prêter leur chambre de justice
Pour en faire un salon de bal.

J'AI vu ces choses gracieuses ;
Peut-être, pour les surpasser ,
Il eût fallu , belles Danseuses ,
Vous voir quelques momens valser.

(Par M. l'Abbé de Verninac de Saint-Maur.)

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Souris* ; celui de l'Énigme est *Fève* ; celui du Logogryphe est *Soufflet* , où l'on trouve *sel* , *soi* , *tuf* , *tu* , *fouet* , *sou* , *flûte* , *sol* , *ut* , *œuf* , *feu* , *fou* , *lot* .

C H A R A D E .

MON tout rend mon dernier
Dans le ton de mon premier.

(Par M. S. , de Nantes.)

É N I G M E .

L'HOMME peu conséquent me craint & me desire ;
Des biens je suis pour lui le meilleur & le pire ;

Même en faveur d'un Roi je ne flatterois pas.
 Du Normand rarement j'accompagne les pas.
 Mon nom toujours impose , en tous lieux on le cite ;
 Par-tout on me réclame , & par-tout on m'évite.
 On ne m'outrage point sans manquer à l'honneur.
 Qui m'estime le moins est souvent mon vengeur ;
 J'éclaircis le soupçon , je perce le mystère ;
 Je donne ici la paix ; là , je produis la guerre.

(Par M. André Honoré.)

L O G O G R Y P H E

FILLE de l'Intérêt & de la Vanité ,
 Je suis chère aux plus Grands , les Rois me trouvent
 belle ;

A mes accens il n'est point de cruelle ;
 J'humanise l'orgueil , j'adoucis la fierté.
 Au village , à la Cour , on connoît ma puissance ,
 Par-tout je suis la clé du cœur ;

Jamais, dès la plus tendre enfance,
 On ne m'a reproché qu'un peu trop de fadeur.
 Entre tous mes amans un seul plut à mon père,
 Ce fut l'esprit , il devint mon époux ,

Et ce fut d'un lien si doux

Que naquit l'art de plaire.

Amis Lecteurs , vous trouverez

Dans les sept pieds qui composent mon être ,
 Un tissu dont jadis vous fûtes entourés ;

E ii)

Ce qu'au chapeau d'un galant petit-maître
 On ne voit plus éclater aujourd'hui;
 Un petit Magistrat; un commode réduit
 Dans le temple de Melpomène;
 Un laps de temps qu'Armide & Célimène
 Trouvent bien court, hélas! un habitant des cieux
 Bien fait, jeune, blond, radieux;
 Une courroie utile eu un manége;
 Un animal que l'on trouve en Norvège;
 Autre animal encor humble, doux, patient
 Dont Sterne & le charmant Voltaire
 Ont chanté l'humeur débonnaire,
 L'esprit bénin & le geste éloquent;
 Puis une question, plus une particule,
 Qui par fois sur ma main fit pleuvoir la férule;
 Un fils du Temps qui, sur ses tristes jours,
 Chasse les Graces fugitives,
 La candeur, la gaité, l'innocence naïves,
 Et les trop folâtres Amours;
 Un élément; deux Cités de la France;
 L'organe sans lequel il n'est plus d'éloquence;
 Un adjectif bien cher à votre cœur.
 J'offre d'autres rapports sans doute; mais, Lecteur,
 J'ai mis à bout toute ma réthorique;
 Je n'aurai point recours aux notes de musique,
 Lieux communs, dont souvent on use en pareil cas,
 Et je finis exprès pour ne m'en servir pas.
 (*Par M. de Launoy, Offic. au Rég. de Cambresis.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ALMANACH des Muses, 1787. A Paris, chez Delalain, l'aîné, Libraire, rue Saint-Jacques.

LA réputation de ce Recueil est faite depuis long-temps; & le goût du Rédacteur est connu. On ne le lit guères plus, pour juger si le choix en a été bien ou mal fait; mais pour savoir si la moisson poétique de l'année a trompé ou surpassé l'espoir des Amateurs. Il nous semble que depuis quelques années le résultat se trouve à peu-près le même; & que ce tribut annuel des Muses Françaises mérite toujours le même reproche & les mêmes éloges.

La liste nombreuse des Poètes, qui y contribuent par des Pièces dignes d'être adoptées, sembleroit prouver d'abord que l'art des vers est devenu plus facile; & cette idée n'est pas sans une sorte de vérité. Averti par ses richesses, environné de chef-d'œuvres dans tous les genres, le Public s'est familiarisé, sans y songer, avec l'art qui les fit naître; le secret des Muses a transpiré plus souvent; il a couru dans toutes les classes de la société; d'ailleurs, la voix de la critique, bien ou mal inspirée, s'est fait entendre si

E iv

fréquemment; ses arrêts ont été soumis à la discussion des cercles & des soupers; ils ont grossi le répertoire des nouvelles du jour: delà une sorte de théorie qui peut, durant quelques instans, suppléer, contre-faire au moins & les fruits de l'étude & les dons de la Nature. Aussi voyois-nous enregistrer tous les ans, dans cet Almanach, d'heureux essais qui promettent beaucoup pour ne jamais rien tenir; des Pièces agréables souscrites par des noms qu'on n'a jamais vus, qu'on ne reverra jamais, qui, en un mot, consignés dans le Recueil de l'année, n'auront pas la force de se traîner jusqu'au volume suivant.

Il semble que le talent poétique, aujourd'hui plus répandu, se trouve par-là même plus affoibli, comme un ruisseau perd de sa profondeur à mesure que son lit gagne en surface. De l'esprit, ce qu'on appelle des traits, des détails, rien de si facile à trouver dans nos Recueils de Poésies; pour un ensemble, rien de plus rare. Les talens les plus médiocres du temps passé commençoient par-là; ils vouloient faire un corps avant de songer aux habits, à la parure. Jeter de riches étoffes sur des monstres ou des squelettes, semble être aujourd'hui l'ambition de nos Muses modernes; & l'on peut dire qu'au Parnasse François le luxe a survécu à la richesse.

Mais en rappelant les pertes que nous avons faites, en faisant des vœux pour les voir réparer, n'ajoutons pas à ce mal réel

celui de chercher encore à nous dissimuler ce qui nous reste. Plus on a perdu, plus on doit tenir à ce qu'on a conservé. Tel est l'esprit qu'il faut apporter à la lecture de ce Recueil & de tous ceux du même genre, composés de modernes productions. Nous allons parcourir ce volume sans chercher à mettre un plan dans l'analyse d'un Ouvrage qui n'en a point & qui ne peut point en avoir.

Nous avons remarqué une fable ingénieuse de M. l'Abbé *Aubert*, intéressante allégorie, dont tous les cœurs François devineront aisément la vérité. On lira sur le même sujet une Ode estimable de M. de *Castera*.

Une autre ode de Mme la Baronne de *Bourdic*, sur le silence, prouve qu'elle auroit fort mal fait de l'observer; & les Lecteurs seront sans doute curieux de voir son talent s'essayer dans un genre de Poëme qui lui étoit étranger jusqu'ici.

La Pièce de *Jamais & Pourtant*, par M. *Carn* **, pourroit offrir quelques détails plus soignés & plus saillans; mais le cadre en est piquant & gai.

M. de *Choisy* est un des plus exacts tributaires de ce Recueil. On lira de lui dans ce Volume plusieurs Pièces ingénieuses, où l'on trouve quelquefois de la manière, mais toujours des vers charmans.

Une Épître à l'*Inconstance* annonce un sujet un peu usé aujourd'hui; on trouvera de très-agréables détails dans celle de M. *Damas*, comme dans des couplets de M. *Deschamps*,

à une Dame qui regrettoit de n'avoir plus quinze ans.

On relit avec grand plaisir de M. Ducis, une très-jolie Pièce lue chez M. de J***, & de beaux vers laissés à la grande Chartrreuse de Grenoble.

Dans de jolis vers de Mme Dufresnoy, se trouve une faute qui n'est qu'une erreur typographique, qu'elle s'est empressée de rectifier; on y lit :

Il n'est point d'Auteur de Roman
Qui ne parle métaphysique,
Et n'épuise le raisonnement.

Ce dernier vers a une syllabe de trop. L'Auteur avoit dit, & il a rétabli :

Et s'épuise en raisonnement.

Cela est exact pour la versification; mais nous observerons que pour la pureté grammaticale, il faudroit répéter la négative *ne*, & *ne s'épuise*.

Une des Pièces les plus piquantes du Recueil est une grande Épître de M. le Chevalier Dupuy-des-Islets, Ouvrage qui mériteroit bien plus d'éloges encore, si l'on n'avoit pas à lui reprocher quelquefois un peu trop d'enluminure.

MM. Fallet & le Bailli ont fourni chacun une jolie fable qu'on lira avec plaisir.

Le mot de fable rappelle naturellement Mme la Marquise de la Fer***, qui a traité ce genre avec un mélange d'esprit & de sen-

sibilité qui intéresse en amusant. *L'Hermites & le Fermier* nous paroît la plus agréable des cinq fables, qu'on lit sous son nom dans le Recueil de cette année.

La Défense des Jokets, & quel Service, sont deux jolies épigrammes de M. le Marquis de *Fulvy*.

Nous louerons avec plaisir une grande Épître de M. *Ginguené*, parce qu'elle nous a paru d'un fort bon goût de versification. L'esprit n'y brille pas aux dépens de la raison; & le style en est naturel sans être commun. Prenons au hasard une tirade qui donne une idée de la manière de l'Auteur. Après avoir parlé de ses rivaux, le Poète continue :

Si mettant leur vacarme & leur rage en oubli,
Je veux m'environner d'un monde plus poli;
Pour réussir, il faut, Poète débonnaire,
D'abord à tous les goûts m'efforcer de complaire;
Louer tout sans réserve & ne blâmer jamais.
Des méchans & des foux pourquoi troubler la paix?
Pourquoi, dans la ferveur d'un honnête délire,
Teindre mes foibles traits du fiel de la satire,
Contre tant de travers sans fruit me déchaîner,
Et par un goût malin me laissant entraîner,
Singe de Juvénal, d'Horace & de Lucile;
Glaner, après Boileau, sur un terrain stérile?
Mais quoi! dans son palais, quand je vois ce Ban-
quier,
Jadis petit Commis chez un Marchand Drapier,

S'engraissant à loisir de la perte commune ,
 Compter par millions sa rapide fortune ;
 Quand sur un char brillant l'impudique Phryné
 Blesse tous les regards de son luxe effréné ,
 Et nargue impunément, du sein de ses richesses,
 Ce peuple.... qui naguère eut part à ses caresses;
 De tous côtés enfin lorsque j'ai sous les yeux
 Du vice triomphant le spectacle odieux ,
 Et l'insolent éclat d'un faquin sans mérite,
 Et l'aspect déchirant de la vertu proscrite ;
 Pourrois-je me plier , vil & froid spectateur,
 Au style intéressé d'un éloge imposteur ?

Il y a du coloris dans ces vers, mais un coloris
 qui ne nuit point au naturel. Il en est de
 même des suivans :

Rebelle à tes avis, par l'exemple entraîné,
 Je ne veux point grossir le nombre infortuné
 De ces jeunes rimeurs sans état , sans asyle,
 Ignorés à la Cour , méprisés à la ville ,
 Qui toujours dépendans d'un succès incertain ,
 N'écrivent aujourd'hui que pour vivre demain.
 Jadis la pauvreté dicta les vers d'Horace ;
 Je n'ai ni son talent ni son heureuse audace.

Parmi plusieurs jolies Pièces de M. *Hoffman*,
 on lira avec plaisir la fable suivante.

Le Ménage troublé, Fable.

APRÈS six ans de mariage,
 Blaise, avec sa femme Isabeau,

Faisoit encore bon ménage.
Pour prix d'un exemple si beau,
Dans la maison chacun fut sage ;
L'enfant , le chien , le chat , l'écureuil & l'oiseau.
Noé , quand il sauva de l'eau
Les restes de l'humaine engance ,
Ne vit jamais régner si bonne intelligence
Dans l'enceinte de son bateau.
Or , il advint qu'un jour de fête
Blaise but tant qu'il en perdit la tête.
Devinez-vous ce qu'il fit en rentrant ?
Notre ivrogne battit sa femme.
Pour calmer son dépit , le soir , la belle Dame
A son tour étrilla l'enfant ;
L'enfant pinça le chien , le chien mordit la chatte,
La chatte à l'écureuil riposta de la patte,
Et l'écorcha , je ne fais où ;
Enfin d'un coup de dent l'écureuil en colère
Au pauvre oiseau tordit le cou.
Ainsi , la faute d'un seul fou
Trouble une république entière ,
Et le forfait du coupable puissant
Est toujours expié par le foible innocent.

Nous observerons seulement (car il faut bien trouver à reprendre) qu'on est un peu surpris d'entendre appeler *Blaise* & *Isabeau* des maîtres d'une maison , où l'on trouve chien , chat , écureuil & oiseau. Le chien & le chat , passe , c'est pour le besoin ; mais l'écu-

reil & l'oiseau ; voilà du luxe , & le luxe ne va pas avec ces noms vulgaires ; c'est par la même raison qu'il ne falloit pas dire , *la belle Dame* , en parlant de la *Femme Isabeau*.

Nous avons remarqué aussi un conte gai de M. *James de Saint-Léger* ; de jolies stances anacréontiques de M. *Lieutaad* ; un très-bon fragment de poésie descriptive par M. *Léonard* , & de charmans vers de M. *le Brun* à M. de *Calonne* , hommage mérité , rendu avec grace , & que nous citerions s'il n'avoit déjà été rapporté dans ce même Journal. Nous allons transcrire à la place les vers de M. *Marmontel* , sur le buste de M. *le Marquis de la Fayette* , envoyé par les *États-Unis de l'Amérique* , & placé à l'*Hôtel-de-ville de Paris*. On ne verra jamais sans intérêt un favori des Muses célébrer un favori de la Victoire :

Héros du Nouveau Monde, ô combien la patrie

Doit s'applaudir dans ce beau jour

De voir l'Amérique attendrie

Déposer dans son sein ton image chérie

En tribut d'estime & d'amour !

Monument immortel ! ne crains pas que l'envie

Détourne, en te voyant, un regard abattu :

A servir les humains qui consacra sa vie ,

Fait pardonner sa gloire à force de vertu.

Au milieu d'une ville où règne la mollesse ,

Qu'il s'élevé , ce buste , & rappelle aux Français

Comment on est modeste au milieu des succès ,

Noble & grand sans orgueil, doux & bon sans foiblesse ;

Qu'il enseigne à quel prix on obtient jeune encor,
D'un peuple de Brutus & les vœux & l'hommage,
Et comment un Héros peut unir à tout âge
La vaillance d'Achille au sang-froid de Nestor.

Un des motifs qui empêchent souvent de lire de suite un certain nombre de poésies modernes, c'est que souvent le même ton y règne dans toutes, que les mêmes cadres y reviennent sans cesse. Il faut aujourd'hui, pour attirer les Lecteurs, que nos Poètes Érotiques sachent se rajeunir par l'idée ou par la tournure. Tel est le mérite, par exemple, des couplets de *M. Philipon de la Magdeleyne*, sur un déjeuner.

La malheureuse Étoile, par *M. de Piis*, nous a paru d'une singularité trop recherchée; nous préférons de beaucoup le ton de sa Romance allégorique.

Parmi plusieurs madrigaux ou épigrammes de *M. de la Place*, nous citerons ce quatrain, où l'on trouvera beaucoup de finesse :

L'encens d'un courtifan adroit,
Quand le goût l'assaisonne,
Coûte plus à qui le reçoit
Qu'à celui qui le donne.

M. Pons de Verdun, a fourni, suivant son usage annuel, des contes ou épigrammes très-agréables. Nous n'appliquons pour-

tant pas cet éloge à ses vers adressés à Mlle ***. Prendre la peine de lui envoyer une feuille de papier, pour lui dire que c'est-là la liste des talens qu'elle n'a pas, nous paroît d'une galanterie forcée. Cette recherche d'esprit est inutile à M. Pons de Verdun ; on peut s'en passer avec un talent aussi vrai que le sien.

On trouve dans ce volume deux Poèmes lyriques de M. *Roucher*. On a déjà remarqué que ce Poète étoit jugé d'ordinaire très-sévèrement. C'est à l'idée que M. *Roucher* avoit donnée de son talent qu'il faut attribuer cette sévérité. Quoi qu'il en soit, il y a de très-grandes beautés dans ces deux Pièces, surtout dans le *chant funèbre*, dont nous citerions plusieurs strophes si cet article n'étoit pas déjà un peu étendu.

Nous formons le même regret sur une jolie fable de M. le Vicomte de *Séguir*, le *Pécher & le Peuplier*, & sur ses vers à un *Ami*, parmi lesquels ces deux-ci :

On ne craint plus le ridicule ;

Tout est blâmé, tout est permis.

nous paroissent peindre les mœurs du siècle avec autant de précision que de vérité.

C'est pour la première fois qu'on trouve dans l'Almanach des Muses le nom de M. *Sorin*. Ce jeune Poète s'annonce dans la carrière par une Épître, où l'on trouve des vers fort bien faits, & un talent qui promet beaucoup pour l'avenir.

Un fragment de la fable d'*Athamas*, tra-

duite d'Ovide par M. de *Saint-Ange*, confirme l'idée qu'on a depuis long-temps de son talent pour la versification. Ce morceau répond à ce qu'il a déjà donné de sa traduction des *Métamorphoses*.

M. de *Verninac de Saint-Maur* paroît s'exercer dans ce même genre de poésie. Ses deux fragmens de l'*Art d'aimer*, ont besoin d'être retouchés encore; mais on y trouve un très-grand nombre de vers très-bien faits, du rythme, un vrai talent poétique.

Nous devons aussi des éloges à M. *Mascler*, pour une *Épître sur la Décadence des bonnes Études*; à M. de *K. M. D. C.*, de *Nantes*, pour une traduction d'une Hymne de *Tompson*; à M. *Vigée*, pour plusieurs Pièces, & notamment pour la *Loterie de l'Amour*, fiction ingénieuse & piquante; & à M. *Theveneau*, pour de jolies stances faites le jour des *Rois*.

On trouve encore d'autres Pièces agréables sous le nom de MM. *Bér****, *Courtalon*, le Marquis de *C. V.*, *Daillant de la Touche*, *Dan...y*, *Legrand d'Aussy*, l'Abbé *Mat***, l'Abbé *Morel*, le Comte *Rajewski*, *Roman*, l'Abbé de *Schofne*, &c. &c. On en remarquera aussi parmi les Anonymes; mais nous avons été fâchés d'y voir une parodie de l'Ode d'Horace, *Donec gratus eram*. Nous ne blâmons point l'Auteur de s'être amusé à parodier ce petit chef-d'œuvre; mais il ne nous a pas paru plicé dans ce choix de *Poesies*. On

se feroit passé de voir des vers d'Horace travestis en ceux-ci :

Si je t'ouvrais mes bras , si l'épaisseur d'un cable
Me lioit à toi sans retour.

Nous aurions bien encore à dénoncer quelques autres petites Pièces , comme trop foibles , peu dignes de publicité ; mais nous croyons qu'on sera plus pressé de lire une Pièce de *M. de Voltaire* , qui n'étoit pas connue , faite avec une précision , une grace , & cette fleur d'esprit qu'il conserva jusqu'au dernier moment. Le Rédacteur a eu le bonheur de se procurer du même Poète plusieurs morceaux aussi peu connus ; & cette bonne fortune pourroit seule obtenir grace , auprès des Lecteurs difficiles , pour d'autres morceaux inférés avec peu de titres pour l'être.

Au Roi de Prusse.

ADIEU , grand Homme , adieu coquette,
Esprit sublime & séducteur,
Fait pour l'éclat , pour la grandeur,
Pour les Muses , pour la retraite.

ADIEU , vainqueur ou protecteur
Du reste de la Germanie ,
De moi , très-chétif raisonneur ,
Et de la noble poésie.

ADIEU , trente ames dans un corps ,
Que les Dieux comblèrent de grace ,

Qui réunissez les trésors
Qu'on voit divisés au Parnasse.

ADIEU , vous dont l'auguste main ,
Toujours au travail occupée ,
Tient pour l'honneur du genre humain
La plume , la lyre & l'épée.

Vous qui prenez tous les chemins
De la gloire la plus durable ,
Avec nous autres si traitable ,
Si grand avec les Souverains !

Vous qui n'avez point de foiblesse ,
Pas même celle de blâmer
Ceux qu'on voit un peu trop aimer ,
Ou leurs erreurs ou leur maîtresse !

ADIEU , puis-je me consoler
Par votre amitié noble & pure ?
Le Roi me fait un peu trembler ;
Mais le grand Homme me rassure.

(*Cet Article est de M. Imbert*)



 V A R I É T É S.

OBSERVATIONS sur des objets de la plus grande importance pour la Ville de Paris, par M. Patte, Architecte du Duc régnant de Deux-Ponts.

RELATIVEMENT AUX nouveaux Embellissemens qui viennent d'être ordonnés pour la Ville de Paris, qu'il me soit permis d'indiquer quelques travaux bien propres à les compléter, & qui sans être aussi apparens que les ouvrages que l'on se propose d'exécuter, acquéteroient néanmoins un grand prix aux regards de ceux qui apprécient les choses par les avantages réels qu'elles seroient capables de procurer à cette Capitale.

Personne n'ignore qu'il y a des degrés marqués sur une des culées du Pont de la Tournelle, & que l'on en voit encore d'autres marqués sur une des piles du Pont Royal, voisine du Château des Tuileries; mais d'où vient, demande-t-on sans cesse, ces degrés, qui semblent destinés au même usage, c'est-à-dire, à annoncer journellement les différentes hauteurs de la rivière, ne sont-ils pas uniformes? D'où vient, lorsque l'échelle du Pont de la Tournelle indique, par exemple, six pieds, celle du Pont Royal indique-t-elle huit pieds trois pouces? Il y a assurément une raison essentielle d'une semblable différence. Peu de personnes en sont instruites, & cependant il n'y a peut être pas de question plus intéressante par son objet pour les habitans de cette Capitale, ou qui mérite de leur part une aussi sérieuse attention.

Les degrés de l'échelle du Pont de la Tournelle sont destinés à marquer la hauteur de la Seine en

1719, & son point zéro indique celle de ses plus basses eaux pendant ladite année. C'est de cette échelle dont *le Journal de Paris* fait usage pour annoncer les différentes hauteurs de cette rivière.

L'échelle du Pont Royal sert au contraire à annoncer la hauteur de l'eau qui se trouve sur un banc de pierre appelé *le nœud de l'aiguillette* par les Bateliers, lequel est fort large, & est situé entre la demi lune du Cours-la-Reine & la Grille de Chaillot. Ce banc traverse le milieu du lit de la Seine, & est élevé, est-il dit dans *les Mémoires de l'Académie des Sciences*, année 1741, page 337, de quatorze pieds au-dessus du sol de l'arche du milieu du Pont Royal. Son point zéro, qui est de deux pieds trois pouces plus bas que celui du Pont de la Tournelle, marque le niveau de sa surface; & il y a en conséquence un Préposé chargé d'avertir, sur-tout lors des basses eaux, ceux qui commercent sur cette rivière, ou qui amènent à Paris des approvisionnemens de la Normandie & de la Picardie dans de grands bateaux, de la hauteur de l'eau sur ce banc, soit afin d'attendre de nouvelles crûes s'ils les jugent nécessaires à l'enfoncement de leurs bateaux, soit afin de ne prendre que demi-charge, soit afin de se précautionner, chemin faisant, d'allèges à Saint Denis ou ailleurs, à l'effet d'y distribuer leurs fardeaux, & de parvenir par-là à franchir l'obstacle en question.

D'après tous les renseignements que j'ai pris sur la position du *nœud de l'aiguillette* A, & sur son étendue pendant l'été dernier, dans un temps où il n'y avoit guères que trois pieds d'eau au dessus, j'ai reconnu, ainsi qu'on le voit dans la *Figure ci-jointe*, qui représente un aperçu de toutes les circonstances locales, qu'il est situé entre la Grille de Chaillot B & le port aux pierres de Saint Leu C, vis-à-vis le parapet I du Cours-la-Reine D. Ce

banc A, qui est élevé de quatorze pieds au-dessus du lit de la Seine pris sous l'arche marinière du Pont Royal, a environ cent pieds dans sa plus grande largeur, suivant sa traversée, où il forme différens coudes, sur plus de cent quatre-vingt-dix pieds de longueur. Il est placé vers la rive droite, de façon que les bateaux qui apportent des approvisionnemens ne sauroient éviter de passer par-dessus; & pour peu que l'eau ait moins de quatre pieds sur ce banc, ou bien soit au-dessous de quatre degrés à l'échelle du Pont Royal, on fait qu'ils éprouvent souvent dans leur passage les plus grandes difficultés malgré les précautions usitées.



Ce banc paroît caillouteux à sa surface; mais il est à croire que ce sont des amas qui s'y sont faits, & que sous cette croûte on trouveroit de la pierre ou de la roche; car si ce n'étoit pas un corps solide qui en fit la base, il ne seroit pas aisé de concevoir comment, à raison de sa position au milieu du principal courant de la rivière, un semblable dépôt auroit pu venir à bout de s'y rassembler, & parvenir à acquiescer autant de dureté; il étoit sans doute autrefois plus élevé au-dessus de son lit, mais maintenant il le domine peu, si ce n'est du côté G, à cause des amas de sables & d'immondices F qui se sont accumulés en talus à sa rencontre.

Le surplus de la largeur de la Seine au-delà de ce banc jusqu'à la côte du terrain dit ci-devant l'*Isle des Cygnes* H, est occupé par des espèces de falaises E d'une étendue très-considérable, un peu plus élevées que le *nœud de l'aiguillette*, & qui n'en sont séparées que par un passage G étroit, tortueux, peu profond & impraticable, si ce n'est à de petits bateaux. Ces falaises E qui ont une grande épaisseur, sont des amas immenses d'immondices, de pierrailles, de cailloux, de sable & de toutes sortes de grosses ordures qui ont fait quelque corps ensemble, & qui paroissent en chariant avoir été arrêtées par l'obstacle susdit dans leur passage, & ensuite avoir été repoussées ou rejetées en grande partie * successivement le long de l'*Isle des Cygnes*, par l'effet du courant de l'eau & de l'obliquité des coudes que forme le banc.

Il est aisé de juger par cet exposé, combien la

* Je dis en grande partie, parce qu'outre ces dépôts il y en a encore d'autres très-spacieux plus loin, vis-à-vis Chaillet & Pissy, qui y forment des atterrissemens que l'on aperçoit pour peu que les eaux soient basses. & qui n'en sont sans doute que des dépendances détachées par la force du courant.

circonstance d'un corps solide aussi considérable & aussi élevé au milieu de la Seine, placé immédiatement au-dessous de son courant à la porte de Paris, a dû non-seulement nuire de tout temps à sa navigation (la chose est trop palpable pour en douter), mais encore lui causer d'autres préjudices bien autrement importants, & qui, pour n'être pas aussi sensibles au premier abord, ne paroîtront pas moins réels par réflexion : c'est que le banc dont il s'agit met obstacle au libre écoulement des eaux de la rivière ; que, de concert avec les falaises, il favorise ses inondations ; qu'il empêche la plus grande partie de ses immondices de charrier au-delà ; & qu'enfin il a contribué, plus qu'on ne croit, au sur-hautessement successif tant de son lit que du sol des rues de Paris. Entrons dans des détails nécessaires pour n'en laisser aucun doute.

On a observé que la Seine est une des grandes rivières dont le lit a le moins de pente ; elle n'est, à ce que l'on prétend, que de deux pieds au plus par lieue, tandis que la Marne qui s'y décharge vers Charenton, a au contraire près de cinq pieds de pente dans la même longueur ; c'est pourquoi, à raison de sa plus grande rapidité, celle-ci semble suspendre en partie à sa rencontre le cours de l'autre, & lui opposer une espèce de digue qui l'oblige de refluer en arrière vers le Port à l'Anglois, & même de s'élargir tellement que la Seine ne conflue avec la Marne qu'en la surmontant, & que quand elle a acquis un volume capable de forcer sa résistance ; alors ces deux rivières parviennent à couler ensemble, & la plus rapide augmentant de vitesse à proportion de la nouvelle impulsion de l'autre, l'entraîne avec elle, sans néanmoins que leur lit commun devienne beaucoup plus large que celui que chacune occupoit séparément auparavant.

Malgré cette jonction, cependant leurs eaux ne
se

se mêtent véritablement qu'après le Pont-Neuf, & l'on distingue volontiers jusques là leur couleur, vu que l'une est plus blanche que l'autre, à raison de ce qu'elle coule sur un terrain crétaffé ou marneux, auquel elle doit son nom : quelquefois même on remarque qu'un côté de la Seine est trouble, tandis que l'autre est clair, suivant qu'il a tombé particulièrement des pluies abondantes ou quelque orage, soit en Bourgogne, soit en Champagne.

Par les mêmes raisons que ci devant, la Marne conserve aussi la prépondérance de son courant après sa réunion ; ses eaux non-seulement paroissent couler plus vite, mais encore creusent le lit de la Seine davantage du côté de la rive droite, où elle domine, que de celui de la rive gauche : de-là tous les dépôts considérables qui ne cessent de s'accumuler de préférence vers cette dernière rive, & l'exhaussement du lit de la rivière, qui s'y fait remarquer, au point qu'on s'est cru obligé de combler depuis peu le bras de l'Isle des Cygnes vis-à-vis le Gros-Caillou.

De tout cela il est évident que la Seine couleroit beaucoup plus lentement sans l'impulsion qu'elle reçoit de la Marne ; & que si l'on reproche à celle-ci d'occasionner la plupart des débordemens de la Seine, en revanche il est très-probable que la première n'a pas peu contribué à rendre la Ville de Paris plus florissante, & qu'elle a peut être préservé jusqu'ici la seconde de devenir une espèce de cloaque, sur tout à cause du banc en question, ainsi qu'on va le voir.

Il n'est pas douteux que le grand nombre de ponts de cette Ville, en rétrécissant le lit de la rivière à leur passage, & en obligeant les eaux de se surmonter un peu à la rencontre de leurs piles pour couler sous les arches, ralentit nécessairement son courant ; mais après avoir surmonté ces obstacles, dépassé le Pont Royal & repris leur vitesse, ces

N^o. 3, 20 Janvier 1787. F

eaux se trouvant de nouveau retardées vers le Cours-la-Reine, à l'approche du *nœud de l'aiguillette* & des falaises, elles n'ont plus de libre écoulement qu'à leur surface, & que par un étroit passage peu profond; tandis que dans le fond où, à raison du frottement, elles ont déjà moins de force, étant obligées de perdre du temps à lutter, elles sont de nécessité contraintes à refluer en partie sur elles-mêmes de proche en proche, & de repousser les eaux qui surviennent, tellement que fortifiant la difficulté qu'éprouvent déjà celles qui veulent passer sous le Pont Royal, cette espèce de digue doit contribuer à retarder le cours de la Seine à travers Paris, & rendre conséquemment, quand elle devient plus grosse que de coutume, ses inondations plus considérables; effets qui deviendroient encore plus sensibles si le nouveau pont s'exécutoit tel qu'il a été projeté vis-à-vis la Place de Louis XV.

Il est même à présumer que ce banc, qui étoit sans doute autrefois encore plus élevé qu'aujourd'hui, à cause des dépôts de sable & de vase qui ont dû, comme de coutume, exhausser de plus en plus le lit de la Seine à sa rencontre, n'a pas peu contribué par le passé à augmenter les désastres produits par les débordemens dans Paris. On lit dans son Histoire qu'ils entraînent en 1196 tous ses ponts; qu'ils en renversèrent deux en 1280; qu'ils emportèrent une grande partie du Pont au Change & du Pont-Marie en 1658; & sans remonter si haut, quel tort immense ne firent-ils pas à cette Ville & à ses environs en 1740 & en 1751? Aussi tout doit porter à croire que, sans l'empêchement susdit au libre écoulement de l'eau, les inondations n'eussent point été aussi étendues & aussi préjudiciables.

Les immondices & ordures provenantes d'une Ville aussi peuplée que Paris, que l'on jette en partie dans la rivière, ou qui s'y déchargent par les égouts, n'é-

prouvent pas moins de difficultés à leur écoulement que les eaux, à cause de la position de ce banc qui les arrête & les empêche pour la plupart d'être entraînées à l'ordinaire par son courant; il ne s'agit que d'entrer dans quelques détails pour le faire sentir.

On fait que ces immondices sont composées de vase, de boues épaisses ou de limon, d'espèces de fumiers, de matières grasses ou visqueuses, de débris de poterie, de coquilles d'huîtres, de pierres & pierrailles, &c. Les ordures les plus légères surnagent à la bonne heure sur la rivière, ou bien s'y délayent en chariant, & étant bientôt entraînées par le courant, n'ont d'autre inconvénient, quand elles sont considérables, que de salir quelquefois l'eau par leur passage.

Mais parmi les ordures qui sont lourdes, compactes, & nécessitées par leur essence de rouler dans le fond, il y en a une partie qui (à cause du peu de rapidité de la Seine quand les eaux sont basses) reste déposée çà & là sur son lit, & qui même parvient avec le temps à acquérir de la consistance, au point que Sauval, dans *ses Antiquités de Paris*, a remarqué que pendant un espace au plus de deux cents ans, le lit de la Seine à travers cette Ville s'étoit élevé de près de cinq pieds par des sédimens successifs d'immondices mêlées de sables qui s'y étoient durcis.

Quant à l'autre partie de ces ordures grossières, & c'est la plus considérable, elle est au contraire entraînée au delà des ponts par les eaux, & trouvant, chemin faisant, l'obstacle du *noeud de l'aiguillette* au milieu du principal courant de la rivière, elle s'y arrête, ou bien, à l'exception d'une petite portion qui s'échappe à travers du passage étroit susdit, la plupart sont renvoyées par l'effet de sa position oblique & de la rapidité du courant vers la rive gauche, au bas de l'Île des Cygnes, où elles s'ac-

cumulent & forment des dépôts immenses d'une grande épaisseur, lesquels, avec le temps, s'étendront nécessairement de proche en proche en remontant vers le Pont Royal. Ainsi voilà comme ce banc contribue à étendre les inondations, à surhauffer le lit de la Seine, & empêche la plupart de ses inmondices de charrier au-delà.

Ces observations doivent faire sentir combien sera avantageuse la suppression qui vient d'être ordonnée de toutes les maisons élevées sur les ponts & de celles situées sur le bord de la rivière, dont les habitans avoient joui jusqu'ici du privilège d'y jeter sans distinction toutes leurs ordures, c'est-à-dire, d'infecter continuellement ses eaux. Il paroîtra un jour bien extraordinaire qu'on ait laissé subsister aussi long-temps un semblable abus.

Qu'il me soit permis à cette occasion de relever en passant deux autres abus plus nouveaux, non moins essentiels à réformer, & qui sont tout aussi préjudiciables à la salubrité des eaux de la Seine. Le premier, ce seroit de ne point permettre d'y jeter toutes les ordures quelconques des boues de Paris dans le temps des neiges, sous le prétexte qu'il y en a de mêlées parmi elles; ce que j'ai dit ci-dessus suffit pour en faire sentir toute la conséquence. Le second, ce seroit encore d'empêcher ceux qui enlèvent les immondices des rues, d'en transporter journellement la plus grande partie vis-à-vis le Cours-la-Reine, sur le bord de la rivière, comme si c'étoit une espèce de voierie, à l'effet de charger ensuite dans des bateaux celles qui paroissent propres à fumer les terres. Qu'arrive-t-il de-là? C'est qu'après avoir fait ce choix, on jette tout le reste des ordures dans la rivière, & cela, chose remarquable, en-deçà du banc de pierre en question, dont elles vont augmenter les falaises; il n'y a assurément que l'ignorance où l'on paroît avoir été jusqu'ici su

l'empêchement qu'il met à leur passage, qui ait pu faire tolérer de pareilles licences.

Les sables & les graviers de la Seine éprouvent également, comme les immondices, beaucoup de difficultés à passer au-delà des ponts & du *naud de l'aiguillette*. Aussi voit-on volontiers se former des dépôts & des atterrissemens çà & là à leur approche, soit vers l'Isle des Cygnes, soit en face du Palais Bourbon, de l'Hôtel des Monnoies & de l'éperon du Pont Neuf, soit sur tout le long de la rive gauche de la rivière, tellement qu'il y a un de ses bras compris entre le quai des Augustins & celui des Orfèvres, qui a déjà cessé d'être navigable une partie de l'année, bien qu'on essaye de le recreuser de temps à autre. Ce préjudice n'est-il pas visiblement occasionné par les ordures qu'on ne cesse de jeter de toutes les maisons tant du Pont Saint Michel que de celles adjacentes le long de ce bras de rivière, & sur-tout de l'Hôtel Dieu? Ne sont-ce donc pas leurs dépôts successifs qui, en exhaussant son lit en cet endroit, obligent les eaux qui devoient y passer naturellement en tout tems, à refluer sur elles-mêmes en très grande partie pour-peu qu'elles soient basses? Il n'y a personne qui ne soit frappé de ces effets, sans qu'on se soit jusqu'ici mis en devoir de remonter à leur cause pour y remédier: or, le mal allant ainsi en augmentant, ne seroit-il pas à craindre qu'on ne se trouvât un jour dans l'obligation de supprimer ce bras, comme on vient de faire celui de l'Isle des Cygnes, & c'est ce qu'il seroit prudent de prévenir.

Une suite toute naturelle de ce que je viens d'exposer, a dû être d'élever de plus en plus le sol des rues de Paris, & voilà pourquoi la plupart de ses anciens bâtimens sont enterrés. On montoit autrefois plusieurs marches au Parvis Notre-Dame & à l'entrée de l'Église de Saint Denis-de-la-Chartre, &

maintenant on y descend. L'ancien pavé de la Cité, que Gérard de Poissy, ce généreux Citoyen, fit faire à ses dépens sous le règne de Philippe-Auguste, & dont il subsiste encore des renseignemens, étoit au moins onze pieds plus bas que le sol des rues adjacentes. Peut-on donc attribuer raisonnablement tous ces changemens de niveau à d'autres causes qu'au sur-haussement du lit de la rivière, & qu'à l'obligation où l'on s'est trouvé de s'élever successivement au-dessus des débordemens ordinaires ?

Ainsi, comme l'on voit, la position de ce banc mérite la plus sérieuse attention, non pas seulement par rapport au préjudice qu'il a déjà causé à Paris, mais sur-tout par rapport à celui dont il paroît le menacer de plus en plus par la suite ; car, si l'on n'y prend garde, le lit de la Seine continuera à s'élever, dans son trajet à travers cette Ville, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa surface & celle des falaises adjacentes ; & le passage étroit qui reste entre-eux venant à se combler, ainsi qu'il l'est déjà en partie, tous les dépôts s'accumuleront en suite en-deçà du côté de Paris ; il ne s'en détachera plus pour aller grossir ceux vis-à-vis Chaillot & Passy ; les eaux de la rivière ne coulant plus alors dans cette Capitale que sur des immondices, s'infecteront ou perdront de leur qualité pour peu qu'elles soient basses ; & cherchant, à raison de cet exhaussement, à gagner en largeur ce qu'elles auroient perdu en profondeur, elles multiplieront les inondations, & les rendront plus considérables *. En vain, encore un coup, s'attache-

* On pourroit citer pour exemple le Tybre, qui est devenu depuis long temps ; dans son passage à travers la Ville de Rome, une espèce de cloaque ; les immondices s'y sont accumulées au point qu'il en résulte de fréquens débordemens, & qu'on n'ose boire maintenant de ses eaux, ou même entreprendre de nettoyer son lit, de crainte de mettre la peste en Italie.

roit-on à augmenter Paris & à l'embellir, on n'éternisera évidemment son existence qu'à proportion de ce qu'on s'appliquera en même-temps à obvier à des inconvénients qui intéressent tant la constitution physique, & qui pourroient devenir d'une aussi dangereuse conséquence par leur suite si on les négligeoit.

Toutes ces observations concourent à faire voir de quelle importance il seroit pour Paris de débarrasser le lit de la Seine d'un banc qui lui est aussi préjudiciable à tant d'égards, ainsi que des falaises qu'il a occasionnées par sa position, d'autant que cela est très-possible. Sa suppression pourroit aisément se faire par partie en trois ou quatre années dans le temps des basses eaux à l'aide de bardeaux disposés de façon à ne point gêner la navigation. Cette opération ne seroit pas d'ailleurs aussi dispendieuse qu'on pourroit l'imaginer au premier coup-d'œil. La pierre étant maintenant fort chère, on seroit dédommagé d'une partie des dépenses par la vente de celle qu'on en tireroit. Il y auroit peut être même une spéculation avantageuse à faire à ce sujet, & que les circonstances paroissent offrir tout naturellement. Comme il est probable que ce banc est de dure qualité & de même nature que la pierre que l'on tire des environs de cette Capitale, d'où vient ne l'emploieroit-on pas de préférence à la construction des quais & des autres travaux qui viennent d'être ordonnés dans ses environs? En liant ensemble ces différentes opérations, il s'ensuivroit que la suppression de ce banc qui est nuisible serviroit à l'exécution d'ouvrages qui seroient utiles; circonstance précieuse à saisir à cause de l'économie considérable qui en résulteroit, & qui par cela même mériteroit bien qu'on ne la laissât pas échapper*.

* En supposant, au surplus, que ce banc (ce que je ne

Il ne s'agiroit plus, après cette opération, que d'entretenir avec soin le lit de la Seine à travers cette Ville, d'en enlever les ordures, d'en extirper les dépôts ou les sédimens, d'en draguer les sables à-peu-près comme on le pratique dans les ports de mer, à l'effet de lui conserver toujours la même profondeur & un libre cours à ses eaux. Alors ne se trouvant plus d'obstacles à l'écoulement des immondices de Paris, la Seine les charieroit toutes, ainsi que ses sables, jusques à la mer, & ne seroit plus menacée de devenir par la suite une espèce de cloaque *. La

crois pas) ne fût que des cailloux ou d'anciennes falaises qui auroient acquis à la longue une grande consistance, n'étant alors composé que de petites parties liées par des sables, il se trouveroit encore plus de facilité pour sa suppression. Quant à celle des falaises, il ne s'agiroit, pour économiser, que de les élever dans de grands baquets sur le sol même de l'Isle des Cygnes, à l'aide de grues placées, soit sur le bord de la rivière, soit sur des bateaux plats.

* Il est surprenant combien l'entretien du cours des fleuves & des rivières, à l'effet de les conserver navigables & de les assujettir dans leurs lits, a de tout temps été négligé. Il y a une séparation immense à cet égard entre la pratique & la théorie. On ne fait pas assez d'attention que leurs lits s'élèvent insensiblement; que les eaux minent ou rongent peu à-peu leurs bords; que leur cours offre souvent des coudes vicieux qui obligent les eaux de revenir sur elles-mêmes; qu'il y a quelquefois dans le fond des roches, des bancs de pierre ou des sur-haùssements nuisibles à leur écoulement, lesquels il faudroit faire disparaître; qu'il s'y forme çà & là par succession de temps des isles, des dépôts & des atterrissemens préjudiciables; de sorte qu'à raison de tous ces obstacles les eaux étant occupées à lutter, & perdant ainsi du temps, il résulte alors de nouvelles crûes plus abondantes que de coutume occasionnées soit par de grande pluies, soit par des fontes de neiges, qu'au-lieu de couler plus vite, comme elles le devraient naturellement si leurs lits étoient préparés ou entretenus ainsi qu'il seroit nécessaire, elles s'accroissent, surmontent leurs bords, & vont inonder les villes & les

suppression du *nœud de l'aiguillette* favoriseroit la navigation ; ses débordemens deviendroient par là moins fréquens, moins désastreux, vu qu'ils n'éprouveroiént pas autant de difficultés dans leur passage ; l'excellente qualité de ses eaux se perpétueroit ; la salubrité de l'air y gagneroit en ce qu'il seroit davantage renouvelé par son courant : enfin on seroit assuré de conserver à l'avenir le niveau des rûres & du sol actuel de ses édifices.

Combien une aussi sage prévoyance, & dont il résulteroit tant d'avantages pour Paris, seroit-elle digne du siècle éclairé où nous vivons, & sur-tout conformes aux vues bienfaisantes de notre auguste Monarque ? Fut-il jamais une circonstance plus favorable que celle où il plaît à Sa Majesté d'accorder des fonds considérables pour tout ce qui peut intéresser ses embellissemens & son utilité ? De semblables travaux ensevelis sous l'eau ne seroient pas, à la vérité, aussi brillans que des monumens de faste &

campagnes, où elles produisent des ravages infinis. Il est singulier que dans un siècle où les Sciences ont fait tant de progrès, on soit toujours également la victime des débordemens, ou surpris par l'événement à cet égard comme dans les temps de ténèbres & d'ignorance.

Je m'occupe à un ouvrage sur cette matière, où je ferai voir que plusieurs pays autrefois très-florissans, ne sont devenus des déserts incultes, & que nombre de Villes anciennes des plus peuplées n'ont été abandonnées au point de méconnoître aujourd'hui leur place, ou de ne plus offrir qu'un amas de ruines, que parce que les fleuves ou les rivières qui les traversoient, qui favorisoient leur commerce, & qui y apportoient les denrées nécessaires à la vie, ont cessé d'être navigables faute d'entretien ; tellement que leurs lits étant devenus des cloaques pestentiels, ou ayant été encombrés par des sables, ou s'étant élevés de manière à produire de fréquentes submersions, il a bien fallu que leurs habitans les quittassent & se transportassent ailleurs.

de magnificence; mais aux yeux de la raison ils seroient vraiment louables, & les Personnes en place qui les ordonneroient seroient bien assurées de consacrer leurs noms de la manière la plus distinguée parmi ceux des Bienfaiteurs de cette Capitale.

EXTRAIT d'une Lettre de S. E. M. le Comte DE HERTZBERG, Ministre Privé & d'État de S. M. P., à M. MALLET DU PAN.

Berlin, le 19 Décembre 1786.

Je vois, Monsieur, par votre lettre du 2. de Décembre & par le Journal de Paris, que l'on vous fait une dispute sur l'affertion que vous avez énoncé avec moi, que le feu Roi de Prusse avoit presque doublé la population de ses anciens États, pendant son règne. Vous aurez apparamment pris pour base de cette assertion, le passage de ma dissertation sur la population des États, page 23, où il est dit : « Lorsque le Roi monta sur le Trône, en 1740, la population totale de ses États, montoit à 2,240,000 têtes. Si l'on y ajoute 2 millions pour la population de la Silésie, de la Prusse occidentale & de l'Osirisie, trois provinces que le Roi a acquises, & qu'on déduise ces 2 millions de la somme totale de 6 millions, il en résultera, pour l'augmentation intérieure de la population des anciennes provinces, le nombre de 1,770,000, ce qui fait presque le double de l'ancienne population; & en

» y ajoutant les nouvelles Provinces, elle a été
 » presque triplée sous le règne du Roi ». Je juge,
 par le No. 305 du Journal de Paris, qu'on veut af-
 foiblir cette assertion par un calcul qu'on a fait sur
 les listes des naissances, qui se trouvent dans les ad-
 ditions de ma susdite dissertation ; mais ce calcul
 perd sa force, par plusieurs erreurs de fait que j'y
 ai observées.

1°. Le compte de la population réelle des Etats
 Prussiens, en 1740 & 1784, qui se trouve, page
 23 de ma *Dissertation*, est fait, non sur les listes
 des naissances, mais sur le dénombrement réel, qui
 doit toujours être préféré au calcul fait par les
 naissances, toujours sujet à de grandes déficiences
 Ainsi le calcul fait sur les naissances ne devrait
 pas être opposé au compte fait sur un dénombrement
 réel.

2°. Il y a une double erreur de fait dans la page
 1258 du Journal de Paris, où il est dit : que les
 nouveaux Etats, la Silésie, l'Ostfrise & la Pologne
 contenoient, en 1765, 2,480,000 ames. Ces trois
 provinces ne contiennent actuellement que 2,100,000
 hommes ; il ne faut donc pas déduire de la popu-
 lation générale, 2,480,000 pour les nouveaux Etats,
 il falloit encore moins les déduire en 1765, où
 le Roi ne possédoit pas encore la Pologne, ou la
 Prusse occidentale : il ne l'a acquise qu'en 1773. Il
 semble qu'en général, il ne falloit pas faire un cal-
 cul sur les naissances de l'an 1765, qui étoit la se-
 conde année après une guerre sanglante, ni déduire
 de la somme total des naissances de l'année 1765, sans
 doute très-diminuées par la guerre, toute la popu-
 lation de la nouvelle province, d'après la liste des
 naissances de l'an 1784.

Si d'après ces principes, que je crois justes, on fait

le calcul , tant sur le dénombrement réel , que sur les listes des naissances & des morts de l'année 1740 & 1784 , on trouvera, je crois, qu'on a eu raison de dire , que *Frédéric II* a PRESQUE DOUBLÉ LA POPULATION DE SES ANCIENS ÉTATS , & qu'il l'a presque triplée en y ajoutant les nouveaux Etats.

Il faut encore observer que le calcul de la population , par les naissances , en les multipliant par 26 , ne donne pas toujours la population réelle : par exemple , la Silésie & la Prusse occidentale ont eu en 1784 , 92,000 naissances , ce qui , en les multipliant par 26 , donne près de deux millions & demi d'habitans : pendant que la population réelle de ces deux provinces , faite d'après le dénombrement , est à peine de deux millions. Quand on veut faire ces sortes de calculs par le nombre des naissances , on doit les faire sur la totalité des provinces & sur une suite d'années , & non sur des années & des provinces particulières , &c.

Signé, HERTZBERG.



SPECTACLES.

COMÉDIE FRANÇOISE,

LES nouveautés n'ont pas été communes à ce Spectacle depuis environ six mois ; mais la curiosité publique a été quelque temps occupée par la remise du *Tartufe*, Comédie, dans laquelle M. Molé a joué le principal rôle. On a dit, avec raison, que le *Tartufe* est un de ces chef-d'œuvres dont l'antiquité n'offre ni exemple ni modèle ; on peut ajouter à cette observation qu'il n'existe au Théâtre aucun rôle qui puisse donner une idée de celui du *Tartufe*, qui s'en rapproche par les détails, qui en rappelle quelques traits distinctifs, & qui par conséquent soit capable d'abrèger le travail du Comédien qui se propose de le représenter. C'est un caractère à part, absolument unique, dont la physionomie est extrêmement difficile à saisir, & dans lequel un Acteur, même célèbre, doit se flatter d'autant moins de réunir tous les suffrages, que les modèles en sont aujourd'hui assez rares, * & que le talent d'observer ne l'est

* Les *Tartufes* sont encore nombreux sans doute, mais ils ne ressemblent plus guères par les formes à l'imposteur de Molière : ils ont bien conservé son

pas moins. Parmi les Comédiens qui se sont fait applaudir dans ce rôle, on cite Augé, Deschamps & Mont-meny, Nous n'avons point vu Deschamps; Augé nous a paru rendre ce rôle d'une manière trop libre, & souvent si éloignée des bienséances théâtrales, qu'il falloit manquer de délicatesse pour n'en être point choqué. Un Amateur du Théâtre, qui a vu Mont-meny, nous a assuré que ce Comédien, trop ignoré aujourd'hui, avoit mérité toute la réputation qu'il s'étoit faite dans ce rôle; que dans tout le cours du troisième Acte, il étoit souple, adroit, fin, spirituel, patelin, réservé; que de temps en temps il laissoit échapper des étincelles du desir dont le personnage est dévoré, mais qu'en homme exercé dès long-temps à la feinte & à la perfidie, il réprimoit tout-à-coup ses mouvemens, & ne laissoit entrevoir ses desseins qu'autant que le permettoit la décence. Si nous en croyons cet Amateur, c'étoit par des nuances progressives, ménagées avec infiniment d'art, que Mont-meny, inquiet & soupçonneux, mais emporté par la passion, parvenoit à ce vers si terrible à entendre, dans la cinquième Scène du quatrième Acte :

Qu'un peu de vos faveurs, après quoi je soupire.

Ardent, mais encore modéré, il réservoir toute son explosion pour le moment où il

caractère ; mais ils ont quitté son masque & son langage.

rentroit après avoir été, par l'ordre d'Elmire regarder si personne n'étoit dans la galerie moment, a observé l'Amateur, où cette explosion est d'autant plus permise, que la présence d'Orgon, qui a quitté la table, rassure pleinement le Spectateur sur la suite des projets de Tartufe. Démasqué, sa figure se décomposoit, elle devenoit menaçante; ses accents prouvoient la rage intérieure qui le déchiroit: en un moment, il devenoit tellement odieux, qu'il donnoit appétit de le voir punir. Mais, nous a dit encore l'Amateur, il faut avouer que la Nature avoit donné à Mont-meny le masque nécessaire à la parfaite représentation du Tartufe. Sans cet avantage, un Acteur pourra mettre beaucoup d'esprit, de finesse, d'intelligence & d'ast dans ce rôle, il pourra s'y faire admirer à quelques égards, mais il n'y produira point une illusion parfaite. Nous avons recueilli ces détails avec soin, parce qu'en effet ils nous paroissent propres à donner une idée juste de la manière dont on doit jouer le rôle du Tartufe; l'observation qui les suit nous a semblé très-judicieuse, & nous soumettons le tout aux lumières des connoisseurs. Dire que M. Molé a présenté les intentions de Mont-meny dans l'essai qu'il a fait de ce rôle, cela ne surprendra personne. Un Comédien comme M. Molé ne devoit pas voir médiocrement un grand caractère, il n'étoit pas fait pour s'y faire applaudir par les ressources d'une indécente caricature;

néanmoins il n'y a pas produit d'abord un très-grand effet. Pourquoi? La figure aimable, ouverte & riante de M. Molé sembloit contraster avec celle qu'on desire au personnage, & qui semble devoir lui être particulière. Malgré tout son talent, il lui étoit impossible de se donner ce caractère de tête, où le vernis de la candeur se fond si heureusement avec la finesse de la perfidie, avec la souplesse de l'hypocrisie, qu'il peut en imposer pendant quelque temps à la confiance & à la foiblesse; & voila certainement la cause qui a suspendu le succès de M. Molé. On dit quelquefois qu'un grand Comédien est un Protée; cette comparaison ne peut être vraie que jusqu'à un certain point: il n'est pas de talent universel; & s'il est possible, & même nécessaire qu'un Acteur, pour se plier à l'expression des caractères qu'il doit rendre, sache décomposer les traits de sa figure, & donner une grande mobilité à son masque, il ne lui est pas possible de vaincre la nature, & de se donner un avantage physique qu'elle lui a refusé absolument. Sachons donc gré à M. Molé d'avoir voulu rétablir la tradition presque oubliée d'un des rôles les plus importans du Théâtre; félicitons-le d'avoir cherché à vaincre les obstacles que pouvoit mettre sa physionomie à la ressemblance physique du Tartufe, d'avoir perfectionné son jeu dans ce rôle de représentation en représentation, & finissons par désirer qu'il se rencontre encore de temps en temps des Co-

médiens qui, comme lui, amans de leur profession, multiplient comme lui les études, les travaux, les soins & les efforts pour remettre sous les yeux du Public les chef-d'œuvres de la Scène Françoisse, & les modèles que les Auteurs Dramatiques ont befoin d'étudier plus que jamais.

A la fin de Décembre dernier, on a remis aussi à ce Théâtre *les Méprises*, Comédie en un Acte & en vers, par feu M. P. Rousseau de Toulouse.

Cette petite Pièce, écrite assez foiblement, est intriguée avec esprit. Le travestissement d'une Soubrette en Cavalier, donne de la jalousie à un amant, & occasionne des méprises très-piquantes. Quand le sexe de la Soubrette est connu, tout s'éclaircit, & finit par un mariage. Nous croyons que cet Ouvrage peut occuper le Répertoire beaucoup plus agréablement qu'une foule de pièces du dernier siècle, dont on est las à force de les revoir, & dont on devrait être dégoûté autant par leur médiocrité que par leur indécence.



COMÉDIE ITALIENNE.

LE Jeudi 11 de ce mois, on a donné la première représentation *des Dettes*, Comédie en deux Actes & en prose, mêlée d'ariettes.

Le jeune Damis a vécu à Paris en dissipateur. Amoureux d'une jeune Veuve, nommée Lucile, il s'est moins occupé de son amour que de ses plaisirs. Pressé par ses créanciers, il a cherché à faire ressource en se supposant malade, & en demandant des secours à un vieil oncle, qui demeure en Province, & qui, comme lui, s'appelle Damis. Il n'en a reçu aucune réponse, parce que la jeune Veuve a écrit à cet oncle pour l'inviter à se rendre à Paris à l'insçu de son neveu. L'oncle arrive, il voit Lucile, parle des extravagances du jeune homme en vieillard très-indulgent, & lui propose, pour terminer les contestations que des intérêts de famille ont fait naître entre-eux, d'épouser son neveu ou lui. La Veuve ne répond que d'une manière équivoque, mais qui laisse de l'espérance. Dès que le neveu fait l'arrivée de l'oncle, il ne fait quel parti prendre, il n'ose se présenter devant lui, & se détermine à fuir. Au bas de l'escalier par lequel il sort, il rencontre un Notaire qui vient, lui dit-il, pour le marier. L'oncle, en descendant par l'autre escalier, a rencontré un Offi-

ier du Commerce qui, trompé par le nom, veut l'arrêter, en vertu d'une sentence. Le quiproquo se démêle aisément; on supplie le vieux Damis de venir au secours de son neveu; il y consent, à condition que Lucile signera le contrat de mariage qu'apporte le Notaire; elle hésite, parce qu'elle croit que ce contrat va l'unir au vieillard; enfin le danger du jeune homme la détermine, & elle signe le contrat, qui, sans qu'elle s'en doute, l'unir à son amant.

Au travers de cette intrigue passent quelques personnages épisodiques qui sont très-plaisans, notamment ceux d'un Bijoutier & d'un Horloger, parce qu'ils sont placés dans des situations très-heureuses, sur-tout au premier Acte. Ce premier Acte a fait un très-grand plaisir, il est très gai; & quoique la marche en soit un peu décousue, elle est rapide & amusante. Le second est long, & la marche en est lente. L'Auteur peut y retrancher facilement des choses inutiles, sans qu'on s'aperçoive des coupures. Nous désirons seulement qu'il tienne un peu plus en suspens la curiosité du Public, & qu'il ne l'anéantisse pas en laissant appercevoir son dénouement à découvert dans les propositions que le vieux Damis fait à la jeune Veuve.

La musique est de M. Champein, & elle rappelle entièrement l'Auteur de la *Mélo-manie*. Des motifs heureux, de l'esprit, de la finesse, de la grace, du comique, un orchestre bien travaillé; des accompagnemens

qui se marient naturellement avec le chant principal, des traits d'instrumens qui préparent, soutiennent ou suppléent les intentions dramatiques des personnages chantans. Voilà ce que nous avons remarqué dans cette production, à laquelle on pourroit faire quelques petits reproches, s'il n'étoit pas plus sage & plus juste de se dire avec Horace : *Non ego paucis offendar maculis.*

ANNONCES ET NOTICES.

LISTES des Notables qui ont assisté aux Assemblées tenues en 1596, 1626 & 1627, précédées du Tableau Chronologique de toutes les Assemblées Nationales convoquées depuis l'an 422 jusqu'à l'année 1627, Brochure de 23 pages. A Paris, de l'Imprimerie Polytype, rue Favart.

On trouve *ibidem* Procès-Verbal de ce qui s'est passé à l'Assemblée des Notables tenue au Palais des Tuileries en l'année 1626, sous le Règne de Louis XIII, extrait du Mercure François de la même année, suivi de la Harangue du Roi Henri IV à l'Assemblée, qu'il convoqua à Rouen en l'année 1596.

LE *Philosophe Parvenu*, ou *Lettres & Pièces originales, contenant les Aventures d'Eugène sans Pair*; par l'*Aventurier François*. 3 vol. in-12. A Londres, & se trouve à Paris, chez l'Auteur, hôtel de Malthe, rue Christine; Quillau l'aîné, même rue; la Veuve Duchesne, rue S. Jacques; Belin,

même rue; Mérigot le jeune, quai des Augustins; Desenne, au Palais Royal. S'adresser pour la Province, chez Dubosc, quai des Augustins.

« Un jeune homme, né avec les dispositions les plus heureuses pour la vertu, entraîné, parce qu'il est sans état, dans une foule d'aventures & de liaisons qui le compromettent. » Tel est le Héros que M. le Suire a voulu donner à ce nouveau Roman, sur lequel nous pourrions revenir quand l'abondance des matières nous le permettra.

ÉTRENNES aux Écoliers, Ouvrage propre à leur inspirer l'amour de l'étude & de la bienfaisance. in-12. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez Leroy, Libraire, rue S. Jacques.

L'idée de cet Ouvrage, qui doit faire Collection, nous a paru heureuse. On y insérera des morceaux propres à former le cœur & l'esprit; & ce qui est plus intéressant encore, on y joindra les actions vertueuses & bienfaisantes faites par les Écoliers dans le cours de l'année, avec les noms de ceux qui auront remporté les grands Prix de l'Université. On y imprimera aussi, si on le desire, diverses Pièces des Écoliers lorsqu'elles en seront jugées dignes, comme de leurs Professeurs; & l'on desire que les Étrennes des Écoliers puissent devenir leur propre Ouvrage.

On vend chez le même Libraire l'*Almanach Américain, Asiatique & Africain*, pour l'année 1787. Prix, 3 liv. broché, qui se trouve aussi chez l'Auteur, rue Garancières, ainsi que l'*Etat des Cours de l'Europe & des Provinces de France.* in-8°. Prix, 5 liv. br.

OPUSCULES Poétiques, par M. le Chevalier de Cubières, des Académies & Sociétés Royales de Lyon, Dijon, Marseille, Rouen, Hesse-Cassel, &c. Nouvelle édition, corrigée & augmentée. 3 vol.

in-16. Prix , 9 liv. reliés , doré sur tranche. A Orléans , de l'Imprimerie de Couret de Villeneuve , & se trouve à Paris , chez Cuchet , Libraire , rue & hôtel Serpente.

Le mérite de ces Opuscules est connu , & cette nouvelle édition est très-agréablement imprimée.

THÉÂTRE des Grecs , par le P. Brumoy ; nouvelle édition , enrichie de très-belles gravures , & augmentée de la traduction entière des Pièces grecques , &c. Tomes VI & VII A Paris , chez Cuffac , Libraire , rue & carrefour S. Benoît.

Ces deux volumes contiennent les Tragédies d' Euripide.

Sur la Peste de Marseille en 1720 , brochure de 27 pages. Prix , 12 sols. A Londres , & se vend à Paris , chez Hardouin & Gattey , Libraires , au Palais Royal , N^o. 14.

La peste de 1720 est la plus terrible qu'ait essuyé Marseille. Elle emporta 30 mille ames, c'est-à-dire, moitié de ses habitans. L'Auteur de cette brochure estimable consacre à l'admiration & à la reconnoissance publique les noms des Citoyens qui exposèrent & sacrifièrent leur fortune & leur vie.

NOUVEAUX Couteaux , Rasoirs , &c.

Tous ces objets, annoncés dans notre Numéro 51 ; page 189 , & qui se trouvent chez le sieur Lethien , rue Neuve Saint Merry , près l'hôtel Jaback , ayant excité la curiosité , on a écrit de toutes parts pour en savoir les prix , qu'on avoit oublié de joindre à l'article. Nous allons les rapporter ici en renvoyant à l'article même pour l'explication des objets annoncés.

Rasoirs à six lames , &c. (renfermés dans leur

cuir.) Prix, 12 liv. & 18 liv. — Rasoirs à rabot (d'argent renfermés dans leur étui,) 9 liv. & 15 liv. — Cuirs renfermant vingt-deux pièces, 30 liv. & 36 liv. — Couteaux à coulisses, 24 liv. & 144 liv. — Couteaux à cuiller, 48 liv. & 300 liv. — Serpettes, &c., 2 liv. & 12 liv. — Rasoir de même acier de feux à six lames, 3 liv. & 6 liv.

CIRE à cacheter.

Le sieur *Grafe* a obtenu un Arrêt du Conseil du 5 Septembre 1786, qui lui accorde le privilège d'établir une Manufacture royale de *Cire à cacheter* de toute espèce, & d'en former des Entrepôts dans les différentes Villes du Royaume : cet Arrêt a été rendu d'après le rapport suivant des Commissaires, nommés par l'Académie royale des sciences, « que
 « les Cires qu'ils ont examinées & qu'ils ont vu fa-
 « briquer, surpassent en beauté & en qualité toutes
 « les Cires connues ». Le Tarif qui se trouve à la tête du prospectus que le sieur *Grafe* doit publier incessamment, offre une diminution d'un quart au moins sur le prix de chaque livre de *Cires ordinaires*, & d'un tiers ou de moitié sur le prix de chaque livre de *Cires fines* : la différence du prix de chaque baton est encore plus sensible.

Il y a des Cires rouges, noires & de diverses couleurs; il y en a aussi qui exhalent à sec, comme à la lumière, telles odeurs que l'on peut désirer; c'est un genre d'agrément qu'on n'avoit pu jusqu'alors se procurer.

La Manufacture royale est établie à Sève, route de Versailles, & l'Entrepôt général à Paris, rue neuve des Petits-Champs, près la rue Sainte Anne, No. 32.

PARTITION de Phèdre, Tragédie en trois

Œuvres, représentée devant Leurs Majestés à Fontainebleau, le 26 Octobre 1786, & à Paris sur le Théâtre de l'Opéra le 21 Novembre de la même année, par M. Lemoine. Prix, 24 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Notre-Dame des Victoires n°. 29, & chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, n°. 6. On trouve aux mêmes Adresses la Partition d'Électre du même Auteur.

La Musique de Phèdre a eu le succès des bons Ouvrages ; il a toujours été en augmentant. Les Amateurs y trouveront une foule de morceaux d'un chant délicieux, & les jeunes gens qui voudront l'étudier, y prendront l'habitude d'un faire simple & facile, & verront qu'il n'est pas nécessaire de prodiguer les grands moyens pour produire de grands effets.

T A B L E.

<i>ÉPIQUE à Mme D.. F...</i>	97	<i>Variétés,</i>	116
<i>Couplets,</i>	99	<i>Comédie Française,</i>	133
<i>Charade, Enigme & Logogryphe,</i>	100	<i>Comédie Italienne,</i>	138
<i>Almanach des Muses,</i>	103	<i>Annonces & Notices,</i>	140

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 20 Janvier 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 19 Janvier 1787 GUIDI.

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 27 JANVIER 1787.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

*A l'Auteur de mes Souvenirs. **

Vos vers sont trop jolis, ils ne mourront jamais;
Dictés par le plaisir, ils vivront pour le nôtre;
La Beauté vous lira; vos Souvenirs sont faits
Pour occuper le sien & faire aimer le vôtre.

(Par M. Blandarel.)

* Ce charmant Recueil se trouve à Paris, chez Belin,
Libraire, rue S. Jacques. Note de l'Auteur.

N^o. 4, 27 Janvier 1787.

G

*IMPROMPTU à M. le Marquis DU CREST,
Chancelier de Son Altesse Sérénissime
Mgr. le Duc D'ORLÉANS, pendant qu'il
observoit les opérations de mon Imprimerie.*

MINISTRE bienfaissant d'un Prince qu'on adore,
Si ton génie actif enfante des projets,
Ta sagesse éclairée assure leurs succès.
Les Talens par tes soins vont s'empressez d'éclorre;
Tu veux le bien & tu le fais :
La tendre Humanité se montre sous tes traits ;
En toi c'est elle que j'honore.
Nos Citoyens heureux, au beau nom de ta sœur *
Associeront le tien au Temple de Mémoire :
Tes vertus t'ont soumis leur cœur,
Est-il une plus douce gloire ?
Mon Art reconnoissant peindra notre bonheur,
Et la Vérité seule en tracera l'histoire.

*(Par M. Couret de Villeneuve, Imprimeur
du Roi, de Mgr. le Duc d'Orléans, de
l'Académie Royale des Sciences, Arts
& Belles-Lettres d'Orléans & de Mon-
tauban, Auteur du Journal Orléanois.)*

* Mme la Comtesse de Sillery, si célèbre dans la République des Lettres sous le nom de Comtesse de Genlis, Auteur de plusieurs Ouvrages sur l'Éducation. Note de l'Au-



*Explication de la Charade, de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Basson*; celui de l'Énigme est *Vérité*; celui du Logogryphe est *Louange*, où l'on trouve *lange*, *galon*, *Élu*, *loge*, *an*, *Ange*, *longe*, *élan*, *âne*, *ou*, *on*, *âge*, *eau*, *Agen*, *Laon*, *égal*.

CHARADE.

MON premier m'aide à faire mon dernier,
Et mon dernier contredit mon entier.

(Par une jeune Demoiselle.)

ÉNIGME.

JE suis François & non latin,
Du noble genre masculin ;
Au pluriel, ma métamorphose,
Quoiqu'exprimant la même chose ;
Me donne un genre féminin.

Agité par les vents, je suis loin de la terre,
Je tonne en me gonflant, je fais un bruit de guerre ;

Gij

Mais, devenu plus doux, mes sons intéressans,
 Répétés par Écho, deviennent plus touchans :
 Cette variété de fougue, de tendresse,
 Annonce le talent du moteur qui me presse.
 Lecteur, vers mon séjour, si tu tourues tes pas,
 Sans trop t'alambiquer, tu me reconnoitras.

(Par M. Gasteblay Longville de Mayenne.)

L O G O G R Y P H E

V EUX-TU me suivre au bout de l'Univers ?
 Je ne demande rien pour les frais du voyage ;
 De la poste, jamais je ne connus l'usage ;
 Avec moi sans vaisseau tu vas franchir les mers.
 Combien dans mes dix pieds je vais sur ton passage
 A tes regards surpris offrir de lieux divers !
 Au bas de l'Apennin vois la terre tremblante
 Détruire une Cité qui fit son ornement ;
 Avec le même nom, cette autre plus riante
 S'énergueillit encor da Chantte de Roland ;
 Ce fleuve avec fracas roule son onde antique ;
 Passons vite : le sang l'a rougi trop souvent.
 Nous respirons l'air brûlant de l'Afrique.
 Vois-tu dans ce Royaume une foire publique ?
 Ce sont des hommes qu'on y vend.
 Arrêtons-nous sur ce rocher stérile ;
 On y vit autrefois régner le léopard ;

Mais renaissant enfin de sa tige fertile ,
 Le lys victorieux flotte sur le rempart.
 Contemple dans l'Asie un canton despotique ,
 Tu pourras t'y pourvoir d'une jeune Beauté .

Préfères tu la liberté ?

Un État de ce nom t'appelle en Amérique.
 Ce lac majestueux dans son vaste contour
 Borne ici ta vue interdite.

Mais des frimats quittons l'affreux séjour ,
 A Messieurs les Gascons faisons une visite.
 Aux rives de l'Adour je t'offre une Cité :
 Sa sœur , que sous nos loix d'Humières a réduite,
 Sur les bords de la Lys s'élève avec fierté.
 Par vingt autres encor ton œil feroit flatté ;
 Mais dans le Danphiné terminons notre course ,
 Je t'y réserve un lieu célèbre par sa source ;
 Ses bienfaisantes eaux t'y rendront la santé.

(Par M. le Prieur.)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

VOYAGE en Pologne, Russie, Danemarck, &c. par M. W. Coxe, &c. traduit de l'Anglois, avec des Notes, & augmenté d'un Voyage en Norwège, par M. P. H. Mallet, ci-devant Professeur Royal à Copenhague, Professeur de l'Académie de Genève, &c. 2 vol. in-4°. & 4 vol. in-8°. avec cartes & planches. A Genève, chez Barde, Manget & Compagnie, Imprimeurs-Libraires, & se trouve à Paris, chez Buiffon, Libraire, rue des Poitevins. Prix de l'in-4°. 24 liv., de l'in-8°. 18 liv. brochés.

HEUREUX siècle, a-t'on dit quelque part, en rendant compte de cet Ouvrage, où ce sont les Philosophes qui voyagent & qui instruisent l'Univers! Sans contredire cette exclamation, seroit-il permis de demander de quels Philosophes on a voulu parler? Est-ce de ceux qui, tels que Chardin, Wood, Kempfer, Pallas, Poivre, Cook, savent se taire sur tout ce qu'ils ne connoissent qu'imparfaitement; qu'un très-long séjour ou des observations circonscrites ont garanti de l'erreur; qui ne voyagent pas pour faire des Livres à prétention; mais pour s'instruire eux-

mêmes par amour de la vérité ; exempts par conséquent de toutes les petites passions qui peuvent tyranniser la plume d'un Auteur ; qui raisonnent peu , & décrivent exactement ; qui enfin sont Philosophes sans afficher de la philosophie ?

Auroit-on en vue , au contraire , ces Voyageurs expéditifs dont nous sommes inondés , qui parcourent le cercle entier des connoissances humaines aussi rapidement que les Provinces ; qui , d'un clin d'œil , devinent ce qui reste incertain pour les naturels les plus expérimentés , jugent les mœurs nationales dans les cercles d'une Capitale où ils résident quelques jours , le pays par l'aspect des grands chemins , les peuples par le caractère des postillons ; les loix , la religion , l'administration , les talens , les sciences , les événemens les plus secrets , l'histoire , les vertus , les vices d'un Empire , sur quelques Brochures étrangères qu'ils compilent à leur retour , avec des remarques sentencieuses & quelques notes volantes , lorsqu'ils ont voulu prendre la peine d'en recueillir ?

Les Lettres de M. Coxe sur la Suisse n'étoient pas un *Voyage philosophique* de ce dernier genre. Malgré des erreurs , des préjugés , des jugemens hasardés ; malgré la sécheresse du style & la froideur des descriptions , cet Ouvrage mérita à son Auteur l'éloge que lui donne le savant Traducteur de son nouveau voyage , en célébrant son amour pour la vérité , son érudition , sa candeur ;

mais tous les sujets ne se prêtent pas également à l'emploi de ces estimables qualités; & il paroît que les glaces du Nord sont plus redoutables pour un Voyageur Historien que celles de la Suisse.

M. Mallet, qui a couru avec tant de distinction une carrière plus difficile que celle de son original, & à qui l'Histoire du Nord a de si grandes obligations, a bien voulu se charger de traduire ce Voyage de M. Coxe, & de le commenter. Il y a joint des notes nécessaires, des additions très-curieuses; mais il s'est permis de retrancher plusieurs morceaux de son original, en supposant que des discussions trop savantes seroient peu goûtées de la plus grande partie de ses Lecteurs. Quelques-unes de ces digressions sont en effet absolument étrangères à l'objet d'un voyage. Pourquoi l'appesantir de généalogies & de détails qui se trouvent déjà dans une infinité d'Histoires & avec plus de développement? M. Mallet n'eût certainement diminué en rien l'instruction du Public ni la gloire de M. Coxe, en supprimant, en outre, l'article biographique sur Menzicof, dont tous les détails se trouvent déjà dans les Mémoires de Manstein, dans l'Histoire de Russie de M. le Clerc, &c.; celui de Catherine I, qui n'offre aucune particularité nouvelle; celui encore de la Princesse Anne, & du Prince de Brunswick son époux, & quelques autres. Ces morceaux pouvoient enrichir l'original, si les Anglois n'ont pas de traductions des nombreux Ou-

vrages Allemands & François qui ont paru sur la Russie, ils sont très-superflus pour nous; dans l'immensité de Livres qui surchargent l'Europe, il faut éviter d'appauvrir encore cette abondance par des répétitions.

La serpe du Traducteur auroit dû peut-être ménager davantage deux ou trois fragmens plus utiles que ceux dont nous venons de parler, entre autres les détails relatifs à la Princesse Sophie, sœur de Pierre I, qui tendent à éclaircir un point historique encore douteux, & la discussion impartiale de M. Coxe sur la mort de Charles XII. M. Mallet explique fort bien, & réfute l'opinion de l'assassinat de ce terrible Capitaine; mais le Public n'eût pas lu avec indifférence l'exposé des raisons pour & contre cette opinion, telle que la présente l'Auteur Anglois. Au reste, celui-ci s'est plaint amèrement de ces mutilations, qui concourront en France au succès de son Ouvrage, & je crois qu'en effet un Traducteur doit présenter son original, même avec ses défauts, en se réservant la liberté de les faire remarquer.

Je puis me tromper; mais aucun Voyage ne me semble devoir inspirer plus de défiance que celui-ci: le seul Journal de M. Coxe met le Lecteur en garde. En effet, on voit qu'il est resté vingt-six jours en Pologne, cent-soixante-trois jours en Russie, dont cinq mois à Pétersbourg, par conséquent treize jours dans la contrée, un mois en Suède, & vingt jours en Danemarck. On ne peut parcourir &

observer plus lestement des Empires, dont le moindre a presque l'étendue de la France.

Pour suppléer au défaut d'études & de remarques sur le pays même, M. Coxe a dépouillé la plupart des Auteurs qui nous les ont fait connoître; il a rassemblé & choisi des documens absolument hétérogènes; il a couvert la nudité du fonds de son voyage par des Mémoires encyclopédiques; il y a inséré jusqu'à un Traité chimique du savant Docteur Pulteney; en sorte que, sans se déplacer, l'Auteur pouvoit composer les deux tiers de son Voyage à Londres, aussi commodément que dans les appartemens du Nord. On a dit de la langue Angloise que les exceptions y faisoient la règle; ici, le Voyage est dans les hors-d'œuvres.

Par exemple, on entre en Pologne avec M. Coxe au Livre second, & l'on ne fait pas encore qu'il a passé la frontière d'Allemagne, qu'on a lu cent dix pages préparatoires sur l'Histoire, le Gouvernement, les révolutions, la statistique de la République. Plusieurs de ces Chapitres sont instructifs, quoique traités déjà avec plus d'exactitude par differens Auteurs; mais ce qu'aucun d'eux n'avoit osé tenter encore, c'est le tableau des dernières calamités de la Pologne: M. Coxe a bravé les difficultés du sujet; elles étoient effrayantes, & il faut être bien sûr de ses matériaux, bien intrépide pour donner constamment le tort aux malheureux, ainsi que l'a fait le Voyageur.

« Si le parti de Pompée eût prévalu , a fort
 » bien dit l'un des Compatriotes de M. Coxe,
 » on nous auroit peint César comme le mar-
 » tyr de la liberré. » Cette réflexion de M.
H. Walpole trouve ici son application natu-
 relle. Non seulement l'Auteur a atténué les
 griefs des Confédérés ; non-seulement il a
 déguisé les véritables causes de leurs insur-
 rections , il s'est de plus trompé sur des faits
 importants. Je me bornerai à relever ici , com-
 me dans le cours entier de cet examen , ceux
 sur lesquels il m'est permis d'avoir un avis ,
 en rapportant mon opinion , ainsi que l'ex-
 cellent Montaigne , *sinon à la mesure des*
choses , du moins à la mesure de ma vue.

Suivant le Voyageur , *des querelles de re-*
ligion ont allumé la guerre civile en Pologne ;
 les Dissidens y étoient *continuellement per-*
secutés ; les ennemis de la tolérance , à la tête
desquels étoit l'Évêque de Cracovie , s'oppo-
 sèrent à leur faire restituer aucuns de leurs
 privilèges , malgré les demandes des *Cours*
garantes du Traité d'Oliva ; enfin, les Confé-
 dérés de Bar étoient *des Croisés* armés pour la
défense de la Sainte Foi Catholique. De cette
 narration on devoit conclure qu'un opiniâtre
 finatisme fut la véritable cause des malheurs
 de la République.

Il n'est cependant aucune de ces assertions
 qui ne soit ou exagérée ou démentie par des
 faits incontestables. Jamais il n'y eut en Eu-
 rope de gouvernement moins persécuteur que
 celui de la Pologne. A l'instant où la France ,

l'Angleterre, l'Allemagne nageoient dans le sang des Protestans & des Catholiques, au 16^e siècle, la République admit les Dissidens au partage de tous les droits civils & des principales dignités. Lorsque Henri de Valois, chargé du crime de la Saint-Barthélemi, alla gouverner ces Sarmates, que l'on regardoit comme des barbares, on lui imposa la loi de respecter la tolérance. Insensiblement la plupart des grandes familles étant revenues à la religion dominante, & les Protestans ne comptant dans leur sein qu'un très-petit nombre de Gentilshommes capables, par leur naissance, des emplois & de l'entrée aux Diètes, différentes loix, en leur conservant la liberté de conscience, les privèrent du droit de participer à la Nonciature & au Gouvernement. Cette révolution fut consommée par les Rois Saxons, excepté dans la Prusse Polonoise, où les Dissidens, plus nombreux, continuèrent à prévaloir dans les Charges, les Diétines, les Tribunaux.

A l'époque (en 1764) où on les excita à des réclamations, les Protestans avoient deux cent temples en Pologne; ils exerçoient partout librement leur culte dans leurs maisons; ils jouissoient d'une sûreté parfaite dans leurs propriétés; ils possédoient des Starosties, des Régimens, un grand nombre de compagnies & de grades militaires. S'ils étoient opprimés, ce n'étoit donc point par des violences ni par la privation des droits civils; mais simplement par l'exclusion des Charges & des Di-

gnités. Si les limites de cette tolérance peuvent légitimer une accusation de fanatisme contre les Polonois, il faut en flétrir par conséquent l'Angleterre, où un Commis de la Douane doit prêter le serment du Test, la Suisse, la Hollande, l'Allemagne, & tous les États où les religions tolérées sont inadmissibles aux emplois du Gouvernement. En Russie même, il faut professer la religion grecque pour entrer au Ministère & dans le Sénat. Quelques abus inévitables pouvoient en Pologne avoir donné lieu à quelques plaintes; mais il y avoit bien loin de leur redressement aux concessions exigées par les Dissidens.

Leurs Confédérations à Sluck & à Thorn ne comptèrent que 573 signatures; c'étoit à peine $\frac{1}{110000}$ de la nation. Une pareille disparité exclut toute idée d'une guerre civile; & s'il existe dans l'Histoire un fait authentique, c'est que, livrés à leur propre mouvement, ces Dissidens qui appellèrent contre leur patrie des armes étrangères, n'eussent jamais imaginé d'obtenir par la violence, & malgré la République, d'être associés à la législation.

La Russie qui les encouragea, après avoir appelé leurs Chefs, le Staroste & le Général Grabowski, pour recevoir leurs plaintes, n'étoit point garant du Traité d'Oliva, comme l'avance M. Coxe: elle n'y avoit même ni accédé ni intervenu. Il est encore plus que douteux que ce Traité autorisât le moins du

monde les prétentions des Dissidens.

L'Évêque de Cracovie & le Collège des Évêques de Pologne, traduits ici comme des persécuteurs, confirmèrent solennellement en 1766, la tolérance dont jouissoient les Dissidens, en lui donnant même plus d'étendue. Conservation & restauration de leurs Églises, liberté entière de culte dans leurs maisons, cimetières, écoles, baptêmes & mariages par leurs Ecclésiastiques, exception de toute taxe étrangère aux Catholiques : telles furent les articles accordés alors par le haut-Clergé, & dont il offrit de recommander l'exécution par des Mandemens solennels dans tous les Diocèses. *

Il ne faut pas juger les actes de ce genre par les maximes ou par les théories exposées dans des Livres; il est sur-tout équitable de les comparer à ce qui se fait ailleurs. M. Coxe, en se rappelant l'exemple de tous les États Catholiques ou Protestans, auroit dû voir avec la pénétration ordinaire, les inconvéniens politiques d'une tolérance plus étendue, dans une République déchirée, en proie à une influence étrangère. Ouvrir l'entrée à quatre religions différentes dans le Conseil législatif d'un État anarchique, où la voix

* Voyez les articles consentis par les Évêques, qui se trouvent dans les Pièces Justificatives du Manifeste de la Confédération générale, in-4°.

d'un seul peut arrêter l'activité de tous, étoit une opération qui exigeoit du temps, de la prudence, & que la présence d'une armée protectrice des Dissidens, devoit faire regarder comme bien redoutable à l'indépendance de la République. Ces vérités, qui n'appartiennent point à la théologie, auroient dû prévenir le reproche de M. Coxe aux Confédérés, qu'il nous représente comme des fanatiques du 12^e siècle.

Il a glissé avec légèreté sur la fameuse Confédération de Radom, dont il ne nous expose ni la véritable origine, ni les circonstances, ni les suites funestes. Il ne parle point des escadrons de cavalerie Russe, commandés par le Colonel Carr, des canons, des postes militaires distribués dans Radom, où le Prince Radziwill, Maréchal Général de la Confédération, fut en quelque sorte prisonnier de guerre, comme il le fut ensuite à la Diète de Varsovie, & comme ce Prince le raconta fort en détail en 1772, au Rédacteur de cet article.

Puisque l'Auteur faisoit mention de cette étrange Diète de Varsovie en 1767, il ne devoit se permettre ni des réticences, ni des inexactitudes; en particulier il ne falloit pas avancer que l'Evêque de Cracovie & ses partisans furent enlevés par ordre de l'Ambassadeur Russe, pour s'être permis des discours violens contre les Dissidens & contre les Cours qu'ils protégeoient. Cette assertion sembleroit excuser un acte, qu'un Anglois sur-tout

feroit plus blâmable de justifier. Le Prélat éloquent & courageux dont il est ici question, prononça en effet un discours qui est un des plus beaux monumens de l'histoire & de la liberté moderne ; mais on n'y trouve presque pas un mot sur les Dissidens, encore moins contre des Cours étrangères ; il ne s'écarta pas même du respect dû à la grande Souveraine dont il combattoit les volontés. Sa harangue toute entière eut pour objet de prouver le danger des Constitutions offertes à la Diète, entre-autres de celles qui déclaroient irrévocables & perpétuelles les Loix de la Pologne, en lui ôtant à jamais le droit de les changer, & en les soumettant à la garantie de la Russie. *C'étoit, selon l'expression des Confédérés de Bar dans leur Manifeste, consumer l'anéantissement de la République, & déclarer qu'elle ne cesseroit jamais d'être une Province Moscovite.* Les suites de cette opposition vertueuse sont de notoriété publique. L'Évêque de Cracovie fut enlevé par le Colonel Russe Igelstrom, dans l'hôtel même du Maréchal de la Couronne, Ministre d'État, dont on força la porte à main armée au milieu de la nuit. On fait que l'Évêque de Kiovie, le Comte de Rzewuski, Palatin de Cracovie, & son fils, furent pareillement saisis dans leurs lits, & envoyés en Russie, où ils restèrent captifs pendant six ans. Lorsqu'on se rappelle ces événemens, les violences précédentes exercées dans les Diétines, les Loix données par la force à la République, & la

nature de ces Loix, on trouvera M. Coxe bien modéré, lorsqu'il accorde froidement que les Polonois avoient **QUELQUES SUJETS de plainte.**

Il ne traite pas avec plus de ménagement les Confédérés de Bar, dont l'association avoit néanmoins & incontestablement les droits, la forme, les conditions, & par conséquent les privilèges d'une confédération légale, Puisque M. Coxe écrivoit ici en Historien & en Politique, il nous devoit des notions exactes sur l'Histoire, sur la Politique des temps dont il parle, & dont il pouvoit se dispenser de parler.

Le Chapitre qu'il a consacré au récit de l'attentat commis sur le Roi de Pologne, n'est pas exempt de reproches. D'abord l'Auteur attribue ce crime aux Confédérés en général, dont la pluralité n'avoit eu aucune connaissance du complot; il étoit contraire à leurs véritables intérêts; il renversoit l'effet de leurs négociations; enfin aucun acte de la procédure n'a prouvé l'existence de leur complicité. M. Coxe avance en propres termes *qu'ils résolurent d'assassiner le Roi*; que cependant les ravisseurs n'assassinèrent point, quoiqu'ils l'eussent entre leurs mains une heure ou deux dans la forêt de Bielani. En admettant la réalité de l'ordre donné par Pulawski aux instrumens du régicide, on voit qu'il n'emportoit aucune injonction de tuer S. M. M. Coxe auroit dû, par équité, rapporter les défenses imprimées de

Pulawski , mort au service des États-Unis, & dont l'intervention dans cet attentat peut être encore regardée comme problématique. Le Voyageur avoue lui-même qu'on ne trouve pas d'exemple dans l'Histoire d'une délivrance aussi miraculeuse. Cette réflexion auroit dû l'empêcher de s'en fier sur ce récit à l'autorité de M. Wrazall, dont il raconte les fables avec la plus grande confiance ; fables copiées d'un Écrit imprimé dans le temps, sous le titre de *Relation de l'attentat commis contre la personne du Roi de Pologne, &c.* N'y a-t-il pas d'ailleurs un peu d'affectation à rapporter exclusivement un acte si propre à rendre les Confédérés odieux, sans faire mention des procédés qui les poussèrent au désespoir, de deux cent mille personnes de tout sexe & de tout âge exterminées en Ukraine par les Kofacs Russes, de douze mille deux cent soixante-deux Catholiques Latins & Grecs unis dont j'ai vu les listes, massacrés de sang-froid dans la ville d'Human en Podolie, appartenante au feu Comte Potocki, &c. &c.

Les observations de l'Auteur sur le nouveau Gouvernement de la République sont plus judicieuses, & on ne lit pas avec moins d'intérêt quelques morceaux descriptifs qui remplissent les Chapitres suivans, entre autres celui du costume Polonois, des salines de Vielitzka, & d'une fête champêtre donnée à Povonski par la Princesse Czartoriska. Peut-être M. Coxe n'eût-il point diminué l'intérêt

de cette description en s'y oubliant plus qu'il ne l'a fait.

Il omet rarement de porter son attention sur une classe très-négligée par les Voyageurs, sur les Payfans. Aussi après quelques détails, tantôt exacts, tantôt insuffisans touchant les serfs Polonois & Lithuaniens, il les compare au Cultivateur Suisse. « Quelle différence, dit-il, des huttes de la Lithuanie aux
 » maisons des Payfans Suisses, quoique bâties
 » des mêmes matériaux! Et leurs manières sont
 » encore plus différentes que leurs maisons:
 » tout annonce chez les uns & chez les autres le
 » contraste entre les Gouvernemens sous lesquels ils
 » vivent. Le Payfan Suisse est ouvert, franc, grossier, mais officieux; il
 » salue ceux qu'il rencontre d'un mouvement de la tête,
 » ou porte négligemment la main à son chapeau: il attend
 » en retour une marque de civilité; il s'offense de la
 » moindre hauteur, & ne se laisse pas insulter impunément.
 » Au contraire, le Payfan Polonois exprime son respect
 » d'une manière rampante & servile; il s'incline jusqu'à terre;
 » il ôte son chapeau, & le tient à la main jusqu'à ce qu'on
 » l'ait perdue de vue; en un mot, toute leur conduite est
 » la preuve de la servitude abjecte dans laquelle ils gémissent. »

Tout cela est parfaitement bien vu; mais peut-être seroit-il plus instructif de choisir d'autres termes de comparaison que les deux extrêmes, & de rapprocher, par

exemple, les serfs Polonois des serfs de la Russie. M. Coxe est, à ma connoissance, le seul Voyageur qui paroisse croire ces derniers moins misérables. L'Abbé Chappe, entre-autres, en a fait un parallèle qui lui a valu beaucoup d'injures de la part de quelques Russes trop ombrageux, parallèle, dont chaque trait est confirmé par l'unanimité des voix. Il est de fait que les mœurs suppléant aux Loix, les serfs de Pologne, en beaucoup de lieux, étoient moins à plaindre non-seulement que leurs voisins, mais même que les Paysans libres de diverses contrées. Par-tout où la servitude politique des Grands s'unira à l'esclavage de la glèbe, le sort du Paysan sera le pire de tous. Plus les propriétés des Seigneurs seront précaires, plus leur état sera exposé à des vicissitudes, & plus ils se hâteront de jouir en multipliant les extorsions. Il faut des richesses promptes à quiconque n'est pas assuré de les conserver. Les Seigneurs Polonois vivent en général plus près de leurs serfs, séjournent plus long-temps sur leurs terres, sont moins assujettis aux représentations dispendieuses de faste à la Cour, au besoin d'y acquérir du crédit, &c. Ces différences que j'esquisse rapidement, en ont introduit une très-sensible dans le traitement des serfs. La Diète de 1764 s'occupa encore de l'adoucir. M. Coxe rend lui-même justice à l'humanité & à la sagesse de quelques Magnats qui ont affranchi leurs Paysans; il pouvoit en citer un plus grand nombre; mais une émancipation

subite & générale, n'est point une mesure aussi facile ni aussi prudente qu'il paroît l'imaginer. Je fais qu'en 1765, d'après les idées d'un Étranger distingué par ses connoissances philosophiques, divers Seigneurs proposèrent à leurs Payfans la propriété & la liberté moyennant des redevances; & telle est la dégradation de cette malheureuse partie de l'espèce humaine, qu'ils refusèrent ces avantages. La liberté d'ailleurs est une liqueur enivrante pour des esclaves; il faut les y accoutumer insensiblement, distinguer les cantons où les chemins, les canaux, les rivières facilitent les débouchés des denrées, de ceux où le manque absolu de communications rendroit le Payfan propriétaire plus misérable que le serf, sans le rendre moins indolent, &c. J'ajouterai que la seule différence de caractère entre le serf Polonois fidèle, sobre & laborieux, & le serf Russe adonné au vol, à l'ivrognerie, à la paresse, vendu dans les marchés d'esclaves comme une pièce de bétail, explique clairement le genre de régime auquel l'un & l'autre sont soumis, & réfute l'imputation odieuse que le Voyageur fait aux Polonois *en général, de regarder à peine leurs Payfans comme des créatures humaines.*

Du moment où M. Coxe entre en Russie, son pinceau devient moins libre & ses jugemens moins amers. Il nous introduit dans la Capitale de cet Empire par une description assez détaillée de Smolensko, de Moscou, de Novogorod. Plusieurs de ces articles sont

nouveaux & intéressans ; l'amour de l'Auteur pour les recherches historiques y jette même des supplémens instructifs ; mais l'on passe du plaisir à la surprise, lorsqu'à la première page du Chapitre de Pétersbourg, on lit une apologie de la translation du Siège de l'Empire dans cette Ville, presque frontière, par Pierre-le-Grand. Cet Empereur, à entendre M. Coxe, fit la chose du monde la plus utile en se donnant des ennemis nouveaux, le besoin de nouvelles conquêtes, une influence sur le Nord & l'Allemagne, propre à augmenter la jalousie, sans augmenter la puissance réelle des Tzars, enfin une marine sur la Baltique pour aller dans l'occasion se battre vers l'Archipel ; avantages qui ont découlé, selon l'Auteur, de la fondation de Pétersbourg.

Sans nous arrêter à ce paradoxe, nous citerons la description d'un pont de bois projeté sur la Néwa. « Elle est trop profonde, » dit M. Coxe, pour y bâtir un pont de pierre, & cet ouvrage même seroit bientôt renversé par les glaces ; mais un Payfan Russe a eu l'idée sublime de jeter sur le fleuve un pont de bois d'une seule arche, quoique ce fleuve, dans sa moindre largeur, ait 980 pieds. Il en a exécuté un modèle de 98 pieds de longueur. Il est exécuté sur le même principe que celui de Schaffouse en Suisse. Il seroit couvert d'un toit, & fermé par les côtés. L'Artiste m'a dit qu'il entreroit dans sa construction 12908 grands arbres, 5500 poutres, &

» qu'il coûteroit 300,000 roubles (1500,000
 » liv. tournois.) Le modèle est fait avec tant
 » de solidité qu'il a pu supporter un poids de
 » 127,440 livres sans avoir le moins du
 » monde plié, ce qui suppose une force de
 » résistance plus grande que le pont en grand
 » n'en auroit besoin, proportion gardée,
 » pour soutenir le poids des voitures ajouté
 » au sien propre. » Ce Payfan ingénieux a
 commencé par faire des horloges de bois &
 en métal; il se nomme *Kulibin*, & il a
 voyagé en Angleterre aux frais de l'Impéra-
 trice, qui lui fait une pension.

Il est difficile d'accorder beaucoup de
 confiance aux observations météorologiques
 de l'Auteur à Pétersbourg en lisant ce qui
 suit à la page 219 du Livre IV. « Sur
 » trente jours il y en eut vingt-quatre de
 » pluvieux, & pendant le mois de Septem-
 » bre il tomba à Pétersbourg, deux pouces
 » Anglois & trois cinquièmes d'eau. Par des
 » observations *irès-exactes*, nous apprenons
 » qu'il y pleut ou neige presque la neu-
 » vième partie de l'année. On a observé
 » sur dix années, qu'année commune il y a
 » cent trois jours pluvieux & soixante douze
 » où il neige; & que si on partage l'année
 » en douze parties, une quatrième seroit de
 » beaux jours, une troisième de pluie &
 » une cinquième de neige. »

Cet article, contradictoire avec lui-même,
 est de la plus grande inexactitude. D'abord
 il pleut très-peu en général sous ce climat, &

ordinairement il n'y tombe de la neige qu'une fois par an, pendant cinq à six jours de suite. M. Coxe veut qu'il pleuve ou neige presque la neuvième partie de l'année, tandis que par son propre calcul cela arriveroit cent soixante-quinze jours, c'est-à-dire, la moitié de l'année. Comment l'Auteur ni le Traducteur ne se sont-ils pas aperçus de cette méprise?

Après la description curieuse des divertissemens sur la Néwa, du faite de la haute Noblesse, de la vie privée de l'Impératrice, &c., le Voyageur passe à l'Histoire passée & présente de la Russie. Quelques-uns de ces Chapitres méritent l'attention du Lecteur, entre autres celui qui est consacré au malheureux Tzarewitz, fils de Pierre-le-Grand. M. Coxe ayant rapporté les différentes opinions touchant la mort d'Alexis, adopte celle de M. Busching, qui assure positivement que le Tzarewitz eut la tête tranchée par ordre de son père, & que le Maréchal Weyde fit l'office de bourreau. Le Colonel Bruce, dans ses Mémoires, prétend au contraire que le Prince fut empoisonné, & M. le Clerc est de même sentiment. On peut comparer les autorités & les argumens de ces divers Historiens.

Si l'on rencontre aujourd'hui les plus grandes difficultés à éclaircir & à constater des événemens pareils après un demi siècle d'examen, que sera-ce des révolutions préparées dans un secret presque impénétrable

nétrable aux yeux des contemporains, consommées par des motifs & par des moyens dont il est si délicat de lever le voile, racontées selon les intérêts divers avec plus ou moins d'infidélité? L'Historien doit se défier alors & de la dissimulation de la prudence, & des fraudes de la politique, & de la témérité des calomnies. Comment un Étranger ne sera-t-il pas trompé sur des particularités dérobées à la connoissance des Nationaux les mieux instruits? Comment discernera-t-il les pièges tendus à sa crédulité? Comment un Auteur sur-tout qui interroge des Grands, des Officiers d'État, dans le dessein connu d'imprimer le résultat de leurs réponses, peut-il espérer de n'en pas recevoir d'infidieuses, dans les pays en particulier où les indiscretions sont rarement pardonnées? Quelle confiance d'ailleurs le Public accordera-t-il au Révélateur qui affiche les confidences qu'il a reçues, & qui trahit ainsi le premier devoir de la probité?

Plusieurs de ces réflexions pourroient être appliquées au récit hasardé par M. Coxe sur les dernières révolutions de la Cour de Russie. Ce seroit imiter son imprudence que de le réfuter, & nous nous bornerons à tenir les Lecteurs en garde contre les narrés souvent suspects, & les raisonnemens souvent très-foibles du Voyageur.

On retrouve sa sagesse & ses lumières dans les Chapitres V, VI & VII, concernant l'état de la Civilisation, des Académies, de l'Éducation. N^o. 4, 27 Janvier 1787. H

cation en Russie. Tout y est observé avec exactitude, & accompagné de réflexions judicieuses. On doit savoir gré à l'Auteur de sa Notice sur MM. Pallas, Gmelin & Guldensæd, tirée du Docteur Pulteney. M. Coxe cependant s'est trompé en donnant cinq Volumes *in-4°*. au Voyage du premier de ces Académiciens, qui n'en a que quatre *.

Si les bornes nécessaires de cet article, déjà très-étendu, nous le permettoient, nous citerions encore divers morceaux non moins instructifs de ce Voyage, en particulier les détails sur le Commerce de la Russie, la description de Stockholm, celle du Canal de Troëlhetta, & les réflexions sages de M. Coxe sur la nouvelle forme du Gouvernement de Suède. Il prouve très-bien, contre l'avis de M. Scheridan, d'ailleurs si exact & si pénétrant, que cette forme n'est point le despotisme, puisque le Roi ne possède pas le droit illimité de faire & d'abroger les Loix, ni celui d'établir des impôts sans le consentement de la Diète

* Il est étonnant que ce Recueil, si important & si curieux, n'ait point encore été traduit en François. M. Gauthier de la Peyronnie, Interprète du Roi au Dépôt des Affaires Étrangères, a cependant exécuté ce projet, dont ses connoissances, son érudition dans les langues & son excellent jugement, devoient assurer le succès; mais aucun Libraire, jusqu'ici, n'a eu le bon sens de s'associer à cette entreprise, digne même d'être encouragée par le Gouvernement.

Le Voyageur a parcouru si légèrement le Danemarck, que sa relation de ce Royaume est nécessairement pauvre & imparfaite. Heureusement le Traducteur a très-habilement réparé ici les défauts de l'original; il l'a enrichi entre autres d'un exposé de la révolution de 1660, tiré de sa belle Histoire de Danemarck; c'est un modèle de style historique, de narration, d'exactitude. Le Voyage de Norwège fait par M. Mallet lui-même, & joint au Recueil de M. Coxe, en forme peut-être la partie la plus piquante. Quoiqu'écrît dans la jeunesse de l'Auteur, on y voit une maturité d'esprit & un talent d'observation rares à tous les âges. M. Mallet y a semé d'ailleurs un agrément qui vivifie partout ses descriptions. Il en existe peu de plus intéressantes que celle des mœurs des Norwégiens, & nul Roman Comique n'est plus singulier, que les particularités biographiques sur le Baron d'Hölberg, l'un des hommes les plus extraordinaires qui aient cultivé les Lettres

(Cet Article est de M. Mallet du Pan.)



ETRENNES du Parnasse, choix de Poésies
recueillies par M. Mayeur de Saint-Paul:

Erat quod tollere velles. HOR.

A Paris, chez Belin, Libr., rue S. Jacques,
près S. Yves; Brunet, Libraire, rue de
Marivaux, & l'Esclapart, Libraire de
MONSIEUR, rue du Roule, N^o. 11.

JAMAIS on n'a tant composé ni compilé de
petits vers; nous avons eu plusieurs fois oc-
casion d'en faire la remarque; mais le choix
que nous annonçons tient un des premiers
rangs parmi une foule de Recueils de toute
espèce. Depuis que le Rédacteur actuel en
a acquis le privilège, celui-ci est devenu
beaucoup meilleur. Un goût plus difficile
& un discernement plus fin y président.
Une multitude de jolies Pièces, fruits de
moment, enfans de l'occasion & du desir
de plaire, mourroient dans le cercle de l'in-
dulgence & de l'amitié qui les fit naître,
sans l'Almanach des Muses & les Étrennes du
Parnasse, où l'on est charmé de les trouver
rassemblées à chaque nouvelle année. La Lit-
térature est un vaste jardin: il y croît des
roses, des lys & des violettes à côté des chênes
& des cèdres. Si les uns sont utiles, les autres
sont agréables. Ces légères productions ont
plus de rapport qu'il ne semble avec le règne
de la politesse & du savoir. Elles rendent la
culture du goût & de l'esprit plus commune.

Il n'y a pas de mal que cette mode soit dominante.

Ceux qui se rappellent avoir lu, il y a deux ou trois ans, dans l'Almanach des Muses une Pièce très-agréable, intitulée *les Aventures de Thalie*, ne liront pas avec moins de plaisir dans les Étrennes du Parnasse, *les Aventures d'Érato*, par M. Rénault de Beaucaron. Nos Lecteurs vont juger, par un fragment, si l'Auteur a bien saisi le ton du style narratif, le plus difficile peut-être de tous les styles en vers & en prose.

Le vieux Ronsard régnoit sur le Parnasse ;
 Pour l'épouser, il se mit sur les rangs.
 Elle eût aimé sans doute ses talens,
 Si le bonhomme avec mauvaise grace
 N'eût débuté par un compliment sec,
 Quoique François, paroissant un peu Grec :
 Elle le prit pour un homme à fêrûle,
 Et renvoya cet amant ridicule.

BONNEFONDS vint : il lui parla latin ;
 Ses vers charmans respiroient l'élégance ;
 Bonnefonds prit, obtint la préférence,
 Et, revêtu du costume Romain,
 Long-temps jouit du plus heureux destin.
 De Jean second le bonheur fut semblable.
 Ingénieux, & non moins agréable,
 Enfin Chaulien parut sur l'Hélicon ;
 Avec la Belle il vécut sans façon,

H iij

Et ne quittant que le lit pour la table,
 Passoit ses jours dans le sein du loisir.

La Déesse prévenoit son desir.

Mais ici-bas, rien peut il être stable ?

Un jour la Muse, il faut en convenir,

Le surprit . . . où ? dans le lit d'Érigone.

Pour un goutteux un tel fait vous étonne.

Ah ! voilà donc, lui dit-elle en courroux,

Comme l'on traite une amante, une femme !

Chaulieu, dit-on, rit au nez de la Dame,

La mit dehors, & tirant les verroux,

Dans le léché d'un vin funeux & doux,

Courut noyer les chagrins de son ame.

POUR oublier un si sensible affront,

Elle eût voulu tenir en son servage

Le gai Chapelle & le fin Bachaumont ;

Mais ils étoient tous les jours en voyage.

Elle reçut quelque temps Pavillon,

Dicta souvent des vers à Deshoulière,

Eut une intrigue avec la Sablière,

Et fut amie avec Saint Évremont.

On voit que dans le récit des Aventures d'Érato, l'Auteur cherche à caractériser le genre de chacun des Poètes aimables qui la courtisèrent. Ce qu'il dit sur Cotin est charmant. Nous sommes forcés de nous borner à l'indiquer à nos Lecteurs, en leur recommandant la Pièce entière qui, par son étendue

autant que par son agrément, sort de la foule ordinaire des Pièces Fugitives. Ce n'est pas que parmi celles-ci, souvent les plus courtes ne soient les meilleures, témoins ce joli Madrigal de M. Knapen, à une nouvelle Eucharis, en lui envoyant les Œuvres de M. les Chevaliers de Parny & Bertin.

Les voilà, ces Auteurs charmans,

Que le Dieu d'Amathonte inspire,

Qui chantent les bienfaits, qui chantent les tourmens

Qu'on éprouve sous son empire.

Je les ai lus, & vous allez les lire.

J'y cherchois, Eucharis, l'art de vous enflammer.

Si ce que j'y cherchois n'est point une chimère,

Et si bien loin de me blâmer

Un mot tendre est le prix d'un aveu rémétraire,

Ils furent pour moi l'art de plaire;

Pour vous ils seront l'art d'aimer.

Voilà de la galanterie ingénieuse sans être recherchée, simple & naturelle sans être ni fade ni commune. Des idées si souvent ou bien ou mal employées, se trouvent ici rajeunies par la tournure & par l'à-propos, qui, dans ce cas, est le premier mérite. C'est le sel du bel-esprit si fastidieux quand il est déplacé.

C'est-là ce qui donne un charme particulier au couplet suivant, à une Dame, accouchée quelques jours avant sa fête, quoiqu'il manque d'une sorte d'élégance & de précision.

H iv

AIR : *Ce fut par la faute du sort.*

L'HYMEN pour couronner vos vœux,

D'un fils vient de vous rendre mère.

Après ce bienfait précieux

Mon bouquet pourra-t'il vous plaire ?

Sur votre sein au temps jadis

Vos mains l'auroient placé peut-être.

Mais déjà ce fripon de fils

De la place s'est rendu maître.

Faut-il faire une insipide nomenclature de toutes les Pièces qui, comme celles que l'on vient de lire, seroient dignes d'être citées avec éloge ? Faut-il, pour contenter les Auteurs, inscrire leurs noms dans une espèce de légende ? Je ne fais si ceux-ci en seroient infiniment satisfaits ; mais je crois que le Public auroit lieu de se plaindre. Au reste, il est juste que les Pièces en grands vers aient le privilège d'une mention particulière, d'autant plus qu'elles sont trop souvent négligées par des esprits frivoles, auquel il est bon d'en faire connoître le mérite & le prix.

Il ne s'en trouve que deux d'une certaine importance, encore ne sont-elles pas d'une grande force. L'une est une Épître à *Young*, qui sent d'un bout à l'autre ce ton de déclamation mélancolique si reproché au Poète Anglois, sans en avoir l'énergie. L'autre est la Traduction du commencement du Poème *des Jardins*, de Rapin. Ce fragment est di-

gne d'encouragement. Les vers en font aisés & coulans ; mais on sent qu'ils ont besoin d'être retravaillés en beaucoup d'endroits. Voici celui qui m'a paru le plus soigné & le plus agréable. Je commence par le latin , afin que les Amateurs de cette langue ayent le plaisir de la comparaison. Le Poète s'adresse à M. le Président de Lamoignon.

Musarum tenues etiam ne despice lusus.

Fors erit , ut quanquam levia & minus ampla secutum

Nominis aqua tui si vatem afflaverit aura ,

Te possim canere atque tubas equare canendo ;

Tum mihi grande meo veniet de carmine nomen.

Te nemus & fontes , te patria rura loquentur ;

Atque mei flectent se per tua tempora flores.

Daigne accueillir ma Muse & sourire à ses jeux.

Si ma voix est trop foible & ton nom trop fameux ,

Qu'un seul de tes regards anime le Poète ,

Et pour mieux te chanter , j'embouche la trompette

Des fontaines , des bois & des lointains hameaux ,

Ton nom va dans mes vers éveiller les échos ,

Et je veux de mes fleurs que ton front se décore.

Il est aisé de voir que l'Auteur imite beaucoup plus qu'il ne traduit ; il détourne souvent le sens du latin , & quelquefois il l'altère. *Lointains hameaux* n'est pas l'équivalent de *patria rura* , qui a un sens bien plus délicat & bien plus flatteur pour M. de Lamoignon.

Te possim canere atque tubas aquare canendo,

n'est point rendu par

Et pour te mieux chanter j'embouche la trompette.

Le Père Rapin fait entendre que si M. de Lamoignon inspire sa Muse, son flageolet champêtre égalera en le chantant la trompette épique.

Principio tellus horto quærenda parando est

Eorum ad solem, & cælo subjuncta salubri,

Cui non vicino collis de rure propinquus

Immineat, fumosque palus obducat inertes.

Nam cælo imprimis flores latantur aperto,

Nec possunt tardos stagnorum ferre vapores.

Ante pares autem ruri quàm cuncta serendo,

Quare quod ingenium, qua sit natura colenda

Telluris; tellus metior cui plurima subter

Uligo; pingui gaudent uligine flores.

Illam ferax he barum; illam experieris arando,

Et cultûs omnis patientem, & floribus aptam.

O vous qui cultivez le parterre de Flôre

Pour obtenir ses dons, choisissez un serrein

Qu'éclaire un soleil doux, que couvre un ciel serrein.

D'un côteau dominant fuyez le voisinage

Et le poison mortel qu'exhale un marécage.

Accoutumée à l'air, la famille des fleurs

Déteste d'un étang les pesantes vapeurs.

Du sol que votre main destine à la culture,

Appliquez-vous d'abord à sonder la nature.
 Ce terrain qui des suc's tire un gras aliment,
 Des filles du printemps fut toujours l'élément.
 Par-tout une herbe épaisse aime à s'y reproduire.
 Son sein, rendu docile au fer qui le déchire,
 Propre à toute semence est le berceau des fleurs.

*Hanc fuge, qua pictis latebras dedit ima lacertis
 Argillâ in sterili, vel quam natus adurit
 Tophus, & infelix cretosæ galea ruris:
 Et lapidosa soli ne te malè gleba rubentis
 Occupet, atque tuum te neat frustrata rubentem.*

Fuyez ce sol ingrat, qui dans ses profondeurs
 Dérobe à vos regards une argile inféconde,
 Où tristement caché gît le lézard immonde.
 Fuyez encor ce sol qui recèle en ses flancs
 Ou des couches de craie, ou des sables brûlans;
 Mais que d'un champ pierreux la surface rougeâtre
 Exerce toutefois la bêche opiniâtre.

Une Traduction de l'Ode d'Horace à *Lollius*, par M. des T***, mérite également d'être examinée par les juges de l'un & l'autre idiôme, *doctis sermonum utriusque lingua*. Mais les jeunes Lecteurs de l'un & l'autre sexe aimeront mieux les stances du même, à celle que j'aime. Ces stances, pleines de délicatesse, d'esprit & de raison, n'ont rien de la fadeur ordinaire des vers galans: elles respirent le goût d'Horace & d'Anacréon.

Une Pièce non moins exquise dans son

H v j

genre, c'est la chanson de M. Sabathier de Cavaillon. Nous invitons à la lire, page 110 des *Étrennes du Parnasse*. L'étendue de cet article ne nous permettant pas de la transcrire, nous citerons du moins l'envoi à Mme la Marquise d'O***.

C'est dans vos yeux qu'est mon talent ;
 Et si mes vers n'ont pu vous plaire,
 Lorsque vous les chantez, leur sort est trop brillant ;
 Mais je ressemble au diamant,
 Qui ne doit son éclat qu'à l'art du Lapidaire.

HISTOIRE d'Artois, jusqu'à Hugues Capet,
 par Don de Vienne; 1784. in-8°. A Paris,
 chez Nyon l'aîné, rue du Jardin.

UN savant Bénédictin qui écrit en François avec plus d'agrément que d'érudition proprement dite, & qui dans une Histoire de Province se borne à de courtes Brochures, de format in-8°, où cependant rien d'essentiel n'est omis, est un effet heureux des progrès du goût & des lumières; on sent bien que la partie de cette Histoire qui précède le temps de Hugues-Capet, n'est pas la plus intéressante; cependant tant que l'Auteur est soutenu par César & par les Auteurs Romains, il a quelquefois à faire des descriptions animées, telles sont, par exemple, celles des expéditions de César contre Arioviste & les Germains, les Gaulois, les Bretons; celle du combat de la Sambre; telle est

l'histoire de ce Comius, que César avoit donné pour Roi aux Atrébatès, c'est-à-dire, aux habitans de l'Artois ; & qui, après avoir été long-temps fidèle & utile aux Romains, crut, en qualité d'Atrébate, & par conséquent de Gaulois, devoir entrer dans une ligue générale que formèrent les Gaulois pour recouvrer leur liberté ; il devint alors le plus redoutable ennemi des Romains, qui, n'ayant pu le vaincre, essayèrent assez lâchement de l'attirer dans divers pièges qu'il fut toujours éviter avec adresse, ou dont il fut se tirer avec courage. Labiénus, Lieutenant de César, fit proposer une entrevue à Comius, par Quadratus Volusénus, Général de la Cavalerie. Comius vint au rendez-vous, Volusénus lui tendit la main ; Comius lui donna la sienne ; un Centurion, qui étoit du complot, feignant d'être choqué de la familiarité avec laquelle un Atrébate affectoit, selon lui, de traiter d'égal à égal avec les Romains, tira son épée, & en donna un grand coup sur la tête à Comius ; celui-ci, quoiqu'étourdi du coup, se défendit vaillamment ; & ayant été à l'instant secondé par ceux de sa suite, il mit en fuite les Romains de la suite de Volusénus. Cette perfidie, indigne de la générosité Romaine, & que César ne se fût jamais permise, dit l'Auteur, acheva de rendre Comius irréconciliable ennemi des Romains. Volusénus ne cessoit de lui dresser des embûches, & Comius trouvoit toujours le secret de lui échapper. Un jour il se vit environné par les Ro-

mains, qui lui avoient fermé toutes les issues & qui le pouſſoient vers la mer ; il apperçoit quelques barques à ſec, il ſ'y jette, & ſ'eloigne avec aſſez de précipitation pour que les Romains ne puiſſent le pourſuivre. Peu de temps après il prend ſa revanche. Serré encore de près par Voluſenus, il fait ſemblant de fuir, les Romains le pourſuivent un peu en deſordre ; dès qu'il voit l'occaſion favorable, il donne un ſignal, ſe retourne, fond ſur Voluſenus, l'atteint, & lui perce la cuiſſe d'un javelot. Satisfait de cette vengeance, il fait un Traité avec Antoine, auſſi un des Lieutenans de Céſar ; il promet de laiſſer les Romains tranquilles, & demande ſeulement qu'on ne l'oblige jamais de paroître devant un Romain. Depuis ce moment l'Hiſtoire ne parle plus de Comius. Voici le jugement que l'Auteur porte de ce célèbre Atrebate.

“ On ne peut diſconvenir qu'il n'ait eu
 „ des talens pour le gouvernement, pour
 „ les négociations, pour la guerre ; qu'il
 „ n'ait été auſſi généreux que brave.... L'eſ-
 „ time que lui témoigna Céſar, qui ſe con-
 „ noiſſoit en hommes, la confiance dont il
 „ l'honora, les graces qu'il accorda, à ſa con-
 „ ſidération, aux peuples dont il l'avoit ren-
 „ du le Chef, prouvent qu'il avoit reconnu
 „ dans lui un mérite ſupérieur. Je ne ſais ſi
 „ l'on doit regarder comme une tache, dans
 „ la vie de Comius, d'avoir abandonné le
 „ parti de ſon bienfaiteur. Les obligations
 „ qu'il avoit contractées envers Céſar, ne le

» dispensoient pas de ce qu'il devoit à sa pa-
 » trie, & il y auroit de la témérité à pré-
 » tendre, que dans le moment où toutes les
 » Gaules se réunissoient pour briser les fers
 » que les Romains leur avoient donnés, Co-
 » mius seul auroit dû continuer de s'en lais-
 » ser charger. »

L'aventure connue de Sabinus & d'Éponine (que l'Auteur, je ne fais pourquoi, appelle toujours *Éponime*) conserve dans cette Histoire une partie de son intérêt, quoi qu'elle y soit un peu trop raccourcie.

Quand les Historiens Romains viennent à manquer à notre Auteur, il est réduit aux Chroniqueurs & aux Auteurs de Vies des Saints; alors l'Histoire devient toute Ecclésiastique; ce ne sont plus que fondations de monastères, listes des Saints honorés d'un culte particulier dans les différens lieux de la Province d'Artois, soit comme Apôtres, premiers Prédicateurs & premiers Évêques, soit comme fondateurs; ce sont sur-tout de grandes listes de miracles, que l'Auteur resserre cependant avec assez de critique, mais qui restent encote assez nombreuses; on voit que l'Auteur ne raconte pas tous ceux que les originaux lui fournissent, & on entrevoit qu'il ne croit pas tous ceux qu'il raconte. Enfin l'époque dont nous parlons offre des donations innombrables & infinies faites à l'Église avec des clauses quelquefois assez singulières, comme quand un Seigneur du pays, nommé Gontberg, donne au Monastère de Sithou,

c'est-à-dire, à l'Abbaye de S. Bertin, à Saint-Omer, trente-trois terres, *en l'honneur*, est-il dit dans la charte, *des trente-trois années de notre Seigneur.*

Il a paru depuis quelque temps une seconde partie de cet Ouvrage, qui commence au temps de Hugues-Caper, & s'étend jusqu'en 1373, époque où la Cathédrale d'Arras & sa superbe tour furent bâties. Les événemens de cette seconde partie ont beaucoup plus d'intérêt que ceux de la première. Le seul récit du procès & de la défection du Comte d'Artois, sous Philippe de Valois, est un des morceaux les plus intéressans qu'offre l'Histoire de France. Nous ne répéterons point ici ces faits fameux, plus ils sont intéressans, plus ils sont connus. Nous nous arrêterons un moment à un fait que nous ne connoissons pas, & que nous trouvons dans l'Avant-propos, où l'Auteur répondant à quelques-uns de ces esprits timides qui s'alarment de toute vérité un peu forte, dit que la Maison de Montmorenci n'a pas trouvé mauvais que dans son Histoire de Bordeaux il ait rapporté ce fait, qui n'est nullement honorable à la mémoire du Connétable Anne. Le voici ce fait. Lorsque le Connétable fut chargé, sous Henri II, de punir la révolte des Bordelois, plusieurs Officiers Municipaux furent condamnés au supplice. « La femme d'un de ces Magistrats » vint se jeter aux pieds du Connétable, » pour lui demander la grace de son mari. » Elle étoit d'une beauté rare. Le Connéta-

» ble en fut frappé. Il lui fit entendre que la
 » grace qu'elle sollicitoit dépendoit du sacri-
 » fice de son honneur. Elle eut la foiblesse
 » d'y consentir. Le Connétable , après avoir
 » passé la nuit avec elle , ayant ouvert une
 » des fenêtres de son appartement , le pre-
 » mier objet qui frappa cette malheureuse
 » femme, fut une potence, à laquelle on avoit
 » attaché le corps de son mari.... Que les
 » Lecteurs apprennent que l'illustre Maison,
 » qui descend de celui qui a fourni la matière
 » de ce récit.... n'a nullement désapprouvé
 » cette sincérité. »

Ceci nous fournit plusieurs réflexions.

1°. La Maison de Montmorenci ne descend point par mâles (car elle en descend par femmes) du Connétable Anne , dont la branche est éteinte. Nous observons ce point en passant , sans en tirer aucune induction , & seulement pour que l'équivoque du mot *descendre* ne trompe pas les ignorans.

2°. La Maison de Montmorenci est trop juste & trop éclairée pour ne pas abandonner les faits historiques à la sincérité des Historiens & à la discussion des Critiques. Ce n'est pas dans cette Maison qu'on trouve de ces ennemis des Lettres & de la vérité , qui , comme dit Tacite , *presenti potentiâ credunt extingui posse etiam sequentis ævi memoriam*. Elle a d'ailleurs une surabondance de grandeur & de gloire qui la met trop au-dessus de ce zèle inquiet & intolérant que d'autres Familles , moins fécondes en grands Hommes ,

témoignent pour la petite gloire de tous ceux qui ont porté leur nom.

3°. L'Auteur a eu soin d'observer, comme c'étoit son devoir, que le fait dont il s'agit n'est rapporté que dans les Annales de Toulouse de la Faille, & nous avouons que ce fait, appliqué au Connétable Anne, nous paroît apocryphe. Notre raison pour le croire tel, indépendamment du silence des Historiens, est que nous avons remarqué, en écrivant l'Histoire, qu'il y a de certains traits mémorables que le vulgaire des Historiens reproduit sans cesse sous tous les noms célèbres, quoiqu'ils ne soient vraisemblablement arrivés qu'une fois tout au plus. Ce fait est du nombre. Il a été conté originairement d'un Gouverneur d'une place appartenant au Duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, qui fit, dit-on, une justice exemplaire de cette atroce perfidie & de ce coupable abus d'autorité; il commença par obliger le Gouverneur d'épouser cette femme pour lui rendre l'honneur, & il le fit pendre ensuite.

On a encore imputé depuis la même horreur au Colonel Kirke, si fameux par ses cruautés sous le règne de Jacques II, en Angleterre. La différence est que le crime de Kirke resta impuni, comme celui qu'on impute au Connétable.

Remarquons de plus que le Connétable, qui, avec des vertus & de très-grandes qualités, avoit véritablement de grands défauts, étoit absolument incapable d'une pareille in-

dignité. Et quant à la tradition de Bordeaux, elle s'explique assez par la haine & la terreur que la sévérité excessive du Connétable, dans le châtiment des Bordelois, avoit inspirées à toute la ville. En pareil cas les traditions exagèrent toujours, & c'est alors sur-tout qu'on renouvelle, sous le nom de ceux qu'on hait, tous les traits fameux de violence & de cruauté.

SCIENCES ET ARTS.

ÉCONOMIE.

Nous avons fait connoître avec de justes éloges, les heureuses expériences que M. le Breron avoit faites sur le *Tipha*. Cet estimable Botaniste, toujours zélé pour le bien public, nous a communiqué un nouveau mémoire, lu à la Société royale d'Agriculture, dans lequel il rend compte des mêmes expériences qu'il vient de renouveler sur l'*Apocin* & le *Chardon*. Ne pouvant entrer dans le détail des calculs que présente ce mémoire, nous nous bornons à présenter quelques-uns des résultats.

Les expériences qu'on avoit faites jusqu'ici sur l'*Apocin*, n'avoient pas rempli l'espoir & l'attente de leurs auteurs. M. le Breron fait résulter de grands avantages de sa culture. Deux perches d'un mauvais terroir lui ont rapporté assez de coques d'*Apocin*, pour fabriquer dix paires de Bas avec le mélange d'un tiers de Coton; ce qui, en évaluant chaque paire de Bas à 20 sols, donneroit à un arpent de terre la valeur annuelle de 500 livres. Quelque réduction que puisse souffrir ce calcul, M. le

Breton assure qu'il y aura toujours deux tiers à gagner, en évaluant la matière à la valeur du coton. Et il faut observer que cette plante n'exige ni soin, ni frais de culture.

Une paire de gants au métier, revient à 1 liv. 4 s. 6 den.; avec plus de soin, & en y mêlant une once de soie, elle revient à 46 s. &c.

En faisant des expériences sur le duvet de Chardon, M. le Breton n'a fait fabriquer qu'une pièce de tricot de deux aunes de long sur 18 pouces de large; mais les paysans, comme il le dit lui-même, pourroient, en ramassant de ce duvet, en fabriquer des bas, des chapeaux, &c., & rendre utile par-là une plante qui leur est naturellement nuisible. L'aune de l'étoffe qu'il en a tirée, revient à 3 liv. 4 sols 3 deniers.

Il vient de perfectionner encore le produit du duvet de Typha, dont il assure que le travail est assez facile. M. le Breton fait faire sous ses yeux toutes ces expériences à Saint Germain-en-Laye, dans une manufacture de filature & de bonneterie établie pour le soulagement des pauvres, sous les auspices de M. le Maréchal de Noailles. En applaudissant à ses succès, on ne peut que l'inviter à continuer de faire tourner ses travaux au profit de l'économie publique.

ANNONCES ET NOTICES.

PLUTARQUE *Anglois*, par Mme la Baronne de Wasse.

L'accueil favorable que le Public a fait au *Plutarque Anglois*, engage l'Auteur à lui donner un nouveau témoignage du desir qu'il a de mériter ses

suffrages. Quoique la souscription ait été fixée à douze Volumes, ayant reçu de nouveaux Mémoires sur la Vie des Lords Chatham & Chesterfield, de l'Amiral Keppel, du Capitaine Cook, de Samuel Johnson & de quelques autres Personnages non moins célèbres, il croiroit son Ouvrage incomplet s'il en privoit ses Lecteurs. En conséquence, il promet de livrer à ses Souscripteurs seulement, & *gratis*, le premier Mai prochain, un Supplément qui formera un treizième Volume. Pour faire jouir du même avantage ceux qui n'auroient pas souscrit pour les douze Volumes, la souscription sera ouverte jusqu'au premier Mars, après quoi l'on ne pourra plus se procurer cet Ouvrage qu'à raison de 39 liv. les treize Volumes. Il prie en même-temps ses Souscripteurs de lui envoyer leurs noms pour être compris dans la liste des Souscripteurs qui sera à la tête du Volume qui doit être donné *gratis*, en présentant leur quittance de souscription.

Le prix de la souscription est de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. franc de port pour la Province. On souscrit à Paris, chez l'Auteur, rue Sainte Appoline, n^o. 6, & chez Mérigot l'ainé. Libraire, Boulevard de l'Opéra; Mérigot jeune, Libraire, quai des Augustins; Belin & Regnault, Libraires, rue Saint Jacques; Gatey, Libraire, au Palais Royal.

ŒUVRES complètes de Mme Riccoboni, nouvelle Edition, revue & augmentée par l'Auteur, & ornée de vingt-quatre figures en taille-douce. A Paris, chez Volland, Libraire, quai des Augustins.

Les Tomes IV, V, VI & VIII qui viennent de paroître, complètent cette nouvelle Edition, recommandable par la manière dont elle est exécutée, & si précieuse par les Ouvrages qu'elle renferme. Le prix est de 28 liv. 16 sols huit Volumes *in-8^o*. brochés.

CARTE Générale de la Terre appliquée à l'Astronomie pour l'étude de la Géographie terrestre & céleste, dressée par le sieur Flécheux, d'après les observations les plus récentes.

Cette Carte. en une feuille papier grand aigle, est d'une forme nouvelle & plus commode. A Paris, chez l'Auteur, rue du Sentier, près le Boulevard, à l'hôtel de Mme la Présidente de Meslay, & aux adresses ordinaires. Le prix pour la Province, en s'adressant directement à l'Auteur, est de 3 liv.

CONSERVES de Roses de Provins, chez le sieur Lefebvre, Marchand Épiciier, au Magasin de Provence, rue de l'Arbresec, au coin de la rue Baillet.

Le sieur Lefebvre est le seul à Paris qui tiene le Dépôt de Conserves de Roses de Provins sèches & liquides de M. Anpoix, Maître Apothicaire à Provins. Cette Conserve prévient les indigestions, divise les glaires, absorbe les acides de l'estomac & les humidités superflues, &c. &c.

Le sieur Lefebvre ne borne pas ses soins aux avantages de la santé, il pourroit encore aux plaisirs de la bonne chère: & les Amateurs de la bonne chère, assez nombreux dans Paris, nous sauront gré de leur annoncer qu'on trouve au même Magasin des comestibles particuliers & précieux, tels que Truffes fraîches du Périgord; Pâtés de foies gras aux truffes, de 36 à 48 liv.; Pâtés de jambons de Bayonne nouveaux & aux truffes, de 15 jusqu'à 24 liv.; Pâtés de dindes aux truffes, 24 liv.; Pâtés de perdrix aux truffes, de 15, 24 & 36 liv.; Pâtés de pouiardes aux truffes, 18 liv.; Timbales de perdrix aux truffes, 12 liv.; Timbales de foies gras aux truffes, 15 liv.; Poulardes engalantines aux truffes & pistaches, 15 liv.; Dindes engalantines aux truffes & pistaches, 18 liv.; Truffes mariées, 6 liv.; Perdreaux rouges du Périgord, de

2 liv. 10 sols à 3 liv. pièce; Thon mariné à l'huile vierge, première qualité, 4 liv. la livre; Saucisson de Provence, idem, 2 liv. 15 sols; Cuisses d'oies marinées, 2 liv. pièce; Olives farcies de câpes & anchoix, 1 liv. 10 sols & 3 liv. le pot; Anchoix marinés à l'huile vierge, 1 liv. 10 sols & 3 liv. le pot; Anchoix de Nîmes & de Fréjus nouveaux; 2 liv. la livre; Olives diverses & Cornichons de Hollande, 1 liv. 16 sols le bocal; Huile d'Aix, 1 liv. 8 sols la livre; Beurre de la Prévalaye en petit pot & panier, arrivant les Mardis & Vendredis, 1 liv. le pot & 3 liv. en petit panier; Liqueurs fines de Mme Chassevant, ci-devant veuve Amphoux, du Fort Royal de la Martinique; Crème de Baume humain, 12 liv.; de Jamains, 12 liv.; de Mirobolenty, 12 liv.; de Cannelle, 12 liv.; de Gérossie, de bois d'Inde, de Céleri, d'Absynthe, de Noyaux, d'Anis, de Moka, de Barbade, de fines Oranges, de Bergamotte, de Citronnelle: le tout à 9 liv. la bouteille du pays, ainsi que toutes sortes de Vins de liqueurs, Eaux-de-Vie & Liqueurs étrangères à des prix raisonnables, qui n'ôtent rien à la qualité des denrées.

Le sieur Lefebvre fait des envois en Province & chez l'Étranger en garantissant la fraîcheur & la qualité de tous ses Comestibles & autres Marchandises.

Le Musicien Pratique, ou Leçons qui conduisent les Elèves dans l'Art du Contrepoint, en leur enseignant la manière de composer correctement toute espèce de musique; Ouvrage composé dans les principes des Conservatoires d'Italie, & mis dans l'ordre le plus simple & le plus clair, par del signor Francisco Azopardi, Maître de Chapelle de Malthe; traduit de l'Italien par M. Framery, Surintendant de la Musique de Mgr. Comte d'Artois, avec des Notes

du Traducteur pour en faciliter l'intelligence, deux Volumes in-8°, l'un contenant le Discours imprimé, & l'autre les Exemples gravés. Prix, 9 liv. A Paris, chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, n°. 6.

Nous reviendrons sur cet important Ouvrage, le plus méthodique de tous ceux qui ont paru en France sur ce sujet.

Leduc donne avis qu'il vient de faire l'acquisition des trois Partitions de Sacchini; savoir, *Regnaud*, *Chimène & Dardanus*. On trouve aussi chez lui celle des deux *Comtesses*, Musique de Paisiello.

FAUTE à corriger au N°. 2, article, Notice & Guide des Voyageurs à Paris, qui se vend chez Hardouin & Gattey, au Palais Royal, au-lieu de *Viry sur Seine*, lisez *Ivry*.

T A B L E.

<i>A l'Auteur de mes Souvenirs</i> ,	145	<i>Danemarck, &c.</i>	150
<i>Impromptu à M. le Marquis du Crest</i> ,	146	<i>Etrennes du Parnasse</i> ,	172
<i>Charade, Enigme & Logogryphe</i> ,	147	<i>Histoire d'Artois, jusqu'à Hugues Capet</i> ,	180
<i>Voyage en Pologne, Russie</i> ,		<i>Economie</i> ,	187
		<i>Annonces & Notices</i> ,	188

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 27 Janvier 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 26 Janvier 1787. GUIDE.

SUPPLÉMENT AU MERCURE *.

A V I S.

BARBOU, Imprimeur-Libraire, rue & vis-à-vis la grille des Mathurins, à Paris, annonce aujourd'hui qu'il a acquis du sieur Védeilhé, Imprimeur à Villefranche de Rouergue, les *Vies des Pères, des Martyrs, &c.*; mais comme il n'avait qu'un

* Cette Feuille de Supplément est destinée à la publication des *Prospectus & Avis particuliers* de la Librairie.

Au moyen de cette Feuille, les *Prospectus* qui ci-devant se perdaient & n'étaient pas lus du Public, se conserveront au moins autant que chaque *Mercur*. Il y a plus, leurs frais se trouveront considérablement diminués; une partie de la composition, du tirage, du pliage, &c. devenant une dépense commune pour chacun d'eux.

La partie littéraire du *Mercur* n'étant composée que de deux feuilles, on ne pouvait aussi y parler que très-imparfaitement des Ouvrages concernant les *Sciences & les Arts*. On pourra dans les *Prospectus* s'étendre particulièrement sur ces objets.

On doit s'adresser à M. MOUTARD pour l'insertion & le paiement. Les frais pour 2 pages reviennent à 42 liv., 4 pages 84 liv., &c. Outre le prix ci-dessus, on doit donner au Rédacteur du *Mercur* un exemplaire des *Livres nouveaux* annoncés dans chaque *Prospectus*.

*Supplém. N^o. 4. 27 Janvier 1787. **

petit nombre d'exemplaires complets, il s'est vu forcé de réimprimer plusieurs Volumes qui manquaient. Il est présentement à même de répondre à l'empressement du Public pour cet Ouvrage, qui a pour titre : *Vies des Pères, des Martyrs, & des autres principaux Saints, tirées des Actes originaux, & des monumens les plus authentiques, avec des Notes historiques & critiques; Ouvrage traduit librement de l'anglais de feu M. Alban Butler, par M. l'Abbé Godescard, Chanoine de S. Honoré, 12 vol. in-8°. rel. en veau, 72 liv.* Il réimprimera successivement les autres Volumes, à mesure qu'ils manqueront.

Le Frontispice porte que ces nouvelles *Vies des Saints* sont librement tradüites de l'anglais, parce que plusieurs Vies ont été refondues & refaites même en entier; on y en trouve d'ailleurs un plus grand nombre que dans l'original. Ces changemens & additions tombent également sur les notes.

Qu'on ne s'imagine pas qu'on ait par-là détérioré l'original. On a entendu des Anglais même donner la préférence aux *Vies* françaises. On y trouve, disaient-ils, plus de critique, plus de méthode, plus de liaisons dans les faits. Il serait à souhaiter, ajoutaient ils, qu'on en eût fait plus d'usage dans la nouvelle édition de l'Anglais qu'on vient de donner à Dublin,

On ne craint pas de dire que cet Ouvrage est unique dans son genre. Il convient aux âmes pieuses, qui seront édifiées, & qui, sans craindre qu'on abuse de leur crédulité par des faits apocryphes, ne seront point scandalisées des excès d'une critique outrée. Il convient également aux gens de Lettres, qui trouveront, sur-tout dans les notes, des points de Géographie, d'Histoire, de Critique, de Littérature, discutés, éclaircis, & quelquefois traités avec une certaine étendue. Les Bibliographes y verront avec plaisir les notices raisonnées des Ouvrages des Pères & autres Auteurs Ecclésiastiques, dont on indique les meilleures éditions.

On ne doit donc pas être étonné de l'empressement avec lequel le Public recherche ces nouvelles *Vies des Saints*. On conçoit, d'après ce qui vient d'être dit, les motifs qui leur font donner la préférence sur les anciennes. Aussi voit-on tomber tous les jours Giry, Baillet, &c. Des Séminaires & des Communautés ont adopté les nouvelles *Vies* pour les lectures publiques; plusieurs Maisons religieuses attendaient que l'Ouvrage fût complet, pour faire la même chose.

Un autre avantage de ce Recueil, & qui le distingue de tous les autres, c'est qu'on y a inséré les *Vies* des nouveaux Saints, d'après des monumens authentiques,

& principalement d'après les Bulles de la canonisation de ces Saints.

Lu & approuvé, ce 20 Décembre 1786. DE SAUVIGNY,
Vu l'Approbation. Permis d'imprimer, le 22 Décem. 1786.
DE CROSNE.

*On trouve chez le même Libraire les Articles
suivans.*

UNE nouvelle édition du Nouveau Testament latin, revue sur l'édition du Vatican, de format *in-12*, faisant suite des Auteurs Latins; 1 vol. rel. en veau, doré sur tranche. . 6 liv.

Il en existe trois exemplaires, qui ont été imprimés sur vélin, qui sont très-beaux.

Vanerii Prædium rusticum, nova editio cæteris emendatior, cum indice locupletiori; accedit vita Auctoris nunc primum in lucem edita, *in-12*, petit papier, faisant également suite à la collection des Auteurs Latins, 1 vol. rel. en veau, doré sur tranche. 6 liv.

Collection complète des Auteurs Latins, *in-4°*. ad usum Delphini.

Principes généraux & particuliers de la Langue Française, par M. de VAILLY, dixième édition, 1 vol. *in-12*, 1786. 2 liv. 10 f.

Les Aventures de Télémaque, 2 vol. *in-12*, figures. 6 liv.

Novus Apparatus Latino-Græcus, cum interpretatione Gallicâ; ex Isocrate, Demosthene, aliisque præcipuis Auctoribus Græcis concinnatus, 1 vol. *in-4°*. 15 liv.

Schrevelii Lexicon Manuale Græco-Latinum, 1 vol. *in-8°*. 7 liv. 10 f.

Collection des Auteurs Latins, de format petit *in-12*, 68 vol. rel. en veau doré sur tranche. 395 liv.

Cette collection contient les Auteurs suivans:

Catullus, Tibullus, Propertius, &c. 1 vol.
 Lucretius, 1 vol. Virgilius, 2 vol. Horatius, 1 vol. Juvenalis & Persius, 1 vol. Phædri Fabulæ, cum notis & supplementis, Brottier, 1 vol. Martialis Epigrammata, 2 vol. Plauti Comædiæ, 3 vol. Ovidius Naso, 3 vol. Lucani Pharsalia, 1 vol. Terentius, 2 vol. Amænitates Poëticæ, sive Theodori Bezæ, M. A. Mureti & Joannis Secundi Juvenilia, &c., 1 vol. Sarcotis & Caroli V, Imperatoris, Panegyris Carmina, Auctore Masenio, 1 vol. *in-12*. Sarbievii Carmina, 1 vol. Desbillons Fabulæ, 1 vol. Vanierii prædium rusticum, 1 vol. Rapin de Hortis, 1 vol. Salustius, 1 vol. Cornelius Nepos, 1 vol. Eutropius, 1 vol. Velleius Paterculus & Florus, 1 vol. Cæsar's Commentaria, 2 vol. Q. Curtius, 1 vol. Corn. Tacitus, 3 vol. Justinus, 1 vol. Titus Livius, 7 vol.

C. Plinii Historia Naturalis, 6 vol.

Ciceronis Opera, 14 vol.

Encomium Moriaë ab Erasmo, & Mori Utopia, 1 vol.

Plinii Epistolæ & Panegyricus Trajano Dictus, 1 vol.

Selecta Senecæ Opera, 1 vol.

Senecæ de Beneficiis & de Clementiâ Excerpta, in Gallicum conversa, 1 vol.

Novum Jesu-Christi Testamentum, 1 vol.

De Imitatione Christi, libri quatuor, ex recensione J. Vallart, 1 vol.

Sous Presse.

· **LETTRES de Cicéron à Atticus**, traduites par **MONGAULT**, 4 vol. *in-12*.

· **Dictionnaire des Antiquités Grecques & Romaines**, édition revue par **M. FURGAULT**, 1 vol. *in-8°*.

· **Leçons élémentaires de l'Histoire Naturelle**, par le **P. COTTE**, avec un Manuel de l'Histoire Naturelle.

Lu & approuvé le 28 Décembre 1786. MÉRIGOT le jeune, Adjoint.

PROCÈS FAMEUX de tous les temps & de toutes les Nations, extraits de l'Essai sur l'Histoire générale des Tribunaux de tous les Peuples, contenant le détail des circonstances qui ont précédé & accompagné le supplice des fameux Criminels. Par **M. DES ESSARTS**, Avocat, Membre de plusieurs Académies.

DE toutes les branches de l'Histoire, il n'en est point qui fasse une plus vive impression, que celle des fameux Criminels. Tous les hommes ont un désir naturel de pénétrer dans le cœur des coupables, de dévoiler leurs manœuvres, de voir leur audace, & de suivre leur marche ténébreuse. Cet intérêt est si puissant, il captive avec tant de force l'attention du Public, que

l'art le plus séduisant (celui de nos Théâtres) a pris la plupart de ses sujets dans le genre de faits qui composent l'Ouvrage que nous annonçons. La fable & l'intrigue des Tragédies sont en effet tirées des écarts des passions; dépouillées des couleurs brillantes de la fiction, elles ne présentent souvent que l'Histoire des crimes que les Loix ont punis, ou qui auraient dû exciter leur vengeance. Si l'on s'attendrit au récit exagéré des malheurs des illustres criminels qu'on offre à nos regards sur la scène dramatique, l'illusion n'étant jamais complète, on ne peut éprouver ces émotions & ces déchiremens que la vérité seule peut produire. On trouve cet aliment de la curiosité dans l'Histoire des fameux criminels: on y voit leur véritable physionomie, leur caractère, leurs mœurs, leurs penchans; les Lecteurs les suivent avec intérêt dans le labyrinthe de leurs passions; ils les accompagnent depuis le moment où une pente secrète les entraîne vers le crime, jusqu'à l'instant où la Justice les immole à la Patrie outragée. On s'arrête sur-tout, avec une espèce de plaisir mêlé de crainte & de douleur, à cette dernière époque de la vie des fameux Criminels; on contemple, avec une sorte d'avidité, les effets que produisent, sur les différentes organisations & sur les caractères variés des coupables, la crainte de la mort & la certitude de la recevoir; on aime enfin à parcourir & peut-être à

méditer les discours que ces infortunés ont prononcés dans ces momens affreux où l'homme ne tient plus à la vie que par un fil, qu'un ciseau fatal, ouvert devant ses yeux, est prêt à couper.

L'Ouvrage que nous annonçons est composé de huit Volumes *in-12*, dont le prix, pour Paris, est de 20 liv., & de 24 liv., franc de port dans toute l'étendue du Royaume. Il faut adresser les lettres & l'argent à M. DES ESSARTS, rue du Théâtre Français, près la place. Les lettres d'avis & l'argent doivent être affranchis. Les huit Volumes paraissent, & sont en vente à l'adresse ci-dessus, & chez les principaux Libraires du Royaume.

Lu & approuvé, ce 26 Octobre 1786. DE SAUVIGNY.

Vu l'Approbation. *Permis d'imprimer*, ce 21 Novembre 1786.
DE CROSNE.

AVIS pour le renouvellement des Souscriptions de l'Année Littéraire 1787.

DEPUIS le premier Janvier 1786, l'*Année Littéraire* a paru régulièrement tous les Mardis, & finira le dernier Mardi de la même année; cette forme plus avantageuse a donné à ce Journal un nouveau degré d'intérêt: les personnes qui voudront souscrire, sont priées de le faire incessamment, afin qu'on puisse déterminer sûrement le

nombre du tirage , & imprimer les adresses avant le premier Mardi de Janvier 1787.

Quoique la Littérature soit la base de ce Journal , les Sciences ne lui sont point étrangères ; les progrès de l'esprit humain dans tous les genres , les Arts de toute espèce entrent dans son plan , & voici un léger apperçu des divers objets qu'il renferme.

LIVRES NOUVEAUX. Tous les Ouvrages de Poésie ou d'Eloquence , les Histoires , les Romans , les Traités didactiques sur les Sciences & les Arts , & en général tous ceux qui ont rapport à la Philosophie & à la Littérature , sont analysés & discutés avec quelque étendue & d'une manière propre à les bien faire connaître.

MÉLANGES ET POÉSIES FUGITIVES. On accueille avec reconnaissance les Lettres relatives aux Mœurs , aux Arts & aux Sciences , les Anecdotes , les petites Pièces de Poésie légère , les morceaux de Littérature. On a soin d'annoncer les évènements du jour , propres à piquer la curiosité du Public , lorsqu'ils ont rapport aux Sciences ou aux Arts agréables.

ACADÉMIES. On rend compte des Séances des différentes Académies du Royaume , des Prix proposés , ainsi que des Discours qu'on y prononce.

SPECTACLES. Le sort des Pièces nouvelles ; avec une légère esquisse de leur plan , le

succès des débutans ou débutantes, quelques réflexions sur leur talent.

MORTS REMARQUABLES. En apprenant au Public la mort des hommes qui se sont fait un nom dans les Lettres, on tâche de les apprécier d'après leurs Ouvrages, & de donner une idée juste de leur caractère & de leur talent.

SCIENCES ET ARTS. Toutes les inventions qui peuvent contribuer à la perfection des Arts utiles ou agréables; l'annonce des Ouvrages de Peinture, de Gravure, de Musique, sont comprises sous ce titre.

On souscrit en tout temps pour ce Journal, auquel on a réuni le Journal de *Monsieur*; mais à quelque époque qu'on le fasse, il faudra souscrire pour l'année entière.

L'Abonnement est de 24 liv. pour Paris, & de 32 liv. pour la Province. On recevra, francs de port, les cinquante-deux cahiers, de deux feuilles d'impression chacun, avec des Supplémens.

On souscrit à Paris, chez *Mérimot le jeune*, Libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée, & chez tous les Libraires du Royaume, MM. les Directeurs des Postes, & aux Bureaux de toutes les Affiches de Province.

Lu & approuvé ce 13 Décembre 1786. DE SAUVIGNY.

Vu l'Approbation. Permis d'imprimer le 13 Decem. 1786.
DE CROSNE.

ON trouve chez BRUNET, Libraire, rue de Marivaux, place du Théâtre Italien, les Livres suivans.

PLUSIEURS collections de la Bibliothèque des Romans, depuis son origine en Juillet 1775 jusqu'en Décembre 1786 inclusivement. 184 vol. in-12. broch. 150 liv.

L'on vendra aussi séparément les volumes que l'on désirera, à raison de 1 liv. 4 f. le volume.

Journal de Paris depuis son origine en Janvier 1777 jusqu'en Décembre 1785, inclusivement. 18 vol. in-4^o. rel. 120 liv.

Œuvres de Madame Deshoullières, ornées de son portrait. Paris. 1764. 2 vol. in-12, veau. 4 l.

Parallèle des Eaux minérales. Par M. Raulin. Paris. 1777. in-12. broch. 1 liv. 10 f.

Cérémonies & Coutûmes religieuses de tous les Peuples du monde, représentées par des figures dessinées & gravées par Bernard Picard. Paris. 1783. 4 vol. in-fol. broch. en quinze. . . . 144 liv.

Théorie & pratique de la coupe des pierres & des bois, pour la construction des voûtes, & autres parties des bâtimens. Par Frestier. Strasbourg. 1739, 3 vol. in-4^o. fig. 39 liv.

Histoire de Polybe, traduite du grec par Dom Thuillier, avec un Commentaire & un Cours de Science militaire, par le Chevalier Folord. Paris. 1727. 6 vol. in-4^o. fig. v. f. . . . 42 liv.

Corpus Juris civilis Romani, cum Notis Gothofredi, Lipsiæ. 1720. 2 vol. in-4^o. gr. p. 15 l.

Jacobo Gronovio, Thesarus Græcarum Antiquitatum. Lug. Bat. 1697. 13 vol. in-fol. fig. v. f. 300 liv.

Anselmi Blanduri, Numismata Imperatorum Romanorum, Lutetiæ Parisiorum. 1718. 1 vol. in-fol. v. f. 42 liv.

Quinti Horatii Opera, Londini, Johannes Perre
1733. cum fig. 2. vol. in-8°. gr. p. m. r. 72 liv.

Lu & approuvé, ce 12 Décembre 1786. CAILLEAU.

ONFROY & NÉE de la Rochelle, Libraires, rue du Hurpoix, près du pont Saint-Michel, préviennent le Public qu'ils sont maintenant chargés du débit des Ouvrages de Madame la Comtesse de Genlis. Ces Ouvrages se vendent ensemble ou séparément.

LA collection complète, en 15 vol. in-8°. broch. 75 liv.

La même, en 15 vol. in-12. broch. 39

Elle est composée des Ouvrages qui suivent.

Le Théâtre des jeunes personnes. 7 vol. in-8°. broch. 35 liv.

Le même. 7 vol. in-12. broch. 17 l. 10 s.

Dans ces sept volumes sont compris un tome de pièces tirées de l'Écriture Sainte, formant le premier volume de la nouvelle édition du Théâtre d'éducation, ou le tome cinquième de l'ancienne; & le Théâtre de Société, en deux volumes. On vend à part ces trois volumes pour compléter le Théâtre d'éducation.

Les Annales de la Vertu. 2 vol. in-12. br. 5 liv.

Les mêmes, 2 vol. in-8°. br. 10

Adele & Théodore, ou Lettres sur l'Éducation. 3 vol. in-8°. broch. 15 liv.

Le même, 3 vol. in-12. broch. 7 liv. 10 s.

Les Veillées du Château. 3 vol. in-8°. br. 15 l.

Le même Ouvrage, 3 vol. in-12. br. 9.

On trouve chez **ONFROY**, les Lettres sur l'Égypte. Par M. SAVARY. Deuxième édition, revue & corrigée. 3 vol. in-8°. broch. 15 liv.

Les tomes 2 & 3 se vendent séparément, 9 liv.

Lu & approuvé le 17 Novembre 1786. MERIGOT le jeune.

L'HÉROISME ÉTRANGER & national,
 ou *Collection historique des principaux*
Traites d'humanité, de vertu, de patrio-
tisme & de courage, notamment de ceux
qui ont illustré le règne de Louis XVI,
depuis son avènement au trône; gravés en
couleur par M. GUYOT, d'après les
dessins des meilleurs Artistes; dédiée à
M. ARMAND-JOSEPH DE BÉTHUNE,
Duc de Charost, Pair de France, Pré-
sident de la Société Philanthropique, &
à la Société, à Paris.

IL suffit d'annoncer une pareille entreprise, pour en faire sentir tout le mérite : c'est rappeler les Arts à leur noble destination, que de les consacrer à immortaliser les actions héroïques. Cette attention à recueillir les faits qui honorent l'humanité, caractérise principalement notre Siècle; on a soin de les publier dans les Journaux : ils obtiennent des couronnes dans nos Académies : on récompense une belle action comme un bel Ouvrage; & quoi qu'en puissent dire les détracteurs de l'âge présent, tout semble nous promettre la plus heureuse révolution.

Les encouragemens vont chercher le citoyen vertueux dans la classe la plus obscure : il devient tout-à-coup l'objet de la

vénération publique , & les préjugés du rang semblent disparaître à son égard ; aussi ne craignons-nous pas d'associer *Joseph Chrétien* au généreux Prince de Brunswick ; & la bravoure du Maréchal des Logis n'exercera pas moins nos crayons , que le dévouement héroïque du respectable Prélat d'Auch.

Nous ne nous croirions pas dignes d'exécuter cette précieuse collection , si l'intérêt pouvoit seul nous décider à l'entreprendre. Le nombre de deux cents Souscripteurs une fois rempli , nous nous chargerons , à nos frais , de trois élèves pris dans la classe la moins fortunée du peuple , & choisis par la Société Philanthropique : après nous être assurés de leurs dispositions , nous destinerons l'un à la Peinture , l'autre à la Gravure en taille-douce , & le troisième à la Gravure en couleur & manière Anglaise : l'Ouvrage auquel ils auront l'obligation d'être entrés dans la carrière des Arts, ne pourra que faire germer dans leurs cœurs des semences d'émulation & de vertu , & les porter à se distinguer par leurs mœurs comme par leurs talens.

Outre l'intérêt propre à chaque sujet que nous traiterons ; les Amateurs sensibles & éclairés verront sans doute avec plaisir la suite non-interrompue de ces sortes de Tableaux , où tout sera vrai , quoique grand & sublime ; & dont l'ensemble sera la gloire de notre Siècle aux yeux de la Postérité.

C O N D I T I O N S .

Le format de cet Ouvrage est *in-folio*, forme ovale sur la largeur. Chaque Estampe paraîtra tous les mois avec l'historique gravé au bas, & coutera 3 liv.

La première, dont le sujet est l'action courageuse qui a mérité le prix de l'Académie d'Amiens, fondé par M. de la Tour, Peintre du Roi, paraît actuellement.

Le 10 de ce mois, a paru celle de Joseph Chrétien, dessinée par M. Texier.

Dans le courant de Février, paraîtra celle du respectable Prélat d'Auch, dessinée par M. de Bucourt, Peintre du Roi.

Les épreuves seront délivrées suivant la date des inscriptions; & quand la souscription sera remplie, on publiera la liste des Souscripteurs, & les nouveaux payeront 4 liv. par Estampe.

MM. les Souscripteurs sont priés d'affranchir leurs lettres; on ne prendra point d'argent d'avance; il suffira de se faire inscrire pour une année.

On s'inscrit à Paris, chez l'Auteur, rue St. Jacques, n°. 9, & chez les *Campion*, à la ville de Rouen, n°. 8.

Et à Versailles, chez *Blaisot*, rue Satory, & chez les *Associés*, rue Dauphine.

Il est approuvé, ce 6 Décembre 1785. DE SAUVIGNY.

Vu l'Approbation. Permis d'imprimer, ce 6 Décembre 1785.
DE CROSNE.

JOURNAL DE NORMANDIE.

Troisième Année.

LE succès soutenu dont jouit en Normandie cet Ouvrage périodique, annonce assez

l'utilité qu'en retire la première, la plus riche & la plus importante Province du Royaume, à laquelle il manquait.

Les nombreux avantages que peuvent en retirer également les Gens de Lettres de la capitale, ceux des autres villes, & toutes les classes de citoyens, font une loi aux Propriétaires du privilège de fixer l'attention du Public sur ce Journal, rédigé par un homme de Lettres dont les Ouvrages ont été accueillis à Paris, & où l'on traite de l'Agriculture, du Commerce, de la Jurisprudence, de l'Histoire Naturelle, des Arts, des Manufactures, & des Spectacles, en Normandie. En sorte qu'il doit être regardé, ainsi que son titre l'annonce, comme un recueil aussi complet qu'intéressant de *Mémoires périodiques pour servir à l'Histoire Ecclesiastique, Civile, Naturelle & Littéraire, & à celle des Sciences, des Beaux Arts & du Commerce*, dans cette partie florissante de la France.

Il en paraît, franche de port, deux fois par semaine, le Mercredi & le Samedi, une feuille in-4^o. de quatre pages, indépendamment d'une demi-feuille, réservée aux *Annonces, Affiches & Avis divers*, pour que les personnes étrangères à la Province, & celles qui veulent faire une Collection au bout de l'année, n'ayent point un recueil informe & bizarrement chamarré, dans lequel un article de Physique, d'Histoire Naturelle ou de Littérature, se trouve à côté d'un

Laquais à placer , ou d'une maison à vendre.

Tous les objets concernant la rédaction , doivent être adressés , francs de port , à M. de MILCENT , de l'Académie des Sciences ; Belles-Lettres & Arts de Rouen , de plusieurs autres Sociétés Littéraires , Directeur & Rédacteur du Journal de Normandie , à Rouen.

On s'abonne en tout temps , pourvu que ce soit pour une année entière , moyennant 12 liv. pour la ville de Rouen , 13 liv. 10 s. pour sa banlieue , & 15 liv. pour le reste du Royaume.

A ROUEN , au Bureau , chez le *Boucher* , le jeune , Libraire , rue Ganterie.

A PARIS , chez *Durand neveu* , rue Galande , auquel on peut remettre les Livres , Mémoires , Estampes & paquets que l'on destine au Journal de Normandie.

On souscrit encore par le moyen de tous Directeurs des Postes , & chez les principaux Libraires de toutes les villes de Province.

Nota. Les deux premières années étant entièrement épuisées , on se déterminerait à les réimprimer , s'il se présentait un nombre de soumissions suffisantes pour couvrir seulement les frais.

Lu & approuvé , ce 29 Décembre 1786. DE SAUVIGNY.

Vu l'Approbation. *Permis d'imprimer* , ce 30 Decem. 1786.
DE CROSNE.

EXTRAIT d'un Prospectus distribué sous le
couvert du Journal de Paris.

VOYAGE EN ASIE, ou Essais Philosophiques & Historiques sur la haute Antiquité, sur quelques Peuples modernes Orientaux, & sur divers animaux de ces contrées. Ouvrage enrichi de Gravures en taille-douce.

CET Ouvrage eût paru il y a dix ou douze ans, sans des contre-temps particuliers. En 1781, quelques articles isolés en furent détachés & livrés à l'impression, sous le titre d'*Essais Philosophiques sur les mœurs de divers Animaux étrangers, avec de courtes Observations sur différens Peuples*. Ces Essais reçurent en France & chez l'Étranger l'accueil le plus favorable.

Le plan fixe & resserré de l'Auteur a été de n'employer que ce qu'il a pu recueillir par lui-même. Ce qu'il donne sur les mœurs, les Sciences, les Arts, l'Histoire Naturelle, les Usages civils, politiques & religieux, a été le fruit de vingt ans d'observations sur les lieux.

Les circonstances l'ont mis dans le cas de considérer de près l'administration civile, militaire, commerciale & politique des Puissances & Compagnies Européennes dans l'Inde. Il y a apparence que des traits qui,

déguifés dans un grand lointain, font inſignifians , pourront paraître tout autres ſous un point de vue plus indépendant ou plus rapproché.

Depuis 1765 juſqu'en 1769, l'Auteur eut diverſes facilités pour former un Recueil *du Droit coutumier de l'Inde*. Cette Pièce devait être imprimée , en 1772, ſous les auſpices du Miniſtère de la Marine ; elle ne paraîtra qu'avec le reſte de l'Ouvrage.

Quelques morceaux de Littérature Aſiatique, propres à concourir à des éclairciſſemens utiles, à ce titre ſeront employés; l'Auteur donnera auſſi la traduction d'un Poème Erotique, jadis compoſé en la Langue Indienne, aujourd'hui réputée ſacrée; à cet égard, il ſe conforme à l'uſage des anciens Ecrivains de ces contrées, qui, pour prévenir le trop de contention d'eſprit, employaient quelques feuilles à chanter l'amour & la volupté.

Une partie très-curieuſe & intéreſſante concerne *la haute Antiquité*; l'Auteur fixe le ſens de cette expreſſion pour ſon Ouvrage, en diſant qu'il conſidère comparativement, comme moderne, tout ce qui n'appartient pas à une époque antérieure au moins de quinze cents ans au ſiècle où nous plaçons le ſiège de Troie. Le haſard ayant ſecondé ſes tentatives, il a pu porter le coup-d'œil de l'obſervation ſur les uſages civils & religieux, la divination, les Loix, Langues, écriture, &c. de cette vénérable

Antiquité ; il a parcouru le tableau animé d'origines, d'entreprises, de révolutions morales, politiques & physiques, qui ont changé la face de la terre : ajoutons que des preuves littérales & autres, dont la vérification sera rendue facile, mettront à portée de reconnaître l'austère vérité, & que les imposantes prétentions des Peuples réputés anciens par les modernes, n'ont que des fondemens illusoires.

Cet Ouvrage est proposé par souscription, en deux Volumes *in-4^o*. Il ne sera point mis dans le commerce, par des raisons particulières. Ainsi on ne tirera à l'impression que le nombre d'exemplaires retenus. La souscription est de 48 liv. pour les deux Volumes *in-4^o*. Vingt quatre liv. seront payées en souscrivant, & pareille somme en retirant le premier Volume, qui pourra paraître à la fin de 1787. Toute spéculation est étrangère à cette entreprise ; mais il s'agit de fournir aux frais d'impression & de quatorze ou quinze gravures considérables en taille-douce, exécutées par des Artistes connus. Si dans neuf mois le nombre des Souscripteurs est insuffisant pour les déboursés nécessaires, l'on en sera averti, & l'argent sera rendu par les Libraires chez lesquels on aura souscrit. La liste de MM. les Souscripteurs se trouvera au commencement du premier Volume : il leur sera fourni une reconnaissance signée de Mad. veuve TILLIARD & fils, Libraires de Paris.

On souscrit, à Paris, chez la veuve Tilliard

& fils , Libraires , rue de la Harpe , au coin de celle Pierre-Sarrafin. — A Londres , chez MM. *Payne & Benjamin White & fils* , Libraires. — A Vienne , chez MM. *Rodolphe , Grafer & Attaria , frères* , Libraires. — A Berlin , chez M. *J. Bernoulli* , Astronome du Roi de Prusse , & Membre de l'Académie des Sciences. — A Amsterdam , chez *P. Vandamme* , Libraire. — A Rome , chez MM. *Bouchard & Gravier* , Libraires. — A Milan & à Turin , chez MM. *Moïse-Benjamin Foa* , & les frères *Reycends* , Libraires. — A Pétersbourg , chez MM. *Rospini* , frères , Libraires.

N. B. *Il faudra avoir attention d'écrire bien lisiblement son nom & son adresse.*

Lu & approuvé , ce 13 Juillet 1786. DE SAUVIGNY.

Vu l'Approbation. Permis d'imprimer , ce 14 Juillet 1786.
DE CROSNE,

LE VOYAGEUR FRANÇAIS , où les Connaissances de l'Ancien & du Nouveau Monde , mis au jour par M. l'Abbé DE LA PORTE. 28 vol. in-12. Prix , 84 liv. rel. avec des Cartes géographiques. A Paris , chez MOUTARD , Libraire-Imprimeur de la Reine , rue des Mathurins , Hôtel de Cluni,

LE succès dont a constamment joui le *Voyageur Français* , est une preuve du mé-

rite réel de cet Ouvrage. Son plan est en effet très-heureux. Ce n'est point un Abrégé sec & décharné de tous les Voyages dans l'ancien & dans le Nouveau Monde. M. l'Abbé DE LA PORTE a eu l'art de mettre beaucoup d'intérêt dans ses descriptions, en supposant qu'un homme qu'il fait voyager, rend compte, dans ses Lettres, à une Dame de tout ce qu'il voit, de tout ce qu'il observe. Il néglige les détails minutieux; il ne s'attache qu'à ce qui peut faire connaître l'état de chaque pays, ses monumens les plus remarquables, ses productions, son commerce, les mœurs, les usages, la législation des habitans, &c. Dans un tableau rapide, il présente des notions suffisantes sur tous ces objets; & l'on doit avouer qu'on connaît aussi bien un Peuple par la lecture intéressante du *Voyageur Français*, que par des Relations plus détaillées qui n'amuseront pas toujours un certain nombre de Lecteurs.

Le style de cet Ouvrage est uniforme: par-tout il est clair, facile, & même élégant. M. l'Abbé DE LA PORTE y a mis cet esprit d'analyse, d'ordre & de méthode qu'il possédait parfaitement. M. l'Abbé DE LA PORTE a évité les fréquentes répétitions & l'extrême prolixité de l'Abbé Prevost. Ce dernier Ouvrage d'ailleurs n'est point achevé: il y manque un grand nombre de Voyages sur mer, & la collection de ceux de terre, c'est-à-dire, de toute cette partie

de l'Ancien Monde, où se sont passés les évènements les plus mémorables. L'état actuel de ces lieux célèbres, les révolutions qu'ils ont éprouvées, les restes précieux des monumens qui fixent l'attention des Voyageurs, manquent encore à cette vaste collection : aussi est ce par là que commencent les Relations du *Voyageur Français*. Enfin, la connaissance de tous les pays & de toutes les Nations de l'Univers, en commençant par l'Asie, font la matière de toutes ces Lettres. M. l'Abbé DE LA PORTE venait de donner le vingt-sixième Volume, & il ne lui restait plus que l'Italie & la France à donner, lorsque la mort l'a enlevé aux Lettres & à ses amis. L'Italie a paru depuis, & est renfermée dans les tomes vingt-sept & vingt-huit. Il ne reste plus que la France à donner, & cette partie intéressante est confiée à un Homme de Lettres digne de la confiance du Public.

Le sieur MOUTARD, qui vient d'acquérir de M. CELLOT le fonds de cet important Ouvrage, a cru devoir l'enrichir de Cartes géographiques, sans augmenter le prix du Volume, qui est toujours de 3 liv. relié. Il vend séparément les Cartes 5 liv. soit reliées en un Volume *in-8°.*, soit en feuilles, avec l'indication des pages où chaque Carte doit être placée dans l'Ouvrage.

Elles serviront à distinguer cette édition de celles contrefaites, qui d'ailleurs sont pleines de fautes,

Pour faciliter l'acquisition de cet Ouvrage, il le vend deux Volumes à deux Volümes. Il prie les personnes qui n'auraient pas les vingt-huit, de se compléter le plus tôt possible, parce qu'à dater du premier Juillet 1787, il ne vendra plus les Volumes séparément.

On vient de mettre en vente chez le même Libraire, les articles suivans.

RAPPORT des Commissaires chargés, par l'Académie des Sciences, d'un projet d'un nouvel Hôtel-Dieu, imprimé par ordre du Roi. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1787, *in-4^o*. 3 liv.

Le même, d'après la copie imprimée au Louvre, 1787. *in-8^o*. 1 liv. 4 s.

Idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans une grande ville, 1786. *in-8^o*. 18 s.

Le Dictionnaire de Police, par M. des Essarts, tome 2. *in-4^o*.

On souscrit pour cet Ouvrage, en payant 10 liv. par Volume, en feuilles.

Nouveau Choix de Causes célèbres, par le même, tome 14.

Le 15^{me}. & dernier Volume, paraîtra le 15 Février 1787.

Prix des 15 Vol. br. 37 liv. 10 s. rel. 45 liv.

Œuvres complètes de Cicéron, traduction nouvelle, par M. Clément, 1786. 6 Vol. *in-12*. rel. 18 liv.

Les mêmes, *in-4^o*. beau pap. 48 liv. en feuilles.

N. B. Les tomes 7 & 8; *in-12*. & le tome 3^{me}. *in-4^o*. sous presse.

Lu & approuvé le 23 Janvier 1787. NEON l'aîné, Adjoint.

de Padoue pour les belles lettres:
n. 80.

A Padoue.

Considerations sur l'état des
marins, en ce qui concerne leur
santé, avec des moyens efficaces
pour adoucir la situation de cette
classe précieuse du genre humain;

on y a joint des observations gé-
nérales sur les maladies aux-
quelles les gens de mer sont
exposés, &c. par Charles Flet-
cher, Docteur en Médecine,
ci-devant Chirurgien dans la
Marine royale.

A Londres.

On souscrit séparément pour le JOURNAL DE LA LIBRAIRIE,
chez PH.-D. PIERRES, premier Imprimeur Ordinaire du Roi,
rue Saint-Jacques. Le prix de l'abonnement est de 7 l. 4 s. par
année, avec la Table.

On s'abonne en tout temps, à Paris, Hôtel de
Thou, rue des Poitevins. Le prix est, pour Paris,
de trente livres, & pour la Province, port franc,
trente deux livres, que l'on remettra à la Poste,
affranchissant le Port de l'argent & la lettre
mis, dans laquelle il faut insérer le reçu du
Directeur des Postes.

Messieurs les Souscripteurs du mois de Février
sont priés de renouveler au plus tôt leur abonnement,
afin qu'on ait le temps de réimprimer leurs adresses,
qu'ils n'éprouvent aucun retard dans l'expédition,
ils voudront bien donner aussi leurs noms & qualités
en une écriture lisible, & affranchir les lettres,
sans quoi elles ne seront point reçues.

des Noyers; MM. de la Marche & Forain, rue du Foiré S. Jacques; Jombert l'aîné, Lib. rue Dauphine; & Piquet, Graveur, rue de la Harpe, près celle Serpente.

GRAVURES.

Portrait de Mlle d'Olive,

A Paris, chez Mad. de la Gardette, galerie du Palais royal.

Vues des principaux édifices de Paris; Numéros 60, 62 & 63, gravées par M. Campion fils.

A Paris, chez les frères Campion, rue S. Jacques, à la ville de Rouen.

MUSIQUE.

Airs choisis arrangés en trio pour guitare, violon & alto; par Vallain; Œuvre III. 9 l.

A Paris, chez Boyer, Marchand de musique, rue de Richelieu, à la Clef d'or; & chez Mad. Lemenu, rue du Roule.

Six quatuors pour deux violons, alto & violoncelle; par M. Breni; septième livre, 9 l.

A Paris, chez les mêmes.

Trois Trios concertans pour des violons & violoncelle; par J. Haydn; Œuvre XLV, 6 l.

A Paris, chez les mêmes.

LIVRES ETRANGERS.

Les Egaremens d'un philosophe, ou la vie du Chevalier de Saint-Albin; par M. de St.-Clair; 2 vol. in-12. br. 3 liv.

A Genève, & se trouve à Paris, chez Regnauld, Lib. rue S. Jacq.

Etrences à l'humanité, ou Recueil de préservatifs contre plusieurs maladies qui affligent l'homme, & peuvent lui causer la mort, recueil très-utile pour les curés, chirurgiens, pères de famille, laboureurs, fermiers & gens qui vivent tant dans les petites villes que dans les campagnes où on ne peut trouver réunis tous les secours qu'on trouve dans les capitales; in-12. br. 19 L. rel. 2 liv. 4 sols.

A Avignon, & se trouve à Paris, chez Sorin, Lib. quai des Augustins.

Peritère, ou la Colère de l'amour, Poème en cinq chants; par l'Auteur des Baisers de Zizi; in-16 br. 2 liv. 4 sols.

A Gvide, & se trouve à Paris, chez Royez, Lib. quai des Augustins; & chez les Marchands de Nouveautés.

A genealogical history, &c. Histoire généalogique des familles actuellement régnantes en Europe, des Stathouders de Hollande, & de la succession des Papes, depuis le quatorzième siècle jusqu'à nos jours, avec le portraits du Souverain; par Mark Noble, Membre de la Société royale; vol. portaitif

A Londres.

Observations on certain parts of animal economy, &c. Observations sur certaines parties de l'économie animale; par John Hunter; in-4°.

A Londres.

Observations on the acute dysentery, &c. Observations sur la dysenterie aiguë; par John Rollo, Docteur en médecine.

A Londres.

Petrarque à Laure, Eptre poétique, enrichie de notes, & de l'histoire abrégée de ces deux illustres personnes; par M. C. James.

A Londres.

Almanach du pauvre Robin, contenant une multitude de choses amusantes, sérieuses & comique; pour 1787.

A Londres.

Abrégé de la méthode de cultiver le mûrier & d'élever les vers à soie; par M. le Docteur Gaetano Garcia-Navarro; 1786.

A Madrid.

Essai sur la langue italienne; par M. l'Abbé Melchior Cefarotti, Secrétaire de l'Académie

MERCURE

DE FRANCE.

(N^o. 51.)

~~SAMEDI 17 DÉCEMBRE 1785~~

A PARIS.

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE:

LIVRES NATIONAUX.

Dissertation sur l'Ipô, espèce de poison subtil, dont se servent les sauvages pour empoisonner leurs flèches: avec fig. 21. *A Paris, chez M. Ruc'hoz, Auteur de cette Dissertation, rue de la Harpe, au-dessus du Collège d'Harcour.*

Dissertation sur le café, sa culture, ses différentes préparations & ses propriétés tant alimentaires que médicinales, avec fig. colorées, 5 liv. *A Paris, chez le même.*

L'Exemple & les passions: in-12. *A Paris, chez Delalain jeune, L. rue S. Jacques, N^o 6. 13.*

Fragment sur l'électricité; par M. Reiz. *A Paris, chez Méquignon l'aîné, L. rue des Cordeliers.*

Histoire de Kentucke, colo-

nie à l'ouest de la Virginie, pour servir de suite aux Lettres d'un cultivateur Américain, traduite de l'Anglois de John Filson, par M. Parraud: in-8^o. *A Paris, chez Guiffon, rue des Poitevins.*

Mes Loixirs lyriques, Almanach chantant pour 1786: in-32. *A Paris, chez la veuve Hérisson, Imp.-Lib. rue neuve Notre-Dame.*

Physiologie de M. Cullen, M. D. traduite de l'Anglois sur la troisième & dernière édition; par M. Rosquillon, Ecuyer, Docteur-Régent de la Faculté de médecine de Paris, Lecteur du Roi, & Professeur de langue grecque au Collège royal de France, Censeur royal, & Associé honoraire de la Société d'Edimbourg, &c., &c.: 1785. in-8^o. br. 2 liv. 8 sols. *A Paris,*

chez Théophile Barrois le jeune,
Lib. quai des Augustins.

A V. 1 S.

Almanachs pour 1786.

Les Dames françoises & romaines. Le Passe-temps des Dames. Etrennes aux Dames de bonne humeur. Le Plaisir des Dames. La récréation du matin. Le plaisir de la toilette. Le Passe-temps des toilettes. La Dissipation agréable. Le Manuel de la toilette. Les Amusemens du bel âge. Le Modèle de galanterie. Le Favori des Dames.

Chacun de ces Almanachs, composés de chansons, ornés de douze estampes, avec tablettes, perre & gain, rel. en maroquin, se vend 4 liv. 10 s. & 5 liv. port franc, à Paris, chez Desnos, rue St. Jacques, au Glob. Gogue & Née de la RocheHe, L. quai des Augustins, près le pont St. Michel, Numéro 18, ont reçu d'Utrecht les livres suivants :

Polixène, Tragédie en cinq actes & en vers; par le Baron Guillaume de Saint Idéphon. Utrecht, Wild : 1785, in-8°. broch. 3 liv. 10 sols.

Musœum nummarum Milano-Visconianum. Traj. ad Rh. Wild : 1782, in-8°. br. 3 liv.

On trouve chez Royer, Lib. quai des Augustins, les livres suivants :

Historia de la milicia Española desde las primeras noticias que se tie en por ciertos hasta los tiempos presentes incluida con laminas por mendosa. Madrid, 1776, in-4°. 1 vol.

Historia de la conquista de Mexico poblacion y progressas de la America septentrional conocida por el nombre, de nueva España fecribiala. Don Antonio de Solis Madrid, 1783, in-4°. fig.

Historia de Mexico. Anvers, 1554, petit in-8°.

Obras escogidas de Don Francisco quevedo-vilegas con vocabulario Español y Frances para su inteligencia de ellas ambers : 1757, in-12. 2 vol

Novelas exemplares de Miguel de Cervantes saavedra dirigida a la excellentissima Senora Condesa de Westmorland en esta ultima imprecion. Haya, 1739, 2 vol. in-8°. fig.

Collecion de poesias castellanas anteriores al siglo XV. Madrid, 1780, 3 vol. in-8°.

Bibliotheca arabico-hispana. Madrid, 1760, in-8°. 3 vol.

Théophile Barrois le jeune, Lib. quai des Augustins, Numéro 18, a reçu de Londres les ouvrages suivants :

Institutions of medicine, part. I. physiology, by Cullen, M. D. third edition. Edimburg, 1785, in 8°. br. 5 liv.

London medica journal for 1785, part the third : in-8°. br. 2 liv. 10 sols.

Medical transactions published by the college of physicians in London; troisième vol. Lond, 1785, in-8°. br. 8 livres.

An enquiry into the various methods of cure in apoplexies and palsies, by Chandler. Canterbury, 1785, in-8°. br. 5 liv.

A dissertation on the theory and cure of the cataract, by Washen. London, 1785, in 8°. broch. 5 liv. 10 sols.

GRAVURES.

Général magnanime, Estampe qui représente une action de Henri II, Duc de Montmorency, gravée d'après Perronin, par Malbère. A Paris, chez Borgny. Marchand d'estampes, rue Coquillière.

MUSIQUE.

Troisième Concerto pour le clavecin, par L. Kozeluch & Gavre. Xlii, in 4°. A Paris,



R É S U M É

DES ÉVÉNEMENS POLITIQUES

En 1786.

DOUZE lignes suffiroient à ce Tableau. Dans chaque Etat de l'Europe, les loix en général, l'administration, la politique, les intérêts publics, à peu d'exceptions près, sont restés les mêmes que l'année dernière; mais cette situation intérieure des Empires n'est pas tellement connue de tout le monde, qu'il soit inutile de la développer. Ces notions de détail, nous avons tâché, dans l'occasion, de les exposer très-imparfaitement, de rassembler en particulier celles qui déterminent le degré d'industrie, de commerce, de travail & de revenu général, de population & de puissance, chez différentes nations de l'Europe. Tirés, la plupart, des Auteurs Allemands, qui traitent l'Economie politique, comme elle doit l'être, par les faits, ces matériaux n'auront pas été rebutés des esprits mûrs, aux yeux desquels une seule vérité historique est plus précieuse que des volumes d'inutiles raisonnemens. Tous les jours on se plaint, &

N°. 1, 6 Janvier 1787. a

avec raison , des jugemens absurdes que l'on porte sur les divers Etats , de la légereté & de l'ignorance avec lesquelles on décide de leur force , de leur prospérité , de leurs ressources , des livres faits à la hâte sur ces ignorances , & des préjugés qu'ils entretiennent ; on obviendroit à cet abus , en multipliant les tableaux de comparaison , & en ouvrant aux Auteurs , comme aux Lecteurs , des sources de recherches. Que d'inductions utiles , par exemple , à tirer des listes des morts & naissances annuelles dans chaque ville & dans chaque contrée ! listes que les Allemands nous fournissent avec exactitude , même pour de simples bourgs. Comment connoître avec justesse l'étendue du commerce maritime , ses accroissemens , sa décadence , sans confronter les dénombremens des vaisseaux entrés dans les ports principaux des Puissances navales , en divers tems ? Et de quelle importance ne sont pas les erreurs , les doutes même de la Politique sur cet objet ?

Jamais elle n'a mieux senti l'immense utilité des connoissances exactes sur cette matiere , puisqu'elles seules peuvent déterminer les conventions relatives au Commerce. Cette partie du Droit public de l'Europe est nécessairement très - variable : les Traités qui la forment , subordonnés à des conjonctures locales & mobiles , fixent des droits du moment , sans fixer les intérêts ; il

est donc aussi nécessaire de les revoir que de les multiplier. La plupart, il est vrai, se bornent à ajouter une sanction nouvelle aux principes moins incertains du Droit Naturel & du Droit des Gens; mais que deviendrait l'harmonie sociale, abandonnée à la seule obligation de ces principes? Ces Traités n'obtiennent donc une influence vraiment efficace, qu'en réglant les Immunités réciproques de deux Puissances, déjà liées par des relations politiques, & entre lesquelles il n'existe pas une trop grande inégalité de forces.

Ces considérations ont probablement amené la Convention de l'année dernière, entre les Cours de Vienne & de Pétersbourg. Nous en avons rapporté le texte même. La plupart des articles qui la composent, présentent des usages convertis en devoirs réciproques: une diminution de droits sur quelques marchandises, les principes de la Neutralité armée consacrés par les deux Puissances; des formes à respecter mutuellement, même en temps de guerre; telle est la substance de cet Accord promulgué des deux côtés d'une manière inusitée; c'est à-dire, comme une Ordonnance souveraine qui prescrit aux Sujets de se conformer à ces engagements publics.

Les deux Souverains qui les ont contractés, ont ainsi augmenté la sûreté des Négocians des deux Etats, en proscrivant l'arbi-

traire, pire que l'oppression; il est à croire même qu'il en naîtra une émulation utile.

Jusqu'ici diverses Provinces de cette Monarchie Autrichienne avoient été séparées de la Communauté générale par des privilèges ou par des exclusions. La Hongrie, la Lombardie, les Pays-Bas, une portion de l'Autriche antérieure, formoient des branches distinctes du vaste héritage de la maison d'Autriche. Ces barrières entre les communications libres des divers Etats qui le composent, ont été récemment affoiblies, sans être renversées; mais le plan d'unité conçu par l'Empereur, s'est pleinement développé dans le reste de l'Administration. On a vu tomber les loix, les privilèges, les Tribunaux, le Gouvernement Provincial, par-tout où ils différoient du régime de l'Autriche.

Pendant que l'Empereur posoit en personne la clef de ces réformes; à l'instant où il parcouroit de nouveau ses Provinces & ses Campemens, un Prince qui lui avoit donné l'exemple de cette utile activité, & qui durant son règne d'un demi-siècle, occupa la sienne à contrarier les desseins de la maison d'Autriche, ou à en former contre elle, finissoit une carrière étonnante, sur laquelle l'Europe fixa ses regards-jusqu'au dernier instant. Depuis une année, cet événement étoit prévu. En dépérissant, *Frédéric II* tenoit encore le sceptre d'une main yi-

goureuse; mais tout annonçoit que ce sceptre alloit lui échapper : la Médecine, hors d'état de guérir les maux, s'efforçoit de les pallier; l'Empire se trouvoit alors dans des conjonctures qui faisoient compter les derniers jours d'un Roi de Prusse avec inquiétude; enfin, lorsque ce Monarque eut apposé le sceau à cette Ligue d'une partie du Corps Germanique, confédéré à son instigation & sous ses auspices, il quitta les restes d'une vie dont le jugement appartient à la postérité.

Il y tiendra sa place à côté de *Charlemagne*, de *Casimir le Grand*, de *Guillaume III* avec lequel il offre divers traits personnels de ressemblance. Doué, comme les Princes que nous venons de nommer, de ce degré si rare de capacité, qui permet à l'homme de varier l'emploi de son intelligence, de développer des talens opposés sans les affoiblir, de réunir un esprit facile & étendu, la flexibilité des vues à leur élévation, & le courage de la pensée à la vigueur du tempérament, aucun genre d'application, aucun genre de succès ne lui furent étrangers. On l'a vu Législateur, Guerrier, Tacticien, Administrateur, Ministre d'Etat, Académicien. Ce dernier titre étoit sans doute inutile à sa renommée dans les siècles à venir : qui appercevra les guirlandes du bel esprit sous des monceaux de trophées ? Mais, il a servi à entraîner les voix qui parlent du vivant des

Souverains. *Frédéric II* ne l'ignoroit pas, & ce que des esprits sévères ont jugé une foiblesse, couvrit peut être une adroite politique. Le Héros de l'Allemagne savoit bien qu'en envahissant les grandes routes de la gloire, il faut en négliger les sentiers. On lui a prêté à ce sujet un amour-propre fort exagéré. Si, dans sa jeunesse, il parut ambitionner la réputation d'Auteur, depuis long-tems, les lettres étoient pour lui ce qu'elles devoient être pour tout le monde; un aliment de la fécondité des esprits, une source de réflexions & de jouissances, une consolation inappréciable dans les amertumes de la Royauté. Quoique les *Œuvres* littéraires du Roi de Prusse, fussent le délassement d'un esprit fatigué de grands travaux, & qu'elles se ressentent quelquefois de leur origine, personne n'avoit conservé un goût plus sain dans les Beaux-Arts, comme dans les Lettres. Par un effet de ce discernement qu'avoit fortifié l'étude des modeles, *Frédéric II* devint très-économe de son estime. De-là son attachement exclusif aux beautés mâles & simples des Anciens, aux sublimes productions du siècle de Louis XIV, & des Ecrivains que ce siècle avoit formés pour l'ornement du nôtre. De là son aversion pour cet esprit stérilement analytique, qui congeloit les fruits de l'imagination, qui remplaçoit la raison ingénieuse par des raisonnemens obscurs, la chaleur

par la déclamation, la philosophie par le galimathias, & le style par des phrases : delà encore, cette préférence enthousiaste, dans laquelle il a persévéré, pour la noble & simple composition musicale de *Pergolèze*, d'*Haffé*, de *Bach*, d'*Handel*, de *Duranti*.

Le siècle présent est trop frappé des actions grandes ou blâmables de ce règne immortel ; l'opinion publique est trop affermie peut-être dans des préjugés d'enthousiasme ou de défaveur, pour que les Arrêts sur *Frédéric II* ne soient pas prématurés. C'est aux Historiens futurs à balancer le compte de sa vie, lorsque l'éloignement & la réflexion auront mûri cet examen. Il restera imparfait, s'il n'embrasse pas à la fois & le tableau de la Prusse avant l'administration du dernier Roi, & celui qu'elle offrira dans un demi-siècle.

Arrivé au trône avec des moyens que ses ancêtres avoient préparés, *Frédéric II* les a tous développés ou étendus. Maître d'un Etat qu'il falloit aggrandir pour en affermir la sûreté ; moteur d'une puissance qu'un seul choc pouvoit anéantir, & qui devoit rester précaire tant qu'elle ne deviendroit pas redoutable ; placé, enfin, au rang dangereux de Roi secondaire dans la hiérarchie politique, il ne vit que l'alternative ou d'être exposé à descendre encore, ou d'élever sa domination pour la conserver. Ce plan appartient à sa pré-

voyance, nullement à cet amour déordonné des conquêtes qu'on lui attribua injustement. Ses premières entreprises, fruit de cette politique, allarmerent l'Europe sur ses desseins futurs. Vingt-trois ans il eut à combattre des Ennemis, irrités de ses premières agressions; elles avoient accéléré les coups qu'il avoit paru craindre à son avènement. Menacé de toutes parts, assailli jusqu'au centre de ses Etats, réduit aux ressources de son génie, toutes ses actions devinrent l'ouvrage de la nécessité : les limites de ses forces naturelles lui ôtèrent le choix dans la manière de les employer : toute son Administration intérieure se ressentit des difficultés de sa situation; l'entretien de nombreuses armées, l'accroissement forcé de ses Finances, les expédients ajoutés aux revenus, le besoin d'un trésor permanent, les intérêts du Fisc devenus ceux de l'Etat & le gage de son existence, résulterent des crises inévitables, dont l'Europe vit sortir la Prusse si glorieusement.

Depuis cette époque qui fera l'étonnement de tous les âges, *Frédéric II* cimentait les ressorts de sa nouvelle puissance & de sa politique : il s'occupait tout entier de la prospérité de ses Etats. A ses ordres, deux Chanceliers dignes de servir un tel Souverain, réformèrent la Jurisprudence & les Jurisconsultes. Les Tribunaux furent soumis

à une meilleure discipline ; les formalités judiciaires simplifiées ; les Loix étrangères mieux amalgamées au Code civil national ; l'arbitraire, les longueurs, la cruauté, les prévarications bannies de la Justice criminelle, & de toute Justice en général. On vit les Citoyens de tout ordre, en quelque sorte associés à la Législation, par l'examen public auquel elle a été & est encore soumise. Solemnellement, la Nation fut invitée à joindre ses lumières à celles du Ministre de la Loi ; & l'Autorité souveraine ne crut pas devoir se passer de l'opinion de ses sujets.

Plusieurs des sanctions de ce regne, telle que le fameux Edit sur les divorces, & la grande Ordonnance de réforme publiée, depuis 4 ans, par M. de *Carnar*, honoreront la mémoire des plus célèbres Législateurs ; celui de la *Sprez* *inprima*, de plus, l'exemple du respect pour la Loi. Sa fermeté invariable à en maintenir la plus sévère exécution, prévint le relâchement des Juges, accoutuma les Citoyens de tous les rangs à une obéissance, dont les titres & le crédit éludent trop souvent le joug, & garantit les mœurs des Officiers-d'Etat, en leur montrant une barrière inébranlable aux importunités de la faveur. Le même esprit gouverna tous les départemens ; le même œil étoit ouvert sur toutes les fonctions publiques. Pas un Conseil, pas un Tribunal, pas un Bureau,

où l'image du Prince qui favoit tout, ne commandât chaque jour l'amour du travail, la droiture, la fidélité. La mort enleva des Ministres à *Frédéric II*; le caprice ni l'intrigue n'en déplacèrent aucun. Inspecteur suprême de l'Etat, sa vigilance embrassoit les plans du Cabinet, les besoins de chaque district, les Cours de l'Europe, la police des Régimens, les intérêts des sujets les plus obscurs: immensité de détails qui tenoient leur place sans confusion dans une tête forte, également propre à les recevoir & à les féconder.

Par cette laborieuse activité, par sa maturité des projets, toujours préparés avec réflexion, & suivis avec persévérance, la grande machine de l'Etat marchoit sans secousses, obéissante à un mouvement fixe & graduel. La fermeté du Machiniste fortifia cette organisation. Ses Ministres, ses Ambassadeurs, ses Généraux furent souvent les exécuteurs passifs de ses volontés. Le plus célèbre d'entr'eux a retracé d'une main précise & fidele l'influence de ce regne sur l'agriculture, sur l'industrie, sur la population de la Prusse. Nul Souverain ne fut plus économe de graces; nul Souverain n'a plus multiplié les largesses utiles. On lui a reproché d'avoir porté cette économie jusques dans la récompense des services; & l'Histoire sincere ne pardonneroit pas ces oublis au Prince, qui n'auroit pas versé annuellement en bienfaits à son peuple, un huitieme de ses revenus.

Jamais, d'ailleurs, il ne connut de folles prodigalités. Il avoit hérité de son pere le goût de simplicité personnelle, auquel les revers de sa jeunesse l'habituerent, & convenable aux mœurs d'un Guerrier. Il bannit le faste de ses armées & de sa Cour. Frédéric II est mort sans dettes, & en quarante années, il eut trois guerres à soutenir, dont l'une de sept ans, contre les trois plus formidables Monarchies de l'Europe. Sa vie domestique présenta la plus grande uniformité; sa conduite privée fut presque aussi invariable que ses maximes d'Etat.

Peu de Souverains ont obtenu une pareille influence sur leur siècle. Satactique est devenue l'objet d'une émulation générale; il n'a cessé de l'approfondir, de la perfectionner, de l'adapter au génie de ses soldats, aux circonstances, aux efforts des autres Puissances pour l'imiter; efforts quelquefois moins dangereux pour le modele que pour les imitateurs. Peu de révolutions en Europe, dans lesquelles la politique de Frédéric II n'ait intervenu; son ascendant en imposoit lorsqu'il ne le faisoit pas triompher. Il vit rechercher son alliance par des Etats qu'il ne recherchoit pas: aucune ligue qui ne se crût toute-puissante en s'associant à lui. Enfin, si l'on considère, depuis vingt-cinq ans, les révolutions de l'art militaire & celles qui les ont suivies dans le sort des Empires, la marche des négociations, le mouvement de la politique générale, cet équilibre, fondé &

maintenu en Allemagne par la Maison de Brandebourg, cet ordre admirable affermi dans l'administration de la Prusse, au milieu d'agitations extérieures presque perpétuelles, où trouver de Grands Hommes faits pour laisser un plus mémorable souvenir ?

L'exemple de *Frédéric II*, ses principes, ses principales règles de gouvernement lui ont survécu: son Successeur auroit cru trahir les espérances d'un nouveau regne, espérances que son caractère rend si légitimes, s'il n'avoit associé aux rênes de l'Etat & à sa confiance les Conseils que le choix de *Frédéric II* fit auprès du trône : tout promet qu'il en écartera l'instabilité des places & des maximes, vice destructeur des Empires en décadence.

Il en est un où cette mobilité dans la puissance exécutive, dérive de la nature du gouvernement, où elle sert de frein à l'autorité, où elle prévient les tempêtes trop violentes de l'esprit de parti. On voit qu'il s'agit de l'Angleterre. Cependant, après trois révolutions presque simultanées dans le Cabinet, elle a senti l'importance d'en prévenir une quatrième, à l'instant de tremper de nouveau les ressorts de la puissance nationale. Cette entreprise, commencée l'année dernière avec courage, a été suivie avec application. On a vu dans les mesures du Ministère & du Parlement, le développement d'un travail méthodique & approfondi. Dans la Session précédente, l'accroissement

du revenu public arrêta toute l'attention du Législateur : ses opérations, justifiées par le succès, ont permis de nouvelles tentatives ; elles ont donné naissance à un nouveau plan d'amortissement. Cette Nation qu'on croyoit accablée par l'épuisement de ses finances, non seulement a pourvu à l'hypothèque & au paiement exact de sa dette publique, elle en a de plus tenté la liquidation ; elle l'a tentée sur ses épargnes, sans murmurer de l'immensité des besoins publics. Pour y suffire, elle a fouillé les sources de sa prospérité, & les a revivifiées. Les pêcheries, la navigation marchande, tous les rameaux de son commerce, ont été réexaminés : par ses loix, d'une part, par des traités, de l'autre, elle a donné à l'industrie & aux entreprises de tous les genres, une activité universelle.

Dans aucun temps son commerce n'employa plus de vaisseaux, ses fabricans plus d'ateliers, ses capitalistes de plus grands moyens. Peut-être même cette émulation, dont la cupidité est le premier mobile, a-t-elle franchi les limites que la prudence & l'intérêt public lui imposoient ; peut-être a-t-elle entièrement subordonné pour l'avenir, la prospérité de l'Etat à l'étendue des débouchés de son commerce ; peut-être encore a-t-elle mis par-là, la Nation, ses Ministres, son Parlement même, dans la dépendance absolue de ses Négocians. Il est

aisé de prévoir les effets qui résulteront de cette rupture d'équilibre entre les intérêts & l'influence des différentes classes de citoyens; mais l'amour & le besoin de richesses immenses font dédaigner ces considérations. Il importoit de soutenir le travail général, en s'assurant des marchés; delà ces conventions commerciales que la Cour de Londres a recherchées, avec tous les Etats dont elle a espéré des bénéfices.

Son traité avec la Russie n'est point encore renouvelé. Celui qu'elle vient d'enfermer avec le Portugal éprouvera moins de difficultés, & l'on apperçoit facilement l'avantage que lui donnent dans cette négociation, les nouveaux engagements contractés avec la France. Le dernier traité de paix entre cette Puissance & la Grande Bretagne, avoit annoncé l'intention de favoriser les intérêts des deux Etats, par une liberté plus relâchée à cet accord salutaire, dont le public commençoit à désespérer, lorsque le talent des Négociateurs, M. Gérard de Rayneval & M. Eden l'ont amené à sa conclusion.

Elle a excité une surprise fondée sur la rivalité des deux Nations, & sur l'ignorance des anciens traités de même genre qui les avoient unies. Le 3 Novembre 1655 Cromwel signa avec la France le traité de *Westminster*; qui permit l'introduction des denrées & des

marchandises respectives dans les deux Etats. Cette convention servit de base au traité plus étendu que conclurent à *Utrecht*, en 1713, les Plénipotentiaires des deux Cours. Le Marquis d'*Uxelles* & M. *Mesnager* d'une part, l'Évêque de *Bristol* & le Comte de *Strafford* de l'autre, arrêterent, au nom de leurs Souverains, trente-neuf articles de commerce & de navigation. Ils se trouvent littéralement dans le traité de cette année; en particulier ceux qui concernent le libre exercice de religion dans l'intérieur des maisons, l'établissement des cimetières & des Consuls, les formalités à observer dans la visite ou dans les prises des vaisseaux, la dénomination des marchandises censées libres en temps de guerre, & des marchandises censées de contrebande sur les navires neutres, l'exemption de la capitation en France pour les Anglois, & du droit de *Head Monty* pour les François, dans les ports d'Angleterre où l'on perçoit cette taxe.

Mais ces stipulations générales, absolument conformes dans les deux Traités, ne s'étendirent point à la fixation très-précise des droits que supporteroient les marchandises des deux Etats à leur importation. Malgré l'abattement où cette guerre de la succession d'Espagne avoit jeté la Puissance de Louis XIV, ses Ministres eurent la fermeté de s'en tenir sur ces droits au fameux ta-

rif de Colbert en 1664; on spécifia même des exceptions; on remit à des conférences ultérieures l'examen de cette partie importante du Traité. Malheureusement ces conférences n'eurent jamais lieu. Le Ministre Tory de la Reine *Anne*, qui avoit négocié la paix d'Utrecht, devint l'objet de la haine publique; on le sacrifia au ressentiment de la Nation, & les Whigs, Maîtres du Gouvernement, éludèrent les promesses que renfermoient les conventions de 1713.

C'est donc cette spécification des marchandises libres, & le tarif des droits qu'elles auront à supporter à leur entrée dans les deux Royaumes, qui distinguent le dernier Traité. Les esprits sensés que ne séduisent ni les préjugés populaires, ni les clameurs d'un intérêt aveugle, ni les systêmes du moment, ont applaudi aux principes, d'après lesquels ces stipulations ont été réglées.

Lorsqu'une grande Nation est capable d'industrie, & que la nature lui a fourni les moyens de l'exercer économiquement, elle est insensée de se rendre tributaire des fabriques étrangères, de leur sacrifier ses matieres premières qu'elle rachete élaborées avec usure, de perdre ainsi le travail d'une multitude de Citoyens, de diminuer son numéraire, de n'avoir que des Commissionnaires & point de Commerçans.

Mais de rigoureuses prohibitions pourroient-elles avoir des effets salutaires entre

deux peuples également riches en objets d'échange? entre deux peuples où les arts, les talents, les fabrications de tout genre, ont acquis un égal degré de perfectionnement; qui ayant l'une & l'autre une balance générale de commerce très-favorable, devraient plutôt craindre d'en accroître l'avantage que de le diminuer; chez lesquels l'abondance du numéraire, la multiplicité des taxes, le rapport inégal des consommations aux dépenses des consommateurs, ont également élevé le prix des denrées & de la main d'œuvre, & qui enfin, précisément, parce qu'ils sont rivaux d'industrie & d'émulation, ont moins à craindre une concurrence respective défavorable? Qui ne voit que la liberté tend à mieux déterminer les applications de leur industrie, plutôt qu'à les restreindre? qu'elle doit les porter spécialement vers le genre de manufactures auquel des facilités locales les appellent, & les faire renoncer à celles qu'elles s'approprient par une violence à la nature des choses, comme aux principes de l'économie mercantile?

Le voisinage a dicté ces rapports utiles entre les deux Nations. Si le meilleur commerce est celui d'où résulte le plus grand travail par la plus rapide circulation & par la plus prompte rentrée des capitaux, le trafic de l'Inde & de l'Amérique approche-t-il de celui qui pourroit s'établir entre la France & l'Angleterre?

Ces deux Puissances d'ailleurs, ont appris de l'expérience, l'inefficacité des loix sur la contrebande, excitée par les impositions. Le systême entier de *M. Pitt*, depuis trois ans, est fondé sur ce principe, que les droits considérables diminuent la consommation de toute la somme dont les entrées sont chargées, & que ces droits sont une véritable prime accordée au trafic interlope. En les réduisant à la valeur des frais auxquels est assujetti le Contrebandier, on décourage son industrie, on en détourne les profits en faveur du revenu public, on diminue la nécessité des mesures violentes, arbitraires & dispendieuses, qu'entraîne l'excès du régime prohibitif.

Malgré l'évidence de ces vérités, le Traité a des détracteurs dans les deux Royaumes; mais jusqu'à ce jour, les uns & les autres ont donné leurs craintes pour des raisons. En Angleterre, si le commerce a reçu avec allégresse cet ouvrage d'une saine politique, l'esprit de parti n'a rien épargné pour le rendre odieux. Ces objections devant être développées dans la prochaine Session du Parlement, ce n'est pas ici le lieu d'anticiper sur ces débats. Quelle qu'en soit l'issue, les deux Nations devront une éternelle reconnaissance aux Négociateurs infatigables & courageux, qui, sans être intimidés par des préventions enracinées, ont balancé avec maturité les principes & les effets

de cette Convention, & brisé l'une des barrières qui s'opposoit au rapprochement de deux Peuples, conjurés jufqu'ici pour fe nuire mutuellement.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, le 19 Décembre.

LE 5 de ce mois, le Roi s'étant rendu à la parade de Potsdam, fit remettre l'Ordre du Mérite militaire aux Officiers du second & du troisieme bataillon des Gardes, qui, le même jour, en 1757, s'étoient trouvés à la mémorable bataille de Liffa. Les Bas-Officiers reçurent chacun deux Frédéric's d'or & les soldats un.

Le Ministre d'Etat de Schulenburg a

obtenu sa démission, que sa mauvaise santé l'a forcé de demander. Le Président de Mauswitz & le Comte de Schulenburg, neveu du précédent, ont été nommés Ministres d'Etat.

Le Roi a assigné à la grande maison des pauvres de Potsdam une certaine quantité de pain, de blé, &c. qui leur sera fournie tous les ans; ainsi que le bois qu'on employoit dans la serre chaude pour le fruit du Pisang.

Le Roi a fait aussi un don de 10,000 rixdalers à l'école de garnison de cette ville. Ce fonds sera employé à étendre cet établissement.

On apprend d'Augustenbourg, que le 6 de ce mois, le Prince Emile-Auguste, frère du Duc regnant de Holstein-Augustenbourg, y est mort dans la 65e. année de son âge.

Le Docteur Busching dit dans un Journal hebdomadaire, que la continuation de la gravure de grandes cartes qui doivent former le grand Atlas de l'Empire de Russie a été suspendue, & que l'Impératrice a ordonné de publier, en attendant, un petit Atlas composé de quarante-sept cartes ou feuilles; la carte générale de cet Empire sera de deux feuilles, l'une représentera la Russie Européenne, & l'autre la Russie Asiatique: chaque Gouvernement sera traité sur une feuille particulière, à l'exception de celui d'Irkuzk, qui sera composé de deux feuilles. Cet Atlas, auquel on travaille actuellement sera fini en trois années.

On imprime dans ce moment une Géographie de cet Empire en langue russe: la traduction allemande de cet Ouvrage sera publiée en même tems. — On travaille toujours à l'établissement

des Postes ; dès qu'il sera achevé, on publiera une carte des routes.

DE VIENNE, le 19 Décembre.

Le Gouvernement a adressé à toutes les Universités des pays héréditaires une Ordonnance dont le but est de prévenir l'abus des réceptions indifférentes aux grades de Maître-ès-Arts & de Docteur. Ni l'une ni l'autre de ces qualités ne seront nécessaires à l'avenir aux étudiants en Médecine & des Facultés supérieures, pourvu qu'en passant de l'une à l'autre, ils subissent un examen de Philosophie, & qu'ils soient d'ailleurs pourvus de certificats de capacité. Quiconque en viendra le grade de Docteur sera soumis à trois examens rigoureux sur les Mathématiques, la Physique & l'Histoire générale. Le grade de Maître-ès-Arts est entièrement aboli.

On raconte ici deux anecdotes dont il est permis au lecteur de croire tout ce qu'il voudra.

« Une troupe de brigands avoit fait sommer
 « le Magistrat du Vieux-Agram de leur envoyer
 « du pain & du vin, à défaut de quoi ils mena-
 « çoient de mettre le feu à la ville. Le Magistrat
 « leur fit promettre qu'il auroit égard à cette
 « demande, mais qu'ils devoient au moins lui
 « laisser le tems nécessaire pour faire les provi-
 « sions. Il en profita pour faire acheter un quan-
 « tité d'opium suffisante pour les assoupir, qu'il
 « mêla avec le vin qu'ils leur envoya. Cette ruse
 « réussit selon son attente : les voleurs rassasiés

s'endormirént d'un profond sommeil, & on les enleva tous sans la moindre résistance.

« Un jeune homme dont le pere remplit avec distinction les places qu'il occupe, croyant que cette estime réjailliroit sur lui, s'adressa avec confiance à l'Empereur, pour lui demander aussi un emploi. S. M. l'ayant questionné, s'apperçut bientôt que le fils n'avoit pas hérité des connoissances du pere, & qu'il savoit à peine signer son nom. Cependant le Monarque ne fit semblant de rien, & remit au suppliant un billet pour le Directeur des écoles normales. Le jeune homme crut que c'étoit un ordre de l'employer à quelque post. Mais quelle fut sa surprise, à l'ouverture du billet, d'entendre ces paroles : Je vous recommande d'interroger le porteur en présence de tous vos élèves, afin d'apprendre à ses semblables de ne point venir m'importuner dorénavant pour obtenir des places dont ils ne sont pas dignes. JOSEPH ».

On s'occupe dans ce moment de plusieurs opérations de finances. Les intérêts du fonds public seront, dit-on, réduits à 3 pour cent. On assure aussi que l'on acquittera incessamment pour dix millions de dettes d'Etat, & qu'il sera assigné chaque année 8 millions jusqu'à leur extinction totale.

On a enregistré à la Cour suprême de Lemberg, un Décret de l'Empereur, qui confirme aux familles de Czartoriski & de Sangusko leur dignité de Prince.

DE FRANCFORT, le 25 Décembre.

Jusqu'à présent, à ce qu'on rapporte, l'Em-

pereur avoit dissimulé son mécontentement contre l'Imprimeur qui a publié dans le tems une brochure très-hardie sur le procès du Lieutenant-Colonel Szekeli. L'occasion se présenta dernièrement de s'en souvenir : le sieur Wucherer (c'est le nom de l'Imprimeur) vint présenter à S. M. l'Almanach nouveau dont il étoit l'éditeur. *Eh pourquoi*, lui dit le Monarque, *ne m'êtes-vous pas venu présenter aussi un exemplaire du procès de Szekeli ?* & tournant le dos, sans prendre l'Almanach, il laissa l'Imprimeur confus & déconcerté.

Nous avons rapporté les assurances qu'avoit fait donner le Roi de Prusse au Nonce de S. S. à Cologne, de la protection qu'il vouloit conserver aux Catholiques de ses Etats. Quelques feuilles publiques ayant travesti cette assurance en une permission accordée à ce Nonce, d'exercer sa juridiction dans les Etats de S. M. P. M. *Dohm*, Ministre du Roi à Cologne, a défavoué cette assertion dans une lettre à M. le Comte de Hertzberg. Il lui apprend que sur les craintes du Nonce que le Gouvernement Prussien ne voulût imiter les restrictions que d'autres Etats de l'Empire mettoient à son autorité, il lui répondit : » Que la Cour de » Berlin étoit peu dans l'usage de se conformer aux maximes des autres Etats, & de » suivre leur exemple ; & que leur conduite » n'étoit pas pour la Prusse une raison suffisante d'abandonner un système une fois » reçu & reconnu pour bon. » Cela prouve donc simplement, que la Cour de Berlin s'en

l'endra sur cet article à ce qu'elle a permis jusqu'à présent.

I T A L I E.

DE NAPLES, le 28 Novembre.

L'Escamoteur & faiseur de tours physiques *Pinetti*, fait ici l'essai de ses talens connus d'une grande partie de l'Europe. Le 23, à l'issue de son Spectacle, un jeune Cavalier voulut examiner sur le Théâtre même les machines de *Pinetti*, qui s'opposa à cette indiscrete curiosité; les deux partis en vinrent aux mains, & par provision, *Pinetti* fut conduit en prison; mais sur le rapport fait au Roi, S. M. a fait élargir l'Artiste, & confiner son agresseur dans la forteresse de Capoue. En recouvrant sa liberté, *Pinetti* a reçu du Roi 1600 ducats, & un beau diplôme.

On apprend des Indes Espagnoles que les Commandans du Chili, de la Louisiane, &c. ont réussi dans leurs soins à écarter la petite vérole, en prévenant les communications. Plusieurs faits singuliers attestent le succès de cette méthode; nous en rapporterons quelques-uns.

En Janvier 1784, il arriva dans cette Province un Marelot âgé de 35 ans, malade de la petite vérole; on le fit passer de l'autre côté de la riviere, & on ne lui permit de revenir qu'au bout de quarante jours; en Avril 1785, il entra dans la Basilé un brigantin chargé de Negres malades; on les envoya à la campagne à cinq lieux

lieues de la ville , où la contagion resta fixée & se dissipa ; en Juin on eut occasion de faire la même chose & avec le même succès : en Juilles on tira de l'Hôpital , & on envoya de l'autre côté de la riviere un soldat sur qui cette maladie s'étoit déclarée : en Août on eut soin d'écartier ainsi des Negres nouvellement arrivés & malades ; & enfin en Novembre de la même année , un bâtiment ayant amené plusieurs familles acadiennes consistant en 307 personnes , dont quelques-unes avoient la petite vérole , & dont 14 étoient mortes en route , on s'empressa de les isoler , en séparant celles qui étoient saines de celles qui ne l'étoient pas , & en soumettant les premières à une quarantaine rigoureuse.

Dans tous ces cas la contagion fut concentrée dans le lieu où l'on retenoit les malades , la Province en a été exempte , & on est persuadé qu'avec de semblables précautions , on parviendroit à extirper totalement cette maladie , ou du moins à en préserver les contrées qu'elle ne ravage & ne dépeuple que parce qu'on les néglige.

GRANDE-BRETAGNE

DE LONDRES , le 26 Décembre.

Le bruit répandu de plusieurs changemens prochains dans le Ministère paroissent destitués de fondement. Il est cependant probable que Lord Hawkesbury entrera dans le Conseil , & que Lord Stormont aura un département ostensible. Quant au Lord Chancelier, sa santé est parfaitement rétablie ; & il

N°. 1 , 6 Janvier 1787.

b

n'y a aucune apparence qu'il quitte le Ministère.

Le seul changement survenu dans les places est occasionné par la retraite décidée du Comte de *Mansfield*. Ce vénérable Magistrat, résignant la Présidence du Banc du Roi, il sera remplacé par le Chevalier *Lloyd Kenyon*, Maître des Rôles, & ami particulier du Chancelier. *M. Eyre*, Baron de l'Echiquier, deviendra Maître des Rôles, & *M. Pepper Arden* entrera à la Cour de l'Echiquier.

Le 18, l'Ambassadeur de Russie a eu une conférence de plus de deux heures avec le Marquis de *Carmarthen*, Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, concernant des dépêches qu'il venoit de recevoir de Pétersbourg.

L'Ambassadeur de Sa Majesté Danoise a, dit-on, annoncé formellement le prochain voyage du Prince Royal de Danemarck en Angleterre.

Le 20, le Général *Fawcett* & Mylord *Galway* ont été revêtus en cérémonie de l'Ordre du Bain.

L'on apprend de Douvres que le vent du sud-ouest a été de la plus grande violence dans la nuit du Dimanche 10 du courant ; que les Dunes étoient remplies de bâtimens, dont quelques-uns avoient perdu leur ancrage, & par conséquent cherché à gagner le port le plus prochain. Le port de Douvres est rempli de petits bâtimens.

Les Magistrats de la Corporation de Londres

ayant formé un Comité pour s'enquérir de la cause de la cherté de la viande de boucherie & autres comestibles, ont trouvé que cette cherté étoit due au monopole qui se faisoit de toutes ces provisions; ils proposent, pour y remédier d'établir un Comité chargé de veiller à la vente des bestiaux qui sont menés au marché, d'appointer un certain nombre d'acheteurs, qui ne seront ni Bouchers ni engraisseurs de bestiaux, d'enregistrer les ventes, & de fixer le tems de ces ventes à un tems limité. On espere que le Gouvernement coopérera à ces dispositions qui mettroient le prix des comestibles plus à la portée des pauvres.

La semaine dernière, le *Carisfort*, frégate de 28 canons, a été mise en commission pour la station de la Méditerranée, & le commandement en a été donné au Capitaine *Mathew Smith*.

On apprend de Portsmouth, en date du 14, que la frégate Hollandoise qui avoit été jettée à la côte sur l'Isle de Wight, ne pourroit être remise à flot; mais que tout l'équipage & les passagers s'étoient sauvés, à la réserve de six matelots. Lord *Hood* qui commande à Portsmouth, dépêcha sur le champ un cutter au secours de la frégate.

La violence du vent, dans la journée du 13, a causé les plus grands malheurs parmi les vaisseaux dans la Tamise, au-dessous du pont de Londres. Des rangées entières de bâtimens ont perdu leur ancrage; plus de 200 bâtimens se sont entrechequés, & ont éprouvé des avaries considérables. Un grand

nombre de bateaux ont coulé bas : on n'a pas d'exemple de mémoire d'homme d'un si grand désastre en si peu de temps.

La Compagnie a reçu par la voie de terre des dépêches de l'Inde, en date du 4 Août dernier. Comme elles sont en chiffre, on en ignore encore le contenu, & l'Express a apporté fort peu de lettres particulières.

Après beaucoup de variations des papiers publics sur la destination des malfaiteurs, qu'on va transporter dans la mer du Sud, il est très-décidé que c'est pour la Baye Botanique, & non pour l'Isle de New-Norfolk, que le Capitaine Philips doit mettre incessamment à la voile sur le *Syrius*; vaisseau armé de 700 tonneaux. Le nombre des malfaiteurs qu'il conduit dans cette colonie, dans les transports qu'il escorte, sera d'environ sept cents, y compris les femmes. Le Capitaine Philips emmène avec lui des animaux de toute espèce, & emporte toutes les sortes de graines, qui sont connues en Europe, pour ensemençer les terres & les jardins. Il emporte aussi des ustensiles de labourage & des outils pour toute sorte de métiers; plusieurs caisses de quincaillerie, de colliers de verre, de petits miroirs, de cloux, &c. &c doivent servir à entamer des liaisons avec les sauvages. Il n'est pas probable, d'après le rapport que l'on a fait de l'indigence des habitans de la Nouvelle-Hollande, que l'on puisse faire des échanges avantageux avec eux; mais ce sera beaucoup pour cette colonie que de pouvoir former des liaisons avec les habitans, & d'établir des rapports qui puissent préparer des avantages à la colonie. Si il étoit possible de procurer aux nouveaux colons quelques femmes sauvages, cela pourroit resserrer les nœuds entre les anciens habitans & les nou-

veaux. On croit que cela ne sera pas très-difficile; ces malheureux insulaires manquant de tout. Plusieurs chirurgiens, avec une provision considérable de médicamens, s'embarquent à bord des transports, dont le rendez-vous est à Portsmouth. Ce qui a donné lieu aux bruits que cette expédition étoit pour l'isle de Nerw Norfolk, est qu'en effet il a été représenté au conseil, que l'étendue immense de la Nouvelle-Hollande, & la férocité de ses habitans, étoient deux obstacles qui empêcheroient que jamais cette colonie pût devenir utile à la Grande-Bretagne; mais malgré tout ce qui s'y est débité, nous sommes positivement assurés que l'on n'a jamais renoncé à ce projet, & que l'on s'occupe au contraire très-sérieusement des moyens de donner au nouvel établissement tout le développement dont il est susceptible. La fertilité de la Nouvelle-Hollande promet aux malheureux qui doivent y être transportés une vie plus agréable & plus douce que celle qui les y a conduits, la plupart ayant été forcés, par l'abandon absolu dans lequel il se trouvoient, de commettre, pour vivre, les crimes qui les ont fait condamner à être transportés.

Un Soldat ayant été convaincu Samedi dernier d'avoir volé un chapeau, dans l'intention expresse de se faire transporter à Botany-Bay, le juge prononça contre lui la sentence suivante :

» Prisonnier ! votre desir sera accompli, & vous serez transporté ; mais il est bon que vous, & tous les autres malheureux qui, comme vous, aiment mieux être bannis honteusement de leur patrie, que de remplir leurs devoirs en bons soldats, sachiez que la cour a le pouvoir de changer le lieu de votre destination. La cour ordonne donc que vous soyez transporté en Afrique pendant sept ans ».

M. *Robinson*, Juge du Banc du Roi en Irlande, dont la roideur & la fermeté égalent la sagacité & les lumières, siégeant dernièrement aux Assises dans le Comté de Kildair, voyant qu'un Militaire s'étoit mis dans une place destinée pour les Jurés, appella l'Officier du Shérif, & lui dit de faire sortir ce soldat de la place où il étoit. = Mylord, dit le Militaire, je ne suis point soldat. = Qu'êtes-vous donc, dit le Juge ? = Je suis un Officier, Mylord. = Un Officier ! Eh bien, Huissier, faites sortir cet Officier, qui dit qu'il n'est point soldat !

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 3 Décembre.

Le Roi a pris, Vendredi dernier, dans son Conseil, la résolution de communiquer à une Assemblée de Notables de son Royaume, les vues importantes dont Sa Majesté s'occupe pour le soulagement de ses Peuples, la réformation de plusieurs abus, & l'ordre de ses Finances. En conséquence, les Secrétaires d'Etat ont expédié des ordres de convocation pour cette Assemblée, dont Sa Majesté a fixé l'ouverture au 29 Janvier 1787. Elle se tiendra à Versailles.

Le Vicomte de Valon Saint Hypolite & le Marquis du Lyon, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi & à la Famille Royale, ont eu, le 15

de ce mois , celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le 20, le Roi, accompagné de Monsieur, & de Monseigneur Comte d'Artois, s'est rendu à l'Eglise de la Paroisse Saint Louis, où il a assisté au Service fondé pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin, & auquel le sieur Jacob, Curé de cette Paroisse, a officié. Madame Elisabeth de France y a assisté.

Le 24, le Marquis de Tourzel a prêté serment entre les mains du Roi, en qualité de Grand-Prévôt de France, en survivance du Marquis de Sourches son grand-pere.

Ce jour, le sieur de Sombreuil, Maréchal de camp; que le Roi avoit précédemment nommé Gouverneur des Invalides, a eu l'honneur de faire ses remerciemens à Sa Majesté.

Les gerfaux d'Islande, présent que le Roi de Danemarck est dans l'usage d'envoyer annuellement à Sa Majesté, furent présentés le même jour, & reçus par le Comte de Vaudreuil, Grand-Fauconnier de France, & par le Chevalier de Forget, Capitaine du Vol du Cabinet du Roi.

Le même jour, veille de Noël, Leurs Majestés, accompagnées de Monsieur, de Madame; de Monseigneur Comte d'Artois, de Madame Comtesse d'Artois & de Madame Elisabeth de France, assisterent dans la Chapelle du Château aux Vêpres chantées par la Musique du Roi, & auxquelles l'Evêque de Toulon officia. Vers les dix heures du soir, la Cour se rendit à la Chapelle, où, après avoir entendu les matines, elle assista aux trois Messes, pendant lesquelles la Musique du Roi exécuta divers Noëls & Motets

de la composition du sieur Mathieu, Maître de Musique en senestre. Le lendemain, jour de Noël, Leurs Majestés & la Famille Royale entendirent dans la même Chapelle, la grande Messe chantée par la Musique du Roi, & à laquelle la Marquise de Fournaise a fait la què e. L'après-midi, Leurs Majestés & la Famille Royale, après avoir entendu le Sermon prononcé par l'Abbé Seconds, assisterent aux Vêpres & au Salut chantés par la Musique du Roi.

Ce jour, la Comtesse de Faucigny a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Princesse de Lambalie.

DE PARIS, le 3 Janvier 1787.

» La résolution que le Roi a prise de com-
 » muniquer à une Assemblée de Notables de
 » son Royaume les grandes vues dont Sa
 » Majesté s'occupe pour le bien de son Etat
 » & le soulagement de ses Sujets, ne peut
 » qu'être univ. sellement applaudie. La Na-
 » tion verra avec transport que son Souve-
 » rain s'approche d'elle, & s'unit de plus
 » en plus à ses Peuples. Rien n'est plus ca-
 » pable de porter jusqu'à l'enthousiasme
 » les sentimens dont elle est déjà pénétrée;
 » rien ne peut donner plus d'effor au pa-
 » triotisme. Les Assemblées des Notables
 » ont produit, du tems de Charlemagne, les
 » Loix fondamentales du Royaume; elles
 » ont été suivies, dans des tems postérieurs,
 » d'Assemblées d'Etats Généraux, & les ont
 » ensuite remplacés.

» La dernière Assemblée des Notables s'est
 » tenue en 1626. On ne fait pas encore quels
 » seront les objets qui seront traités dans
 » celle qui doit s'ouvrir le 29 Janvier pro-
 » chain; mais on ne peut pas douter qu'elle
 » ne s'occupe des objets les plus importants &
 » les plus utiles pour le soulagement des
 » Peuples, Sa Majesté l'ayant elle-même
 » annoncé. Tout autorise à s'en promettre
 » les meilleurs résultats; jamais nouvelle
 » n'excita un plus grand intérêt & avec plus
 » de raison.

» On dit que la Liste est d'environ 140
 » personnes choisies parmi les plus qualifiées
 » & les plus éclairées du Clergé, de la No-
 » blesse, de la Magistrature & des principa-
 » les Villes; les Premiers Présidens & Pro-
 » cureurs-Généraux des Cours Souveraines
 » y seront convoqués ».

» Le Gouvernement, attentif aux moyens
 » d'encourager l'activité du Commerce Ma-
 » ritime, vient d'agréer le plan qui lui avoit
 » été présenté pour établir une correspon-
 » dance fréquente & sûre entre nos Ports
 » & nos Colonies. Selon ce plan, il y aura
 » 24 Paquebots qui seront sans cesse occu-
 » pés à faire la traversée, & qui partiront à
 » des époques déterminées. Ces paquebots
 » seront fournis par les chantiers du Roi,
 » & montés d'un nombre convenable de
 » matelots. Ils seront commandés par un
 » Officier de la Marine Royale, accompa-

» gné de deux autres. Sur chaque Paquebot
 » il y aura en outre un subrecargue, dont
 » les fonctions seront de veiller à la remise
 » ou à la vente des mises dans les ports ; le
 » prix des passages & celui du fret sur ces
 » bâtimens seront réglés de maniere que la
 » cherté du fret ne permette pas de les en-
 » combler. La Ferme générale des Postes au-
 » ra la direction & le privilege de ces Paque-
 » bots, & elle donnera dix mille livres par
 » an pour chacun de ces bâtimens : au moyen
 » de ce privilege, elle s'engage a faire passer
 » pour la somme modique de 20 sols cha-
 » que lettre dans les Co'lonies, & pour 6 liv.
 » par an, tous les Journaux & Feuilles pé-
 » riodiques du Royaume. Voilà du moins
 » ce qu'on débite de ce projet utile, dont
 » on lira les autres détails dans l'Arrêt du
 » Conseil qui va paroître à ce sujet.

» La cherté des fourrages, dit on encore, qui
 » a eu lieu depuis deux ans, ayant causé des
 » pertes considérables aux Fermiers des Mes-
 » sageries, S. M. vient de leur accorder une
 » indemnité, outre une remise dans le prix
 » de leur bail, pour les années subséquentes.

La Lettre de M. François de Neufchâ-
 teau, qui a appris à nos Lecteurs le désastre
 du navire que montoit ce Poëte malheu-
 reux, a donné lieu à celle qu'on va lire,
 écrite par le Cap. Charlet, Commandant le
 navire le *Pacificateur*, le 4 de ce mois, au
 Rédacteur du Journal de Guyenne.

J'ai lu , Monsieur dans votre Journal du premier de ce mois , une lettre écrite par M. de Neufchâteau , passager sur le navire le *Maréchal de Mouchy* ; lequel a eu le malheur de périr sur Mogane. Cette lettre , Monsieur , sembleroit me faire un mérite au préjudice de M. Gramont , du bonheur que j'ai eu en conduisant à bon port le navire le *Pacificateur* , que je commandois. Je dois , Monsieur , à M. de Gramont une justification bien méritée par ses talens ; elle m'est bien aisée , & vous en serez convaincu à la lecture de l'extrait de mon Journal que je vous envoie , signé de moi & de mes Officiers. Je vous prie de l'insérer dans votre feuille.

Nous sommes partis du Cap le 3 Septembre , M. Gramont commandant le *Maréchal de Mouchy* , & moi le *Pacificateur* , (l'*Aurore* de Nantes , n'étoit pas avec nous.) Le navire le *Maréchal de Mouchy* , marchoit mieux que le mien ; c'est-là son malheur. J'aurois subi son même sort , forcé par les vents & par les courans qui m'ont trompés moi-même , si mon navire eût été d'égale marche. Nous faisons tous les deux les mêmes manœuvres pour ne pas , par prudence débouquer de nuit ; cependant je me suis trouvé débouqué le matin du 5 Septembre , & j'atteste que c'est malgré moi & sans que je m'en fusse douté sans qu'il y eût conséquemment plus d'habileté ou de prudence de ma part ; le sort m'a servi , & il a nuit à M. Gramont. Je vous prévien encore que je ne suis ni son parent ni son allié , &c. &c.

L'équinoxe a été fatale à une infinité de navires. Il est peu de ports qui n'aient essuyé quelque perte. On compte entr'autres parmi les bâtimens perdus ou avariés. b 6

La Brunette, de Nantes, perdu sur les Glénants, en retour du Port au-Prince; l'équipage sauvé.

La Reine de Golconde, parti de la Rochelle pour Angole le 12 Novembre, rentré à Painbœuf le 4 Décembre au soir, battu par la tempête, quinze hommes de son équipage emportés à la mer, démâté, le corps du navire fort maltraité.

Le Comte de Montmorin, Capitaine Mailard, parti de Nantes le 10 Novembre pour le Port-au-Prince, rentré en rivière le 6 courant par mauvais tems, son mât de misaine désemparé.

La Ville du Havre, Capitaine Marville, échoué sur les vases du Hommet; ayant touché sur un des cônes de Cherbourg, en retour du Cap pour le Havre.

La Laurette, parti du Havre pour la Côte, le 22 Septembre, relâché le 30 suivant par voie d'eau, ayant pu à peine approcher la jettée, où la cargaison a été déchargée, & le navire dépecé.

L'Aimable Marthe, en retour du Sénégal pour le Havre, appartenant à la Compagnie du Sénégal, perdu dans le fond de Bristol, le 14 Novembre; l'équipage sauvé.

Un *Terreneuvier* perdu sur les vases en entrant à la Rochelle.

Le Pressigny, de S. Malo, du port de 300 tonneaux, à MM. Deshays, Dolléy & Louvel, naufragé le 30 Novembre aux environs de Laborene.

Le Théodore, de Nantes, Capitaine Dupuis fils, ayant chassé sur ses ancres, dans la rade du Morbihan, perdu sur une roche; la cargaison & l'équipage sauvés.

Le Fly, Capitaine *Beltcher*, venant de Philadelphie, chargé de tabac, destiné pour Bordeaux, perdu le 26 Novembre sur Cordouan; l'équipage sauvé.

L'Aimable Thérèse, de Bordeaux, à M. L. Bourbon, Capitaine *Pagaud*, péri au Cap de Bonne-Espérance, corps & biens.

La Natalie, de Bordeaux, Capitaine *Gramont* jeune, en retour des Cayes, de relâche à la Corogne, démâté de son mât de misaine, & faisant vingt-trois pouces d'eau par heure, &c.

Un accident de même genre a donné lieu à la Lettre suivante que nous adresse M. le Comte de la Fontaine Solare.

Le 21 du mois dernier, le navire Anglois *la Nymphé*, de 140 tonneaux, Capitaine *Masservy*, retournant de Lisbonne à Londres, fut égaré de sa route par une brume très obscure, & toucha sur un banc vis-à-vis du village de Cucy sous Montreuil-sur-mer. L'équipage fit tous les efforts pour le remettre à flot, mais ils devinrent inutiles, la secousse ayant fait entrouvrir la cale qui se remplit d'eau à l'instant. Il ne resta d'autre ressource que la chaloupe. Le Capitaine y fit entrer son monde, une caisse contenant 7500 piastres & les effets des matelots. La mer étoit grosse; ces malheureux couroient risque d'enfondrer à chaque instant, ou tout au moins de chavirer en traversant la barre: à quelque distance de la côte ils rencontrèrent un pêcheur qui les prit à son bord. L'équipage de la *Nymphé* étoit composé de douze Anglois & de huit François; ce poids joint à celui de l'argent, surchargea tellement le pêcheur, qu'il ne regagna la terre qu'après avoir couru le plus grand danger. Enfin ils touchèrent à onze heures du matin sans accident.

Le patron du bateau Pêcheur se nomme Claude Romain, il est du village de Messmeret, c'est à lui à qui l'équipage Anglois doit la vie, & non à Mrs. les Officiers de l'amirauté d'Abbeville, ainsi qu'on l'avoit inséré mal-à-propos dans la gazette de France du 12 Décembre dernier.

L'amour de la vérité m'engage à vous écrire cette lettre que je vous prie d'insérer dans votre journal.

J'ai l'honneur d'être

le Comte DE LA FONTAINE-
SOLARE.

» On mande de Bayonne, que ce port
 » ayant été déclaré libre & franc en 1784,
 » l'abondance y circule depuis de toutes
 » parts, & que la *Nive* & l'*Adour* sont cou-
 » vertes de bâtimens. En effet, c'est dans le
 » bassin de ce port que le Commerce fait
 » construire ses vaisseaux, & que le Roi fait
 » travailler les membranes des siens. Les eaux
 » du bassin y sont très-profondes. Il n'y a
 » aujourd'hui que le passage de la *Barre* qui
 » offre des difficultés à la navigation; mais
 » dans les hautes marées il y a 17 pieds
 » d'eau, & pendant les autres jours 15 pieds;
 » ainsi la navigation n'est interdite que 4
 » jours sur trente.

» La Notice suivante sur la *Maison Phi-*
 » *lantropique* d'Orléans contient des détails
 » authentiques & propres à rectifier les er-
 » reurs qui se sont glissées dans le compte

» qu'en ont rendu différens Papiers publics.

La Maison Philantropique établie à Orléans, au mois de Mai dernier, sous la protection & par les bienfaits de leurs AA. SS. Monseigneur le Duc & Madame la Duchesse d'Orléans, a tenu une assemblée générale & publique, le 24 Novembre, en présence de M. le Marquis du Crest, Chancelier de S. A. S.

» D.1 compte rendu dans cette Assemblée par M. Henri de Longueve, Avocat du Roi au Châtelet d'Orléans, Secrétaire général de la Maison, il résulte que cette Société naissante est déjà parvenue à assurer le soulagement complet :

» 1°. De tous les nonagénaires.

» 2°. De tous les octogénaires.

» 3°. De tous les orphelins.

» 4°. De toutes les veuves chargées de trois enfans & plus.

» 5°. De 80 infirmes.

» 6°. De 160 femmes en couche.

» Qu'indépendamment de ces secours, elle vient d'établir des filatures destinées à occuper les pauvres capables de travail, & privés d'ouvrage, & particulièrement les femmes & les enfans.

Les Paroisses qui composent la Subdélégation de Nérac ayant été dévastées en grande partie par la grêle, au mois de Juin dernier, nombre de pauvres Propriétaires, à qui cet accident avoit enlevé leur récolte,

manquoient de grains pour ensemençer de nouveau leurs terres. Les Négocians de Nérac, touchés de la détresse de ces malheureux agriculteurs, se sont empressés de l'alléger, en leur prêtant les grains de semence, sous la seule condition du remboursement de leurs avances, sans intérêt, à la récolte prochaine. Le secours a été remis au Subdélégué, qui en a fait faire la distribution. Ce trait de patriotisme méritoit d'être connu. Il assure à ces généreux Commerçans des droits à l'estime publique, ainsi qu'à la reconnoissance de leurs concitoyens, dont ils ont eu le bonheur d'adoucir le sort. *Journal de Guyenne, n°. 351.*

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 2 de ce mois, sont : 84, 6, 75, 42, & 39.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 30 Décembre.

Suivant les lettres de Louvain du 17, le Substitut du Procureur-Général du Brabant continue de recevoir les plaintes des Séminaristes. Elles se réduisent jusqu'ici à la demande du rétablissement de l'ancienne discipline, & de ce qu'ils appellent l'*ancienne Religion*. Les Séminaristes ne sortent point; l'un d'eux a été arrêté & envoyé dans les prisons du Promoteur.

Le bruit s'étoit répandu d'un attentat commis par deux Italiens sur un bâtiment François au Cap de Bonne Espérance. Des lettres de cet établissement confirment cette nouvelle qu'elles rapportent en ces termes :

Le navire *La Rosette*, parti de Bordeaux dans le courant du mois d'Avril, se trouvoit le 12 Août, peu après minuit, à la vue de Table-Bay. Ce bâtiment étant destiné à faire le commerce d'Inde en Inde, le Capitaine se trouvoit nanti d'un grand nombre de piastres. Faut de pouvoir choisir ses matelots, il avoit été obligé d'engager aux Chartres deux matelots Italiens nommés Tefasco. Ces deux freres remuans & séditieux, mécontents de leur Capitaine, qui avoit, dans le courant de la traversée, fait mettre l'ainé aux fers, ont conçu le projet de s'en venger. Le Capitaine & son Lieutenant se reposoient dans la nuit du 12 Août, fatigués des peines de la veille. Les deux Italiens gagnent le Cuisinier & le Charpentier, qu'ils arment chacun d'une hache ; ils marchent au Maître d'équipage qui faisoit alors le quart, ils lui coupent la tête, sans que la victime pousse un seul cri ; puis ils vont dans la chambre des deux endormis ; le premier qu'ils frappent est mort dans le sommeil ; le second dangereusement blessé met en fuite ses assassins & court après ; mais arrivé sur le tillac, il est percé d'un stilet & jetté sur le champ à la mer ; il ne restoit qu'un Sr. Bois, pilotin ; ils alloient le massacrer ; il leur demande la vie à genoux ; on la lui accorde à condition qu'il tuera un mousse qui avoit couru se cacher au fond de cale. Le petit malheureux est appelé par les traitres d'une voix douce & affectueuse ; on lui promet un verre d'eau-de vie : il monte & Bois lui plonge un poignard dans le

œur. » Quelques heures après le Cuisinier s'aperçut que Bois s'étoit emparé de la caisse du défunt Capitaine : les meurtriers en prennent ombrage ; ils courent à lui , le pistolet sur la gorge ; mais il demande à être jetté à la mer ; comme il savoit nager & qu'on étoit à la vue de terre , il parut chercher à gagner le rivage : les Telapco se jettent dans la chaloupe , l'atteignent & lui donnent plusieurs coups de bâton sur la tête. Le nageur plonge ; les assassins reviennent au vaisseau. Bois néanmoins reparoit encore sur les vagues , faisant des efforts ; mais enfin il perd ses forces & se laisse engloutir. Les matelots prennent le coffre rempli de piastras , & les marchandises les plus précieuses ; ils font percer le navire auprès de la quille , puis ils l'abandonnent en s'entuyant dans la chaloupe ; mais ce Vaisseau qu'ils croyoient submergé arrive au port. Mr Bergerin de Mouchy , Commissaire Ordonnateur de France , en fait la visite ; il apperçoit des traces de sang ; tout lui indique la présence du crime. On fait des recherches , on bat la campagne des environs , on trouve les coupables cheminant sur les terres ; on les ramene ; ils sont actuellement en prison au cap de Bonne-Espérance. »

D'après les circonstances , le Haut-Conseil d'État des Provinces-Unies ne donnera pas cette année l'état ordinaire de guerre ; les quotes-parts des Provinces étant trop difficiles à régler en ce moment.

Le Baron de Reischach , Envoié extraordinaire de S. M. l'Empereur auprès des Etats-Généraux , ne quittera la Haye , qu'au mois de Mai prochain : c'est uniquement pour rétablir sa santé & vivre tranquille.

ment, que son Exc. a obtenu son rappel. Sa Commanderie de l'Ordre Teutonique lui rapporte 100 mille florins par an.

L'enquête judiciaire sur la non-expédition de Brest, ne se poursuit que foiblement; mais on assure que les Etats-Généraux feront une démarche vigoureuse vis-à-vis des Etats de Gueldre, pour que le Comte de Byland soit forcé de venir répondre à la Commission nommée pour le juger, de même qu'aux autres Officiers inculpés dans cette affaire. On ébruite dans ce moment, que M. de Byland est parti pour l'Angleterre. *Gazette d'Amsterdam*, n°. 102.

MM. les Etats de Frise, dont la majorité a changé de système politique, depuis le dern. voyage de S. A. en Frise, ont écrit une lettre aux Etats de Hollande, dans laquelle ils approuvent & justifient l'entreprise violente faite par le Stadhoud. sur les deux villes de Hattem & d'Elburg: ils censurent en même temps les résolutions véritablement patriotiques des Etats de Hollande, relatives à toute cette entreprise inconstitutionnelle. Cette lettre de MM. des Etats de Frise, est conçue en termes si vifs, que plusieurs Membres des Etats, croyant y voir une insulte faite à la Souveraineté de notre Province, ont proposé de la supprimer. *Idem.*

La lettre de Mrs. les Etats de Frise, aux Etats de Hollande, a été lue dans l'assemblée de Mercredi dernier. On ne conçoit pas que la Majorité

des Etats de Frise ait pu se permettre des expressions aussi offensantes envers leur plus puissant Confédéré. Les Etats de Hollande sont traités dans cette Lettre inflammatoire, comme des Oppresseurs, qui ont forcé les habitans de leur Province à s'armer, pour opprimer facilement les autres Provinces de la Confédération. Cette calomnie évidente n'a pas besoin d'être réfutée; elle est plus digne d'un libelliste, que d'une assemblée Souveraine, qui ose se la permettre dans une lettre ministérielle; aussi cette lettre a-t-elle eu le sort qu'elle méritoit, Nos Seigneurs les Etats de Hollande l'ont condamnée à un éternel mépris, & l'ont rejetée comme non-avenue, sans permettre ni qu'elle fût enregistrée, ni qu'on entamât la moindre délibération sur son contenu. Cette sage disposition n'auroit pas, ce semble, dû trouver la moindre contradiction & auroit dû réunir tous les suffrages dans l'assemblée des Etats; cependant Mrs. de l'Ordre-Equestre, & la Ville de Delft furent d'avis contraire; les premiers vouloient qu'elle fût rendue commissoriale, & que réponse y fût faite; Delft vouloit qu'elle fût prise en notification; la Ville d'Amsterdam ne donna pas son avis. *Gazette d'Amsterdam*, n°. 103.

» M. Beaujon, écrit on de Paris, laisse
 » moins de fortune qu'on ne pensoit à les
 » deux freres qu'il a institué ses héritiers; &
 » on ne parle pour eux que de 8 à 10 mil-
 » lions : mais outre que ce millionnaire a
 » fait une quantité prodigieuse de legs par-
 » ticuliers, (on les évalue à près de 4 mil-
 » lions) il jouissoit d'environ 500,000 liv.
 » de rentes viagères; & ces rentes il les avoit
 » constituées sur sa tête & sur celle de ses

» amis & de ses connoissances qui en héri-
 » tent aujourd'hui; de sorte qu'à sa mort le
 » Trésor royal gagne fort peu. Parmi les
 » legs principaux on trouve 200,000 liv. à
 » l'Hôpital de Bordeaux, 120,000 liv. à sa
 » Paroisse de la Magdelaine, 300 mille à
 » M. de la Chatre, 200 mille à son Chirurgien,
 » des legs considérables à tous ses
 » gens. M. le Président de Lamoignon est
 » nommé son Exécuteur testamentaire, avec
 » l'administration perpétuelle de l'Hospice
 » fondé par M. Beaujon au Roule. M. Guil-
 » laume son caissier, & Griveau son No-
 » taire, sont adjoints à l'exécution testamen-
 » taire. Il paroît une longue liste de tous
 » les autres legs.

» Le Divan persiste de plus en plus dans le
 » dessein qu'il a formé d'encourager généreuse-
 » ment les arts & les sciences. Il a donné ordre
 » de travailler immédiatement à la traduction
 » en langue Turque, du Dictionnaire Encyclo-
 » pédique, & afin de faciliter cette entreprise,
 » pour l'avantage & l'intelligence des Musul-
 » mans qui aiment les belles-lettres & les scien-
 » ces, on doit copier toutes les planches de
 » l'Édition de Paris. En conséquence on a fait
 » acheter en France & Italie, toutes les planches
 » qu'on a pu se procurer. Cette résolution a
 » éprouvé de très-grandes difficultés; le Mufti
 » s'y est opposé de tout son pouvoir, mais on
 » n'en poursuit pas moins avec vigueur le projet
 » de civiliser & d'éclairer la Nation. *Courier*
 » d'Avignon, n°. 101.

» Il existe, dit on, entre les mains de

des Etats de Frise ait pu se permettre des expressions aussi offensantes envers leur plus puissant Confédéré. Les Etats de Hollande sont traités dans cette Lettre inflammatoire, comme des Oppresseurs, qui ont forcé les habitans de leur Province à s'armer, pour opprimer facilement les autres Provinces de la Confédération. Cette calomnie évidente n'a pas besoin d'être réfutée; elle est plus digne d'un libelliste, que d'une assemblée Souveraine, qui ose se la permettre dans une lettre ministérielle; aussi cette lettre a-t-elle eu le sort qu'elle méritoit, Nos Seigneurs les Etats de Hollande l'ont condamnée à un éternel mépris, & l'ont rejetée comme non-avenue, sans permettre ni qu'elle fût enregistrée, ni qu'on entamât la moindre délibération sur son contenu. Cette sage disposition n'auroit pas, ce semble, dû trouver la moindre contradiction & auroit dû réunir tous les suffrages dans l'assemblée des Etats; cependant Mrs. de l'Ordre-Equestre, & la Ville de Delft furent d'avis contraire; les premiers vouloient qu'elle fût rendue commissoriale, & que réponse y fût faite; Delft vouloit qu'elle fût prise en notification; la Ville d'Amsterdam ne donna pas son avis. *Gazette d'Amsterdam*, n°. 103.

» M. Beaujon, écrit on de Paris, laisse
 » moins de fortune qu'on ne pensoit à les
 » deux freres qu'il a institué ses héritiers; &
 » on ne parle pour eux que de 8 à 10 mil-
 » lions : mais outre que ce millionnaire a
 » fait une quantité prodigieuse de legs par-
 » ticuliers, (on les évalue à près de 4 mil-
 » lions) il jouissoit d'environ 500,000 liv.
 » de rentes viagères; & ces rentes il les avoit
 » constituées sur sa tête & sur celle de ses

» amis & de ses connoissances qui en héri-
 » tent aujourd'hui; de sorte qu'à sa mort le
 » Trésor royal gagne fort peu. Parmi les
 » legs principaux on trouve 200,000 liv. à
 » l'Hôpital de Bordeaux, 120,000 liv. à sa
 » Paroisse de la Magdelaine, 300 mille à
 » M. de la Chatre, 200 mille à son Chirur-
 » gien, des legs considérables à tous ses
 » gens. M. le Président de Lamoignon est
 » nommé son Exécuteur testamentaire, avec
 » l'administration perpétuelle de l'Hospice
 » fondé par M. Beaujon au Roule. M. Guil-
 » laume son caissier, & Griveau son No-
 » taire, sont adjoints à l'exécution testamen-
 » taire. Il paroît une longue liste de tous
 » les autres legs.

» Le Divan persiste de plus en plus dans le
 » dessein qu'il a formé d'encourager généreuse-
 » ment les arts & les sciences. Il a donné ordre
 » de travailler immédiatement à la traduction
 » en langue Turque, du Dictionnaire Encyclo-
 » pédique, & afin de faciliter cette entreprise,
 » pour l'avantage & l'intelligence des Musul-
 » mans qui aiment les belles-lettres & les scien-
 » ces, on doit copier toutes les planches de
 » l'Édition de Paris. En conséquence on a fait
 » acheter en France & Italie, toutes les planches
 » qu'on a pu se procurer. Cette résolution a
 » éprouvé de très-grandes difficultés; le Mufti
 » s'y est opposé de tout son pouvoir, mais on
 » n'en poursuit pas moins avec vigueur le projet
 » de civiliser & d'éclairer la Nation. *Courier*
 » d'Avignon, n^o. 101.

» Il existe, dit on, entre les mains de

» l'Abbé *Brisard* deux Manuscrits de 50
 » pages chacun , tracés par la main de *Jean-*
 » *Jacques Rousseau* , tantôt avec un crayon
 » noir , tantôt avec de la mine de plomb , &
 » quelquefois avec une plume trempée dans
 » de l'encre , souvent noire , mais encore
 » plus souvent blanche. Ces Manuscrits pré-
 » cieux ressemblent assez à de petits Jour-
 » naux de comptes. Ils sont intitulés : *Nou-*
 » *vel Extrait* , qu'il faudroit ajouter à la
 » *Nouvelle Héloïse*. Cet opuscule est de 1757.
 » Tout y décele l'âme pure & l'énergie brû-
 » lante de l'Auteur. *Gazette d'Utrecht* , n^o.
 » 102.

Paragraphes extraits des Papiers Angl. & autres.

Quelques gazettes étrangères ont parlé , d'a-
 près les papiers Anglois , d'une prétendue cession
 des Florides que l'Espagne alloit faire à la France ;
 elles ont même donné les principaux articles de
 ce traité imaginaire. Bien loin de se défaire des
 Florides , la cour d'Espagne s'occupe en ce mo-
 ment à mettre le plus grand ordre dans ses colo-
 nies & à prévenir toute dispute avec les colons
 Américains qui les avoisinent. On croit qu'il
 leur sera permis de descendre le Mississipi jus-
 qu'à la mer , mais jusqu'à certains postes où ils
 pourront se défaire de leurs marchandises ; ce
 qui sera avantageux aux Américains & aux Espa-
 gnols en même-tems. *Idem.*

GAZETTE ABREGÉE DES TRIBUNAUX (1)

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

*Cause entre le sieur le M***. & la Dame son épouse.*

DEMANDE EN SÉPARATION DE CORPS.

Les reproches fournis par un mari, depuis l'appel de la sentence qui a admis la femme à la preuve de ses faits, contre les rémoins de l'anquête par elle faite, élevent une fin de non-recevoir contre l'appel qu'il avoit interjeté, parce qu'il est sensé par le fait s'être désisté de son appel, & avoir ressaisi de nouveau les Juges de la contestation; c'est ce qui a été jugé dans cette cause. — La demoiselle *** mariée en 1783 au sieur le M*** fils, prétend avoir augmenté le nombre des femmes malheureuses, qui s'annoncent comme victimes de ce qu'elles appellent le joug insupportable du mariage. Quelques mois ont suffi, dit elle, pour la faire repentir du choix qu'elle a fait, & elle auroit souffert sans se plaindre les emportemens de son mari, si sa vie n'eût été souvent dans le plus grand dan-

[1] Cet Ouvrage, dont M. MARS Avocat au Parlement de Paris, est l'Auteur, paroît tous les Jendis, depuis plus de 10 ans sans interruption. On trouve toujours dans chaque feuille un certain nombre d'articles. 1°. Une notice de Causes civiles & criminelles. 2°. Un exposé de questions sur lesquelles on demande l'avis des Jurisconsultes. 3°. Les réponses à ces mêmes questions. 4°. Des dissertations sur des points de Droit, d'Ordonnance ou de Coutumes. 5°. Une indication des Mémoires & Plaidoyers imprimés. 6°. L'annonce & l'objet des Livres de Droit, de Jurisprudence & autres qui peuvent y avoir rapport. 7°. Les Arrêts du Conseil, ceux des Parlemens & autres des Cours Souveraines, les Sentences de Police; en un mot, tout ce qui fait loi ou règlement dans le Royaume. 8°. Enfin un article de Législation étrangère. En tout temps on souscrit rue & hôtel Serpente, Prix, 15 liv. par an, franc de port.

ger. Elle s'est donc vue obligée de former sa demande en séparation de corps : pour y parvenir, elle a articulé des faits dont elle a demandé à faire preuve. Cependant des marques de repentir consignées dans des lettres où le sieur le M*** promettoit de faire oublier ses emportemens, arrêterent pendant quelque tems les procédures de sa femme ; mais n'ayant point tenu les paroles qu'il avoit données, & ayant aggravé ses torts, elle continua la procédure commencée, & obtint au Bailliage de Pontoise une sentence qui l'admit à la preuve de ses faits. Son mari en a interjetté appel en la Cour. Un Arrêt sur appointement à mettre ayant autorisé la Dame le M*** à faire son enquête, elle a fait entendre des témoins. Son mari alors a fourni des reproches contre plusieurs. L'information de la femme a été achevée : le mari, au lieu de faire sa contre-enquête, a poursuivi le jugement de son appel de la Sentence qui admettoit sa femme à la preuve de ses faits. La Dame le M***, a pour lors soutenu son mari non-recevable dans son appel, sur le fondement qu'ayant fourni ses reproches contre les témoins de l'enquête, il étoit senti s'être démis de son appel, & avoir de nouveau constitué les premiers Juges arbitres de la contestation ; elle a conclu à l'évocation du principal, & demandé, attendu les preuves résultantes de l'enquête & de la lettre de son mari, qui contenoit l'aveu formel de ses mauvais procédés, à être dès-à-présent séparée. Cette fin de non-recevoir opposée par la femme à son mari a été adoptée ; mais la Cour n'a pas cru devoir ordonner l'évocation du principal. — Arrêt du 13 décembre 1786, qui a mis l'appellation au néant, ordonné que ce dont est appel sortiroit son plein & entier effet, condamné l'Appellant en l'amende & aux dépens.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, le 30 Novemb.

UN Courrier récemment arrivé d'Egypte a apporté quelques nouvelles des opérations subséquentes du Capitan Pacha. Il a fait poursuivre par 20,500 hommes les deux Beys rebelles, *Ibrahim & Murat*, auxquels il restoit une armée de 60,000 Arabes. Dès qu'on a pu les atteindre, on leur a livré une bataille, dans laquelle ils ont été défaits & repoussés vers Georgi dans la haute Egypte: leurs bagages, leurs munitions sont restés aux mains du vainqueur; mais les deux Beys leur ont échappé, & l'on n'est pas encore bien certain du lieu de leur retraite. Si ces récits ne sont pas parfaitement authentiques, quoique publiés par le Gouvernement; ils sont du moins très-vraisemblables, & infiniment plus que les fables qui remplissent les Gazettes sur la fuite, la défaite, le retour du Capitan-Pacha.

N^o. 3, 20 Janvier 1787.

e

Il ne faut pas encore donner le même crédit au bruit d'une nouvelle défection du Prince Heraclius, dont les Etats imparfaitement défendus par les Russes, sont désolés par les Tartares, & qui n'a trouvé d'autre moyen de recouvrer sa tranquillité, qu'en redevenant tributaire de la Porte, avec laquelle il a fait un accommodement.

Celui qu'a demandé au Grand-Seigneur, l'ancien Khan de Crimée, *Sahim - Gueray*, offre de puissantes difficultés. Ce Khan, dit-on, délaissé par la Russie, a demandé à la Porte le pardon de sa lâcheté & la permission de retourner à Constantinople; mais il est à croire qu'on ne lui accordera ni l'un ni l'autre.

A L L E M A G N E.

DE HAMBOURG, le 3 Janvier.

Au milieu du mois dernier, le départ de l'Impératrice pour Cherson paroïssoit fixé au 13 de ce mois; & le 25, on comptoit voir arriver cette Princesse à Kiof. Ses deux petits fils, *Alexandre & Constantin*, l'accompagneront. Les Ministres de l'Empereur, de France & d'Angleterre, qui sont du voyage, ont reçu de l'Impératrice de superbes pelisses, évaluées 4000 roubles. Tous les préparatifs ainsi consommés, il reste aux curieux si peu de doutes, qu'ils préparent sur la route des entrevues entre l'Impératrice &

le Roi de Pologne; mais selon eux, il est encore indéciſi ſi l'Empereur ſe rencontrera quelque part avec la Czarine.

L'emprunt de 8 millions de livres, que la Cour de Copenhague a fait à Genes, n'est qu'une conversion avantageuſe de l'ancien Emprunt. Cette Cour a remboursé à la République les emprunts de 7 millions & demi à 4 & demi pour cent des années 1773 & 1774, & celui de 3 millions à 5 pour cent, de l'année 1783; & elle a fait un nouvel emprunt, à railon de 4 pour cent.

On continue dans le royaume de Danemarck & le Duché de Slefwick, à affranchir les payſans des corvées ſeigneuriales, & à leur donner les fermes en emphythéofe. Le Comte de Schak de Giefegnard vient d'adopter dans ſes terres ce changement avantageux, qui lui procure une augmentation de revenus de 2000 rixdalers par an.

Les lettres de Pétersbourg ne s'expliquent pas clairement ſur les affaires de la Ruſſie avec la Chine. Il eſt à préſumer qu'il regne toujours une certaine méſintelligence entre les deux Empires. Le commerce de ce côté eſt rallenti; la livre de thé que l'on payoit autrefois 2 roubles, ſe paye actuellement 6.

Les troupes Ruſſes dans l'Ukraine, contre lesquelles pluſieurs Nonces avoient porté des plaintes à la Diète de Pologne, ont quitté cette Province.

On apprend d'Archangel que la naviga-

tion sur la mer Blanche a été très-active cette année, & qu'il est entré dans ce port 90 bâtimens de commerce. Les productions du pays ont été vendues à très-haut prix.

Depuis l'Avent 1785 jusqu'à l'Avent 1786, on a compté dans les Duchés de Sleswick & de Holstein, partie Danoise, 4059 mariages, 15,185 naissances, dont 7845 garçons & 7340 filles; & 15676 morts, dont 8042 hommes, & 7634 femmes. Les morts ont excédé les naissances de 491. = Parmi les morts on a compté 2 centenaires, 36 nonagénaires & 199 octogénaires. La petite vérole a enlevé plus de 400 personnes, dont la plupart étoient des enfans. 193 enfans sont venus morts au monde. Le nombre des jumeaux a été de 36.

DE FRANCFORT, le 7 Janvier.

L'Archevêque-Electeur de Mayence & celui de Treves ont rendu, à l'exemple de l'Electeur de Cologne, une Ordonnance contre l'Imprimé répandu par le Nonce du Pape. Voici en quels termes s'exprime le Vicaire général du premier de ces Princes.

Nous, Vicaire-général pour les affaires Ecclésiastiques, Provicair-Official, Garde-des-Sceaux, Fiscal-Supérieur, & autres Conseillers Ecclésiastiques, Assesseurs &c.

Le vénérable Seigneur Bartholomé Pecca, Archevêque de Damiere, qui réside à Cologne; comme Nonce du Pape, s'est avisé, dans un im-

primé adressé , le 30 Novembre 1786 , aux Curés de l'Archevêché de *Mayence* & autres personnes Ecclésiastiques , de déclarer les dispenses , accordées par quelques Archevêques en différens degrés , nulles & non efficaces ; par la raison que ces degrés ne sont pas compris dans les facultés obtenues du siege de *Rome*. Nous ne doutons point que tous les Curés, Pasteurs & Confesseurs , tant séculiers que religieux , n'aient fucé les véritables principes du pouvoir archiépiscopal , qu'ils ne soient exactement instruits de l'origine des réserves introduites par la Cour de *Rome* dans le moyen âge , & que conséquemment nous ne puissions nous attendre , comme nous nous y attendons sûrement , que la déclaration susdite ne sera aucunement capable de les séduire , ni de les écarter de l'obéissance qu'ils doivent à notre Archevêque. Nous sommes convaincus que plutôt ils abhorrent justement cette entreprise hardie , qui n'a pour but que de troubler la tranquillité des consciences ; que par conséquent ils n'auront aucun égard au contenu , ni à l'objet de cet écrit incongru. Nous nous réservons de faire ultérieurement connoître nos sentimens à cet égard ; pour le présent nous ordonnons sérieusement que si un exemplaire de l'imprimé susdit vous étoit tombé entre les mains , de le renvoyer sur-le-champ à *Cologne* tel que vous l'avez reçu , & de nous informer sans délai de la manière dont vous vous serez acquitté de ce devoir ». *Mayence* , le 21 Décembre 1786.

Marie Joseph-Philippe Antoine , Baron *Schurz* de *Holtzhausen* , Vicaire général pour les affaires Ecclésiastiques.

Jean-Balthasar Eibert , Secrétaire-Electoral de *Mayence*.

L'année dernière on a compté dans

cette ville 198 mariages , 885 naissances , dont 453 garçons & 431 filles & 1022 morts. Parmi les naissances il y avoit 11 jumeaux & 73 enfans illégitimes. 34 enfans sont venus morts au monde. (Cet état ne comprend que les mariages , naissances & morts dans les Communions dominantes : les Juifs extrêmement nombreux à Francfort n'y sont pas compris.)

Le Conseil Aulique , écrit-on de Nuremberg , a débouté les habitans de cette ville Impériale de leurs demandes contre le Magistrat , & en déclarant leur réclamation illégale ; ce Tribunal suprême a confirmé , jusqu'à nouvel ordre , la nouvelle imposition extraordinaire , que le Magistrat est autorisé à faire lever.

D'après le dernier dénombrement de la ville de Constance , elle renferme une population de 3636 ames. Le Clergé renferme 300 individus , & il y possède 90 maisons. Le nombre des Colons Générois , qui ont passé à Constance depuis la dernière révolution de leur patrie , est de 294.

Les marchandises de la Silésie , qui ont été vendues à la dernière foire de Francfort-sur-l'Oder , ont produit la somme de 145,709 rixdalers ; le débit des toiles , linons & fils , s'est monté à 64,813 rixdalers ; la plupart de ces marchandises ont passé à Hambourg , & les autres villes d'Allemagne. La vente des draps a procuré la somme de 65,447 rixdalers ; il en a passé à l'étranger pour 36,486. Les prix des draps fins de Goldberg

étoient de 20 à 27 rixdalers. L'augmentation du prix des laines fait craindre que ces draps n'augmentent aussi considérablement.

Nous avons annoncé l'Anniversaire de la bataille de *Lissa*, célébré dernièrement à Berlin. Cette circonstance ayant fait reporter les regards sur cette mémorable journée, on ne sera pas fâché de lire le récit qu'en a fait le Major Prussien de Tempelhoff, dans son Histoire de la Guerre de sept ans, qui a été réimprimé à l'occasion de l'Anniversaire, & distribué aux Officiers, avec des médailles dont le Roi les a gratifiés.

« Vers la fin du mois de Novembre, les Autrichiens étoient en possession de Breslau & de Schweidniz, & par ce moyen ils avoient barré au Roi le passage à Brieg, Glaz, Kosel & Neiss. Leur armée étoit composée de plus de 80,000 hommes; & celle que le Roi avoit emmenée de la Saxe étoit si foible, que, dans le quartier général Autrichien, on se plaisoit à la nommer la *garde de parade de Potsdam*. L'armée Autrichienne, au contraire, étoit fraîche & reposée; elle avoit encore l'avantage de la position, au-lieu que l'armée prussienne se trouvoit fatiguée par une marche longue & rapide. Le Feld-Maréchal *Daun* étoit d'avis de poster l'armée près de Schweidniz, & d'y attendre l'attaque du Roi; mais l'avis du Prince *Charles*, qui vouloit aller au-devant des Prussiens, & leur livrer bataille, fut approuvé par la Cour; & c'étoit - là précisément ce que le Roi avoit désiré. Sa Maj., après la bataille de Rosbach, marcha par la Lusace dans la Silésie, & arriva, le 4 Décembre, après une marche de 22 jours,

à Neumarkt, distant de quatre milles de Breslaw, avec une armée composée de 17 bataillons d'infanterie, & de 33 escadrons de cavalerie : l'armée, commandée par le Prince de *Bevern*, & composée de 15,000 hommes environ, s'étant jointe à celle du Roi, S. M. résolut d'attaquer la formidable armée Autrichienne. Le Roi fit en conséquence assembler au quartier général tous les Généraux & les Officiers de l'Etat-Major ; & , après leur avoir exposé toutes les contrariétés qu'il avoit éprouvées, la prise de Schwetznitz par les Autrichiens, & celle de Breslau, la défaite du Duc de *Bevern*, &c. , il leur dit que, malgré ces événemens malheureux, il plaçoit une confiance si décidée dans leur courage, leur fermeté, leur zèle, & leur attachement pour la Patrie, qu'il ne doutoit pas qu'à la première occasion ils n'enlevassent à l'ennemi, par une conduite des plus courageuses, tous les avantages qu'il avoit obtenu jusqu'ici. Sa Maj. les chargea en même tems de faire connoître ses sentimens à tous les Officiers & à l'armée entière, & de dire aux soldats qu'il falloit attaquer l'ennemi où on le trouveroit, qu'il ne s'agissoit pas ici d'en compter le nombre, qu'Elle espéroit que ses troupes l'attaqueroient avec le courage le plus résolu, & qu'elles feroient tous les efforts pour le battre, fût-il même retranché jusqu'aux dents, que c'étoit le cas de se montrer comme Patriotes & comme véritables Prussiens. — Les Autrichiens, rangés en ordre de bataille dans une plaine, près du village de Leuthen, attendoient l'armée prussienne. L'aîle droite de l'armée autrichienne fut postée près de Nibers, & l'aîle gauche près de Colau ; leur ligne hérissée de batteries occupoit l'étendue d'un mille allemand. Le Roi, après

avoir repoussé un poste avancé de quelques Régimens de Hussards & de Cavalerie Saxonne , marcha d'abord droit à l'aile droite de l'armée ennemie. Cette aile, commandée par le Feld-Marchal *Daun*, fut renforcée par le corps de réserve. Mais tout-à-coup tout l'armée prussienne se tourna & marcha en quatre colonnes & à pas redoublés vers l'aile gauche de l'ennemi, flanquée par le Général *Nadaſty*. Les Wirtembergeois, se retirèrent dès que le petit feu eut commencé, & ils furent bientôt suivis de tout le flanc. L'aile gauche de l'ennemi fut débordée, & reçut dans toute sa longueur le feu des batteries qui avançaient. L'effet de ce feu fut d'autant plus terrible, que les ennemis étoient serrés, & que souvent ils étoient jusqu'à 50 hommes les uns derrière les autres. L'armée ennemie prit ensuite une autre position près de la ville de Lissa, & c'est-là où le carnage fut sanglant. Les Autrichiens se jetterent dans le cimetière & dans les fermes des paysans ; mais, après une résistance d'une heure, ils furent forcés de plier, de se retirer vers la nuit derrière Lissa, & de laisser le champ de bataille aux Prussiens, qui perdirent près de 4000 hommes. L'armée victorieuse du Roi ayant fait halte entre Gukerniz & Lissa, S^r Maj. demanda si quelques bataillons vouloient la suivre jusqu'à la ville, aussitôt les bataillons des Grenadiers de Mantoufel & de Wedel, & le régiment de Bornsted prirent les armes & la suivirent. Les maisons dans cette ville étoient remplies d'Autrichiens tant valides que blessés. Le Roi, accompagné de quelques Officiers de sa suite, se rendit au Château, & passa au milieu d'un grand nombre d'Officiers Autrichiens. A l'entrée des Grenadiers dans la ville, on fit feu sur eux de toutes

les maisons ; cette circonstance les irrita au point qu'ils enfoncerent les portes , & firent passer au fil de l'épée tous ceux qui firent résistance. Cette bataille coûta aux Autrichiens près de 60,000 hommes. Ils perdirent sur le champ de bataille plus de 6,500 hommes tant morts que blessés ; 21,500 hommes furent faits prisonniers , & 17,146 hommes mirent bas les armes après la reddition de Breslaw , qui fut une suite de cette victoire. Le Général *Ziethen* fit de son côté 2000 prisonniers ; 6000 déserteurs joignirent l'armée prussienne , & au printems de l'année 1758 la garnison de Schweidniz , forte de 5000 hommes , fut aussi obligée de se rendre.

I T A L I E.

DE ROME , le 25 Décembre.

Dans le consistoire que le Pape tint le 18 de ce mois , Sa Sainteté proposa aux divers Sieges vacans les sujets désignés pour les remplir ; ensuite ayant pris préalablement l'avis de la Congrégation des Cardinaux chefs d'ordres , ainsi que des Cardinaux présens au Consistoire , elle rétablit le Cardinal de *Rohan* dans les privilèges , prérogatives & fonctions de membre du sacré Col'ège ; après quoi le St. Pere créa & déclara Cardinal , Diacre de la Ste. Eglise Romaine le prélat *Dom Romuald Braschi Onesti* , son second neveu & Majordome du Palais apostolique , lequel reçut dans ledit Consistoire la Barrette cardinale des mains de Sa Sainteté. A l'issue de

cette promotion , tous les Cardinaux allerent féliciter dans son appartement leur nouveau confrere , & il y eut ce soir là & le suivant des illuminations dans les différens quartiers de Rome.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 22 Décembre.

On assure qu'il est question de réformer une partie des Gardes-du-Corps; ceux qu'on conserveroit feroient attachés au Roi & au Prince , & la brigade des Carabiniers feroit le service pour la Famille Royale : cet arrangement , dit-on , épargneroit une somme de six cents mille mille piastres par an.

On apprend d'Algésiras que trois vaisseaux anglois qui alloient à Gibraltar ont été jettés sur la plage par un orage & de gros vents; ils y portoient des provisions qu'on aura de la peine à sauver : il n'a péri personne; mais les vaisseaux sont en mauvais état.

Nous savons par un paquebot courier , arrivé de la Havane avec un autre du Mexique, qu'on a construit à la Havane un vaisseau de 114 canons, qui a été appelé le *Royal-Georges*. Ces paquebots, arrivés à Cadix le 2 de ce mois, avec

deux frégates venant de Lima , ont apporté deux millions cent mille piastres fortes , & différentes productions précieuses de ces Royaumes.

Le sieur *Léandre* , négociant François , dont les magasins avoient été fermés par ordre du Roi , comme recélant des marchandises passées en fraude , a obtenu la permission de continuer son commerce , moyennant un cautionnement de 500 mille reaux qu'il a déposés au trésor royal.

Il paroît en cette ville un écrit contre *M. Cabarrus* & contre la banque de Saint-Charles. On assure qu'il en a été envoyé beaucoup d'exemplaires aux Ministres , aux Commis des principaux bureaux des quatre Secrétaires d'Etat , & aux principales maisons de commerce , &c.

S. M. a défendu aux Directeurs de la banque qui , outre leurs fonctions , sont attachés à son service , de se mêler de la fourniture des vivres , tant de l'armée navale que des armées de terre. Cet ordre fait penser que lorsque le bail actuel sera expiré , la banque ne sera plus chargée de ces entreprises.

Il a été remis au Ministre un projet tendant à augmenter la population & la prospérité de la monarchie. L'auteur , dans un des articles de son ouvrage , propose d'obliger les célibataires âgés de 30 à 40 ans à se marier , ou à abandonner un tiers de leurs biens au profit du trésor royal.

Le Gouvernement a limité la permission d'imprimer, & vient de prendre des mesures, en augmentant le nombre des censeurs créés à l'instar de ceux de Paris, pour empêcher l'impression des livres qui ne seront point approuvés.

M. d'Expilly a pris congé du Roi, & est parti pour Alger avec Don Manuel de las Ideras, ancien Consul de S. M. à Bordeaux. Ils passeront à Alicante où ils trouveront à leur disposition 580 mille piastres fortes; cette somme complète un million & demi de ces especes promises au Dey d'Alger pour l'entier rachat des esclaves.

Depuis le premier Décembre 1785, jusqu'au 30 Novembre dernier, il y a eu en cette Ville 1630 Mariages, 5257 Baptêmes, parmi lesquels on compte 830 Enfans-trouvés, & 4232 Morts, dont 1703 appartiennent aux Paroisses de la Ville, & 2529 aux trois Hôpitaux généraux, & à ceux de la Passion & de S. Jean-de-Dieu. On n'a pas compris dans le nombre des Morts ceux des Communautés Religieuses & des autres Hôpitaux. En comparant cet Etat avec celui de 1785, on trouve dans l'année présente 123 Mariages, 237 Baptêmes & 213 Morts de plus qu'en 1785, & 33 Enfans-trouvés de moins.

L'exécution du malheureux Cardozo, assassiné à Tanger par l'Empereur de Maroc, a été suivie de celle de l'Impositeur qui l'avoit faussement accusé, comme nous l'apprend une lettre de Tanger, du 14 Novembre.

Après que Cardozo, dit-elle, eût été massacré dans l'Audience publique de S. M. Marocaine,

l'on a découvert que l'accusation à sa charge étoit fautive, & que les deux lettres qui faisoient le corps du délit, avoient été forgées par l'un de ses ennemis. Le faulxaire a été arrêté par ordre de l'Empereur, qui l'a condamné à subir, avec des circonstances aggravantes, le même genre de mort dont Cardozo a péri : & cette sentence a déjà été exécutée. Le frère de l'infortuné a été relâché de sa prison où il étoit détenu ; & il a été conduit devant le Souverain, qui lui a fait toutes les réparations en son pouvoir, chargeant son Secrétaire de lui donner en especes une indemnité de quatre mille Ducats de Barbarie, & de lui remettre fidèlement tous les effets & les Créances de la Succession délaissée par son défunt frere.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 6 Janvier.

Les vaisseaux qui vont partir pour l'Inde ont à bord des détachemens des troupes de l'Electorat d'Hanovre, & des recrues de la Compagnie. Cet embarquement s'est fait avec le plus grand secret. Chaque vaisseau doit porter 150 à 200 hommes, en tout près de 2000, pour cinq années.

Il s'est élevé une dispute très-vive à bord du *Royal Amiral*, vaisseau de la Compagnie, mouillé à Graverand, entre les soldats & es matelots. Des paroles on en est venu aux coups ; six matelots ont été jettés à la mer par les ouvertures des sabords, & on a eu beau coup de peine à les sauver. Les Officiers n'en ont pas eu moins à appaiser ce désordre.

L'Ambassadeur de Suede a présenté depuis peu au Ministère , un Mémoire de la part de la Cour , contenant des propositions relatives au nouveau règlement de commerce à former entre l'Angleterre & la Suede.

Lorsque l'affaire du Traité avec la France sera entièrement terminée , on assure que M. *Eden* se rendra à Madrid avec le même caractère qu'il avoit en France , pour négocier un Traité de commerce avec la Cour d'Espagne.

Il est arrivé le 19 deux Exprès à Saint-James , l'un de Vienne & l'autre de Pétersbourg. On a fait passer sur-le-champ à S. M. les dépêches qu'ils ont apportées.

La semaine dernière , le Gouvernement a reçu des dépêches d'Hallifax , dans la Nouvelle-Ecosse , parmi lesquelles se trouvent des Lettres du Prince *William Henry*, qui commande dans cette station la frégate le *Pégase*, S. A. R. dit on , a demandé son retour , afin de pouvoir s'embarquer pour les Indes Orientales , à bord des vaisseaux qui partiront au mois d'Avril.

Le bill ou liste annuelle des naissances & mortalités dans cette Capitale, a offert du 13 Décembre 1785, à la même date 1786, 18, 119 naissances , dont 9183 garçons , & 8036 filles ; & 20,454 morts, dont 10,253 hommes & 10,201 femmes. Dans le nombre des morts on a compté 437 personnes entre l'âge de 80 & 90 ans , 68 entre 90 & 100 , un de 100

ans, trois de 101, un de 102 & deux de 106. Pour ne pas induire en erreur ceux qui font des calculs sur la population, nous répéterons ici ce que nous avons dit l'année dernière ; savoir que cette liste des baptêmes & enterremens, comprend exclusivement les personnes de la religion Anglicane.

Le Landgrave de Hesse Cassel, vient de faire, dans nos fonds publics, un placement de 471,000 livres sterlings.

Il est question en ce moment, d'élever un quatrième pont sur la Tamise ; vis-à-vis le quartier de Savoye, & de bâtir à l'opposite dans *Saint-Georges Fields*, 1200 maisons sur un plan régulier.

L'un de nos Papiers évalue de la manière suivante les plus gros diamans connus.

L'Impératrice de Russie acheta en 1772 d'un Grec nommé Grégoire Siffra, le plus gros diamant connu dans le monde ; il pèse 779 carats, ou sept onces & deux drachmes *avoir-du-poids* ; & quoique cette Souveraine ne l'ait payé que 100,000 liv. sterl., on dit qu'il vaut plus d'un million.

Le diamant qui appartient au Grand Mogol pèse un tiers de moins que celui de S. M. Imp., & cependant on l'évalue à plus de 700,000 liv. sterl.

Le Grand-Seigneur porte un diamant d'une grosseur extraordinaire à son turban de cérémonie, mais sa valeur n'est pas proportionnée à sa grosseur ; deux taches de la grosseur d'un petit grain de sable, qu'on voit près de la surface de cette pierre, la rendent infiniment moins précieuse.

Le diamant que l'Empereur d'Allemagne porte à son chapeau les jours de cérémonie , pèse 139 carats , ou douze grains , au-delà d'une once & un quart. Le duc de Toscane l'acheta d'un Jésuite & le paya 18,750 livres sterlings. Lord Orvrey assure que ce Jésuite l'avoit eu pour six sous.

Le diamant du Gouverneur Pitt , que le duc d'Orléans acheta pour Louis XV , pèse 136 carats. Il fut vendu 125,000 livres sterl. Le Roi de France le porte à son chapeau , au-lieu de bouton : on en voit le modèle dans le musée Britannique. Il y a un autre diamant , de grand prix , dans la Couronne de France , nommé le *Sancy* , qui est de fort belle eau.

Le diamant remis au Roi d'Angleterre , par M. *Hastings* , de la part du *Nizam* , pèse 110 carats , & on l'évalue à 130,000 liv. sterl.

« Vers la fin de la guerre politique du célèbre *Junius* , *Garrick* reçut avis de M. *Henri Sompson Woodfull* (qui vit encore) que la feuille du *Public Advertiser* de ce jour contenoit la dernière Lettre que *Junius* eut dessein de publier. Persuadé que cette nouvelle seroit très-bien reçue au Palais de Buckingham , il en fit part aussi-tôt à M. *Ramus* , qui étoit alors le serviteur favori & le *factotum* du Roi. Son billet étoit conçu en ces termes :

Mon cher *Ramus* ,

Junius , le croiriez vous , cesse d'écrire ,

Tout à vous ,

David Garrick.

M. *Ramus* ne perdit pas un moment ; & trouva celui de donner en secret au Roi son maître cette agréable nouvelle. Sa précaution devint cependant inutile ; car le lendemain *Garrick* reçut, à son grand étonnement, la lettre suivante , écrite de la main même de *Junnius* ».

Lundi.

Mon sieur ,

» La prudence que vous mettez ordinairement dans toutes vos actions, auroit dû vous dispenser du soin de publier indiscrettement mes desseins. Je n'avois nullement besoin de votre ministère pour les faire connoître. Sans doute la vanité aura été le motif de votre démarche. En ce cas elle ne restera pas long-tems impunie. Ayant dévoilé aujourd'hui tous les ressorts de la politique funeste des Princes, j'aurai à l'avenir le loisir de m'occuper des Rois factices de la scène.

Junius ».

F R A N C E.

DE VERSAILLES , le 10 Janvier.

Le 1er. de ce mois, le Grand Conseil eut l'honneur de rendre ses respects à Leurs Majestés & à la Famille Royale.

Le Comte Charles de Rouault & le Comte de Robien, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 4, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté, & de la suivre à la chasse.

Le 7, la Comtesse de Grouchy a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale, par la Marquise d'Arbouville.

DE PARIS, le 17 Janvier

» Depuis qu'il est question de l'Assemblée
 » des Notables, chacun s'occupe des ob-
 » jets importans qui y seront traités ; &
 » quoique ces objets ne soient pas positive-
 » ment connus, l'opinion publique présume
 » des changemens dans le régime de l'ad-
 » ministration, relatifs au soulagement du
 » peuple. On parle du plan annoncé pour la
 » suppression des traites, pour l'égalité dans
 » les gabelles, pour la suppression des Aides
 » & pour une diminution dans la quotité de
 » la taille. On a réimprimé dans les circon-
 » stances actuelles, & on lit avec intérêt les
 » procès-verbaux de l'Assemblée des Nota-
 » bles en 1626. Nous en donnerons un pré-
 » cis successivement.

Voici ce qui s'est passé le 2 Décembre 1626 ; à l'ouverture de l'assemblée des Notables, qui fut tenue dans la salle haute des Tuileries.

Pour commencer par ordre, le jour de Saint André, dernier jour du mois de Novembre, la

Messe solennelle pour l'ouverture de ladite assemblée, fut dite en l'Eglise Notre-Dame, par l'Evêque de Paris, où le Roi y fut avec M. le Duc d'Orléans & tous les Notables, excepté les Cardinaux.

L'Evêque de Nantes fit le sermon au milieu de la Messe; il adressa son discours, la plupart au Roi, qu'il exhôrta à la clémence.

L'ouverture devoit être faite le lendemain premier Décembre; mais à cause d'une dispute pour la préséance entre le Parlement de Bordeaux & celui de Grenoble, elle fut remise au lendemain.

Voici l'ordre qui y fut observé aux rangs & séances.

Le Roi étoit assis en sa chaire, & la Reine sa mere près de lui en la sienne, sous un dais qui étoit de velours violet, tout semé de fleurs-de-lis d'or. Le dais n'étoit pas suspendu comme à l'ordinaire, mais en forme de lit, soutenu par quatre colonnes.

M. le Duc d'Orléans étoit assis en une chaire, à la droite du Roi, plus bas, & hors du dais: ils étoient tous trois vêtus de deuil, à cause du décès du Duc de Mantoue.

M. le Garde des Sceaux (de Marillac) étoit à la main gauche du Roi, vis-à-vis du banc des Maréchaux de France, assis en une chaire à dossier bas, la face tournée vers l'assemblée.

Derrière le Roi, M. de Chevreuse, Grand Chambellan, étoit sur une banquette, & autour du Roi les Capitaines des Gardes-du-Corps, avec quelques Archers.

A la droite du Roi étoit une banquette de travers pour les Conseillers d'Etat.

Plus avant, vers l'assemblée, une banquette de même à dossier pour MM. les Cardinaux.

De ce même côté une banfelle de long pour les Maréchaux de France.

Après étoit encore une banfelle de travers pour les Secretaires d'Etat.

Puis une banfelle de long pour Messieurs les Archevêques & Evêques, & pour Messieurs des Comptes.

Une banfelle derriere eux pour Messieurs les Intendans des Finances.

De l'autre côté à la main gauche du Roi, une banfelle en long pour la Noblesse de l'Assemblée.

Puis une longue banfelle pour les Prédidens & Procureur-Généraux des Parlemens, & pour le Prévôt des Marchands de Paris.

Et derriere étoit la banfelle pour Messieurs des Cours des Aides.

Entre la banfelle de la Noblesse & celle de la Justice, un peu avant dans le parc de l'Assemblée, étoient les Hérauts d'armes debout, avec leurs cottes d'armes.

Les Convoqués à l'Assemblée ayant pris chacun leurs places, le Roi fit sa harangue en peu de mots, à son ordinaire, & leur dit :

« Qu'il les avoit assemblés pour remédier aux
» désordres & déréglemens de son Etat, & que
» M. le Garde des Sceaux leur feroit entendre
» plus amplement sa volonté »

M. le Garde des Sceaux, sur ce commandement du Roi, après deux grandes révérences, dit :

« Messieurs, si j'avois des paroles correspondantes à la dignité des choses que nous devons traiter, je ne serois pas en peine d'espérer vos attentions; mais je vous prie de lier vos esprits à la grandeur de sujet, plutôt qu'à mes discours.

Le Roi vous a convoqués en ce lieu pour

avoir vos avis sur les plus grandes & importantes affaires de son Etat, à l'imitation des Rois, ses prédécesseurs, qui, en pareilles occasions, ont assemblé quelquefois les trois Ordres du Royaume, quelquefois des personnes choisies particulièrement, quelquefois aussi l'un & l'autre tout ensemble.

Le Roi Henri II, au mois de Janvier 1558, voyant le Royaume épuisé de ses finances, & pressé de nouvelles charges mises sur le Peuple, à l'occasion des guerres, assembla, pour les nécessités de l'Etat, en la salle de S. Louis, au Palais, à Paris, les trois Ordres de son Royaume, & outre ce il y appella les députés de toutes ses Cours de Parlemens, comme le rapporte M. le Président de Thou au quatorzieme Livre de son Histoire, disant que M. Jean de Saint-André, mettant les genoux en terre, remercia le Roi, en termes fort sensibles, au nom de la Cour de Parlement de Paris, & de toutes les autres du Royaume, dont les Députés étoient présens, de ce qu'il avoit composé un quatrieme Ordre de Magistrats, qui rendent en son nom la justice au peuple, & l'avoit joint aux autres Ordres du Royaume. En cette assemblée M. le Cardinal de Lorraine parla pour l'Eglise, M. de Nevers pour la Noblesse. M. André Guillart du Mortier, mettant aussi les genoux en terre, parla pour le Tiers-Ordre, & M. le Cardinal Bertrand, Garde des Sceaux de France, fit la clôture de la séance.

En l'année 1560, deux ans après, fut l'assemblée des Etats tenus à Orléans, composée seulement des trois Ordres, sous le Roi François II.

Et six ans après, le Roi Charles IX convoqua une autre assemblée à Moulins, composée de

tous les Ordres & de tous les Députés de ses Cours de Parlemer.

En 1579 & 1588 furent assemblés les trois Etats à Blois, & en 1596, à Rouen, fut une autre assemblée, composée de l'Eglise, de la Noblesse & des Officiers des Cours de Parlement & des Maires & Echevins des bonnes Villes, en laquelle les Mandés se divisèrent en trois Chambres, en chacune desquelles il y eut de tous les Ordres.

En 1614 fut tenue à Paris l'assemblée des trois Etats, & en 1617, à Rouen, une autre assemblée, composée d'Ecclésiastiques, de Nobles & d'Officiers, à l'imitation de laquelle & des autres précédentes, le Roi vous a convoqués.

M. le Garde des Sceaux compara ensuite la lumière céleste, qui dirige les bons Rois, à la statue de Memnon; il exalta les vertus du Roi, en l'assimilant à Josué qui fit tomber les murailles de Jéricho; enfin il exposa en ces termes les besoins de l'Etat:

L'entretienement de toutes nos forces a épuisé toutes les finances, consommé une grande partie des fonds & revenus ordinaires de l'Etat, & endetté le Roi de plus de cinquante millions de livres.

Sa Majesté aimant mieux prendre sur son propre fonds les moyens de repousser l'ennemi dedans & dehors, que de surcharger son peuple, ni incommoder ses sujets en quelque sorte que ce soit; car vous remarquerez, Messieurs, ce que vous aurez grande peine à croire, & la postérité ne l'entendra jamais sans admiration, que le revenu ordinaire de l'Etat ne surpasse point seize millions de livres, & la dépense en a monté en toutes les dernières années, jusqu'à 36

ou 40 millions par an ; & néanmoins le Roi n'a jamais accru les tailles qui se levent sur son peuple , ni retranché un quartier des rentes dues à ses sujets , ni des gages de ses Officiers , ce qui ne se trouva en aucun des siècles précédens. Mais d'autant que cette disproportion de la recette à la dépense donne lieu par la nécessité , à beaucoup de moyens extraordinaires ; Sa Majesté desirant l'éviter ci-après , a estimé qu'il n'y avoit aucun meilleur moyen que d'égaliser la recette à la dépense , augmentant l'un & diminuant l'autre.

Pour diminuer la dépense , il ne peut se faire que par retranchement. Le Roi a résolu de retrancher lui-même la dépense de sa propre maison & de ce qui en dépend , pour donner exemple à ses sujets ; & afin qu'ils aient plus d'occasions de se retrancher eux-mêmes , il a fait son Edit des loix somptuaires ; il a aussi déchargé son peuple de six centsmille livres sur les tailles de l'année prochaine.

Il a éteint les charges de la Connétablie & Amirauté , & supprimé les gages & les dépenses que ces deux Charges causoient , qui ne montent pas à moins de quatre cents mille livres par an , outre les incommodités que la puissance & l'autorité des mêmes charges apportoit aux plus grandes & importantes affaires de l'Etat.

Sa Majesté pense encore à d'autres plus grands retranchemens , aux garnisons , aux gens de guerre de la campagne , par le rasement de plusieurs places qui ne servent que de dépenses inutiles & de moyens d'opprimer le peuple , & engager le Roi à entretenir les armées dans les Provinces si-tôt qu'il y a des mouvemens dans le Royaume.

Il veut aussi que l'on examine l'état des dettes pour retrancher celles dont on se peut décharger.

SUPPLÉMENT à l'Article de Paris, composé des Nouvelles tirées des Gazettes & Journaux étrangers qui entrent en France.

20 Janvier 1787.

LES Notables & Citoyens de tous les Ordres, convoqués aux Assemblées Nationales, appellées *Champs de Mars* ou *Camps de Mai*, parce qu'elles se tenoient en plein air & aux mois indiqués, ont produit du tems de Charlemagne les Loix fondamentales du Royaume : elles ont été suivies, dans des tems postérieurs, d'Assemblées d'États-Généraux, & les ont ensuite remplacées. La dernière Assemblée de Notables s'est tenue en 1626. Depuis l'époque du ministère du Cardinal de Richelieu, on ne vit plus de convocation nationale : ceux qui entouroient le Monarque les lui avoient représentées sous un point de vue trop alarmant pour qu'on eût recourts à leurs conseils. Il étoit réservé à l'amour pour le bien public de Louis XVI, secondé par un Ministre dont la prudence & la droiture forment le caractère, de faire revivre ces Assemblées, si propres à animer le zèle & à cimenter la fidélité de la Nation. Jamais nouvelle n'excita un plus grand intérêt & avec plus de raison. Les membres seront choisis parmi les plus qualifiés & les plus éclairés du Clergé, de la Noblesse, de la Magistrature & des principales villes. L'Assemblée sera composée, dit-on, de sept Archevêques, de sept Evêques, de trente-six personnes de l'Ordre de la Noblesse, du Premier Président & du Procureur-Général de tous les Parlemens du Royaume, de huit Conseillers d'Etat, de quatre Maîtres des Requêtes, des Députés des Etats de quatre Provinces, & des chefs des Corps Municipaux de vingt-quatre Villes, en tout cent trente-six personnes. Les Commissaires du Roi seront M. le Maréchal de Ségur, M. le Comte de Vergennes & M. le

de 40 millions par an ; & néanmoins le Roi n'a jamais accru les tailles qui se lèvent sur son peuple, ni retranché un quartier des rentes

mois, de la Rochefoucault, de Croy, de Luxembourg, & de Clermont-Tonnerre.

De la Noblesse, les Maréchaux de France de Contades, Broglie, Mouchy, Mailly, de Vaux, Beauveau, Stainville & d'Aubeterre; les Comtes d'Egmont, de Périgord & d'Estaing; le Prince de Robecq; les Ducs de Chabot, du Châtelet, de Laval, Guines, Charost; les Comtes de Montmorin, Thiard, Puiségur, Montboissier, Choiseul-la-Baume, Rochechouart; le Baron de Flachslanden; les Marquis de Langeron, Brienne, la Fayette, Bouillé, Mirepoix; le Baron de Navailles, & le Marquis de Croix d'Anchin.

Des Cours Souveraines, du Parlement de Paris, le Premier-Président, les Présidens d'Ormesson, de Sarron, de Lamoignon, & M. le Procureur-Général de Fleury; de même que les Premiers-Présidens & les Procureurs-Généraux des Parlemens de Bretagne, de Toulouse, de Grenoble, de Bordeaux, de Dijon, de Rouen, d'Aix, de Pau, de Metz, de Douay & de Nancy; & ceux des Conseils supérieurs de Roussillon, d'Alsace & de Bouillon; de la Chambre des Comptes & de la Cour des Aides de Paris.

Des Conseillers d'Etat, MM. de Sauvigny, Fourqueux, Bourin, Lenoir, Bacquencourt, la Galaisière, Vidaud de la Tour & Lambert.

Des Maîtres de Requêtes, MM. Berthier, Esmengard, Néville, Villedeuil.

Les trois Députés actuels des Etats du Languedoc, de la Bretagne, de Bourgogne & d'Artois.

Des Municipalités, MM. le Prévôt des Marchands & le Premier-Echevin de la ville de Paris, & d'entre les Chefs des autres Corps Municipaux, un seul pour les villes de Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Toulouse, Strasbourg, Lille, Nantes, Metz, Nancy, Montpellier, Valenciennes, Rheims, Amiens, Caen, Châlons, Orléans, Sens, Bourges, Limoges, Montauban, Clermont en Auvergne, & Bayonne.

La Lettre circulaire de convocation écrite par le Roi aux divers Membres, est conçue en ces termes :

N :

• Ayant résolu d'assembler des Personnes de diverses

Il veut aussi que l'on examine l'état des dettes pour retrancher celles dont on se peut décharger.

3

Y trouviez ledit jour à son ouverture, pour y assister & y entendre ce qui sera proposé de ma part: Je suis assuré que je trouverai en vous le secours que je dois en attendre pour le bien de mon Royaume, qui en est l'objet. Sur ce je prie Dieu, qu'il vous ait en sa sainte garde. A Versailles, ce 29 Décembre 1786 ». *Gazette de Leyde*, no. 3, & *Gazette d'Amsterdam*, no. 4.

« M. le Duc de la Vauguyon n'étoit pas encore parti de Madrid le 18 Décembre: & quoiqu'il dût se trouver actuellement à Versailles, suivant les rapports publics, il est certain qu'on ne l'attend plus que dans le mois prochain; encore est-il faux que ce voyage, ainsi qu'on l'a débité, ait un objet politique; encore moins, comme on l'a donné à entendre, que cet Ambassadeur dût quitter pour toujours la Cour d'Espagne, afin d'être ici l'Adjoint d'un Ministre qui desire l'avoir auprès de lui. M. le Duc de la Vauguyon vient pour les affaires particulières, & il y a plus d'un mois qu'il a demandé & obtenu un congé qui lui étoit nécessaire pour cet effet ». *Gazette de Leyde*, n°. 3.

« M. l'Archevêque de Paris a envoyé un Exemplaire de son Rituel à M. l'Avocat-Général Séguier. Il ne craint pas de le soumettre à la discussion de ce Magistrat éclairé. Tout promet que cette affaire s'arrangera de manière à contenter les diverses parties, & que le Parlement mettra autant d'égards dans ses poursuites que M. l'Archevêque a montré de dispositions à le satisfaire ». *Idem*, n°. 2.

« Les falsificateurs des lettres-de-change, découverts & arrêtés à Amsterdam, sont attendus à tout moment de Hollande. On a trouvé des papiers jusques dans les doublures de leurs habits & dans les semelles de leurs souliers. Ce ne sont pas sans doute des papiers innocens. Du reste, cette affaire n'ira point au Châtelet.

de 40 millions par an ; & néanmoins le Roi n'a jamais accru les tailles qui se lèvent sur son peuple , ni retranché un quartier des rentes

4
 tems à toutes les lettres ; & la lettre A des six derniers mois de la même année sera ouverte , pour les paiemens à y faire , dans huit jouts ». *Gazette d'Amsterdam* , no. 3.

« Le sieur Linguet , qu'on s'attendoit à voir revenir incessamment dans cette Capitale , pour y suivre les procès qu'il a suscités à M. le Duc d'Aiguillon & au sieur Panckoucke , paroît avoir voulu s'interdire ce retour , en publiant un Mémoire en forme de lettre adressée au Roi , dans laquelle il s'est permis les personnalités les plus fortes contre différentes personnes de la plus haute considération. On assure que cet écrit porte le cachet de la plus grande effervescence , & de la plus indécente licence ». *Courier de l'Europe* , no. 52.

« Ceux qui considèrent le préjudice que portent à la circulation & au commerce cette multitude de péages , dont les Provinces intérieures du Royaume sont hérissées , verroient avec plaisir , que le projet de porter les Douanes aux frontières ne fût pas entièrement abandonné. Ils prétendent même que le Ministre des Finances , s'occupant toujours , cherche , les moyens de rendre ce projet encore plus utile , en faisant entrer dans son plan l'abolition de certaines visites locales , qui gênent la communication intérieure. Les Députés de la Lorraine , d'autre part , ont présenté un Mémoire , dans lequel ils exposent les inconvéniens qui en résulteroient pour cette Province , si elle cessoit d'être réputée étrangère ». *Gazette de Leyde* , no. 2.

N. B. On ne garantit ni la vérité , ni l'authenticité d'aucune de ces Nouvelles.

Il veut aussi que l'on examine l'état des dettes pour retrancher celles dont on se peut décharger.

Pour augmenter la recette, il faut chercher les moyens les moins nuisibles, pour y parvenir par autre voie que de surcharges sur le peuple.

Racheter les domaines engagés à vil prix, & les droits aliénés sur le sel & sur les tailles, & pour cela aviser les moyens les plus commodes, tant par la jouissance de peu d'années, que des deniers qui se pourront recouvrer de divers avis qui se proposent.

De toutes lesquelles choses, Messieurs des Finances vous entretiendront aux progrès de l'assemblée, pour en donner après vos avis à Sa Majesté.

Vous aurez aussi à travailler sur l'établissement du commerce, comme au plus propre moyen d'enrichir le peuple & réparer l'honneur de la France.

C'est chose digne de compassion ou d'indignation, de voir la léthargie en laquelle nous avons vécu depuis plusieurs années. Nos voisins nous assujettissent à toutes les rigueurs de leurs loix, ils donnent le prix à nos denrées, & nous obligent de prendre les leurs à telle condition qu'il leur plaît. Les Pirates & les Turcs, & autres déguisés en Turcs, viennent ravager nos côtes, enlèvent les sujets du Roi, captifs en Barbarie, perdant leur liberré, leur fortune, & la plupart leur foi, par les tourmens & les miseres qu'ils souffrent parmi les infideles. Ils vont, ôtent la pêche des morues aux Terres-Neuves, & par l'aide de plusieurs de nos voisins, on a déjà retranché de beaucoup la pêche des ha-

N°. 3, 20 Janvier 1787. f

rengs ; on nous a ôté celle des baleines au Spitzberg , & peu-à-peu ce qui reste à la France se perdra , si nous demeurons davantage en cet endormissement ; en quoi nous sommes d'autant plus blâmables que nous avons dans le Royaume toutes les commodités nécessaires pour nous rendre forts sur la mer , jusques-là même que nous en fournissons à nos voisins ; & avons encore , par les dispositions de la Nature , des avantages tels que nous pouvons assujettir tous nos voisins , & les faire dépendre de nous.

Nous avons les grands bois & le fer pour la construction des vaisseaux , les toiles & les chanvres pour les voiles & cordages , dont nous fournissons les provinces voisines. Nous avons les fromens pour les biscuits , le vin , le cidre , la bière , les matelots & mariniers en abondance , qui , pour n'être pas employés par nous , vont servir nos voisins. Nous avons les meilleurs ports de l'Europe , & , ce qui est grandement remarquable , nous tenons la clef de toutes les navigations de l'Est à l'Ouest , & du Sud au Nord. Je ne parle point de la jonction de la Saône & Seine , qui se peut faire facilement , qui ôte à l'Espagne toutes les commodités du commerce , facilitant le chemin du Levant par la France & l'Océan , & ôtant la sujétion de passer le détroit de Gibraltar ; de sorte que toutes les commodités du Levant & de la mer Méditerranée , seroient plutôt & plus facilement à l'extrémité de la France qu'à l'entrée de l'Espagne , & rendroient la France le dépôt commun de tout le commerce de la terre.

Je n'y veux pas ajouter la communication de Seine & Loire , quoique facile , pour ne fonder ce discours sur des desseins de longue exécution ; mais je parlerai seulement des cho-

ses qui sont de la situation naturelle de ce Royaume.

L'Espagne ne peut trafiquer en Italie, ni en quelqu'autre endroit de la mer Méditerranée; ni l'Italie & les autres lieux de l'Espagne, qu'ils ne passent à la vue & sous la coulevine des isles de Provence: & pour trafiquer d'Espagne & des côtes d'Afrique en Flandres, en Hollande, en Dannemarck, aux villes anseatiques & autres endroits du septentrion, ou de ces lieux en Espagne & autres endroits du sud, il faut que les vaisseaux passent le Ras Saint-Mathé à la miséricorde de nos canons, & par la Manche, de laquelle il ne tient qu'à nous que nous ne nous rendions maîtres avec peu de difficultés.

Toutes ces considérations que M. le Cardinal de Richelieu a représentées au Roi, entre les grands, honorables & généreux conseils qu'il lui donne, ont fait résoudre Sa Majesté de mettre à bon escient, la main au commerce, & ne perdre les occasions d'enrichir son peuple & agrandir son Etat d'honneur & de puissance dont il vous fera représenter les articles sur lesquels il attend aussi vos avis.

Vous verrez aussi les Règlemens que Sa Majesté a fait dresser pour les gens de guerre, tant des garnisons que de la campagne, l'ordre pour les faire vivre sans fouler le peuple, la manière assurée pour régler leurs paiemens, le moyen de faire que le nombre porté par les états du Roi soit effectif, & autres points importants que vous fera entendre M. le Maréchal de Schomberg, à qui Sa Majesté en a donné la charge.

Si, outre cela, vous avez à représenter à Sa Majesté quelque chose pour le bien de l'Eglise & de la justice & police du Royaume, ou aux

fa

rement ; elle entendra bien volontiers ; s'es-timant néanmoins que l'assemblée ne soit pas airée en longueur , pour ne détourner davantage ni Messieurs les Prélats de leur résidence , ni Messieurs les Officiers de l'administration de la justice.

J'ajouterai encore deux points , lesquels (combien qu'ils soient fort sévèrement punis par les Ordonnances ont besoin de nouvelles loix , & plus rigoureuses pour leurs châtimens , & d'une plus industrieuse recherche pour pénétrer les fraudes & les secrettes voies que l'on y pratique : car fréquence des crimes augmente la rigueur des peines , & la facilité de les commettre oblige les juges & les loix à en rendre les preuves plus aisées , de peur que la malice ne triomphe de leur soin & demeure impunie , sous l'apparence qu'elle prend dans ses artifices.

Le premier point est , la licence effrénée d'abuser des deniers du Roi , les retenir & les approprier avec tant de subtilité & de finesse , que les loix introduites contre le péculat sont impuissantes , & surmontées par l'avarice qui déguise & enveloppe ses larcins en tant de manieres , qu'il est quasi impossible d'en convaincre les coupables.

L'autre est des fréquentes rebellions , soulèvemens & conjurations contre l'Etat , & de l'insupportable facilité à s'y engager , lesquelles se traitent par factions , liaisons & sermens , sous diverses couvertures , en telle sorte que l'on a peine de les découvrir.

Et la dernière conspiration donne sujet à Sa Majesté d'y pourvoir pour l'avenir , pour ce que l'ayant découverte & avérée si clairement , comme il a fait , la maniere de laquelle il en a eu les preuves , lui a fait connoître que ces affaires se

négoçient avec un si grand soin du secret , qu'il est nécessaire d'apporter pour l'avenir de nouveaux remèdes , tant pour avoir plus facilement la connoissance & les preuves de celles qu'on pourroit faire ci-après , que pour détourner ceux qui se voudroient engager à tels crimes , de s'y hasarder désormais , voyant qu'il sera plus aisé de les convaincre.

La Suite à l'Ordinaire prochain.

M. Abattuci , Gentilhomme Corse , de ancien Lieutenant-Colonel au service de France , fut facifié en 1779 à des haines personnelles , qui déterminèrent contre lui une Sentence portant peine des Galeres , rendue par le Conseil provincial de Corse. Le Parlement d'Aix a réhabilité , le 17 Juillet dernier , & pleinement absous cet infortuné & irréprochable Militaire. S. M. l'a réintégré dans son grade de Lieutenant-Colonel , en lui accordant les appointemens dont il jouissoit.

La Notice sur les ports d'Angleterre les plus propres au Commerce avec la France , que nous avons rapportée d'après les Papiers publics , a donné lieu à la Lettre suivante qu'on nous adresse de Dieppe.

Il est à présumer , monsieur , que l'Ecrivain Anglois a voulu déprimer le commerce de Dieppe & empêcher qu'on ne lui donne une préférence pour celui que nous projettons avec les Anglois.

Dieppe est une des plus anciennes villes maritimes & commerçante de la France ; ses marins si renommés ont été pendant 60 ans dans l'Afri-

que , sans que l'on sache où ils alloient. Le commerce de l'Amérique s'y faisoit avec splendeur ; celui de la pêche lui a donné l'exclusion pour le concentrer au Havre ; alors le transport des marchandises se faisoit aisément de Dieppe à Rouen, distant de 12 lieues, pour être embarquées sur la Seine. Depuis que nous nous occupons particulièrement de la pêche, le transport du poisson se fait également par des voitures qui viennent de toutes les parties du Royaume avec des denrées de leur pays. Certainement il n'y a point beaucoup de villes où il y ait plus de roulage pendant presque toute l'année pour la morue, le hareng, les maquereaux, &c.

Brighthelmston est à proximité de Londres ; puisque plusieurs voitures s'y rendent chaque jour en dix heures de tems. Les voitures de Dieppe à Rouen communiquent en aussi peu de tems par une grande route bien entretenue. A la vérité il n'y a qu'une rade à Brighthelmston assez mauvaise à l'abri des vents du sud ; mais Shoreham, qui n'est distant de cette ville que d'une lieue & demie, y supplée, puisque son port reçoit des navires de plus de 200 tonneaux.

Dieppe, Brighthelmston ou Shoreham sont propres à faire une grande partie du commerce des deux nations ; leur avantage est déjà reconnu par la préférence que leur donnent les passagers sur Calais & Douvres.

Il est facile de voir que la lenteur & les risques du transport par les navires qui remonteroient la Tamise pour charger à Londres, ensuite revien-droient au Havre ; du Havre le long de la Seine, qui est très-dangereuse jusqu'à Rouen, entraîne-roient des frais considérables par la perte de l'in-térêt des capitaux, les risques d'un long trajet de mer & de rivières, tandis qu'en quatre jours

les marchandises de Londres seroient rendues à Rouen, & celles de Rouen à Londres, sans risques & sans augmentation de frais, parce qu'il seroit aisé de démontrer que les freis & assurances de Londres à Rouen sont presque aussi onéreux que les frais de voiture par terre de Londres à Shoreham, & de Dieppe à Rouen; il en résulteroit l'avantage considérable pour le commerce, d'une plus grande sûreté dans le transport des marchandises que l'on auroit à jour nommé; d'une très-grande célérité qui multiplie toujours les opérations, & du gain réel de l'intérêt des capitaux qui resteroient en souffrance par un plus grand trajet.

On mande de Cherbourg, que le 18 de ce mois, un navire s'étant mis en travers sur le bout de la jettée du Sud, le sieur La Rue s'est jetté à la mer, & a retiré de l'eau six hommes de l'équipage prêts à périr. Cette action d'intrépidité doit d'autant mieux être remarquée, que le sieur la Rue est un très-foible nageur. Il a consulté moins son adresse que sa sensibilité. Le sieur la Rue étoit à la tête des cinquante jeunes gens qui eurent l'honneur d'aller au-devant du Roi, le 26 Juin dernier, lors de son séjour à Caen.

M. Compere Laubier a inséré dans les Affiches de Saintonge un trait de courage encore plus remarquable.

Le nommé Joseph le Cognac, âgé de 17 ans, de l'Isle de Brehat en Basse Bretagne, s'embarqua en qualité de mousse en 1779, sur le vaisseau du Roi le *Bisare*, qui partoit pour l'Inde; il fit naufrage, & passa sur un vaisseau du Roi, où il eut la cuisse cassée dans un combat; après sa gué-

rison il fut adopté par un Capitaine de la marine Angloise, qui l'a gardé depuis, & avec lequel il fit trois autres naufrages, le dernier au mois de Novembre sur une côté d'Espagne. Le tort l'ayant conduit à St. Antona, Ville d'Espagne, il excita la compassion du sieur Juan de Gayé, Négociant de ladite ville, qui devant partir pour la Rochelle, promit de l'y conduire, pour le rapprocher de son pays. Il le retira dans sa maison jusqu'au départ du bâtiment, qui eut lieu le 9 de ce mois. Ce bâtiment ayant été assailli par une tempête si affreuse, qu'il n'étoit pas possible de se tenir sur le pont, le sieur Gayé eut le courage d'y monter; mais une vague l'entraîna aussi-tôt dans la mer, le brave Cognac, qui le suivoit des yeux, s'en apperçoit; il se précipite sur le champ dans les flots, il a le bonheur, bien doux pour un cœur reconnoissant, de sauver son bienfaiteur malgré la violence des lames. Depuis ce fâcheux événement, ces infortunés navigateurs ne purent plus se soutenir sur le pont, ni par conséquent reconnoître la route qu'ils devoient tenir : le ciel étant obscurci par un brouillard très-épais. Ballotté par le vent & par les flots, le bâtiment fut jetté à la côte le 11 de ce mois à midi : le brave Cognac toujours occupé de l'idée de conserver la vie de son bienfaiteur & de sauver le reste de l'équipage, se mit encore à la nage, & porta un cordage à terre, mais ayant été accueilli par des hommes du pays, ils aiderent ces naufragés à descendre & les conduisirent chez moi; en ma qualité de Vice-Consul d'Espagne; je me transportai sur le champ à la côte, où je fis sauver les effets & agrès; & comme le bâtiment étoit échoué auprès d'un mur de pêcherie ou écluse, & qu'à la mer montante, il eût été brisé, & la cargaison perdue sans ressource, je rassemblai vingt hommes courageux

pour démolir ce mur ; cela fut exécuté assez promptement quoiqu'ils fussent obligés de travailler dans l'eau ; au retour de la marée, le bâtiment fut jetté sur le rivage : j'ai fait retirer la cargaison , & j'espère sauver aussi le navire , quoiqu'il soit un peu avarié.

On a publié à Marseille un Mandement de l'Evêque de cette ville , en date du 5 Août dernier , rendu à la requête des Maire, Echevins & Assesseurs , confirmé par Lettres-Patentes du Roi , données à Versailles au mois de Septembre , & enregistrées le 7 Octobre au Parlement de Provence , portant suppression & translation de quelques Fêtes au Dimanche. Les Fêtes supprimées sont la troisième de Noël , de Pentecôte & de Ste-Magdelene ; celles de Saint Pierre & Saint-Paul, Apôtres, de Saint-Laurent, Martyr, & toutes celles des Patrons des villes , bourgs du diocèse , des Titulaires des Paroisses, Eglises succursales & des quartiers , sont renvoyées au Dimanche qui suivra le jour auquel elles echoient, &c.

» Il y a environ deux ans , que le sieur *Drog* ,
 » célèbre Mécanicien de Neuchâtel en Suisse ;
 » proposa un nouveau Balancier de son invention,
 » pour frapper des Monnoies très-belles. Il a fait,
 » par ordre de M. le Contrôleur-Général, des es-
 » sais de sa méthode. Il en résulte qu'un seul coup
 » de Balancier , mû par des forces moindres , &
 » en moins de tems que suivant l'ancienne mé-
 » thode , fait éclore une vraie médaille par la
 » beauté de l'exécution & la perfection du des-

du 40 millions par an ; & néanmoins le Roi
n'a jamais accru les tailles qui se lèvent sur son

tems à toutes les lettres ; & la lettre A des six derniers
mois de la même année sera ouverte , pour les paie-
mens à y faire , dans huit jouts ». *Gazette d'Amsterdam* ,
no. 3.

« Le sieur Linguet , qu'on s'attendoit à voir revenir
incessamment dans cette Capitale , pour y suivre les
procès qu'il a suscités à M. le Duc d'Aiguillon & au
sieur Panckoucke , paroît avoir voulu s'interdire ce re-
tour , en publiant un Mémoire en forme de lettre
adressée au Roi , dans laquelle il s'est permis les person-
nalités les plus fortes contre différentes personnes de
la plus haute considération. On assure que cet écrit porte
le cachet de la plus grande effervescence , & de la plus
indécente licence ». *Courier de l'Europe* , no. 52.

« Ceux qui considèrent le préjudice que portent à la
circulation & au commerce cette multitude de péages,
dont les Provinces intérieures du Royaume sont hé-
rissées , verroient avec plaisir , que le projet de porter
les Douanes aux frontières ne fût pas entièrement aban-
donné. Ils prétendent même que le Ministre des Fi-
nances , s'en occupant toujours , cherche , les moyens
de rendre ce projet encore plus utile , en faisant entrer
dans son plan l'abolition de certaines visites locales ,
qui gênent la communication intérieure. Les Députés
de la Lorraine , d'autre part , ont présenté un Mémoire ,
dans lequel ils exposent les inconvéniens qui en résul-
teroient pour cette Province , si elle cessoit d'être réputée
étrangère ». *Gazette de Leyde* , no. 2.

N. B. On ne garantit ni la vérité , ni l'authenticité d'aucune de ces
Nouvelles.

Il veut aussi que l'on examine l'état des dettes pour retrancher celles dont on se peut décharger.

Pour augmenter la recette, il faut chercher les moyens les moins nuisibles, pour y parvenir par autre voie que de surcharges sur le peuple.

Racheter les domaines engagés à vil prix, & les droits aliénés sur le sel & sur les tailles, & pour cela aviser les moyens les plus commodes, tant par la jouissance de peu d'années, que des deniers qui se pourront recouvrer de divers avis qui se proposent.

De toutes lesquelles choses, Messieurs des Finances vous entretiendront aux progrès de l'assemblée, pour en donner après vos avis à Sa Majesté.

Vous aurez aussi à travailler sur l'établissement du commerce, comme au plus propre moyen d'enrichir le peuple & réparer l'honneur de la France.

C'est chose digne de compassion ou d'indignation, de voir la léthargie en laquelle nous avons vécu depuis plusieurs années. Nos voisins nous assujettissent à toutes les rigueurs de leurs loix, ils donnent le prix à nos denrées, & nous obligent de prendre les leurs à telle condition qu'il leur plaît. Les Pirates & les Turcs, & autres déguisés en Turcs, viennent ravager nos côtes, enlèvent les sujets du Roi, captifs en Barbarie, perdant leur liberré, leur fortune, & la plupart leur foi, par les tourmens & les miseres qu'ils souffrent parmi les infideles. Ils vont, ôtent la pêche des morues aux Terres-Neuves, & par l'aide de plusieurs de nos voisins, on a déla retranché de beaucoup la pêche des ha-

N°. 3, 20 Janvier 1787. f

rengs ; on nous a ôté celle des baleines au Spitzberg , & peu-à-peu ce qui reste à la France se perdra , si nous demeurons davantage en cet endormissement ; en quoi nous sommes d'autant plus blâmables que nous avons dans le Royaume toutes les commodités nécessaires pour nous rendre forts sur la mer , jusques-là même que nous en fournissons à nos voisins ; & avons encore , par les dispositions de la Nature , des avantages tels que nous pouvons assujettir tous nos voisins , & les faire dépendre de nous.

Nous avons les grands bois & le fer pour la construction des vaisseaux , les toiles & les chanvres pour les voiles & cordages , dont nous fournissons les provinces voisines. Nous avons les fromens pour les biscuits , le vin , le cidre , la bière , les matelots & mariniers en abondance , qui , pour n'être pas employés par nous , vont servir nos voisins. Nous avons les meilleurs ports de l'Europe , & , ce qui est grandement remarquable , nous tenons la clef de toutes les navigations de l'Est à l'Ouest , & du Sud au Nord. Je ne parle point de la jonction de la Saône & Seine , qui se peut faire facilement , qui ôte à l'Espagne toutes les commodités du commerce , facilitant le chemin du Levant par la France & l'Océan , & ôtant la sujétion de passer le détroit de Gibraltar , de sorte que toutes les commodités du Levant & de la mer Méditerranée , seroient plutôt & plus facilement à l'extrémité de la France qu'à l'entrée de l'Espagne , & rendroient la France le dépôt commun de tout le commerce de la terre.

Je n'y veux pas ajouter la communication de Seine & Loire , quoique facile , pour ne fonder ce discours sur des desseins de longue exécution ; mais je parlerai seulement des cho-

ses qui sont de la situation naturelle de ce Royaume.

L'Espagne ne peut trafiquer en Italie, ni en quelque autre endroit de la mer Méditerranée; ni l'Italie & les autres lieux de l'Espagne, qu'ils ne passent à la vue & sous la coulevine des isles de Provence: & pour trafiquer d'Espagne & des côtes d'Afrique en Flandres, en Hollande, en Dannemarck, aux villes anseatiques & autres endroits du septentrion, ou de ces lieux en Espagne & autres endroits du sud, il faut que les vaisseaux passent le Ras Saint-Mathé à la miséricorde de nos canons, & par la Manche, de laquelle il ne tient qu'à nous que nous ne nous rendions maîtres avec peu de difficultés.

Toutes ces considérations que M. le Cardinal de Richelieu a représentées au Roi, entre les grands, honorables & généreux conseils qu'il lui donne, ont fait résoudre Sa Majesté de mettre à bon escient, la main au commerce, & ne perdre les occasions d'enrichir son peuple & agrandir son Etat d'honneur & de puissance dont il vous fera représenter les articles sur lesquels il attend aussi vos avis.

Vous verrez aussi les Règlemens que Sa Majesté a fait dresser pour les gens de guerre, tant des garnisons que de la campagne, l'ordre pour les faire vivre sans fouler le peuple, la manière assurée pour régler leurs paiemens, le moyen de faire que le nombre porté par les états du Roi soit effectif, & autres points importants que vous fera entendre M. le Maréchal de Schomberg, à qui Sa Majesté en a donné la charge.

Si, outre cela, vous avez à représenter à Sa Majesté quelque chose pour le bien de l'Eglise & de la justice & police du Royaume, ou aux

trément ; elle entendra bien volontiers ; s'es-timant néanmoins que l'assemblée ne soit pas airée en longueur , pour ne détourner davantage ni Messieurs les Prélats de leur résidence , ni Messieurs les Officiers de l'administration de la justice.

J'ajouterai encore deux points , lesquels (combien qu'ils soient fort sévèrement punis par les Ordonnances ont besoin de nouvelles loix , & plus rigoureuses pour leurs châtimens , & d'une plus industrieuse recherche pour pénétrer les fraudes & les secrettes voies que l'on y pratique : car fréquence des crimes augmente la rigueur des peines , & la facilité de les commettre oblige les juges & les loix à en rendre les preuves plus aisées , de peur que la malice ne triomphe de leur soin & demeure impunie , sous l'apparence qu'elle prend dans ses artifices.

Le premier point est , la licence effrénée d'abuser des deniers du Roi , les retenir & les approprier avec tant de subtilité & de finesse , que les loix introduites contre le péculat sont impuissantes , & surmontées par l'avarice qui déguise & enveloppe ses larcins en tant de manières , qu'il est quasi impossible d'en convaincre les coupables.

L'autre est des fréquentes rebellions , soulèvemens & conjurations contre l'État , & de l'insupportable facilité à s'y engager , lesquelles se traitent par factions , liaisons & sermens , sous diverses couvertures , en telle sorte que l'on a peine de les découvrir.

Et la dernière conspiration donne sujet à Sa Majesté d'y pourvoir pour l'avenir , pour ce que l'ayant découverte & avérée si clairement , comme il a fait , la manière de laquelle il en a eu les preuves , lui a fait connoître que ces affaires se

négocient avec un si grand soin du secret , qu'il est nécessaire d'apporter pour l'avenir de nouveaux remèdes , tant pour avoir plus facilement la connoissance & les preuves de celles qu'on pourroit faire ci-après , que pour détourner ceux qui se voudroient engager à tels crimes , de s'y hasarder désormais , voyant qu'il sera plus aisé de les convaincre.

La Suite à l'Ordinaire prochain.

M. Abattuci , Gentilhomme Corse, de ancien Lieutenant-Colonel au service de France , fut sacrifié en 1779 à des haines personnelles , qui déterminèrent contre lui une Sentence portant peine des Galeres , rendue par le Conseil provincial de Corse. Le Parlement d'Aix a réhabilité , le 17 Juillet dernier , & pleinement absous cet infortuné & irréprochable Militaire. S. M. l'a réintégré dans son grade de Lieutenant-Colonel , en lui accordant les appointemens dont il jouissoit.

La Notice sur les ports d'Angleterre les plus propres au Commerce avec la France , que nous avons rapportée d'après les Papiers publics , a donné lieu à la Lettre suivante qu'on nous adresse de Dieppe.

Il est à présumer , monsieur , que l'Ecrivain Anglois a voulu déprimer le commerce de Dieppe & empêcher qu'on ne lui donne une préférence pour celui que nous projettons avec les Anglois.

Dieppe est une des plus anciennes villes maritimes & commerçante de la France ; ses marins si renommés ont été pendant 60 ans dans l'Asri-

que , sans que l'on sache où ils alloient. Le commerce de l'Amérique s'y faisoit avec splendeur ; celui de la pêche lui a donné l'exclusion pour le concentrer au Havre ; alors le transport des marchandises se faisoit aisément de Dieppe à Rouen, distant de 12 lieues, pour être embarquées sur la Seine. Depuis que nous nous occupons particulièrement de la pêche, le transport du poisson se fait également par des voitures qui viennent de toutes les parties du Royaume avec des denrées de leur pays. Certainement il n'y a point beaucoup de villes où il y ait plus de roulage pendant presque toute l'année pour la morue, le hareng, les maquereaux, &c.

Brighthelmston est à proximité de Londres ; puisque plusieurs voitures s'y rendent chaque jour en dix heures de tems. Les voitures de Dieppe à Rouen communiquent en aussi peu de tems par une grande route bien entretenue. A la vérité il n'y a qu'une rade à Brighthelmston assez mauvaise à l'abri des vents du sud ; mais Shoreham, qui n'est distant de cette ville que d'une lieue & demie, y supplée, puisque son port reçoit des navires de plus de 200 tonneaux.

Dieppe, Brighthelmston ou Shoreham sont propres à faire une grande partie du commerce des deux nations ; leur avantage est déjà reconnu par la préférence que leur donnent les passagers sur Calais & Douvres.

Il est facile de voir que la lenteur & les risques du transport par les navires qui remonteroiènt la Tamise pour charger à Londres, ensuite revien-droient au Havre ; du Havre le long de la Seine qui est très-dangereuse jusqu'à Rouen, entraî-ne-roient des frais considérables par la perte de l'in-térêt des capitaux, les risques d'un long trajet de mer & de rivières, tandis qu'en quatre jours

les marchandises de Londres seroient rendues à Rouen, & celles de Rouen à Londres, sans risques & sans augmentation de frais, parce qu'il seroit aisé de démontrer que les frais & assurances de Londres à Rouen sont presque aussi onéreux que les frais de voiture par terre de Londres à Shoreham, & de Dieppe à Rouen; il en résulteroit l'avantage considérable pour le commerce, d'une plus grande sûreté dans le transport des marchandises que l'on auroit à jour nommé; d'une très-grande célérité qui multiplie toujours les opérations, & du gain réel de l'intérêt des capitaux qui resteroient en souffrance par un plus grand trajet.

On mande de Cherbourg, que le 18 de ce mois, un navire s'étant mis en travers sur le bout de la jettée du Sud, le sieur La Rue s'est jetté à la mer, & a retiré de l'eau six hommes de l'équipage prêts à périr. Cette action d'intrépidité doit d'autant mieux être remarquée, que le sieur La Rue est un très-foible nageur. Il a consulté moins son adresse que sa sensibilité. Le sieur La Rue étoit à la tête des cinquante jeunes gens qui eurent l'honneur d'aller au-devant du Roi, le 26 Juin dernier, lors de son séjour à Caen.

M. Compere Laubier a inséré dans les Affiches de Saintonge un trait de courage encore plus remarquable.

Le nommé Joseph le Cognac, âgé de 17 ans, de l'Isle de Brehat en Basse Bretagne, s'embarqua en qualité de mousse en 1779, sur le vaisseau du Roi le *Bisare*, qui partoît pour l'Inde; il fit naufrage, & passa sur un vaisseau du Roi, où il eut la cuisse cassée dans un combat; après sa gué-

rison il fut adopté par un Capitaine de la marine Angloise , qui l'a gardé depuis , & avec lequel il fit trois autres naufrages , le dernier au mois de Novembre sur une côté d'Espagne. Le sort l'ayant conduit à St. Antona , Ville d'Espagne , il excita la compassion du sieur Juan de Gayé , Négociant de ladite ville , qui devant partir pour la Rochelle , promit de l'y conduire , pour le rapprôcher de son pays. Il le retira dans sa maison jusqu'au départ du bâtiment , qui eut lieu le 9 de ce mois. Ce bâtiment ayant été assailli par une tempête si affreuse , qu'il n'étoit pas possible de se tenir sur le pont , le sieur Gayé eut le courage d'y monter ; mais une vague l'entraîna aussi-tôt dans la mer , le brave Cognac , qui le suivoit des yeux , s'en apperçoit ; il se précipite sur le champ dans les flots , il a le bonheur , bien doux pour un cœur reconnoissant , de sauver son bienfaiteur malgré la violence des lames. Depuis ce fâcheux événement , ces infortunés navigateurs ne purent plus se soutenir sur le pont , ni par conséquent reconnoître la route qu'ils devoient tenir : le ciel étant obscurci par un brouillard très-épais. Ballotté par le vent & par les flots , le bâtiment fut jetté à la côte le 11 de ce mois à midi : le brave Cognac toujours occupé de l'idée de conserver la vie de son bienfaiteur & de sauver le reste de l'équipage , se mit encore à la nage , & porta un cordage à terre , mais ayant été accueilli par des hommes du pays , ils aiderent ces naufragés à descendre & les conduisirent chez moi ; en ma qualité de Vice-Consul d'Espagne ; je me transportai sur le champ à la côte , où je fis sauver les effets & agrès ; & comme le bâtiment étoit échoué auprès d'un mur de pêcherie ou écluse , & qu'à la mer montante , il eût été brisé , & la cargaison perdue sans ressource , je rassemblai vingt hommes courageux

pour démolir ce mur ; cela fut exécuté assez promptement : quoiqu'ils fussent obligés de travailler dans l'eau ; au retour de la marée, le bâtiment fut jetté sur le rivage : j'ai fait retirer la cargaison, & j'espère sauver aussi le navire, quoiqu'il soit un peu avarié.

On a publié à Marseille un Mandement de l'Evêque de cette ville, en date du 5 Aout dernier, rendu à la requête des Maire, Echevins & Assesseurs, confirmé par Lettres-Patentes du Roi, données à Versailles au mois de Septembre, & enregistrées le 7 Octobre au Parlement de Provence, portant suppression & translation de quelques Fêtes au Dimanche. Les Fêtes supprimées sont la troisième de Noël, de Pentecôte & de Ste-Magdelene ; celles de Saint Pierre & Saint-Paul, Apôtres, de Saint-Laurent, Martyr, & toutes celles des Patrons des villes, bourgs du diocèse, des Titulaires des Paroisses, Eglises succursales & des quartiers, sont renvoyées au Dimanche qui suivra le jour auquel elles echoient, &c.

» Il y a environ deux ans, que le sieur *Drog*
 » célèbre Mécanicien de Neuchâtel en Suisse ;
 » proposa un nouveau Balancier de son invention,
 » pour frapper des Monnoies très-belles. Il a fait,
 » par ordre de M. le Contrôleur-Général, des es-
 » sais de sa méthode. Il en résulte qu'un seul coup
 » de Balancier, mû par des forces moindres, &
 » en moins de tems que suivant l'ancienne mé-
 » thode, fait éclore une vraie médaille par la
 » beauté de l'exécution & la perfection du del-

» fin. On a déjà des écus de 6 liv. ainsi frappés :
 » Sur l'un des côtés est le Buste du Roi, sur l'autre
 » sont deux LL, formées par des branches de
 » laurier, au milieu desquelles se trouvent les
 » armes de France : le tout est surmonté d'une
 » couronne. Les deux faces sont entourées, en
 » forme de cordon, de petites fleurs-de-lys ; la
 » bande parfaitement polie, est couverte des
 » mots : *Domine saluum fac Regem*. Aucune bavure,
 » aucune aspérité ne gâtent cette belle
 » médaille ; & e'le réunit à une grande beauté
 » l'avantage de s'user difficilement par le frotte-
 » ment, &, celui non moins précieux, de ne
 » pouvoir être contrefaite.

» La découverte du sieur Droz a été consacrée
 » par une médaille. Cette Médaille porte, d'un
 » côté l'effigie du Roi, &, de l'autre, ces mots :
 » FAV. CALONNO, REGN. AD ÆR REG. SUM.
 » MODER. PART. POST. ET CIRCUMF. SIMUL
 » EXCUDIT J. P. DROZ, ANN. 1786 ; ce qui veut
 » dire : sous les auspices de M. de Calonne, Con-
 » trôleur-Général des Finances, J. P. Droz a
 » frappé à la fois les deux revers & la circonférence,
 » l'an 1786.

Une femme d'une tournure honnête, alla
 dernièrement chez un Apoticaire de Lille lui
 demander si elle ne lui feroit pas de la peine
 d'amener chez lui une personne qui avoit besoin
 d'un remede, que des raisons particulieres em-
 pêchoient de prendre chez elle. L'Apoticaire bé-
 névole accepte l'offre ; elle prie en conséquence
 de le préparer, qu'elle alloit revenir ; & après
 une profonde révérence, elle sort. Chemin fai-
 sant elle entre chez un Epicier, fait quelques
 emplettes sous le nom de l'Apoticaire, & prie le
 maître de lui faire le compte du montant des mar-
 chandises qu'il lui livroit, & d'envoyer avec elle

un garçon pour venir en recevoir le prix. Fort bien, dit-il, Madame. Le garçon la suit ; arrivés chez l'Apoticaire, elle le présente & lui dit familièrement : voilà, Monsieur, la personne dont je vous ai parlé. Le Pharmacien empressé, engage fort honnêtement le garçon épicier à entrer dans un appartement, où il alloit venir le joindre, & où pendant qu'il lui proposoit, la seringue à la main, de se mettre sur le lit ou sur un fauteuil, l'adroite escroqueuse avoit disparu. Le garçon fort étonné de la réception que lui faisoit M. l'Apoticaire, armé ainsi de pied en cap, lui demanda ingénument si c'étoit en lavemens qu'il payoit les épiceries de son maître, que dans ce cas, il alloit l'envoyer pour en recevoir lui-même le prix. Enfin après quelques regards d'étonnement de part & d'autre, ils s'aperçurent qu'ils étoient dupes de la supercherie de cette femme adroite qu'ils chercherent en vain à découvrir.

Hélène-Françoise de Mondragon, veuve du Comte de Foucauld, Baron d'Obroches, Marquis de Lardimaly, Officier aux Grenadiers de France, est morte ici le 20 du mois dernier.

Gilbert-Alexandre-François de Lombelon des Effarts, Marquis des Effarts, ancien Capitaine au Régiment de Chartres, Cavalerie, aujourd'hui Dragons, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, est mort le 27 du même mois, dans son château des Effarts, en Normandie, âgé de 62 ans.

Henriette-Eugénie de Bethisi de Mazieres, Princesse de Ligne, veuve de Claude-Lamo-

ral-Hyacinthe Ferdinand, Prince de Ligne & du Saint-Empire, Chevalier de l'Ordre de S. Hubert, Marquis de Moy, est morte au Palais des Tuileries, le 4 de ce mois.

L'Académie de Marseille a tenu une Séance publique, le 6 Décembre dernier.

M. Seimandy, Directeur, en a fait l'ouverture par un discours sur les principes de l'institution de l'Académie.

M. le Comte de Thiars a lu ensuite son discours de réception.

M. l'Avocat Bouche, élu associé, a récapitulé dans son discours l'histoire de Marseille, & principalement ce qui a trait à son ancienne Académie.

MM. Vidal & Achatd, Docteurs en médecine, nouvellement élus membres de l'Académie, ont ensuite lu leurs discours de réception.

La séance a été terminée par la lecture que M. de Mandolx a faite d'une fable en vers de sa composition, intitulée le lion & les deux tigres, & dont le but moral est de montrer ce qui constitue le vrai courage.

« Les Supérieurs de l'Ordre des Religieux
 » de la Charité, instruits que des gens sans
 » aveu, courant les Provinces, prennent leur
 » nom, & se revêtent de leur habit, pour en
 » imposer au Public & recueillir ses aumô-
 » nes, prient les personnes qui auront con-
 » noissance de ces soi-disant Religieux, de
 » ne pas y ajouter foi. »

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 16 de ce mois, sont : 34, 86, 39, 59, & 55.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 13 Janvier.

Le Gouvernement vient d'établir des droits de 40 pour cent sur l'entrée des glaces, & des Papiers à meubler, droits qui équivalent à une prohibition.

Le Gouvernement vient aussi de défendre, sous des peines très-rigides, l'exportation du lin.

Le sieur Blanchard ayant formé une souscription à Liege, a donné dans cette ville, le 28 Décembre, le spectacle de sa 22e. ascension. Il s'est élevé à 1 heure moins un quart de dessus la Citadelle, & a été porté en une demie heure, à plus de 9 lieues de Liege, au-dessus du petit bourg de Reaux, où il est descendu à 1 heure un quart au milieu des acclamations. Il est revenu à Liege, le 30, & a été conduit par MM. les Bourgmestres Régens au Spectacle, où il a été couronné au milieu des applaudissemens de toute la ville.

Quelques Papiers publics ont rapporté l'Edit suivant du Roi d'Espagne, concernant l'Isle de S. Domingue. Comme on rapporte cet Edit, sans en citer la date, nous le donnerons, sans en garantir la parfaite exactitude.

Il est permis à toutes les Nations d'introduire des Negres, sans limitation de nombre, pendant dix ans, sans payer de droits d'entrée.

Pourront , ceux qui auront vendu les Negres ; en emporter le produit en or , argent ou denrées quelconques , sans payer aucuns droits de sortie.

Pourront aussi , toutes les Nations apporter tous ferremens & ustensiles nécessaires à toutes les cultures , sans payer aucuns droits d'entrée & de sortie sur le produit. Le droit de cens , qui étoit à S. Domingue à cinq pour cent , est réduit à trois pour cent. Tous les nouveaux établissemens en terre vierge seront exempts de tous droits pendant dix ans. Toutes les marchandises sortant du Royaume d'Espagne pour être portées à S. Domingue ne paieront aucuns droits , & toutes les denrées sortant de S. Domingue pour être portées en Espagne ne paieront aucuns droits d'entrée ni de sortie dans le Royaume.

L'eau-de-vie des cannes , ou tafia , pourra être portée à quelque destination qu'on le jugera à propos , soit pour des possessions espagnoles ou étrangères , sans payer aucuns droits de sortie.

Le Roi d'Espagne introduira pour son compte quinze cens Negres , payables dans deux ans , & à un prix le plus bas possible. Tous les hommes , errants , montagnards & chasseurs , seront rassemblés en peuplades , & il sera distribué des terres , & donné les mêmes secours qu'aux familles qu'on transporte des Isles Canaries.

Il sera imposé de très-gros droits sur les Negres domestiques , & la perception de ce droit formera un fonds qui servira à gratifier ceux qui introduiront des Negres dans ledite Colonie , au-dessus d'un certain nombre.) Ce nombre n'est pas fixé par l'Edit.)

Il sera fait un Code de loix & de police pour les

Habitations, Negres, &c. & le Roi ordonne à son Conseil de S. Domingue d'avoir sous les yeux, en faisant ledit Code, l'Ordonnance du Roi de France, du 3 Décembre 1784, concernant la Colonie de S. Domingue, pour en suivre tous les articles qui seront propres à la police des Negres, Habitations, prospérité & encouragement de la Colonie.

Il sera établi des Foires à certains jours indiqués, où se vendront les bêtes à cornes, & les François pourront y venir acheter; par conséquent les Commissionnaires des boucheries, qui résident à la partie espagnole, seront supprimés, si toutefois les Hattiers trouvent plus d'avantage à ce nouvel établissement; & ce, pour éviter la contrebande que font les François, en sortant les bêtes à cornes sans payer les droits.

Il est mort à Amsterdam dans le courant de 1786, 7801 personnes; savoir, 693 de plus que l'année dernière. On a proclamé à l'Hôtel-de-Ville également en 1786, 1102 mariages, & dans les Eglises Réformées 1673; il a été baptisé dans les mêmes Eglises 2766 garçons & 2565 filles. Les Luthériens ont compté 275 mariages & 1606 Bâtemes. Les enfans nés dans les autres Communions tolérées ne sont pas compris dans le dénombrement.

Vendredi, 29 Décembre, le Conseil-d'Etat de la République, qui a la direction suprême de ce qui regarde les Finances ainsi que le Forces de terre & de mer de l'Union, se rendit à l'Assemblée des Etats-Généraux, pour lui remettre, avec la formalité usitée, la Pétition extraordi-

naire, c'est-à-dire, l'Etat des Forces, que la République entretiendra durant l'année 1787, & celui des dépenses, calculées pour cet entretien : Ainsi la formation de cette Pétition n'a pas été différée jusqu'au Règlement définitif des Quotes respectives, ainsi que le bruit s'en étoit répandu. La même Assemblée du Conseil-d'Etat a résolu « de requérir S. A. Mgr. le Prince Stadhouder » de n'accorder désormais à aucun des Officiers » des Corps réformés de Troupes légères, sinon » pour des raisons indispensables, & du scû dudit » Conseil, un Congé plus long de quatre mois » par an tout au plus ». En même-temps elle a arrêté, « que le délai, fixé pour accepter » l'équivalent accordé auxdits Officiers, à la » place de la Pension de réforme, seroit prolongé » jusqu'au premier Mai 1787 ». (*Gazette de Leyde*, N°. 1).

Le 21 du mois dernier, les Etats de Hollande ont délibéré sur le rapport de la Généralité, touchant la décadence des finances de l'Amirauté Frisonne; rapport, où il est question de l'impossibilité de faire sortir du Port de Harlingue, les deux Vaisseaux de 74 pieces de canon, destinés en présent à S. M. Très-Chrétienne; & des soins nécessaires, soit pour augmenter, soit pour entretenir la Marine de la République. L. N. & G. P. ont résolu de charger leurs Députés aux Etats-Généraux, de proposer de faire construire au plutôt de nouveaux Vaisseaux, dont la dépense, conformément à la nouvelle invention, ne monte qu'à 20 ou 30 mille florins, & de faire élargir l'entrée du Port de Harlingue, à moins que les Confédérés ne préfèrent de charger des Entrepreneurs de ces deux objets, à leurs risques, périls & fortune. La dépense seroit à la charge de la Généralité, vû la décadence des

finances de l'Amirauté Frisonne. Quant au second article, où il s'agit du maintien de la Marine générale de l'Etat, L. N. & G. P. sont d'avis, qu'on commence par réparer les trois Vaisseaux de 64 pieces de canon, qui sont dans le Port de Harlingue, & que L. H. P. prie la Commission extraordinaire de guerre d'examiner quel est le lieu où les gros Vaisseaux pourroient se conserver avec plus de sûreté, afin qu'on en profite dès l'instant, & de s'occuper avant tout & particulièrement des affaires de la Marine. (*Gazette de la Haye*, N^o. 3).

Les Troubles populaires semblent vouloir recommencer à la Haye. On ne garde même presque plus de mesure depuis le premier jour de l'An. Les Tambours de la Bourgeoisie, s'étant rassemblés au nombre de 36, devant la Porte du Colonel, pour lui souhaiter la bonne Année, au son bruyant de leurs caisses, battirent avec affectation, l'air du Vaudeville connu, qui commence par ces mots, *Guillaume de Nassau*. Cinq d'entre ces Tambours, avoient même eu la hardiesse de chamarrer leurs cocardes de quelques Rubans Orange, sous prétexte que c'étoit la couleur du Drapeau de leur Compagnie. Le Peuple, voyant que, ni le Magistrat, ni le Colonel n'avoient donné aucun signe public de désapprobation, s'est cru autorisé à reparaitre sur la Scene avec cette subordination qui le caractérise; il a même osé pousser le cri séditieux, *Orange en haut*: Mais on s'attend bien, que les Etats, se rassemblant la semaine prochaine, prendront des mesures efficaces pour contenir les Mutins & ceux qui les excitent. (*Gazette d'Amsterdam*, N^o. 2.)

Puragraphes extraits des Papiers Angl. & autres.

Le feu Roi de Prusse avoit coutume , toutes les fois qu'un nouveau soldat paroissoit au nombre de ses Gardes , de lui faire ces trois questions : Quel âge avez-vous ? Depuis combien de temps êtes-vous à mon service ? (La Compagnie des Gardes étoit composée de la fleur de tous les Régimens). Recevez-vous votre paye & votre habillement comme vous pouvez le désirer ? Un jeune François , qui avoit servi dans sa Patrie , demanda d'entrer dans les Gardes , & sa figure le fit accepter sur le champ. Mais il n'entendoit pas l'Allemand ; & son Capitaine , en le prévenant que le Roi le questionneroit dans cette langue la première fois qu'il le verroit , lui recommanda d'apprendre par cœur les trois réponses qu'il devoit lui faire. Il les sut dès le lendemain , & aussitôt qu'il se montra dans les rangs , Frédéric vint à lui pour l'interroger ; mais il commença par la seconde question , & lui demanda : Combien y a-t-il que vous êtes à mon service ? 21 ans , répondit le soldat. Le Roi , frappé de sa jeunesse , qui ne laissoit pas présumer qu'il eut porté le mousquet si long-temps , lui dit d'un air de surprise : Quel âge avez-vous ? Un an , sous le bon plaisir de Votre Majesté. Frédéric , encore plus étonné , s'écria : Vous ou moi avons perdu l'esprit. Le soldat , qui prit ces mots pour la troisième question , répliqua avec fermeté : L'un & l'autre , n'en déplaît à Votre Majesté. Voilà , dit Frédéric , la première fois que je me suis vu traiter de fou à la tête de mon armée. Le soldat , qui avoit épuisé la provision d'Allemand , garda pour lors le silence ; & quand le Roi , se retournant vers lui ,

Le questionna de nouveau afin de pénétrer ce mystère, il lui dit en François, qu'il ne comprenoit pas un mot d'Allemand. Frédéric, s'étant mis à rire, lui conseilla d'apprendre la langue qu'on parloit dans ses Etats, & l'exhorta d'un air de bonté, à bien faire son devoir.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

Cause entre M. le Chevalier Fredy, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Commandant des Ecoles d'Artilerie à Douay. — Et M. Freddy, Conseiller de Grand'Chambre. — M. Fredy de Coubertin, Conseiller en la Cour des Aides. — M. Serre de St.-Roman, Conseiller de Grand'Chambre, & Madame Marard, son épouse. — Contre les sieurs & dame de Léguisé. — Question d'Etat, mariage tenu secret, privation des effets civils; tierce opposition à l'Arrêt qui a statué sur ledit mariage, il y a 80 ans; lettres de rescision prises contre une transaction qui avait précédé l'Arrêt, & contre divers actes de renonciation à succession

Cette cause présentoit les plus grands intérêts, soit par la singularité du fait, soit par la discussion des points de droit, soit par l'hérédité considérable qui en étoit l'objet. — Une succession de près d'un million dévolue à la dame de Léguisé par la loi du sang, comme l'héritière la plus proche, dont le degré étoit avoué & reconnu, étoit le sujet de sa réclamation. On lui opposoit la clandestinité du mariage du sieur Danes son ayeul, tenu secret jusqu'à sa mort; vice contre lequel l'ordonnance prononce la privation des effets civils; parce que la bisyeule avait fait prononcer, par un Arrêt rendu le 18 Mai 1706, sur les conclusions du Ministère public; on lui opposoit encore un Arrêt homologatif d'une transaction passée par cette

ayeule ; tutrice de ses enfans mineurs , par laquelle , au moyen du défistement donné sur l'appel comme d'abus interjetté de son mariage , & la reconnoissance de sa validité , en tant que sacrement , elle avoit renoncé à prendre aucune part dans les biens délaissés par son mari , soit pour elle à titre de douairiere ou commune , soit pour ses enfans à titre d'héritiers douairiers ou légataires universels de leur pere , ni même dans les successions de la mere & des freres & sœurs , attendu les preuves de la clandestinité de son mariage. Rendons un compte sommaire des faits. — *Jean Danés* , Doyen de l'ordre des Avocats au Parlement , d'une très-ancienne famille , avoit eu de son mariage avec *Louise Habert* , 4 enfans. — *Philippe Danés* , Conseiller au Châtelet , *Pierre-Antoine Danés de Saumeron* , *Pierre-Hilaire Danés* , Docteur de Sorbonne ; & *Conseiller Clerc en la Cour* , & *Claire Danés* , mariée à *Pierre Morel* , Conseiller au Châtelet. — L'aîné , *Philippe Danés* , né en 1650 , s'étoit attaché à la demoiselle *Françoise-Julienne de Villiers* , née en 1661 , fille d'un Garde-du-Corps du Roi. La médiocrité de sa fortune ne répondant pas aux vues des pere & mere du sieur *Danés* , ils se refuserent à toutes les instances qui leur furent faites par leur fils , pour obtenir leur consentement. L'amour plus fort que l'autorité paternelle , ayant uni les cœurs de ces deux jeunes gens , ils vécurent ensemble sur la foi des promesses de mariage qu'ils s'étoient faites , & ils eurent plusieurs enfans — *Jean Danés* , Doyen des Avocats , mourut en 1688 , sa femme continua de refuser son consentement au mariage de son fils , de sorte que *Philippe Danés* & la demoiselle de *Villiers* resterent dans le même état de contrainte jusqu'en 1695 ; à cette époque , *Philippe Danés*

avoit déjà atteint l'âge de 44 ans; il prit le parti de faire à sa mere des sommations respectueuses, & après avoir obtenu une dispense de publication de bans qui commettoit le Curé de *Saint-Pierre-aux-Bœufs* pour faire le mariage, il fut célébré le 17 Mai de la même année, en présence de 4 témoins dénommés dans l'acte, lequel fait mention des sommations respectueuses & de la dispense des bans. Depuis son mariage, le sieur *Danés*, dans la crainte de déplaire à sa mere, qu'il cherchoit à ménager, continua de vivre séparément de son épouse; il demouroit dans la maison de la dame *Danés*, & la demoiselle de *Villiers*, dans l'appartement qu'elle occupoit étant fille; ils ont l'un & l'autre continué de passer dans le monde pour garçon & fille, & même d'en prendre les qualités dans les actes. — Lors de leur mariage ils avoient deux enfans morts sans postérité. Depuis ils ont eu deux filles, dont l'une a été mariée au sieur de *Grimbert du Breuil*, pere de la dame de *Léguisé*; l'autre a été mariée, mais est morte sans enfans. — Le premier Novembre 1703, *Philippe Danés* a fait son testament olographe, dans lequel, après avoir rappelé les circonstances qui avoient précédé & suivi son mariage, avoir cherché à excuser le secret qui l'avoit suivi, les actes dans lesquels il avoit pris, ainsi que sa femme, la qualité de garçon & fille, il recommande sa femme & ses enfans à sa mere & à ses freres & sœurs, les conjure de ne point porter atteinte à leur état, & fait entr'eux le partage de ses biens. — Le sieur *Danés* meurt le 20 Janvier 1705, dans la maison maternelle entouré de sa mere & de ses freres & sœurs, sans demander dans ses derniers momens sa femme ni ses enfans, sans que ceux-ci tentent

de franchir le mur de séparation qui avoit toujours existé entr'eux. Il emporte avec lui dans le tombeau son secret, dont la famille ne commence à être instruite que par une opposition formée dès le lendemain de son décès, par *Julienne Villiers*, en qualité de sa veuve & de mere de ses enfans, aux scellés que la dame *Danés*, mere du défunt, avoit fait apposer à sa requête, comme son héritiere mobiliere. La dame *Danés* ne fut pas plutôt instruite du mariage de son fils, qu'elle interjeta appel comme d'abus de son mariage, en demanda la nullité, ou, en cas de difficulté, qu'il fût déclaré clandestin, & comme tel, que la veuve & ses enfans fussent déclarés incapables de tous effets civils conformément à l'Ordonnance de 1539. *Julienne de Villiers* s'étoit fait nommer par Sentence du Châtelet, tutrice de ses enfans mineurs, à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & leurs biens, & de soutenir leur état; la même Sentence avoit nommé aux mineurs pour subrogé tuteur, *Me. Belin*, Procureur au Châtelet. — L'appel comme d'abus s'instruit contradictoirement entre la dame *Danés* mere, les sieurs *Danés*, freres du défunt, intervenans dans la cause, & adhérans à l'appel comme d'abus, *Julienne de Villiers*, & *Me. Belin*; la cause bien consultée de part & d'autre, les parties se rapprocherent & passerent une transaction & arrêt homologatif d'icelle, le 18 Mai 1706. Cet Arrêt porte ces dispositions: « En tant que touche l'appel comme d'abus, dit qu'il n'y a abus; déclaré les enfans incapables d'aucunes successions; leur mere d'aucun préciput & autres conventions matrimoniales, & homologue la transaction du 20 Avril, pour être exécutée selon sa forme & teneur ».

—Cet Arrêt a reçu sa pleine & entière exécution; la succession du feu sieur *Danés* a été partagée entre sa mere, héritiere mobiliere, & ses freres & sœurs, héritiers des propres, sans y appeller *Julienne de Villiers*, ni les enfans. Ces mêmes enfans ne se présenterent pas en 1708 au partage de la dame *Danés*; leur ayeule. — De trois que le sieur *Danés* avoit laissés, une fille a fait profession en religion; le fils est mort sans être marié; & la deuxième fille a épousé le sieur *Grimbert Dubreuil*; une troisième a épousé le sieur *Chantereau*, mais elle est morte sans enfans en 1738. L'abbé *Danés*, frere du feu sieur *Danés*, est mort après avoir fait un testament qui rappelle & confirme l'Arrêt de 1706; il fait des legs aux deux filles de son frere aîné venues d'un mariage déclaré & jugé clandestin, & comme tel privé des effets civils; savoir, à la Religieuse 200 livres de pension viagere, & à la dame *Grimbert du Breuil*, la somme de 10000 livres une fois payée; la dame *Grimbert du Breuil* a consenti l'exécution du testament, & a accepté le legs. En 1777 s'ouvre la succession de M. le Président *Danés*, fils de feu sieur *Danés de Saumeron*, frere de *Philippe Danés*; les scellés furent apposés sur ses effets, à la requête de MM. *Fredy* & de *St.-Roman*. La dame *Grimbert du Breuil* tenta d'y former opposition par le ministère de procuration, en qualité de seule & unique héritiere des meubles, acquêts & propres de la succession de M. le Président *Danés*; mais mieux consultée, elle se désista de ses prétentions, & renonça purement & simplement, tant à ladite succession, qu'à toutes celles qui pourroient s'ouvrir du côté & ligne de *Philippe Danés*, & reconnut que MM. *Fredy* & de *St.-Roman*

étoient les seuls & uniques héritiers de M. le Président *Danés*; postérieurement à ce désistement, MM. *Fredy* & de *St.-Roman*, en leur dite qualité, payerent à la dame *Grimbert du Breuil* une somme de 10000 liv., pour se conformer aux intentions verbales du Président *Danés*. Il y avoit près de 6 ans que MM. *Fredy* & de *St.-Roman* étoient en pleine & paisible possession des biens de la succession de M. le Président *Danés*, lorsque la dame *Dubreuil* forma contre eux, le 5 Mars 1783, une demande en désistement de tous les biens de cette succession; une Sentence par défaut des Requêtes du Palais ayant accordé la demande, MM. *Fredy* & de *St.-Roman* en ont interjeté appel. Pendant l'instruction, la dame *Grimbert Dubreuil* est décédée. La dame de *Léguisé* sa fille a repris l'instance, & pour écarter tous les obstacles qui pouvoient lui être opposés, elle a obtenu des lettres de rescision contre la transaction de 1706 & la renonciation de 1777. En même tems elle a formé une tierce-opposition à l'Arrêt d'homologation de la transaction; elle a même, en tant que de besoin, pris des lettres de Requête civile contre ce même Arrêt. C'est en cet état que la cause a été plaidée contradictoirement, & l'Arrêt est intervenu le 7 Avril 1786, qui a mis l'appellation & ce au néant, émendant, a déchargé MM. *Fredy* & de *St.-Roman* des condamnations contre eux prononcées, déboute la dame de *Léguisé* de ses demandes en entérinement des lettres de rescision contre la transaction de 1706, & les actes de 1777, & en tierce-opposition à l'entérinement de lettres de Requête Civile contre l'Arrêt de 1706, l'a condamnée en l'amende de tierce-opposition & Requête Civile, & en tous dépens.



JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE:

De Hambourg, le 10 Janvier.

Mr. *Demidof*, Conseiller d'Etat en Russie, célèbre par ses largesses à l'Hôtel des Enfans-Trouvés & d'autres Etablissmens publics de *Moscow*, est mort dans cette ancienne Capitale de la Russie.

Nous avons rapporté les nouvelles courantes de Constantinople, touchant la position actuelle du Capitan-Pacha en Egypte; voici maintenant celles qui remplissent les Gazettes d'Europe, & qui jusqu'ici n'ont en leur faveur que l'autorité de ceux qui les débitent.

Les nouvelles qu'on reçoit de l'Egypte sont très-affligeantes; les troupes Ottomanes ont été complètement battues par les Reys, & ont perdu leur artillerie. Le Capitan-Pacha rassemble des Soldars de tous côtés; mais il est bien à craindre que ces nouvelles levées ne puissent résister à l'excellente cavalerie des rebelles dont

N°. 4, 27 Janvier 1787.

g

cette victoire va d'ailleurs grossir le parti. S'ils rentrent au Caire, ils y commettront des défordres affreux, & les Négocians acheveront de perdre leurs fortunes. On a cependant fort à se louer jusqu'à ce moment de la protection que le Capitan-Pacha leur accorde.

On arme ici plusieurs bâtimens qui doivent porter en Egypte des secours en hommes & même en argent. Il est très-incertain que Murath-Bey ait été blessé, & l'on assure que ses troupes, jointes à celles d'Ibrahim, sont retranchées à Girgé, où elles peuvent recevoir des renforts de la haute Egypte ; qu'il y a beaucoup de mécontents au Caire, & que le Capitan-Pacha vient encore d'en augmenter le nombre en faisant mourir un de ces Santons (1) que leur fourberie ou leur imbécillité font également respecter de la populace Egyptienne.

Tandis que les forces Ottomanes sont ainsi occupées en Afrique, un autre rebelle, bien plus formidable, continue de démasquer ses vastes projets. Mahmout-Pacha, réconcilié avec Cour-Achmet-Pacha son adversaire, n'éprouve plus d'obstacles ; il envoie dans toutes les villes de l'Albanie & de la Macédoine de nouveaux Musfelims, (2) & des Cadys qui sont reçus avec transport parce qu'ils annoncent la réduction des impôts ; & le courier de Naples arrivé dernièrement a trouvé un détachement de ses troupes, à 15 lieues de Salonique. Il s'est tenu avant hier un grand Muschavere (3) dont on ignore encore le résultat ; mais on peut présumer que les mesures

(1) *Especie de Moines mendiants.*

(2) *Officiers des Douanes.*

(3) *Ou Conseil d'Etat.*

à prendre pour deconcerter les projets de Mahmout-Pacha ont fait la matière des délibérations de ce Conseil. Ce nouveau rebelle commande une armée de 40,000 Albanois toujours invincibles dans les pays de montagnes, & presque tous chrétiens. Il possède ce même pays ou Scanderberg, dont il se vante de descendre, battrit les armées formidables du grand Amurath, & il acheve de rappeler ce héros par une taille gigantesque & une force prodigieuse.

Le Belitschi (Premier Commis des affaires étrangères) vient de perdre sa femme, ses enfans & tous ses domestiques de la peste.

Dans d'autres récits encore plus apocryphes, on disgracie le Capitan-Pacha : on lui prépare le cordon fatal à Constantinople, & on le fait aller en Albanie joindre le Rébelle *Mahmud*, Pacha de Scutari.

Un Ecrivain périodique Allemand vient de tracer l'esquisse suivante de la vie privée du Prince Royal de Danemark.

Ce Prince, dit-il, âgé de dix-neuf ans, est parvenu à l'époque où les facultés du corps & de l'ame approchent de leur maturité. Ses cheveux blonds donnent à sa physionomie quelque chose d'intéressant, surtout depuis que son teint, naturellement très-blanc, s'est bruni à l'air rude du Danemark, auquel il s'expose en toute saison. La bonne constitution de ce Prince, qui se fortifie de plus en plus par un genre de vie semblable à celui des anciens Spartiates, fait espérer qu'il grandira encore. Depuis 3 ans sa manière de vivre est en hiver la même qu'en été. Il se leve ordinairement à six heures du matin; quelques fois, on le voit déjà à cheval à cinq heures. Le Prince ne prend jamais ni vin, ni café, ni chocolat; il

déjeûne avec du thé & ne boit que de l'eau. Son habillement est simple ; il ne connoit ni robe-de-chambre, ni aucun autre habit négligé, aussi-tôt qu'il se leve, il en doffe sonhabit uniforme, qui est celui de son Régiment. Outre les habits uniformes, sa garderobe ne contient que deux autres habits, un de drap noir, qu'il est dans l'usage de mettre quand il communie, & l'autre de drap jaune qu'il ne met qu'à l'ouverture annuelle de la Cour suprême. Un seul laquais lui suffit pour son service personnel, & il n'en avoit pas d'autre pendant le voyage qu'il fit l'été passé en Seelande & dans la Scanie. L'appartement qu'occupe le Prince royal au Château de Christiansbourg, & surtout son cabinet, sont meublés fort simplement, à l'exception de la salle d'audience où l'on a laissé les anciennes décorations. Les murs sont ornés de plusieurs portraits des personnes de la famille royale, & de quelques gravures qui représentent les batailles d'Alexandre-le-Grand, & de plusieurs peintures en pastel de la main de son auguste sœur. Le Prince royal, frugal à table, & économie dans toutes ses dépenses, porte le même esprit d'ordre dans l'emploi de son tems. Aucun plaisir ne peut l'engager à en faire de grands sacrifices. Il aime beaucoup à monter à cheval, mais lorsqu'il le fait c'est toujours pour quelque affaire. Les beaux arts ont en lui un protecteur généreux. Mr. Ryde, membre de l'académie de Peinture, fait pour lui dans ce moment plusieurs tableaux militaires de l'histoire de Danemark. Ce Prince ne joue jamais, il danse quelques fois aux bals qui se donnent au Château & ne va au spectacle que rarement. Outre la langue du pays, il parle parfaitement les langues allemande & françoise. Les exercices militaires sont ses occupations chéries : quelque tems qu'il

fasse il ne manque jamais de se trouver à la parade & aux manœuvres des troupes; il travaille sans se lâcher à perfectionner la discipline & les exercices des troupes Danoises. Sa bibliothèque presque entière ne consiste qu'en ouvrages qui traitent des exercices militaires. La tactique est son étude favorite. Aussi, d'après le témoignage des militaires instruits, il a acquis des connoissances supérieures dans cet art. Cependant le Prince ne donne pas tout son tems à ce genre d'occupations; il s'applique tous les jours à d'autres objets dans son cabinet pendant plusieurs heures. Les Mercredi & Vendredi les membres du Conseil-d'Etat se rendent chez lui dans la matinée pour l'instruire des affaires qui seront proposées au Roi dans le Conseil où le Prince est présent chaque fois. Les jours où il n'y a pas de Conseil le Prince est dans l'usage de donner audience à cinq heures de l'après-midi. On y tient une note très-exacte des mémoires qui lui sont présentés. Les objets qui méritent son attention sont recommandés aux ministres; & souvent il est arrivé que le Prince leur en a rappelé le souvenir lorsqu'ils ont tardé à en faire le rapport. Pendant les audiences le Prince est debout, & écoute avec une attention complaisante tout ce qu'on a à lui dire; il fait peu de questions, mais toutes sont claires & très-précises. Lorsqu'on lui propose quelque projet, sa première demande est, s'il en résulte quelque utilité & ce que son exécution pourra coûter. — La bienfaisance est aussi une des grandes qualités de ce Prince. Les pensions qu'il a assignées sur sa cassette sont un objet considérable; il aime à récompenser la vertu, le mérite & les sciences; mais les libéralités de ce Prince se bornent à sa propre cassette; jamais ou très-rarement il emploie son crédit pour faire donner des

gratifications sur le Trésor de l'État. Il donne souvent, rarement en public & toujours avec réflexion. En général ce Prince recherche le bien; il évite & déteste les louanges. Toutes ses actions sont une preuve éclatante de la pureté de ses mœurs, de son cœur, de la justesse & de la noblesse de son esprit.

Pendant l'année dernière, on a compté dans cette ville & ses deux fauxbourgs 952 mariages, 2590 naissances, dont 242 enfans illégitimes & 3356 morts.

Copenhague, dans la même année 1786, a eu 961 mariages, 3164 naissances, & 4001 morts.

Le Roi de Danemarck a fait remettre la grande Médaille d'or *pro meritis* à *Olav Stephenson*, Bailli en Islande, qui depuis plusieurs années s'est montré le pere & le bienfaiteur de ces malheureux insulaires. Une pareille Médaille a été envoyée par ordre du Roi à *Olav Joseph Hiort*, Prédicateur de la paroisse de Waagen, qui a fait transporter en Islande 35 rennes, sans avoir voulu en recevoir aucun paiement.

De Berlin, le 9 Janvier.

Le premier de l'an, le Roi a élevé le Duc regnant de Brunswick au grade de Feldt-Maréchal. Il a conféré le grand Ordre de l'*Aigle Noir* au Duc de Courlande, au Lieutenant Général Comte de Borck, & aux Ministres d'Etat de Blumenthal & de Schwerin. Parmi les autres personnes sur lesquelles S. M. a répandu des graces, on distingue le Baron de Boden, ancien Minif-

tre du Landgrave de Hesse en France, & que le Roi a nommé son Chambellan, avec des appointemens honorables.

Depuis la fin de Déc. 1785, jusqu'à la même époque de 1786, dit le D. Busching dans sa feuille hebdomadaire, le nombre des naissances à Berlin a été de 4777, & celui des morts de 6077; l'état militaire est compris dans ce calcul; les morts ont par conséquent surpassé les naissances de 1300. La petite vérole sur-tout a amené cette mortalité; elle a enlevé 1071 enfans & 6 personnes faites. 478 enfans sont morts du travail de la dentition, & 653 personnes ont péri de misère. Le nombre de ceux qui sont morts de maladies de poitrine, de phtisie & de consommation monte au-delà de 1500; les personnes mortes âgées, montent à 251. Les enfans morts nés sont au nombre de 268. —

Parmi les naissances on a compté 423 enfans illégitimes; ils sont un peu plus que la onzième partie des naissances. Le nombre des jumeaux est de 25; il y a eu aussi une couche de 3 enfans.

— On a compté dans la Marche électorale, y compris le Comté de Wernigerode 5372 mariages, 23,399 naissances & 20,787 morts. L'état militaire n'est point compris dans ce calcul.

— Le Total des mariages dans les Etats du Roi de Prusse a été pendant l'année dernière de 45,259, celui des naissances de 211,188, & celui des morts de 161,827. Ainsi les naissances ont surpassé les morts de 49,361.

De Vienne, le 9 Janvier.

Plusieurs Ordonnances successives défendent aux Supérieurs & Communautés Ecclésiastiques, comme n'étant qu'usufruitiers temporels des biens de l'Eglise, d'alié-

ner aucun bien meuble ou immeuble, sans la permission du Souverain ; des loix antérieures avoient déjà pourvu à ce qu'aucun particulier Ecclésiastique, Chef-d'Ordre ou Administrateur de fondation ne pût grever de dettes les biens de l'Eglise, sans le consentement de son Supérieur & Comm inauté respectifs, puisque c'est-là une espece d'aliénation ; mais comme ces Ordonnances ont été violées, & que sur-tout des Chefs-d'Ordres Religieux ont contracté des dettes à la charge des biens de l'Eglise, il vient d'être ordonné, par une résolution de la Cour, que, comme aucun Couvent, Eglise ou fondation n'a, se'on les loix, la faculté d'aliéner de son chef, quoi que ce soit de ses possessions actives, ni de se faire rembourser des capitaux, de même il est statué, qu'on ne pourra, sous peine de nullité absolue de la prétention, prêter quoi que ce soit ou faire crédit à aucun Supérieur de Couvent, d'Eglise ou de fondation, à moins qu'on n'en ait prévenu les Magistrats respectifs, & obtenu leur consentement à cet égard.

Le dernier tremblement de terre a fendu plusieurs rochers du mont Crapath ; les crevasses ont jusqu'à un pied de large. A Neumarkt trois secousses consécutives ont renversé presque tous les fourneaux, deux maisons de pierre ont reçu des ouvertures considérables ; la plupart des habitations de

(153)

bois, mal affermies sur leurs fondemens, ont été déplacées.

L'Empereur a accordé au Comte Jean Csaky de Keresztsegh sa démission de la place de Juge suprême du royaume de Hongrie, en le nommant Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Etienne. Le Comte de Nizky lui succédera.

De Francfort, le 14 Janvier.

Pendant l'année 1786, on a compté à Manheim 170 mariages, 674 naissances & 721 morts.

Depuis le commencement de l'année, il est défendu aux Pauvres de Mayence, de parcourir les rues ou les maisons, précédés d'une croix, pour mendier; mais afin qu'ils reçoivent les aumônes faites jusqu'ici, & pour les rendre encore plus abondantes, il sera fait chaque semaine une quête générale par quatre Officiers Bourgeois de cette ville, ayant à leur tête un Conseiller de la Régence Electorale. Les sommes résultantes seront employées à l'entretien d'un Etablissement. Tout Pauvre de Mayence, en état de travailler, trouvera de l'ouvrage selon ses forces, & un salaire proportionné à son zèle: ceux auxquels l'âge ou la santé ne le permet pas, seront assistés de la Caisse des Pauvres. Les Pauvres honteux recevront chez eux tout ce qui est nécessaire aux ouvrages de filature, de tricorage & autres.

Leur Confesseur ou autre personne, par le moyen duquel ils auront demandé & obtenu ces secours, répondront seulement des objets confiés. La Caisse des Pauvres soutiendra aussi les Maîtres Ouvriers de cette ville, réduits au besoin par un événement malheureux : il leur sera avancé de l'argent afin qu'ils ne perdent pas leurs métiers. Il est défendu, sous telle amende pécuniaire, de donner secrettement aux Pauvres, & hors de la quête qui se fera chaque semaine : on peut l'évaluer à environ 1500 liv. La défense de mendier, sous peine d'être arrêté, regarde aussi les Pauvres étrangers ; mais les garçons de métiers nécessiteux, qui voyagent, seront assistés de la Caisse, si la Tribu à laquelle ils appartiennent n'est pas dans l'usage de subvenir à leurs besoins.

On a célébré le 19 Décembre au château de Meiningen, les fiançailles du Prince Frédéric-Eugene-Henri de Wirtemberg-Stuttgart, Major Général au service de Prusse, & de la Princesse Louise, Duchesse douairière de Saxe-Cobourg Meiningen, née Princesse de Stolberg-Gedern.

Dans le cours de 1786, on a compté à Gotha 87 mariages, 341 naissances & 292 morts.

A Hanau, le nombre des mariages a été de 96, celui des naissances de 378, & celui des morts 87.

L'Electeur de Saxe vient d'élever le Lieu-

tenant-Général de Riedesel au grade de Général d'Infanterie, & de lui donner le Gouvernement de Dresde & de Neustadt. Son Alt. Elect. a nommé en même temps le Lieutenant-Général de Benkendorf Général de Cavalerie, le Major Général de Lecoq, Lieutenant-Général, & le Comte de Bassewiz, Major-Général & Chef d'un Régiment de Carabiniers.

E S P A G N E.

De Cadix, le 10 Décembre.

Dernierement, l'Empereur de Maroc a ratifié, dit-on, un Traité de paix dont le Congrès des Etats-Unis lui avoit envoie le projet. Voici la teneur de ces articles & de la Lettre de S. M. Marocaine qui les précédoit.

« *Au nom de Dieu . . . Mahomet-Ben-Abdala.*

« *Très-illustre Congrès d'Amérique! Votre*
« *Ambassadeur nous a remis votre Lettre & nous*
« *en avons lu attentivement le contenu. Nous*
« *y avons vu le desir, que vous témoignez de*
« *conclure avec nous un Traité de paix. Nous y*
« *avons consenti volontiers, & en avons même*
« *adopté le plan tel que vous l'avez conçu, en y*
« *apposant notre Cachet Impérial. En conséquence,*
« *nous avons dès-à-présent donné ordre*
« *aux Commandans de tous nos Ports maritimes,*
« *de protéger & d'assister tous les Navires,*
« *qui entrent dans nos Ports sous Paix.*

« Ion des treize *Etats Unis*, bref de leur accor-
 « der les mêmes faveurs qu'aux autres Nations
 « les plus amies. Bien résolu de faire encore
 « davantage, quand l'occasion s'en présentera,
 « nous vous écrivons ceci en témoignage de
 « notre sincere amitié & de la paix que de notre
 « côté nous vous offrons ». *Le vingtieme jour du*
Ramadan, l'an de l'Hégire 1200, c'est-à-dire, le
 24 Juillet 1786.

Traité de Paix conclu entre les Américains &
l'Empereur de Maroc.

« ART. premier, Nous (*les Américains*),
 « souhaitons lier & cimenter un Traité d'Amitié
 « & de Paix avec S. M. Impériale.

« II. Si nous sommes en guerre avec d'au-
 « tres Puissances, nos Vaisseaux trouveront
 « toute sûreté contre les Ennemis, dans les Ports
 « de S. M. Impériale.

« III. En cas de guerre, avec une autre
 « Puissance, tous les Maures faits prisonniers
 « sur les Vaisseaux Ennemis, & leurs effets
 « seront de bonne prise. Cette clause sera ré-
 « ciproque.

« IV. Lorsque les Vaisseaux des deux Puissan-
 « ces contractantes se rencontreront en Mer, ils
 « hisseront leurs Pavillons, se parleront, mais
 « ne pourront se visiter.

« V. En cas de guerre, la visite du Vais-
 « seau sera permise; mais deux hommes seule-
 « ment pourront aller à bord, & s'ils commet-
 « tent quelques dommages, on sera tenu à une
 « indemnité.

« VI. Si une des Frégates ou croisieres de
 « S. M. Impériale prend un Vaisseau Améri-
 « cain, & le conduit dans un de ses Ports,

» S. M. le fera mettre en pleine liberté, perfon-
 » nes & effets.

» VII. Lorsqu'un des Vaisseaux de S. M. entre-
 » ra dans un de nos Ports, on lui fera l'accueil le
 » plus favorable, & on lui fournira les provisions
 » dont il aura besoin.

» VIII. Si un Vaisseau Américain exige une
 » réparation, & qu'il aille dans un des Ports de
 » S. M. I., pour cet effet, il lui sera permis de
 » débarquer & de rembarquer ses marchandises,
 » sans qu'on puisse, pour cette raison, l'assujettir
 » à aucun droit.

» IX. Si un Vaisseau Américain échoue sur
 » les côtes de l'Empire de Maroc, on ne pourra
 » le molester en aucune maniere, & on le laif-
 » sera en cet état jusqu'à ce qu'on lui ait en-
 » voyé les secours nécessaires.

» X. Tout Vaisseau Américain, qui se trou-
 » vera dans les Ports ou sur les côtes de S. M. I.
 » ne pourra être inquiété, même par d'autres
 » Nations, & recevra toute assistance de la part
 » de S. M. I. Il en sera de même des Vaisseaux
 » Marocains, dans les Ports ou sur les côtes de
 » l'Amérique.

» XI. En cas de guerre, si des Vaisseaux des
 » deux Puissances belligérentes se trouvoient en-
 » semble dans les Ports de S. M., l'un ne pour-
 » roit en sortir que 24 heures après l'autre. Il
 » en sera ainsi des Vaisseaux de S. M. I. en
 » Amérique.

» XII. Les Prisonniers d'un Vaisseau de
 » guerre Américain, entrant dans un Port de
 » S. M. I., ne pourront être réclamés par qui
 » que ce soit.

» XIII. Un Vaisseau Américain, après avoir
 » salué la Ville de S. M., qu'il abordera, rece-
 » vra de la Ville un salut du même nombre de
 » coups de canon.

» XIV. Si des Négocians Américains s'éta-
 » blissent dans l'un des Ports de S. M., ils joui-
 » ront des mêmes privilèges & avantages que
 » les autres Nations, & pourront avec liberté se
 » rendre d'un Port à l'autre; &c.

» XV. Ils auront la liberté de faire le mê-
 » me commerce que les autres Nations, de
 » transporter leurs biens d'un Vaisseau dans un
 » autre, sans pouvoir retenir ces Vaisseaux pour
 » la quarantaine, ils auront en outre des tru-
 » chemens.

» XVI. En cas de guerre entre les deux Na-
 » tions contractantes, on échangera les prison-
 » niers de guerre homme pour homme.

» XVII. Les Négocians Américains ne pour-
 » ront être forcés d'acheter des marchandises
 » contre leur gré, ni être contrariés dans la dis-
 » position de leurs biens. Ils demanderont au
 » reste les permissions d'usage, comme le font
 » ceux des autres Nations.

» XVIII. Lorsque les marchandises auront
 » été débarquées, elles seront examinées pour
 » être soumises aux droits ordinaires; mais en
 » cas de fraude ou de contrebande, le frau-
 » deur ou contrebandier seul, pourra être
 » puni, sans que le Vaisseau soit sujet à la
 » confiscation.

» XIX. Les Patrons des Navires pourront
 » être obligés de transporter des marchandises
 » d'un Port à l'autre, à moins qu'ils n'y
 » consentent moyennant un prix accordé &
 » convenu.

» XX. Un Américain, coupable de quelque
 » crime, sera livré à son Consul, qui le jugera.
 » Si celui-ci demande assistance au Gouver-
 » neur, elle lui sera accordée. S'il ne peut
 » décider le procès, le Criminel sera envoyé
 » en Amérique.

» XXI. Un Américain, qui fera tort ou violence à un Sujet de S. M. I., pourra être emprisonné par le Gouverneur, qui le jugera, mais en présence du Consul, qui plaidera sa cause. Si le prisonnier s'échappe, le Consul ne pourra en être responsable.

» XXII. En cas de décès d'un Américain sur le territoire de S. M. I., ses biens propres seront remis au Consul ou au Comptoir du Commerce, pour être rendus aux héritiers qui les réclameront.

» XXIII. Le Consul résidera dans l'un des Ports de S. M. I., & sera respecté comme ceux des autres Nations.

» XXIV. En cas de mécontentemens entre les deux Puissances, la paix durera jusqu'à ce que les affaires soient décidées; si elles se terminent par la guerre, on ne prendra les armes que neuf mois après la décision, afin de donner le temps aux Sujets des deux Puissances de partir sans obstacles avec leurs propriétés. Si S. M. accorde quelques nouvelles faveurs aux autres Nations, les Américains en jouiront également.

» XXV. Cette Paix entre les deux Nations, durera l'espace de 50 ans ».

GRANDE - BRETAGNE.

De Londres, le 13 Janvier.

S. M. voulant condescendre aux desirs de S. A. Charles-Henri de la Tour d'Auvergne, Duc regnant de Bouillon, a ordonné d'enregistrer dans son Collège d'Armes, une déclaration de la main & sous le sceau

de S. A., qui reconnoît Charles d'Auvergne, Ecuyer, & James d'Auvergne, son frere, Major-Général dans l'Armée Britannique, & Lieutenant-Colonel aux Gardes à cheval de S. M., comme descendans de l'ancienne & noble Famille des Comtes d'Auvergne; dont le Duc de Bouillon descend lui-même. S. M. permettant de plus auxdits *Charles & James d'Auvergne* & à leur postérité, de porter les armoiries de la Maison d'Auvergne, qu'ils auront soin de faire enregistrer au Dépôt héraldique de la Couronne.

S. M. voulant récompenser les talens distingués du célèbre Graveur Robert Strange, lui a conféré la Chevalerie (*Knighthood*). Cette distinction n'est pas héréditaire.

Le Chevalier Andrew Snape Hammond commandera la station des Isles sous le vent, à la place du Chevalier R. Bickerton qui a résigné. Les vaisseaux de cette escadre en armement sont le *Jupiter*, de 50 can., le *Maidstone*, de 28, & la *Résolution*, sloop de 16. Ces vaisseaux sont tous doublés en cuivre, & bien équipés. Ils ont à bord pour 6 mois de vivres, & sont à la rade de Spithead, prêts à mettre à la voile.

Les troupes étrangères, que la Compagnie des Indes a prises à sa solde, & qui doivent être transportées dans l'Inde sur ses vaisseaux, sont toutes Hanovériennes. La moitié de ces troupes sont déjà arrivées à

Stade, les autres sont retenues par les glaces en Allemagne ; circonstance qui a retardé le départ de plusieurs vaisseaux destinés pour l'Inde.

Sept de ces navires de la Compagnie, dont 1 pour Bombay, 2 pour le Bengale, & 4 pour la Chine, doivent mettre à la voile au premier jour. Ils seront suivis avant la fin du mois par 11 autres vaisseaux destinés pour différentes parties de l'Inde.

Les Papiers Ministériels assurent, que d'après les nouvelles qu'on vient de recevoir de cette contrée par la voie de terre, il paroît que les affaires de la Compagnie des Indes sont dans une situation très-florissante. Le Lord Cornwallis a été reçu, disent-ils, avec les plus grandes démonstrations de joie, excepté par la personne qu'il a déplacée & par plusieurs Membres du Conseil, dont cette arrivée a déconcerté les projets.

Le dernier Courier, venu de l'Inde, a apporté entr'autres, à ce qu'on rapporte, une lettre de M. *John Macpherson*, dans laquelle il se plaint amèrement du passe droit qu'on lui a fait en nommant Lord Cornwallis, Gouverneur-Général du Bengale. Il expose les réformes importantes qu'il a opérées depuis la résignation de M. Hastings, & se glorifie d'avoir mis les affaires de la Compagnie dans une situation beaucoup plus avantageuse que celle où il l'a trouvée. Il ne parle ce-

pendant point de résigner la place qui lui a été assignée dans le Conseil, & il restera sous les ordres de Mylord Cornwallis. (Cette lettre est apocryphe très-probablement, & l'on n'a, ni ne peut avoir encore de nouvelles certaines de l'arrivée de Mylord Cornwallis).

Suivant les mêmes dépêches, les Marattes venoient de faire la paix avec *Nizin Aly-Cawn*; mais il régnoit le plus grand désordre dans leur pays par une suite de leurs querelles avec *Ragnauth-Row*, Chef puissant & guerrier. Les Zémindars qui habitent les montagnes, ont tiré avantage de ces querelles, ainsi que *Heyder-Heigh*, qui s'est emparé du Sircar, de Gualier & de différens forts dans le pays adjacent.

M. *Pitt* doit répondre dans peu de jours, comme il s'y est engagé, aux Négocians des Isles, touchant la diminution de 2 sols par gallon qu'ils demandent sur les droits du rhum. Si la réponse du Ministre les satisfait, il n'existera plus de requête en opposition au Traité de Commerce; circonstance fort singulière, après tout ce qui a été dit & écrit contre ce Traité.

Il a été lancé en Angleterre dans le courant de l'année 1786, 14 vaisseaux de guerre, dont un de 100 canons, un de 90, six de 74, deux de 44, & quatre frégates.

Le Commodore *Philips*, après avoir pris ses instructions à l'Amirauté, est parti le 9

pour Portsmouth, où il va hâter l'armement de l'escadre de *Botany-Bay* dont il a le commandement. On aura au premier jour avis de son départ.

On assure que le Gouvernement a le dessein de mettre les Résidens Britanniques dans les Etats Barbaresques, sur un pied plus respectable qu'ils n'y ont été jusqu'ici.

Les papiers de l'opposition, observent à tort & à travers, à cette occasion que la France a des Consuls dans tous les ports de la Méditerranée & du Levant où il se fait un peu de commerce, Le consul est guidé par un code particulier pour les marchands & les Capitaines qui sont sous sa dépendance. Les droits de Chancellerie qu'il perçoit sont modérés, & par conséquent, ne peuvent être à charge au commerce. En un mot, il semble que la France ait des Consuls pour protéger son commerce, tandis que l'Angleterre semble n'en avoir au contraire que pour opprimer le sien. Les Consuls de France ont des appointemens suffisans pour représenter avec dignité dans les postes qu'ils occupent ; & il leur est défendu de faire le commerce sous quel prétexte que ce soit ; cette disposition empêche qu'ils ne puissent user de partialité envers leurs compatriotes, ou envers les naturels du pays où ils résident. D'un autre côté le Vice-Consul sert à éclairer les démarches du Consul dont il dépend, & si la conduite de celui-ci est blâmable, il est tenu de rendre compte au Gouvernement. L'Angleterre agit tout différemment ; les Consuls n'ont que des appointemens très-modiques, & souvent même ils n'en ont point ; on leur permet imprudemment de faire le négoce, & comme leur office leur donne du cré-

dit & défend leur personne ; il arrive souvent que , soit par des malheurs ou par une suite de leur inconduite , ils sont réduits à faire des faillites. Il est inutile d'observer combien la dignité de la nation en est alors blessée.

Le Marquis de Carmarthen a invité le Duc de Grafton , les Marquis de Landf-down & de Buckingham , les Lords Sandwick & Stormont, M. Fox, &c. à dîner chez lui le jour anniversaire de la naissance de la Reine. Beaucoup de gens ont regardé ce petit événement comme le prélude d'une coalition , & d'un changement partiel dans l'Administration. Rien cependant n'est plus contraire à la vérité. Aujourd'hui les gens bien nés en Angleterre , se fréquentent & se rapprochent dans la société , quoique leurs principes politiques soient entièrement opposés.

Il n'est point de ville en Angleterre , & peut-être même en Europe , dit une lettre d'Edimbourg , où la population & l'industrie aient fait des progrès plus rapides qu'à Paisley. Cette ville n'avoit, en 1738 , qu'environ 4000 habitans. Ils sont aujourd'hui au nombre de 22,000. Les maisons étoient jadis d'une apparence misérable , les rues étroites & sales , les habitans mal vêtus & grossiers. Les maisons sont aujourd'hui , la plupart neuves & élégantes , les rues spacieuses & bien pavées , les habitans gais & polis ; les servantes sont plus proprement habillées que leurs maîtresses ne l'étoient autrefois. Il y a

quelques années, les Bourgeois les plus aisés regardoient comme une chose indécente de descendre de voiture à leur porte, & lorsque quelqu'un d'eux arrivoit de Glasgow en diligence ou en voiture de louage, il descendoit à quelque distance de la ville pour éviter le reproche de luxe que ses voisins n'auroient pas manqué de lui faire. L'auberge, construite par Lord Abercorn, peut être comparée aux meilleures, soit pour l'apparence, soit pour les commodités. Paisley dépendoit jadis de Glasgow pour le soutien de ses manufactures; aujourd'hui, elle se suffit à elle-même, & elle a établi dernièrement une Banque pour la facilité du commerce. Si ses habitans se conduisent encore vingt ans, comme ils l'ont fait depuis les 15 dernières années, cette ville sera plus considérable que Glasgow.

Il paroît par les Journaux de la Chambre des Communes d'Irlande, qu'il a été embarqué pour la Grande-Bretagne, dans le courant de l'année dernière, 23,000 pièces de gros bétail, & que l'on a passé un marché du double de cette quantité pour l'approvisionnement des marchés Anglois pendant le courant de cette année.

Le Docteur *Zona*, premier Médecin du Roi d'Espagne, a envoyé depuis peu à la Société Royale un Insecte extraordinaire. Il est du genre des Scarabées, & de la grosseur du petit doigt; il a deux pouces de long, & il est si lumineux, que quand il vole pendant la nuit, il répand une

grande clarté. Avant l'arrivée des Espagnols, les Indiens ne faisoient point usage de chandelles, & leurs maisons n'étoient éclairées que par ces Insectes; avec un seul, une personne peut lire aussi aisément qu'avec une chandelle allumée. Lorsque les Indiens voyageoient pendant la nuit, ils en attachoient un à chaque doigt de pied, & en tenoient d'autres dans la main. Lorsque ces Insectes sont pris, ils ne vivent tout au plus que trois semaines; tant qu'ils se portent bien, ils jettent beaucoup de clarté, mais elle diminue avec leurs forces; & lorsqu'ils sont morts, ils n'en répandent plus aucune. Cet Insecte est doublement utile, en ce qu'il éclaire les maisons, & qu'il dévore les Cousins.

Le feu Lord Strange étoit connu par son admiration pour la France & les François. Se trouvant un jour Membre d'un Comité nommé par la Chambre des Communes, au sujet d'une requête présentée par les Manufacturiers de Spitalfields: après que l'information eut été finie, il aborda un ancien Manufacturier, appelé *Crumpler*, qui depuis 40 ans faisoit des affaires. Après lui avoir adressé plusieurs questions, auxquelles le Marchand répondit de fort bonne grace; Lord Strange prit enfin la basque de son habit & la lui montrant, il lui dit: « Enfin, » Monsieur, dites-moi comment il se fait » que vous ne pouvez pas faire en Angle- » terre d'aussi beau velours; vous nous » obligez à la contrebande & à avoir re- » cours à l'Etranger pour nous habiller dé- » cemment. » *Crumpler* le regardant atten-

tivement , loua beaucoup la beauté de l'étoffe , & faluant Mylord , il le félicita de ce que fon fournisseur , M. Swan , l'avoit si bien servi ; « car , ajouta-t-il , c'est une des » meilleures pièces que j'ai jamais fabriquées » pour la Maison Swan & Buck : c'est moi , » Mylord , puisqu'il faut vous le dire , qui » leur fournit tout leur velours de France. » Lord Strange surpris , rendit la main au vieillard & lui promit d'avoir à l'avenir une meilleure idée de ses compatriotes.

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

De New-Yorck , le 3 Octobre 1786.

Extraits des Papiers Américains.

Tandis qu'une partie des Citoyens des Etats-Unis s'élevoit contre l'émission du papier-monnaie ordonné par plusieurs Législatures , les partisans de ce papier ont essayé de forcer les législations du Rhode-Island , de Massachusset & du New-Hampshire , de donner leur sanction à une mesure dont l'adoption leur attiroit les reproches les plus vifs. Dans le courant du mois d'Août , une députation de Comités , nommés par trente villes ou bourgs de Rhode-Island , présenta à l'Assemblée Générale une longue pétition , pour exposer la détresse où les réduisoit la disette des especes , & pour demander une émission de papier-monnaie. L'Assemblée ayant fait à leurs propositions les changemens qu'elle crut nécessaires pour donner à cette mauvaise opération les formes

qui pourroient, en modifier les effets, les renvoya dans cet état aux différentes villes qui avoient formé cette demande, pour savoir leurs intentions à ce sujet. Ce plan leur fut communiqué le 14 Septembre. Six jours après, c'est-à-dire le 20; on vit marcher vers Exeter, une troupe de 400 hommes armés, tant à pied qu'à cheval. A quatre heures après midi, ils entrèrent tambour battant dans cette ville, où l'Assemblée Générale tenoit ses séances. Ils avoient pour Chef un Fermier d'Hampshire, nommé Moscs French. Après une courte halte, ils envoyèrent à la Chambre des représentans, pour demander qu'il fût fait sur le-champ une réponse à leur première pétition. Soit timidité, prudence ou quelque autre considération, la Chambre sembloit disposée à négocier avec eux; mais le Sénat, dont elle avoit demandé le concours, ne fut nullement de cet avis. Le Général Sullivan qui le présidoit, entraîna tous les suffrages par un discours plein de vigueur & de noblesse, où il fit voir l'indécence & le danger de se prêter à des propositions faites les armes à la main, en supposant même que ces propositions fussent aussi justes qu'elles étoient iniques & absurdes. La résolution de l'Assemblée d'après l'avis du Président ayant été communiquée aux séditieux, ceux-ci eurent ordre de charger leurs armes & d'investir entièrement la Chambre d'Assemblée; des sentinelles la bayonnette au bout du fusil, furent placées à toutes les portes, & les Membres du corps législatif demeurèrent ainsi prisonniers jusqu'à la nuit. Alors la plus saine partie des Citoyens ayant senti combien il étoit urgent de mettre fin à ces désordres, commençoit à s'assembler pour délivrer les Représentans &

punir

punir les séditieux. Tandis que ceux-ci ne cessent de crier : *papier-monnoie, anéantissement des dettes*, le bruit éloigné d'un tambour, & les huzzas pour le Gouvernement, poussés par l'autre troupe, frappent les oreilles des séditieux. Epouvantés de cette apparition imprévue, ils se retirèrent ; on les poursuivit, & comme le parti du Gouvernement eut bientôt formé un corps de 2000 hommes, les insurgens furent bientôt dispersés ; 40 d'entr'eux, y compris leurs Chefs, ont été faits prisonniers. Ils expieront leur crime par une mort ignominieuse, à moins que le Gouvernement ne leur fasse grâce.

Suivant le rapport de trois hommes de Sandusky, les Sauvages sont en général disposés à la guerre ; il y a 700 Guerriers rassemblés à Shawoua, & l'on y en attend encore d'autres. Deux blancs arrivés depuis peu de ce lieu même, ont appris à nos gens que ces barbares s'y étoient rendus avec 13 chevelures & quatre prisonniers, parmi lesquels étoient une dame & sa fille. Ces deux infortunées ont été brûlées avant les hommes, auxquels les Sauvages ont dit que leur tour ne tarderoit pas à venir. Ils ont, dit-on, résolu de massacrer le Capitaine Hurkinson, Inspecteur, avec son monde ; ils se proposent aussi d'aller rendre une visite à un établissement situé à environ 70 milles de ce fort. Mais nous espérons qu'avant l'exécution de ces projets, le Général Clarke, à la tête de son corps de 1500 hommes, aura pénétré dans le pays de ces barbares, auxquels il fera sentir qu'il est plus aisé de massacrer des habitans sans défense, que de se soustraire à la vengeance éclatante que provoquent de telles atrocités.

Les Sauvages néanmoins prétendent qu'ils ne feroient aucun mal aux blancs, si ceux-ci se te-

noient renfermés dans les limites de la Pensilvanie , & qu'ils ne voulussent point faire d'établissmens de l'autre côté de l'Ohio.

Le 15 Avril il y a eu une action sanglante entre les Sauvages appellés Wabash aidés de leurs alliés , & un très-petit corps d'Américains. Ceux-ci dont le nombre n'excédoit pas 75 hommes ont défait & taillé en pièce une troupe de 300 Indiens. Le Roi des Kickapeans, un de leurs Chefs , a été dangereusement blessé dans l'action , & la Reine des Painkeshws alors enceinte de son premier enfant , & qui se trouvoit au combat avec les autres guerriers, fut tellement épouvantée, qu'elle fit une fausse-couche. Cet événement a répandu la consternation parmi ces peuplades qui ont humblement demandé la paix , mais ils n'en font pas moins animés contre les Américains ; & on voit par des lettres postérieures que les citoyens des États-Unis, & surtout ceux qui font la traite avec ces Sauvages, ne peuvent prendre trop de précautions pour mettre leurs marchandises & leurs personnes en sûreté.

La guerre entre les habitans de Frankland & les Sauvages des Rivieres , est à présent terminée & l'a été sans effusion de sang. Le célèbre Outhan s'étant mis en marche avec 3 ou 400 hommes vers les bords de la Tenassé, un grand nombre des Chefs des Sauvages allerent au devant de lui pour le prier de ne point pousser plus loin les hostilités. Il eut à ce sujet une conférence dans laquelle ils demanderent la paix dans les termes les plus soumis. Quant à ceux de leurs gens qui ont massacré des citoyens des États-Unis , ils ont cherché un refuge dans le Pays de Chieckamaga , mais les Chefs ont promis au célèbre Outhan de les leur livrer dans six semaines , & ils ont de plus offert des otages pour la sûreté de leurs en-

gagemens; ces conditions ont été acceptées & chacun des deux partis a retourné content chez soi.

Le Général *Parsons*, qui étoit allé il y a quelque temps examiner la position des ouvrages, est aujourd'hui de retour. Il assure, que d'après tout ce qu'il a vu sur le Ohio, il y a lieu de croire que l'Amérique fut jadis habitée par quelque Nation qui connoissoit nos Arts. Il a trouvé, en faisant creuser les fossés d'un nouveau Fort sur l'Ohio, à 600 mille à l'ouest du Fort Pitt, un ouvrage régulier de maçonnerie en briques, dont une partie étoit bien conservée. Il a aussi trouvé les ruines d'un Fort, & on a reconnu les fossés & les portes, avec un aqueduc. Plus loin on a découvert les ruines d'une Ville & celles d'une immense Pyramide, destinée vraisemblablement à servir ou de Temple ou de Catacombes; mais cette Pyramide étoit depuis si long-temps en ruines, qu'il a observé trois crues d'arbres par-dessus, ce qui fait présumer que les ouvrages les plus recens de ces ruines ne peuvent pas avoir moins de 600 années. Le Général a trouvé en terre un fragment de mâchoire portant trois dents. On peut donner une idée de leur grandeur, en observant que les trois dents placées avoient deux pieds de long. Il les a toutes trois apportées avec lui; une d'elles pesoit cinq livres. Il a mesuré un Fémur qui avoit quatre pieds neuf pouces de long. Les Sauvages les plus âgés ne connoissent point d'animal qui soit dans cette proportion; mais ils ont parmi eux une tradition, qui apprend qu'autrefois il y avoit dans leur pays une grande Bête, qui devoit tous les Cerfs & les Ours, mais que le Grand-Etre; touché de compassion; tua cette Bête d'un coup de foudre, aucune puissance

ce humaine ne pouvant lui arracher la vie. Le nombre des anciens Forts trouvés dans le pays de Kentucky, font l'admiration des curieux, & donnent lieu à une infinité de conjectures. Ils sont pour la plupart d'une forme circulaire, situés dans un lieu fort par sa position même, & près de l'eau. On ignore quand, par qui, & pour quel objet ils ont été construits. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils sont très-anciens, attendu que l'on n'apperçoit pas la moindre différence, & pour l'âge & la grosseur entre les arbres que renferment ces Forts, & ceux qui sont aux environs, les plus anciens du pays n'ayant pas conservé la moindre tradition à cet égard; ces édifices doivent être l'ouvrage d'un peuple beaucoup plus actif & plus laborieux que ne le sont les sauvages actuels, & il est difficile de concevoir comment on a pu les construire sans le secours des instrumens de fer. A une distance raisonnable de chacun d'eux, on trouve toujours une petite monticule de terre; elle a la forme d'une Pyramide, & paroît avoir été proportionnée à l'étendue & à la hauteur du Fort qui est près d'elle. Un examen attentif a fait découvrir qu'ils contenoient une substance semblable à celle de la Craie, (à Chalki substance) que l'on suppose être la décomposition d'ossements humains.

F R A N C E.

De Versailles, le 15 Janvier.

LE 14, la Marquise d'Aloigny a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale, par la Comtesse d'Escars.

De Paris, le 24 Janvier.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, du 18 Novembre 1786, qui a donné que les Hôpitaux, Hôtels-Dieu & Maisons de charité des provinces de Flandre, Haynault & Artois, se ont exempts à l'avenir de tous droits d'amortissemens pour les maisons, constructions & reconstructions de bâtimens employés à l'habitation des Pauvres & des Malades, & au logement gratuit des Prêtres & Desservans attachés à leur service.

Idem, du 23 Novembre 1786, qui ordonne que les veuves de ceux qui avoient exercé publiquement & à boutique ouverte une profession libre, avant les Edits de Février 1778 & d'Avril 1779, & qui étoient agrégés aux nouvelles Communautés, tant de la ville de Rouen, que des autres villes du ressort du Parlement de Normandie, pourront être admises dans lesdites Communautés, dans l'année de leur veuvage, en payant seulement la moitié des droits ordinaires de réception.

Idem, du 21 Décembre 1786, concernant les Toiles peintes d'Alsace, & les Toiles de coton blanches, provenant du commerce de la Compagnie des Indes.

Idem, du 4 Novembre 1786, par lequel Sa Majesté a réduit à quatre livres par millier, poids de marc, les Droits d'Octrois, & à moitié, tous les Droits de Péages sur

les Fers qui seront voiturés sur la Saône dans tout son cours, depuis Gray jusqu'aux portes de Lyon; exempté lesdits Fers du paiement de tous Sous pour livre additionnels, qui se perçoivent sur lesdits Octrois & Péages; supprime le privilège d'exemption desdits Droits accordé aux Adjudicataires des forêts du Roi; en conséquence, assujettit tous les Bois & Charbons provenans des forêts de Sa Majesté, auxdits Droits; & ordonne aux Propriétaires péagers, de remettre, si fait n'a été, leurs titres, baux & registres, au Contrôle général des Finances, dans deux mois, pour tout délai.

P R O S P E C T U S

De Souscription pour l'établissement de quatre nouveaux Hôpitaux, capables de suppléer à l'insuffisance de l'Hôtel-Dieu de Paris.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU ROI.

La voix publique sur l'état de l'Hôtel-Dieu, a plus d'une fois averti le Gouvernement de la nécessité d'améliorer le sort des infortunés que le défaut de ressources accumule dans cet hôpital : cette nécessité alarmante a plus d'une fois ému la sollicitude paternelle, & les derniers efforts que les dépenses d'une guerre onéreuse ne l'ont pas empêché d'y consacrer, attestent l'impatience où il a toujours été d'y pourvoir. Ces efforts se sont trouvés insuffisans; les maux subsistent, & le besoin de les détruire sans retour est devenu plus urgent que jamais; le Gouvernement ne pouvoit y procéder qu'après s'être assuré, d'une manière positive & précise, de

L'étendue de ces maux. C'est par ses ordres exprès que l'Académie des Sciences s'en est occupée, & les mêmes faits, que leur exagération apparente rendoit incroyables, ces faits dont les récits effrayans sembloient être dictés par les préjugés d'une compassion exaltée, viennent d'être constatés par l'examen impartial, méthodique & approfondi d'une Compagnie aussi sage qu'éclairée.

Un résultat pareil ne permet plus ni doutes, ni délais. Tourmenté par la réalité, par l'excès déformais prouvé des maux dont le soupçon seul avoit fait frémir son cœur; le Roi veut y mettre un terme; il veut essuyer les larmes; il veut soulager les souffrances; il veut arrêter la destruction journalière & effrayante de la classe la plus infortunée des peuples dont il est le père: il ne le veut point à demi, & il est décidé à y consacrer tous les moyens que les besoins multipliés de l'Etat pourront lui permettre d'y employer. Mais à des maux si pressans il faut des secours prompts; les ressources du moment sont bornées, & ce seroit peut-être rendre ces secours incertains, ce seroit du moins les reculer & prolonger ces maux, que de commettre le sort des pauvres à l'espoir éloigné des ressources de l'avenir. Les vœux des âmes sensibles sont depuis long-temps conformes à celui du Roi. Leur impatience les a portées plus d'une fois, & tout récemment encore, à prévenir les décisions du Gouvernement, & à offrir pour cet objet des secours volontaires. Il ne manquoit à ce noble & touchant empressement, qu'une sanction nécessairement différée par le besoin préliminaire de constater régulièrement des faits de cette nature. Le moment en est arrivé, & le Roi croit pouvoir tout attendre d'une impatience qui doit

Être d'autant plus efficace , qu'elle a été plus long-temps retenue , & qu'elle ne fut jamais plus motivée. Il appelle toutes les ames compatissantes à le seconder. Il leur offre , & la douceur d'obéir aux mouvemens d'un cœur ému de tant de maux , & la gloire de concourir à l'une des plus importantes opérations de bienfaisance publique. Il lui sera doux à lui-même de devoir à des secours libres les moyens de les réaliser. Ce n'est point un Souverain qui les attend de ses sujets , c'est un pere qui les demande à ses enfans.

Convaincu de la nécessité d'établir dans Paris quatre nouveaux hôpitaux de douze cents lits chacun , pour suppléer à l'insuffisance actuelle de l'Hôtel-Dieu , le Roi en va très-incessamment ordonner la construction par une loi expresse.

Cette loi en déterminera l'emplacement , la forme & l'étendue , & assignera sur le Trésor royal tous les fonds disponibles qui seront susceptibles d'y être affectés.

Pour donner au Public le moyen de concourir à cette bonne œuvre , le Roi autorise dès-à-présent le Bureau de la Ville à ouvrir une souscription libre & volontaire pour tous ceux que l'intérêt de cette entreprise rendra jaloux d'y concourir.

Les noms de toutes les personnes desirant souscrire seront inscrits sur une liste qui sera dressée , sur leurs déclarations respectives , par le Greffier en chef de la Ville , & cette liste sera rendue publique de mois en mois.

Il ne sera fait , dans cette liste , aucune mention des sommes offertes , mais bien dans une liste particulière qui sera dressée au trésor de la Ville , d'après les soumissions arbitraires & par

écrit qui y seront portées, & que le Trésorier de la Ville sera chargé de recevoir.

Il sera expédié par ledit Trésorier, à chaque Souscripteur, une reconnaissance signée de lui, de la somme portée dans l'acte de souscription; & cette reconnaissance sera timbrée d'un numéro déterminé par l'ordre de date de ladite souscription.

Ledit Trésorier publiera, de mois en mois, un Tableau divisé par mises, des sommes offertes. Chaque somme sera numérotée sur la liste en la faisant paroître; on mettra les noms à côté des numéros, excepté de ceux qui ne voudront pas se faire connoître, dont le numéro seulement sera marqué.

Chaque Souscripteur sera libre de partager sa souscription en six paiemens égaux, à réaliser dans le cours de chaque année, pendant les six ans consécutifs qui seront fixés pour l'entier achèvement de la construction des 4 hôpitaux.

Il sera dressé un registre particulier de tous les noms des Souscripteurs & des sommes par eux offertes, & ledit registre sera déposé à demeure dans les archives du grand bureau d'Administration des hôpitaux de Paris.

Les noms de tous ceux qui auront souscrit pour une somme de dix mille livres & au-dessus seront inscrits sur quatre tables de bronze, placées à l'entrée de chacun des quatre nouveaux hôpitaux.

La certitude, la promptitude & la confiance étant les bases indispensables d'une opération de cette nature, il sera expressément dit que la construction des quatre hôpitaux ensemble sera commencée sur le champ & à la fois, sur les avances tirées du Trésor royal. Les souscriptions ne seront point exigibles, c'est un acte de cha-

rité purement volontaire. A la fin de chaque année, les comptes de recette & de dépense se ront imprimés & publiés ; lorsqu'il y aura de l'excédant, il sera porté en recette l'année suivante ; s'il y a du déficit, le Trésor royal en fera les fonds.

On sera le maître de se faire inscrire pour les six années, ou pour les années ou l'année que l'on voudra. Lorsque les échéances des souscriptions arriveront, si au bout d'un mois les Souscripteurs ne les ont pas remplies, le Trésorier sera tenu de les avertir par une simple lettre ; & si on ne lui répond pas ou qu'on s'excuse, il notera en marge de son compte imprimé à la fin de l'année, les numéros qui n'auront pas été remplis.

La reconnaissance que donnera le Trésorier, relatara non-seulement la somme, mais encore l'époque à laquelle le Souscripteur se sera engagé de payer.

Le 25 du mois dernier, le feu se manifesta à bord d'un navire, près du fort d'Artois à Cherbourg ; & malgré l'activité des secours, ce bâtiment fut incendié ; un seul homme ayant péri dans ce désastre, il a engagé le Commandant de la Marine à défendre de faire du feu à bord des vaisseaux. On continue à Cherbourg d'immenses préparatifs pour le Printemps prochain, temps auquel on espere de lancer quatre nouveaux cônes.

» L'Administration de la Caisse d'Escompte, dans son Assemblée préparatoire, du 8 de ce mois, a, dit-on, nommé Commissaires à la vérification des comptes, MM. Durvey,

» de la Noraye, Julien & Grand, fils. On
 » croit que ces Commissaires seront nom-
 » més Administrateurs à l'Assemblée géné-
 » rale du 16. On ajoute qu'on a fixé en
 » même temps le dividende des Actions de
 » la Caisse, à 230 pour le semestre.

» Le sieur Bechade & son camarade, ar-
 » rêtés à la Haye, sont arrivés ici sous une
 » bonne escorte, le 9 de ce mois; & après
 » avoir été interrogés par le Commissaire
 » Chenon, ils ont été conduits en prison.
 » On tirera de ces deux hommes & de leurs
 » Papiers de grands éclaircissemens sur la
 » falsification des lettres de change, dont
 » nous avons parlé.

» Monseigneur le Duc d'Orléans vient
 » d'accorder, à ce qu'on rapporte, 12 pen-
 » sions de 800 liv. chacune, aux Scavans &
 » aux hommes de lettres ci-après nommés.
 » De l'Académie Françoise, à MM. Mar-
 » montel, Gaillard, l'Abbé Delisle & de la
 » Harpe; de l'Académie des Sciences à
 » MM. Bertholet, Lavoisier, de la Place &
 » Vandermonde; de l'Académie des Inscryp-
 » tions, à M. l'Abbé de la Chaux, son Bi-
 » bliothécaire; enfin à MM. Bernardin de
 » Saint-Pierre, Palissot & Menageot.

*SUITE du Procès-verbal de l'Assemblée des
 Notables, en 1626.*

Peu après le Garde des Sceaux, le Car-
 dinal de Richelieu prit la parole.

Il est impossible de toucher, dit il, aux dépenses nécessaires pour la conservation de l'Etat ; y penser seulement, ce seroit un crime. C'est pourquoi Sa Majesté préférant le public à son particulier, veut, de son mouvement, retrancher sa maison dans les choses qui touchent sa propre personne, vous laissant à juger comme il faudra en user au reste.

Les regles les plus austeres sont & semblent douces aux plus dérégles esprits, quand elles n'ont en effet, comme en apparence, autre but que le bien public & le salut de l'Etat.

La Reine votre mere, Sire, vous supplie de trouver bon, qu'elle fasse d'elle-même, en cette occasion, ce que votre piété envers elle ne vous permet pas seulement de penser, c'est-à-dire qu'elle se réduise à moins de revenu qu'elle n'avoit du tems du feu Roi ; étant vrai qu'elle n'a point amélioré sa condition, lorsque pendant la minorité de votre Majesté elle a accru celle de beaucoup d'autres pour le bien de votre service.

Après avoir été contrainte d'augmenter en ce temps les dépenses de l'Etat pour en conserver le corps en entier, elle vous conseille de les retrancher pour la même cause.

On pourra diminuer les dépenses ordinaires de plus de trois millions, -somme considérable en elle-même, mais qui n'a point de proportion aux fonds qu'il faut trouver pour égaler la recette à la dépense.

Reste donc à augmenter les recettes, non par nouvelles impositions que les peuples ne feroient plus porter, mais par moyens innocens qui donnent lieu au Roi de continuer ce qu'il a commencé à pratiquer cette année, en déchargeant ses sujets par la diminution des tailles.

Pour cet effet il faut venir au rachat des do-

maites des greffes & autres droits engagés qui montent à plus de vingt millions , comme à chose non seulement utile , mais juste & nécessaire.

Si l'on vient à bout de ce dessein , & que la France jouisse tous les ans du revenu qui proviendra de ces rachats ; ce qui semble à présent impossible , & qui toutefois est nécessaire pour le bien de l'Etat , sera lors très-facile à Sa Majesté. Les peuples qui contribuent maintenant plus par leur sang que par leurs sueurs aux dépenses de l'Etat , seront soulagés , en sorte que ne levant plus rien sur eux , que ce qui sera nécessaire , de peur qu'ils n'oublient pas leur condition , & ne perdent la coutume de contribuer aux frais publics , au lieu de sentir ce qu'on tirera d'eux , ils estimeront qu'on leur donnera beaucoup.

On dira volontiers , & peut-être le penserai-je moi-même , qu'il est aisé de se proposer de si bons desseins , que c'est chose agréable d'en parler , mais que l'exécution en est difficile ; & cependant , après y avoir bien pensé , j'ose dire en la présence du Roi , qu'il se peut trouver des expédiens par lesquels , dans six ans , on verra la fin & la perfection de cet ouvrage.

Le Roi, Messieurs, vous a assemblés exprès pour les rechercher , les trouver , les examiner & les résoudre avec vous ; Sa Majesté vous assurant qu'elle fera promptement & religieusement exécuter ce qu'elle arrêtera sur les avis que vous lui donnerez pour la restauration de cet Etat.

Les malades mourant aussi - bien quelque-fois pour être surchargés de remèdes , que pour en être entièrement privés , j'estime être obligé de dire en passant , que pour rétablir cet état en sa

premiere splendeur, il n'est pas besoin de beaucoup d'Ordonnances, mais bien de réelles exécutions.

Cette Assemblée, par ce moyen, pourra finir plus promptement, bien qu'elle doive être perpétuelle quant à la durée du fruit qu'elle produira. Peu de paroles & beaucoup d'effets témoigneront & les bonnes intentions, & les jugemens de ceux dont elle est composée.

Les Ducs de Guise, de Nemours & de Bellegarde étoient dénommés & mandés pour se rendre & se trouver à ladite Assemblée; mais nul d'eux ne s'y trouva. Les deux premiers, à ce que l'on écrit, pour n'être pas d'accord entre eux de leurs rangs; ce fut pourquoy, en cette Assemblée, il n'y eut aucun Prince, ni Duc & Pair de France. Pour tout le reste, l'ordre y fut très-bon & sans aucune confusion.

Dès le commencement de cette assemblée, il se vit plusieurs remontrances, discours & mémoires imprimés pour avis au Roi & à ladite Assemblée, afin d'apporter de bons réglemens aux désordres qui s'étoient introduits en la Justice, aux Finances & en la Police.

On voit de la force, du patriotisme & des lumieres dans plusieurs de ces discours, notamment dans la remontrance de M. de *Nicolai*, & dans l'Avis à l'Assemblée des Notables. L'un & l'autre prouvent, ainsi que l'a remarqué avant nous l'un de nos Littérateurs les plus judicieux, qu'il s'en

falloit bien qu'on fût aussi ignorant à cette époque sur les matieres fiscales, que quelques esprits systématiques ont affecté de le dire; il suffit de lire le bel ouvrage de M. de Forbonnais, pour se convaincre que le zele du bien public n'étoit pas aveugle à beaucoup près. Citons quelques traits des deux morceaux que nous venons d'indiquer.

Sire, dit M. de Nicolai, les Poëtes ont feint qu'il y avoit en certains endroits de la mer Méditerranée, des gouffres & des bouillons d'eau, qu'ils appelloient Caribdes, lesquels engloutissoient les vaisseaux tout-à-coup, en sorte qu'il n'en restoit non plus de marque ni d'apparence que si jamais ils n'eussent été sur mer.

L'on peut dire le semblable de la mer de votre épargne, en laquelle il y a certains chapitres de dépenses, intitulés *contans* en vos mains, lesquels absorbent les plus clairs deniers de vos finances: & bien qu'il semble que Votre Majesté les ait touchés, toutefois la vérité est qu'ils ont été dévorés par les Caribdes, c'est-à-dire, par des gens insatiables, & qui publient bien souvent n'avoir reçu aucun bienfait de Votre Majesté, jaçoit que le tout soit tourné à leur profit.

Tellement que votre nom très-auguste que les anciens avoient toujours en la bouche, quand ils vouloient affirmer quelque vérité, est employé maintenant pour valider des suppositions & des déguisemens, autant contraires à l'innocence & la justice que le soleil est ennemi des ténèbres, & Votre Majesté du mensonge, du parjure & de l'impiété.

Sire, j'ai dit que votre épargne est une mer en

laquelle il y a des gouffres & des abîmes profonds & bien périlleux : j'ajoute que cette mer n'est que trop souvent battue par une sorte de Pirates qui vous enlèvent les plus clairs deniers de vos revenus, avant qu'ils soient arrivés au port auxquels ils doivent être conduits & voiturés.

Ce sont ceux que l'on appelle faiseurs de partis, qui pour un petit secours de deniers, tirés bien souvent de vos coffres & non des leurs, se font adjuger le revenu de vos recettes & le prix de vos fermes avant que les termes en soient échus.

Cela n'est-ce pas moissonner le fruit avant qu'il soit en maturité, & observer le tems de votre nécessité, pour sucer le sang de votre pauvre peuple, avant qu'il ait eu le loisir de le tirer de ses veines pour en servir Votre Majesté ?

Car pourquoi donnent-ils des pots-de-vin pour être préférés au bail des fermes de Votre Majesté, s'ils ne veulent prendre le risque de l'événement des bonnes & des mauvaises années.

Mais, Sire, pour en parler franchement & avec vérité, les pots-de-vin se donnent pour enrichir les Courtiers & les amis des Fermiers qui se présentent au bail de vos fermes ; & les dédommagemens sont accordés en faveur des partisans & de ceux qui les protègent aux dépens de Votre Majesté.

Ainsi l'on butine sur vous, autant à la fin, comme au commencement des affaires, qui se traitent sous l'apparence de votre utilité ; mais le pis est, que les conditions de tels traités sont déguisées aux Officiers de votre Chambre, auxquels néanmoins on les adresse pour les vérifier, & par conséquent les rendre responsables du péché duquel ils sont innocens.

Mais, Sire, je dirai un mot, avec votre permission, des états, gages & appointemens qui ont été doublés, voir triplés, depuis le décès du feu Roi votre pere, de très-heureuse mémoire.

Ce grand Prince avoit réglé ses affaires avec une telle prudence & égalité, que chacun se contentoit de la condition à laquelle il l'avoit réduit. Celui qui recevoit peu de sa main libérale, se tenoit plus heureux & obligé du jugement qu'un si grand Monarque faisoit de son mérite, que de la récompense qu'il touchoit de ses services.

De sorte que le prix de la vertu ne consistoit pas en l'argent, mais en l'estime qu'en faisoit le plus vertueux Prince de son siècle.

Il est temps désormais, Sire, de trancher & remparer sous votre main puissante contre l'avarice & l'ambition qui nous ont pensé submerger, & forcer constamment les desirs insatiables de vos sujets de retourner à leur ancienne frugalité, & se contenter des graces & appointemens que le feu Roi votre pere leur avoit prescrit ès états de ses finances.

Or il n'y a rien qui portera plus volontiers & les grands & les petits à cette réformation, sinon l'exemple que Messieurs de vos finances en donneront, montrant les premiers le chemin que chacun doit tenir pour se réduire à une honnête médiocrité.

Je poursuivrai, Sire, mon discours, pour ne point oublier à parler de l'excès des taxes & cahiers de frais de vos Trésoriers & Comptables, lesquels ne voudroient pas cheminer, même prendre la plume ou le jetton, sans se faire payer de leurs peines par votre Majesté, tant ces personnes-là sont attachées au gain. Aussi on les voit devenir riches & opulens en peu d'années : ce sont eux qui prennent la crème de vos Finan-

ces, se partageant les premiers : sous prétexte de leurs taxations, lesquelles ils ont achetées à un vil prix ; de sorte qu'ils se trouvent bien souvent être remboursés en deux ou trois années de l'argent qu'ils ont financé dans vos coffres, sur lequel encore ils ont glané quelque don, passé dans un comptant, par la faveur & intelligence de leurs bons amis.

A ce désordre des Cahiers de frais excessifs des Comptables, l'on peut ajouter celui des Clercs & Commis des Intendants de vos Finances, lesquels gratifient les domestiques les uns des autres comme bon leur semble : & au-lieu d'avoir l'œil à l'accélération des affaires de votre Majesté, selon le dû de leurs charges, ils s'en reposent sur un prétendu solliciteur des affaires de votre Conseil aux gages de deux cents écus, qui est un appointement aussi peu considérable que la qualité.

Dans l'Avis aux Notables on distingue les paragraphes suivans.

La grande allégresse & réjouissance, que toute la France a reçue au premier bruit de votre Assemblée, fait espérer que ses effets lui seront très-salutaires. Le Roi enfin a écouté les pleurs & gémissemens de son peuple, & touché de l'esprit de Dieu se résout de le soulager.

Quelle excuse aurez-vous si vous ne faites bien ? Vous avez un très-grand avantage sur tous ceux qui ont jamais eu l'honneur d'un pareil emploi. Vous avez affaire à un Prince absolument porté à suivre vos avis : parmi les graces que le ciel a versées avec affluence sur son esprit, celle-ci paroît éminemment ; il croit son Conseil, & ne se résoud qu'avec lui, je le dis hors de tout soupçon de flatterie ; il est plein de piété, juste, courageux,

ferme & constant en ses résolutions. Agissez donc courageusement & en gens de bien ; sur-tout souvenez-vous que vous n'êtes pas assemblés pour trouver de nouveaux expédiens à épreindre & tirer la dernière goutte de la substance du peuple , mais bien pour le soulager des maux qu'il y a si long-tems qu'il endure.

Cinq choses l'oppriment grandement, les Tailles , les Logemens des gens de guerre, le Sel, les Aydes & la Mangerie des Officiers.

La première est celle à laquelle le Roi peut & doit pourvoir promptement en le déchargeant d'une partie , & remettant l'autre sur un expédient que je vous proposerai plausible & utile.

On vous dira peut-être comme on fit aux derniers Etats-Généraux , que le Roi veut avoir son compte , & que le fonds dont il jouit présentement ne peut pas suffire aux dépenses ordinaires , bien loin de diminuer. Mais ne vous arrêtez pas en si beau chemin ; je fais bien que l'épargne est épuisée ; deux choses en sont cause , les dépenses excessives & inutiles de la volerie de ceux qui maintient la bourse.

Remédiez-y ; & puis vous poursuivrez au reste sans contradiction. Commencez par le retranchement de la dépense , & à cette proportion vous diminuerez la recette ; examinez l'Etat. Le premier Chapitre , c'est la maison du Roi ; vous trouverez qu'elle monte dix fois plus que du tems de ces grands Princes Charles VII , Louis XI , Charles VIII , Louis XII , François I. Ils n'en étoient pas moins bien servis , leur mémoire n'en est pas moins glorieuse , & les François en étoient beaucoup plus soulagés. Aussi quand il falloit faire un effort , il étoit aisé d'en trouver le fonds dans la bourse des sujets riches & affectonnés , témoin la prison du Roi Jean ; au-

lieu qu'à cette heure, s'il faut racheter quoi que ce soit de cent mille écus d'extraordinaire, si ceux mêmes qui les ont engloutis, ne les revomissent, il n'est pas possible de les trouver, témoin la Chambre de Justice.

Le second chapitre sur lequel vous devez jeter les yeux est celui des pensions. Vous croirez peut-être que ce que je vous dirai soit un paradoxe, & néanmoins, c'est une vérité très-certaine : les pensions ont ruiné la Noblesse ; tel qui vivoit commodément & doucement en sa maison, & qui même aux occasions pouvoit assembler ses amis, mange le revenu de tout son bien en trois mois pour venir demander sa pension. Un valet ou deux lui suffisoient, son village ne voyoit ni clinquant, ni broderie. A la Cour, il a un Ecuyer, des Gentilshommes, des Pages, quantité de plumes, quantité de passemens d'or. Voilà où s'emploie son bien, & ce qui lui revient d'une pension mal payée, bien levée sur le peuple, & mieux comptée sur le Roi. Et pour preuve de ce que je dis, qu'on recherche curieusement s'il y a un seul Gentilhomme qui ne se soit ruiné ou incommodé à ce metier-là : sur un écu de fonds extraordinaire, ils désignent dix écus de dépense ; & c'est ce qui a mené le luxe à si haut point où il est maintenant. Comète malheureuse, qui présage infailliblement la ruine des Etats qu'elle menace.

Il y a encore un autre inconvénient que ce mal produit : c'est que, comme il n'est pas possible de donner des pensions à tous les Gentilshommes, non pas à la centième partie, ceux qui n'en ont point, ne croient pas devoir servir le Roi sans être payés. Ajoutons-y encore cette raison : les François s'obligent aisément & de peu de chose ; mais aussi, ils ne conservent pas longtemps la mémoire des bienfaits, quels qu'ils

soient. Cela vient de leur naturel prompt & léger ; aussi voit on qu'en leurs querelles particulières, ils s'accordent volontiers sans couvrir aucune sorte de vengeance sur le cœur, mais aussi tout prêts à se couper la gorge avec le meilleur ami qu'ils aient.

Conseillez donc au Roi, que s'il se veut faire adorer parmi eux, qu'il leur donne peu & souvent, rien de certain ou d'établi, parce que dès l'heure même, chacun en fait état comme de son propre Domaine, & croit que cela lui est dû.

La fin l'ordinaire prochain.

Les circonstances nous font présumer qu'il n'est pas inutile de soumettre à l'examen des personnes éclairées, une question importante, qui nous est adressée dans la lettre suivante.

Paris, 14 Janvier 1787.

M O N S I E U R,

Puisqu'on s'occupe des Hôpitaux, qu'il me soit permis d'ajouter une question à celles qu'on a agitées.

Les Hôpitaux doivent-ils être desservis par des hommes ou par des femmes ?

Mon opinion sur cet objet est d'autant plus paradoxale, qu'elle a pour base des observations que les Administrateurs, les Médecins, les Chirurgiens font eux-mêmes rarement à portée de faire. Ainsi je me réserve de la publier à un autre jour, afin de laisser à vos Lecteurs le temps de la réflexion.

J'ai l'honneur d'être, &c.

F E Y D E L.

La nommée *Magdelaine Giblin*, femme de *Ch. Barois*, Manouvrier dans la paroisse

de Dampierre , du diocèse d'Auxerre , est accouchée dans le courant du mois de Juin 1786 , de 4 enfans , dont deux filles & deux garçons. Le premier est né le 25 Juin , à 10 heures du matin ; le second , le 26 du même mois , à 4 heures du matin , & les deux autres à 3 heures après midi du même jour. Tous ces enfans ont été baptisés , à mesure qu'ils naissoient. Le second est mort au bout de 15 jours , le troisième au bout de 4 mois , & les deux filles qui restent jouissent d'une santé parfaite.

Marie-Elisabeth Moral , femme du sieur Ferdinand René de la Cheze , ancien Commandant de la Cavalerie Européenne d'Hyder Ali Kan , Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis , est morte le 25 du mois dernier , à Lagny , en Brie , âgée 62 ans.

Jean-Nicolas de Boullongne , Comte de Nogent-sur-Seine , Conseiller d'État , & aux Conseils Royaux des Finances & du Commerce , Commissaire du Roi de la Compagnie des Indes , est mort ici le même jour.

Paragraphes extraits des Papiers Angl. & autres.

« Le 24 du mois dernier , le Roi de Naples
 » revenant de la chasse , un peu tard le soir ,
 » tandis que l'on changeoit de relais à la Poste
 » de Cairano , un soldat de la patrouille à che-
 » val fut envoyé pour avertir de l'arrivée de
 » S. M. à Caserte , & son cheval s'étant abattu ,

» il eut la jambe cassée. Le Monarque ayant en-
 » tendu les lamentations du soldat en passant au-
 » près de lui, fut pénétré de sa disgrâce, & le
 » premier à le secourir. Le compatissant Souve-
 » rain releva le soldat, lui banda la jambe de ses
 » propres mains, & le soutint dans ses bras jus-
 » qu'à ce qu'il fut commodément placé sur une
 » petite calèche. S. M. n'a point quitté le blessé,
 » qu'il n'eût été arrivé en cette Capitale, où
 » elle le recommanda par des expressions d'une
 » tendresse paternelle, pourvoyant en même
 » temps au nécessaire pour l'exécution de ses
 » ordres, & la prompte guérison du malade. »

[Gazette de la Haye, n^o. 4.]

« M. Blanchard avoit écrit à S. M. I. pour
 lui demander la permission de faire à Vienne une
 » de ses expériences aërostatiques. Ce Monarque
 » lui répondit, qu'aussi-tôt qu'on lui démon-
 » treroit que ces expériences pouvoient être
 » de quelque utilité, il s'empresseroit à l'ac-
 » cueillir, à le récompenser, & chercheroit
 » même à le fixer auprès de lui. Le Navigateur
 » aërien s'étant ensuite adressé à S. M. Prus-
 » sienne, en a reçu la réponse suivante. Je vous
 » suis obligé, M. Blanchard, de l'offre que
 » vous me faites dans votre lettre du 23 Oc-
 » tobre, & si je refuse de l'agréer, c'est plu-
 » tôt par l'intérêt que je prends à votre con-
 » servation, que pour tout autre motif. Malgré
 » la grande confiance que j'ai dans votre ha-
 » bileté & dans votre expérience, les essais
 » que vous faites sont si périlleux, que rien
 » ne peut me rassurer entièrement contre la
 » crainte d'un désastre possible. Je serois très-
 » sensiblement affecté, si un malheur arrivoit
 » dans mes Etats, & la forte appréhension que
 » j'en ai, suffiroit pour détruire tout le plaisir

« que j'aurois en voyant une expérience aëro-
 « tatique, conduite par un esprit aussi éclairé
 « que vous. Ces raisons m'engagent à refuser
 « l'offre que vous me faites, & en même tems
 « à prier sincèrement Dieu qu'il vous prenne
 « en sa sainte & digne garde ». » *Courier d'A-*
vignon, n^o. 3.

On vient de recevoir la nouvelle certaine, que
 L. M. Siciliennes ne feront pas le voyage de
 Vienne, comme il semble qu'Elles l'avoient
 résolu: il paroît naturel d'attribuer ce change-
 ment à la grossesse de S. M. la Reine de Naples, qui
 vient d'être déclarée enceinte. Quoi qu'il en soit,
 les Ordres pour suspendre les préparatifs de la ré-
 ception, que S. M. l'Empereur vouloit faire à
 ces augustes voyageurs, sont déjà donnés, & on
 ne tardera pas à en donner aussi pour contremander
 les troupes, qui devoient former une grande
 armée à Palowa.

On croit savoir avec certitude, que le Courier
 expédié de Vienne pour Pétersbourg, y porte
 l'assurance à S. M. l'Impératrice que notre Mo-
 narque aura une entrevue avec Elle, sur la route
 de Pologne à Cherson; l'Empereur partira le 13
 Février, pour se trouver, s'il est possible à Kiovie,
 le même jour que l'Impératrice y arrivera. On
 doute avec raison, que l'Empereur aille plus
 loin, pour accompagner l'Impératrice, & il est
 très-assuré qu'il n'ira pas à Cherson.

Le changement d'Administration dans le
 Royaume de Hongrie, rencontre toujours les
 plus grands obstacles; l'Empereur y avoit aboli
 cinquante-six Comittats; il a fallu en rétablir
 trente-six dans leurs anciens Droits & Privilèges:
 cependant, les dix Commissiorats établis resten-
 ront sur pied, mais n'auront pas le quart de la
 besogne à faire. *Gaz. d'Amst. n^o. 5.*

chez Boyer, Marchand de Musique, rue de Richelieu.

Trois Sonates pour le clavecin, avec accompagnement de violon, par Muzio Clementi : *Euvres 13 & 14. A Paris, chez Imbault, rue & vis-à-vis le cloître S. Honoré, près le Palais royal, maison du Chandelier.*

LIBRES ETRANGERS

L'Esprit de la fable, ou Mythologie rendue à ses principes, avec l'explication de deux fables; savoir, de l'Embrassement de Semele par Jupiter, & du Jugement de Paris, avec un dialogue entre Jupiter & Junon sur la création du monde, suivi d'un sonnet philosophique & de pièces fugitives. *A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Menoy, Lib. rue de la Comédie française.*

Les Femmes comme il convient de les voir, ou aperçu de ce que les femmes ont été, de ce qu'elles sont, & de ce qu'elles pourroient être : 2 vol. in-12. *A Londres, & se trouve à Paris, chez Bacot, L. rue S. Jacques, passage des Jacobins.*

Lettres de Mad. de L. à M. le Comte de R. : in-12. *A Londres, & se trouve à Paris, chez Barrois l'aîné, L. quai des Augustins.*

Observations critiques sur le Prospectus d'un ouvrage ayant pour titre : Anatomie de la langue française, & sur quelques lettres de l'Auteur à M. le Baron de Bernstorff, & au Rédacteur du Journal de Paris, à l'occasion du discours de M. le Comte de Rivarol, sur l'universalité de la langue française; suivies du précis d'un mémoire

sur l'origine & les progrès de cette langue : broch. in-12. de 80 pag. d'impression. *A Londres & se trouve à Paris, chez Serrière, Lib. rue S. Jean-de-Beauvais, & chez les Lib. qui vendent les nouveautés.*

Le Peintre chrétien & instruit; ouvrage fort utile, non-seulement aux peintres & aux sculpteurs, mais encore à ceux qui veulent étudier l'écriture sainte & l'histoire ecclésiastique; écrit en latin par le P. J. Intercian de Ayala, de l'ordre de Notre-Dame de la Merci, & traduit en espagnol par D. Louis Durand, Prêtre. *A Madrid.*

L'Amérique géographique, historique & politique, ou Description & nom de chaque province, comprenant son étendue, ses confins, la propriété des climats, la fertilité des terrains, & l'état politique, civil & économique de chaque établissement européen; ouvrage orné de cartes géographiques : 3 vol. in-4°. d'environ 250 pages chacun. *A Venise.*

Les vertus admirables du quinquina, avec la manière de s'en servir dans toutes sortes de fièvres & complexions, avec l'addition d'une nouvelle méthode, tirée des observations de M. le Baron de Wan Swieten, & du Chevalier Eissingen, Membre de l'Académie de Londres, pour se servir de ce remède sans le prendre par la bouche; le tout éclairci avec exactitude, par M. Henri Tegut, Professeur de médecine de l'Université de Witemberg : in-12 de 132 pag. *A Venise.*

On s'inscrit séparément pour le JOURNAL DE LA LIBRAIRIE, chez PH. D. FIERES, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue Sain-Jacques. Le prix de l'abonnement est de 7 l. 4 sols par année, avec a Table.

On s'abonne en tout temps, à Paris, Hôtel de
THOU, rue des Poitevins. Le prix est, pour, Paris,
de trente livres, & pour la Province, port franc,
trente-deux livres, que l'on renverra à la Poste,
en affranchissant le Port de l'argent & la lettre
d'avis, dans laquelle il faut insérer le reçu du
Directeur des Postes.

*Messieurs les Souscripteurs du mois de Janvier,
sont priés de renouveler au plus tôt leur abonnement,
afin qu'on ait le temps de réimprimer les adresses,
& qu'ils n'éprouvent aucun retard dans l'expédition.
Ils voudront bien donner aussi leurs noms & qualités
d'une écriture lisible, & affranchir les lettres,
sans quoi elles ne seront point reçues.*



